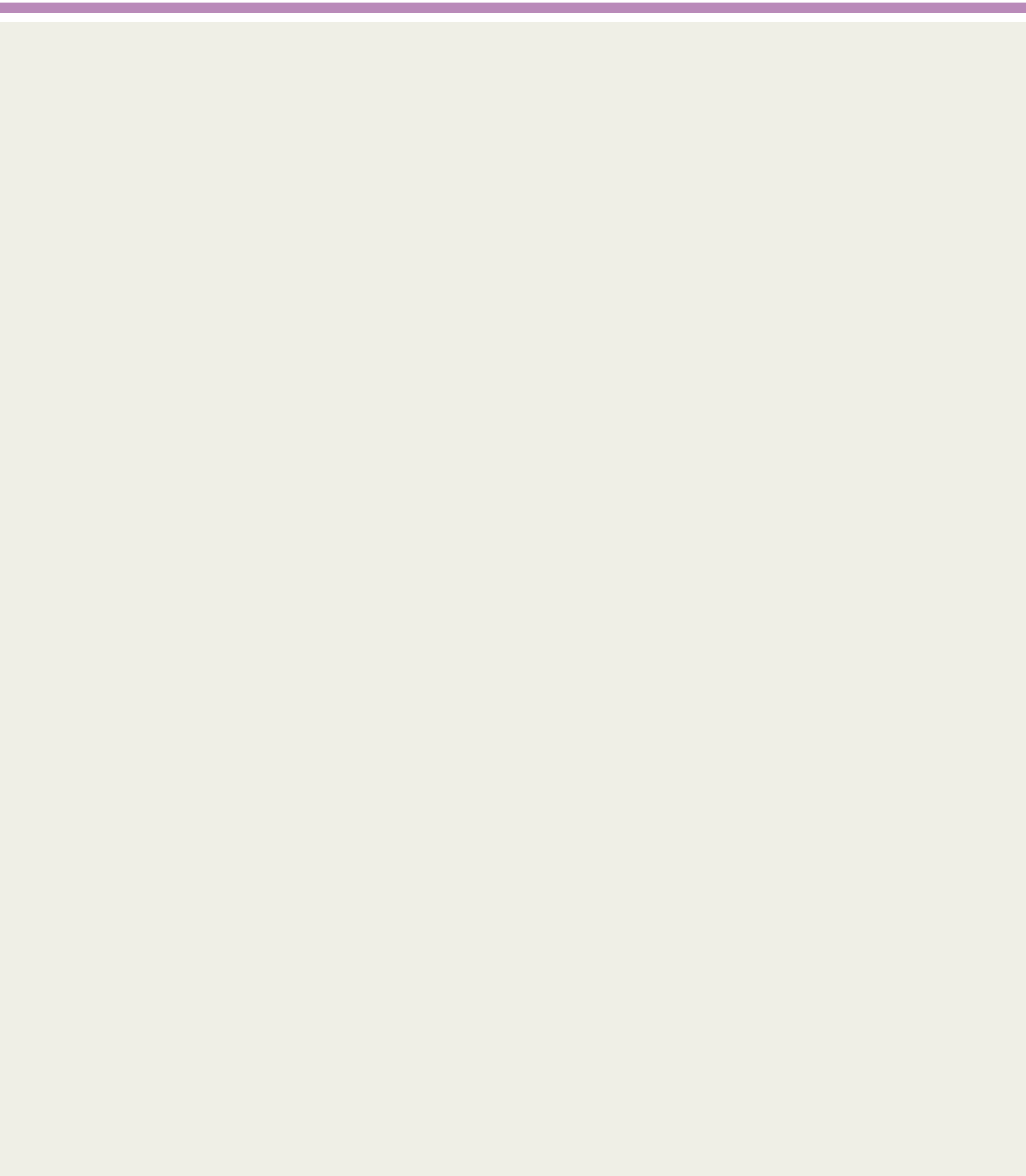


Les aires
paysagères
de la Plaine et
du bas-plateau
hennuyers



Au sein de la Wallonie, la Plaine et le bas-plateau hennuyers se distinguent par un relief généralement calme et la présence de grandes étendues agricoles. Si l'ensemble paysager présente une cohérence globale, différentes aires paysagères peuvent néanmoins être mises en évidence. Chacune possède des caractéristiques bien définies qui la différencient des autres.

Le découpage en aires paysagères permet de définir des entités dont la taille et l'homogénéité sont telles qu'une spécification précise peut être opérée et que des enjeux concrets peuvent y être mis en évidence. Ces périmètres sont pertinents dans la perspective d'une prise en charge active des paysages, de leur **GESTION***, de leur **PROTECTION*** ou de leur **AMÉNAGEMENT***.

Trente-trois aires paysagères ont été identifiées au sein de l'ensemble de la Plaine et du bas-plateau hennuyers selon la méthodologie explicitée ci-après. La suite de l'atlas est consacrée à la présentation détaillée de chacune d'entre elles.

Méthode adoptée pour la délimitation des aires paysagères

Principe général

La délimitation des aires paysagères est basée sur l'analyse des paysages actuels, éclairée par la perspective historique et l'examen des dynamiques en cours. Les trois critères retenus sont le relief, l'occupation végétale du sol et le mode d'urbanisation. Chaque critère est examiné indépendamment des deux autres ; ensuite leurs combinaisons sont à leur tour étudiées et mises en regard avec les données récoltées lors du parcours du terrain et l'exploitation des ressources documentaires. L'échelle de travail est le 1/20 000.

Le découpage en aires paysagères n'est pas l'expression d'une « vérité » scientifique unique ; il s'agit plutôt d'une manière d'appréhender le paysage, déterminée par les critères retenus et la pondération qu'on leur attribue. Différentes représentations peuvent coexister, toutes également valides dans leur propre perspective.

Choix des critères d'analyse

Le relief est un élément structurant des paysages et influence la nature et la perception de l'occupation du sol. Cette occupation se caractérise par la présence d'espaces bâtis et non bâtis, par leur répartition par rapport au relief (sitologie) ainsi que par les dynamiques qui les affectent. Pour les espaces non bâtis, on examine la structure et la composition des espaces agricoles, forestiers et naturels, ainsi que leur mode d'agencement. Les espaces bâtis sont analysés sous l'angle du bâti traditionnel (structures anciennes et typologie de l'habitat, présence de l'industrie) et de l'urbanisation récente, y compris les diverses infrastructures. Celles-ci sont considérées pour elles-mêmes, mais aussi pour leur influence sur l'organisation des autres éléments.

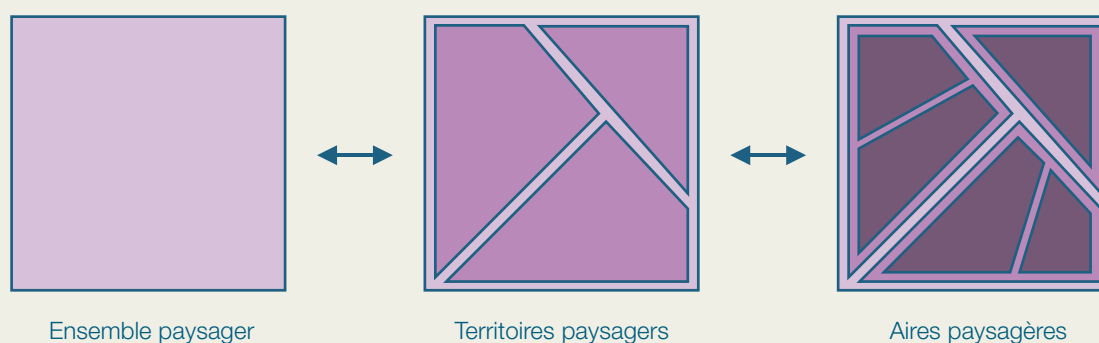
Statut des aires paysagères

Les aires paysagères sont des portions de l'espace qui se différencient des espaces adjacents par les paysages qu'elles présentent, évalués selon les critères retenus avec une pondération spécifique. Elles précisent le découpage de l'ensemble et des territoires paysagers.

Chaque aire présente une combinaison spécifique de valeurs pour les différents critères. Il y a ainsi plus de similitudes (un « trait paysager dominant ») au sein d'une aire qu'entre une aire et ses voisines.

Même si l'organisation des multiples composantes paysagères présente localement des ruptures nettes (cas des vallées), on rencontre plus fréquemment des transitions progressives d'un type d'organisation à un autre. Dans ce cas, les limites ont été appuyées sur des éléments structurants du paysage, comme une ligne de crête, une voirie importante, une lisière forestière... Pour les aires identifiées sur base du critère d'urbanisation et donc soumises à une dynamique très forte, les limites peuvent ne pas être stabilisées ; elles ont alors un caractère plus transitoire et sont appelées à évoluer au fil du temps.

Le découpage de l'ensemble paysager en aires paysagères est un « instantané », un arrêt sur image, dont la validité perdurera plus ou moins longtemps selon la vigueur des dynamiques qui s'y dérouleront.



Chaque ensemble paysager se compose de plusieurs territoires paysagers. Ceux-ci ont été déterminés sur base d'une analyse menée au 1/50 000 ; ils ont été présentés dans la brochure *Les Territoires paysagers de Wallonie*. À leur tour, ces territoires (et parfois faciès*) sont découpés en aires paysagères, sur base d'une analyse plus précise menée au 1/20 000. Pour l'ensemble paysager de la Plaine et du bas-plateau hennuyers, cette analyse a conduit à de nombreuses adaptations des territoires par rapport à l'analyse d'origine. Tout d'abord, d'infimes parties des ensembles des vallonnements brabançons et fagnard ont été intégrées à l'atlas. Elles ont été ajoutées respectivement à l'aire des Vallonnements ruraux de la Sennette, de la Samme et de la Wanze et à l'aire de la Vallée de la Haute Sambre. Ensuite, la majeure partie des territoires paysagers ont été scindés en plusieurs aires paysagères. À l'inverse, les aires des Monts scaldiens, de la Campagne périurbaine d'entre Senne et Dendre et des Vallonnements agricoles et boisés de Thoricourt s'étendent sur plusieurs territoires paysagers : les Buttes du Tournais et les Collines du Hainaut pour la première, les Bas-plateau de la Dendre lessinoise et Bas-plateau des Senne, Sennette et Samme pour la deuxième, ces mêmes territoires auxquels s'ajoute une partie du Bas-plateau d'Ath et Soignies pour la troisième.

Dénomination et numérotation des aires paysagères

Les dénominations choisies pour les aires s'appuient sur leurs traits paysagers les plus marquants et recherchent, par la toponymie, l'ancrage au territoire.

Caractérisation des aires paysagères selon les critères retenus

Le tableau suivant synthétise les caractères mis en évidence pour chaque aire paysagère lors de l'analyse. Certaines aires s'imposent clairement par plusieurs critères ; pour d'autres, c'est parfois l'absence d'un critère fort qui crée la différence justifiant la délimitation.

Plus la couleur est foncée, plus le critère a été jugé déterminant dans la caractérisation et la délimitation de l'aire. Les traits caractéristiques identifiés pour chaque aire sont précisés brièvement.

| Aire paysagère | | Relief | Couverture végétale | Espaces bâtis |
|---|----|--|--|---|
| Bordure du Heuvelland | 1 | Larges ondulations du relief, collines de Flandre dans les arrière-plans | Prédominance des cultures | Habitat dispersé |
| Plaine cominoise de la Lys | 2 | Plaine | Prédominance des cultures | Groupements villageois et urbains et forte dispersion intercalaire |
| Agglomération et campagne industrielles de Mouscron | 3 | Petits bombements du plateau, plaine dans le sud | Prédominance des cultures | Urbanisation ouvrière et forte dispersion intercalaire |
| Plaine tournaisienne | 4 | Plaine | Prédominance des cultures | Villages en extensions linéaires (nord) ou plus ramassés (sud), dispersion intercalaire |
| Plaine septentrionale de l'Escaut | 5 | Large plaine alluviale | Prédominance des cultures | Villages en extensions linéaires et habitat dispersé |
| Monts scaldiens | 6 | Collines isolées | Cultures, herbages, boisements | Bâti hétéroclite |
| Campagne agricole de Celles | 7 | Ondulations légères | Prédominance des cultures | Habitat majoritairement dispersé |
| Plaine de la Rhosnes | 8 | Plaine | Cultures, herbages, boisements | Villages en extensions linéaires et habitat dispersé |
| Campagne agricole d'Anvaing | 9 | Ondulations légères à moyennes | Prédominance des cultures | Petits villages |
| Centre et agglomération périurbaine de Tournai | 10 | Large plaine alluviale et transitions vers le bas-plateau | Végétation urbaine, champs et herbages résiduels | Urbanisation dense et centre historique |
| Collines tournaisiennes | 11 | Chaîne de collines | Cultures, herbages, boisements | Villages, dispersion intercalaire |
| Vallée et bas-plateau extractifs scaldiens | 12 | Vallée et bas-plateau | Recolonisation des friches, champs et herbages résiduels | Activité industrielle extractive, urbanisation dense |
| Bas-plateau agricole tournaisien | 13 | Ondulations légères à moyennes | Prédominance des cultures | Villages, faible dispersion intercalaire |
| Plaines humides de l'Escaut et des Vernes | 14 | Large plaine alluviale | Cultures, herbages, boisements (peupleraies) | Villages lâches avec étirements bâtis (est) et villages plus ramassés (ouest) |
| Collines agricoles et boisées nord-hennuyères | 15 | Chaîne de collines | Cultures, herbages, boisements | Hameaux, dispersion intercalaire |
| Vallonements agricoles des affluents occidentaux de la Dendre | 16 | Succession de vallonements | Cultures, herbages, arbres isolés ou alignés | Hameaux, dispersion intercalaire |
| Campagne semi-industrielle de Lessines | 17 | Vallée et transition vers le bas-plateau | Cultures, herbages, boisements | Activité industrielle extractive |

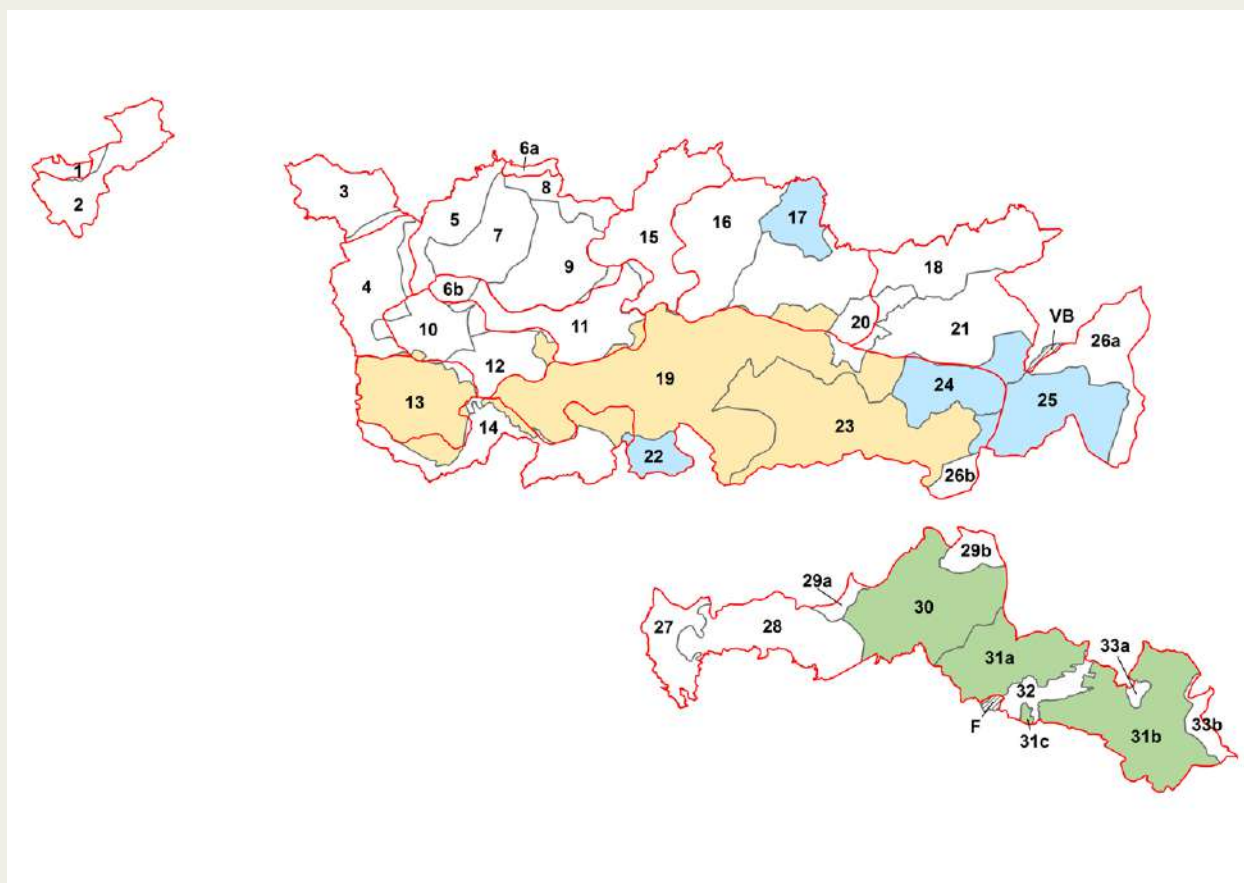
| | | | | |
|--|----|---|---|--|
| Campagne périurbaine d'entre Senne et Dendre | 18 | Ondulations légères à moyennes du plateau, plaines alluviales | Cultures, herbages, bouquets d'arbres | Infrastructures de transport, pression urbaine de Bruxelles |
| Bas-plateau agricole d'Ath | 19 | Ondulations légères à moyennes | Prédominance des cultures | Villages, faible habitat intercalaire, petites villes |
| Vallonnements agricoles et boisés de Thoricourt | 20 | Succession serrée de vallonnements | Prédominance des cultures, boisements | Villages, faible habitat intercalaire, châteaux |
| Campagne agricole de la Haute Senne | 21 | Succession de vallonnements | Cultures, herbages, bouquets d'arbres | Villages, dispersion intercalaire |
| Campagne semi-industrielle de Quevaucamps | 22 | Plateau pratiquement plat, trous de carrière | Prédominance des cultures, boisements | Villages urbanisés, importance du bâti ouvrier |
| Bas-plateau agricole de Lens | 23 | Plateau pratiquement plat | Prédominance des cultures | Villages, faible habitat intercalaire |
| Centres et campagnes semi-industrielles de Soignies et Braine-le-Comte | 24 | Ondulations légères à moyennes du plateau | Prédominance des cultures | Activité industrielle extractive, infrastructures de transport, petites villes |
| Campagne semi-industrielle de la Sennette et de la Samme | 25 | Succession de vallonnements | Cultures, herbages, haies et bouquets d'arbres | Traces d'anciennes activités extractives et bâti associé |
| Vallonnements ruraux de la Sennette, de la Samme et de la Wanze | 26 | Succession de vallonnements marqués | Cultures, herbages, haies et bouquets d'arbres | Villages, dispersion intercalaire |
| Bas-plateau valloné des Honnelles | 27 | Plateau entaillé de petites vallées encaissées | Prédominance de cultures | Villages |
| Bas-plateau agricole et boisé des Hauts-Pays | 28 | Plateau pratiquement plat | Terres agricoles (prédominance des cultures), bois | Villages en extension linéaire |
| Bordures charbonnières des Hauts-Pays | 29 | Terrils | Prédominance des cultures, boisements sur les terrils | Importance du bâti ouvrier ancien et pavillonnaire |
| Bas-plateau agricole d'Estinnes | 30 | Plateau incliné et largement ondulé, terrils dans les arrière-plans | Prédominance des cultures | Villages |
| Bas-plateau agricole de Thudinie | 31 | Large ondulations du plateau | Prédominance des cultures | Villages |
| Vallée de la Haute Sambre | 32 | Vallées relativement encaissées | Cultures, herbages | Villages denses, traces d'industrialisation |
| Creusements de la Biesmelle et de l'Eau d'Heure thudinienne | 33 | Vallées relativement encaissées | Prédominance des herbages, boisements sur les versants pentus | Villages en fond de vallée, extensions pavillonnaires sur le haut des versants |

| Territoire paysager (TP) | Aire paysagère (AP) | | |
|--|---------------------|---|--|
| | Famille* | | |
| Bordure des collines du Heuvelland | 1 | | Bordure du Heuvelland |
| Bordure de la plaine de la Lys | 2 | | Plaine cominoise de la Lys |
| Plaine scaldienne du Tournaisis – Faciès du Mouscronnois | 3 | | Agglomération et campagne industrielles de Mouscron |
| Plaine scaldienne du Tournaisis – Faciès du nord-ouest Tournaisis | 4 | | Plaine tournaisienne |
| Vallée urbanisée de l'Escaut tournaisien et ses carrières | 10 | | Centre et agglomération périurbaine de Tournai |
| | 12 | | Vallée et bas-plateau extractifs scaldiens |
| Plaine de Celles et Anvaing | 5 | | Plaine septentrionale de l'Escaut |
| | 7 | | Campagne agricole de Celles |
| | 8 | | Plaine de la Rhosnes |
| | 9 | | Campagne agricole d'Anvaing |
| Buttes du Tournaisis | 11 | | Collines tournaisiennes |
| Buttes du Tournaisis / Collines du Hainaut | 6a-b | | Monts scaldiens |
| Collines du Hainaut | 15 | | Collines agricoles et boisées nord-hennuyères |
| Bas-plateau de la Dendre lessinoise | 16 | | Vallonements agricoles des affluents occidentaux de la Dendre |
| | 17 | A | Campagne semi-industrielle de Lessines |
| Bas-plateau de la Dendre lessinoise / Bas-plateau des Senne, Sennette et Samme | 18 | | Campagne périurbaine d'entre Senne et Dendre |
| Bas-plateau de la Dendre lessinoise / Bas-plateau des Senne, Sennette et Samme / Bas-plateau d'Ath et Soignies | 20 | | Vallonements agricoles et boisés de Thoricourt |
| Bas-plateau des Senne, Sennette et Samme | 21 | | Campagne agricole de la Haute Senne |
| | 25 | A | Campagne semi-industrielle de la Sennette et de la Samme |
| | 26a-b | | Vallonements ruraux de la Sennette, de la Samme et de la Wanze |
| Bas-plateau d'Ath et Soignies | 13 | B | Bas-plateau agricole tournaisien |
| | 19 | B | Bas-plateau agricole d'Ath |
| | 22 | A | Campagne semi-industrielle de Quevaucamps |
| | 23 | B | Bas-plateau agricole de Lens |
| | 24 | A | Centres et campagnes semi-industrielles de Soignies et Braine-le-Comte |
| Plaine humide de l'Escaut | 14 | | Plaines humides de l'Escaut et des Vernes |

* A : Campagnes semi-industrielles
 B : Bas-plateaux agricoles nord-hennuyers
 C : Bas-plateaux agricoles sud-hennuyers

| | | | |
|-----------------------------------|---------|---|---|
| Bas-plateau limoneux sud-hennuyer | 27 | | Bas-plateau vallonné des Honnelles |
| | 28 | | Bas-plateau agricole et boisé des Hauts-Pays |
| | 29a-b | | Bordures charbonnières des Hauts-Pays |
| | 30 | C | Bas-plateau agricole d'Estinnes |
| | 31a-b-c | C | Bas-plateau agricole de Thudinie |
| | 32 | | Vallée de la Haute Sambre |
| | 33a-b | | Creusements de la Biesmelle et de l'Eau d'Heure thudinienne |

La carte ci-dessous présente l'ensemble paysager de la Plaine et du bas-plateau hennuyers. Les limites rouges sont celles des territoires et faciès paysagers. Les zones hachurées correspondent aux portions de territoire initialement incluses dans les ensembles paysagers des vallonnements brabançons (VB) et fagnard (F). Ces territoires et faciès sont maintenant décomposés en aires paysagères. De nombreuses limites ont été réajustées. Plusieurs aires partageant des traits paysagers proches ont été regroupées en familles et sont présentées dans une même couleur, selon le tableau ci-dessus.





Les aires : mode d'emploi

Chaque aire ou groupement d'aires paysagères est présenté au sein d'une fiche d'identité d'une dizaine de pages, comprenant plusieurs niveaux de lecture.

La description de l'aire ou des aires paysagères regroupées débute par une photo emblématique, un court résumé des principales caractéristiques paysagères et un tableau chiffré. La superficie des différentes catégories d'occupation du sol est estimée sur base des données de la Carte d'utilisation du sol wallon (CUSW). La population est quant à elle évaluée sur base des données disponibles par secteur statistique. Le lecteur découvre ensuite l'aire ou le groupement d'aires de façon « impressionniste », par un kaléidoscope photographique qui offre, en un seul regard, une vision globale du paysage de l'aire ou de la famille d'aires. En vis-à-vis se trouve un exposé plus étoffé des caractéristiques actuelles.

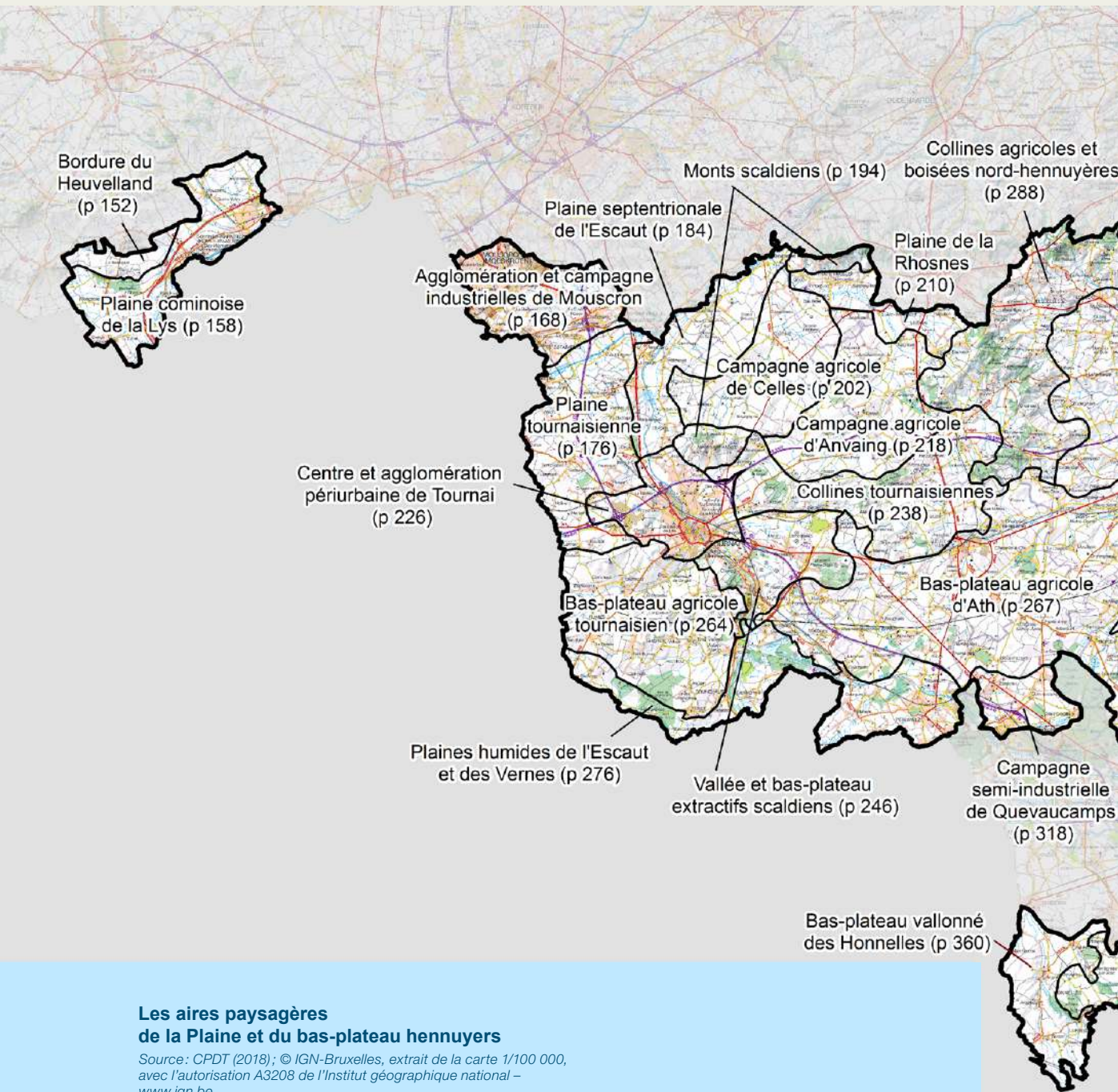
Suit une abondante iconographie, dont les légendes invitent le lecteur à entrer pas à pas dans le paysage et dans son analyse détaillée : structure, morphologie, relief, points de vue, lignes de force, typologie de l'habitat. Le cœur de la fiche se parcourt comme un album de photos commentées. Dans le cas des aires regroupées, la (les) première(s) page(s) présente(nt) les caractéristiques communes aux différentes aires. Les spécificités de chacune sont ensuite illustrées et commentées. Pour certaines aires ou groupements d'aires, un bloc diagramme synthétise les éléments paysagers typiques.

Enfin, les enjeux qui ont été identifiés pour chaque aire ou groupement d'aires ainsi que les constats qui ont permis de les définir sont énoncés. Ils sont suivis d'objectifs stratégiques et de pistes d'actions. Ces éléments doivent interpeller le lecteur quant à l'avenir du paysage spécifique de chaque aire ou du groupement d'aires. Les objectifs de qualité paysagère sont déclinés selon les termes prévus par la Convention européenne des paysages : protéger, gérer et aménager.

Par **PROTECTION**, il faut entendre l'objectif de maintenir les caractéristiques du paysage dans leur configuration actuelle. Les mesures de **GESTION** consistent à orienter les transformations en cours afin de renforcer la cohérence du paysage. Les mesures d'**AMÉNAGEMENT** renvoient, elles, à une transformation délibérée du paysage actuel, que ce soit en vue de restaurer certaines composantes historiques profondément altérées ou, au contraire, de créer de « nouveaux paysages ».

Si dans certaines aires les objectifs de protection apparaissent prioritaires, dans d'autres cas ce sont les objectifs d'aménagement ou de gestion qui sont mis en exergue. Les objectifs de qualité paysagère se trouvent dès lors classés par ordre de priorité. Ils sont par ailleurs explicités à travers différentes pistes d'action qui permettraient de rencontrer ces priorités. Celles-ci ne sont formulées qu'à titre indicatif, car c'est bien aux acteurs locaux de faire vivre leur paysage !

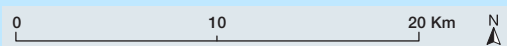


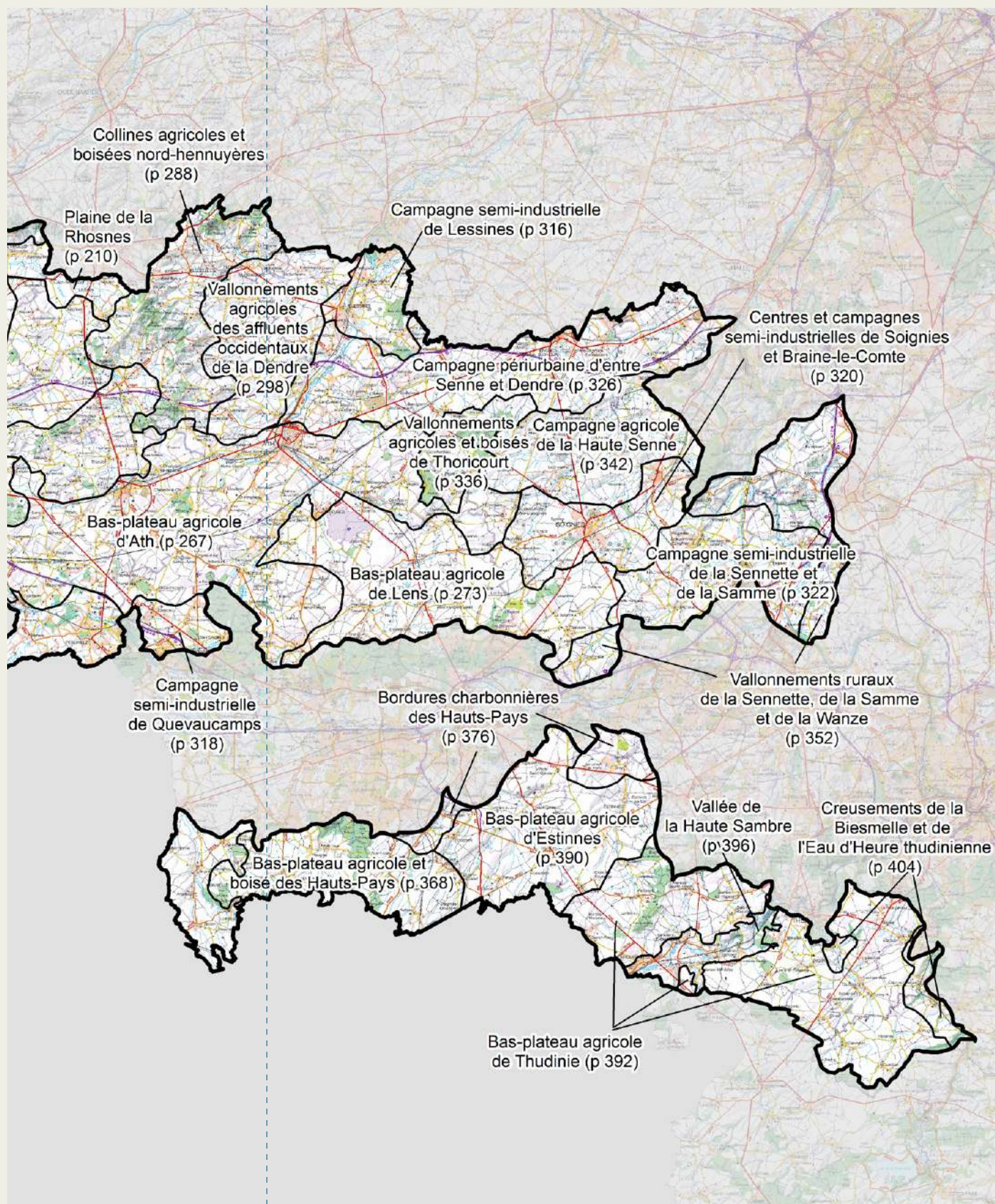


Les aires paysagères de la Plaine et du bas-plateau hennuyers

Source : CPDT (2018) ; © IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/100 000, avec l'autorisation A3208 de l'Institut géographique national – www.ign.be.

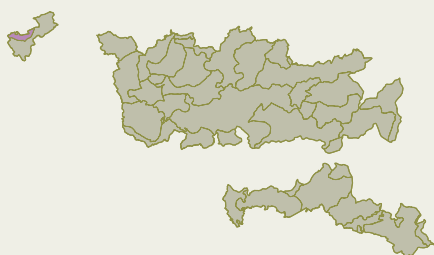
- Limite de l'ensemble paysager
- Limite des aires paysagères







Bordure du Heuvelland



| | |
|--|------------|
| Superficie totale de l'aire^A | 984 |
| Superficie agricole (ha) | 911 |
| Terres arables (%) | 83 |
| Prairies (%) | 15 |
| Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha) | 6 |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha) | 32 |
| Autres occupations du sol (ha) | 35 |
| Nombre d'habitants^B | 334 |

^A Estimation sur base de la carte d'utilisation du sol wallon (2018).

^B Estimation sur base des données de Statbel (2019).

© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3208 de l'Institut géographique national – www.ign.be.



La Bordure du Heuvelland, située aux limites nord-ouest de l'enclave wallonne de Comines-Warneton, présente des paysages doucement vallonnés et largement ouverts sur les territoires flamands voisins. La campagne, majoritairement couverte de champs, est parsemée de petites fermes entourées des hangars de leurs porcheries. Cimetières militaires, monuments et panneaux didactiques rappellent les combats de la guerre 1914-1918.



La Bordure du Heuvelland s'étend dans le nord-ouest de l'enclave de Comines-Warneton. Elle s'inscrit sur la frange méridionale de l'interfluve qui sépare la vallée de la Lys et la plaine côtière et sur lequel se développe la chaîne des monts de Flandre occidentale. Ses paysages, **TRANSRÉGIONAUX**, s'ouvrent sur les territoires flamands qui s'étendent au nord et à l'ouest.

La **COLLINE** du Mont de la Hutte (soixante-trois mètres) et la proximité des collines flamandes de Messines et de Nieuwkerke déterminent un relief doucement vallonné. Accentués dans l'ouest de l'aire, où les dénivelés atteignent près d'une quarantaine de mètres, les vallonnements s'atténuent vers l'est, à l'approche de la plaine de la Lys.

Le ruisseau de **LA DOUVE**, affluent de la Lys et dont une partie du cours constitue la frontière régionale, serpente entre des berges enherbées dans le creux du vallon séparant le Mont de la Hutte et la colline de Messines. Plusieurs rus, peu visibles de loin bien que quelques saules têtards et autres arbres les bordent, creusent de légères dépressions sur les pentes des collines. Les routes et chemins sont souvent longés de fossés de drainage rectilignes, destinés à améliorer le régime hydrique des sols agricoles argileux.

Couverts en grande majorité de **CHAMPS OUVERTS**, où prédominent les cultures de céréales et de pommes de terre, les paysages sont très dégagés. Les prairies permanentes, garnies d'éléments arborés, apparaissent de façon très diffuse. Elles s'étendent de façon continue sur le haut du versant sud de la Montagne de la Hutte et, à l'est de la route de Ploegsteert à Messines, sur les terrains qui bordent le Bois du Gheer. Elles occupent également, de manière éparse, les bords de la Douve et les terrains jouxtant les fermes.

Çà et là, de petites **MARES** aménagées pour abreuver le bétail, souvent ceintes de saules têtards, apparaissent dans les prairies. Des plans d'eau s'observent à proximité de divers corps de fermes, vestiges des fossés qui entouraient autrefois les bâtiments.

Des arrière-plans boisés se dessinent aux limites méridionales de l'aire, masquant les vues vers la plaine de la Lys qui s'étend au-delà. Il s'agit de la lisière du bois de la Hutte à l'ouest, sur le versant en forte pente de la colline éponyme, et du bois du Gheer à l'est, inscrit dans l'aire de la Plaine cominoise de la Lys.

L'**HABITAT FORTEMENT DISPERSÉ** est principalement composé de petites et moyennes fermes en brique, couvertes de toitures en tuile rouge-orange. Nombre d'entre elles sont spécialisées dans l'élevage porcin et de vastes hangars en béton abritant les cochons s'y adjoignent. Quelques minuscules hameaux, regroupant fermes et maisons, sont présents à la croisée des routes. Le village flamand de **MESSINES**, implanté sur le haut d'une colline, et la silhouette arrondie du clocher de l'église qui en émerge sont visibles de loin et constituent un point de repère majeur.

Plusieurs petits **CIMETIÈRES MILITAIRES BRITANNIQUES** aux parfaits alignements de stèles blanches, entourés de murets et de haies soigneusement taillées, rappellent les combats qui se sont déroulés sur ce territoire durant le premier conflit mondial. Quelques traces de ceux-ci subsistent dans le paysage. Il s'agit notamment d'un cratère de mine souterraine (voisinant avec un second cratère situé dans l'aire de la Plaine cominoise de la Lys), principalement repérable par les arbres qui le bordent, et des ruines du château qui se dressait sur le Mont de la Hutte. Le développement d'un tourisme mémoriel a généré l'érection de plusieurs stèles, monuments et panneaux didactiques.



D'amples ondulations animent la partie occidentale de la Bordure du Heuvelland. La vallée de la Douve sépare deux collines culminant à plus de soixante mètres : le Mont de la Hutte (1), situé en Wallonie, et la colline, flamande, en haut de laquelle se dresse le village de Messines (2). Des fermes, accompagnées de leurs porcheries, sont dispersées sur des terres agricoles où prédominent les labours. Le rideau arboré d'une double drève de peupliers (3) menant à la ferme de la Plus Douve (4) suit la pente douce du versant nord du Mont de la Hutte. Le versant méridional, en forte pente et boisé, borde la plaine de la Lys (5).



Du haut du Mont de la Hutte, les vues s'étendent jusqu'aux crêtes des collines flamandes de Messines (1) et de Wijtschate (2) et, au nord-ouest, vers le Mont Kemmel (3). Celui-ci constitue le point culminant de Flandre (156 mètres). La tour ronde du parc irlandais de la Paix (4) et le mémorial néo-zélandais (5), que l'on discerne dans la silhouette villageoise de Messines, commémorent les soldats de ces deux nations, tombés ici au cours de la Première Guerre mondiale.



Dans l'est de l'aire, le terrain présente des ondulations beaucoup moins marquées. La ferme de la Croix (1) et plusieurs autres exploitations agricoles (ci-dessus, depuis la chaussée d'Ypres, à Warneton) occupent le versant gauche en légère pente de la vallée de la Douve. À l'horizon apparaît le bombement boisé du Mont de la Hutte (2).



Les souvenirs des combats de la guerre de 1914-1918 restent très présents dans les paysages de l'aire, en particulier au hameau de Saint-Yvon.

Établi sur un terrain dominant la lisière du bois du Gheer, en bordure de la plaine de la Lys, le monument *Christmas Truce* de l'UEFA* commémore le match de football disputé entre les combattants lors de la trêve de Noël 1914 (à gauche). L'œuvre représente un culot d'obus surmonté d'un ballon. Les banderoles et ballons de football déposés à son pied par les touristes apportent une touche multicolore. L'ensemble est complété par deux segments de tranchées adverses reconstituées à l'emplacement approximatif des lignes de défense ennemies en décembre 1914 (A : Allemands ; B : Britanniques).

Plus loin en contrebas, le *Mud Corner Cemetery* (au centre et à droite) se signale dans le paysage par les lignes des murets qui l'entourent et par sa croix du sacrifice. Le site est également repérable de loin grâce aux deux grands cyprès chauves qui y ont été plantés (flèches). Dans le cimetière soigneusement entretenu par la *Commonwealth War Graves Commission**, les rangées de pierres tombales blanches s'alignent sur un parterre engazonné.

Constats et enjeux

- L'évolution des pratiques agricoles entraîne la disparition de prairies permanentes et des éléments arborés qui les accompagnent (rangées de peupliers, saules têtards...) au profit des parcelles de labours, mais au détriment de la structure et de la diversité paysagères.
- De nombreuses exploitations agricoles implantées dans l'aire sont spécialisées dans l'élevage industriel de porcs, à l'exemple de la Flandre voisine. Les hangars des porcheries et leurs silos tendent à se multiplier avec l'agrandissement des cheptels, dénaturant la qualité paysagère des fermes aux côtés desquelles ils ont été implantés.
- L'aire a été particulièrement impactée par la Première Guerre mondiale. De nombreuses traces ont été laissées par les combats et, aujourd'hui, des monuments, ruines et cimetières parsèment le paysage (comme c'est aussi le cas dans l'aire voisine de la Plaine cominoise de la Lys, voir p. 158). Le cratère de mine connu sous le nom d'*Ultimo Crater*, présent à la limite de l'aire, n'est pour autant pas accessible car entouré de terrains agricoles privés (comme celui de la *Factory Farm*, situé dans l'aire adjacente). Seuls les talus et les arbres qui l'entourent laissent deviner sa présence. L'aménagement d'un cheminement d'accès permettrait au public d'apprécier pleinement l'importance de ce lieu de mémoire.

Objectifs paysagers

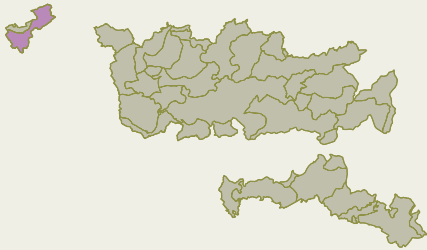
| | |
|---|-------------------------|
| 1. Conserver et entretenir le patrimoine d'accompagnement arboré (saules têtards, peupliers et autres arbres en alignement ou isolés) des prairies et des parcelles converties en labours. | PROTECTION- GESTION |
| 2. Encadrer l'implantation des bâtiments et infrastructures des porcheries. S'inspirer de l'architecture rurale ancienne en brique et de ses tonalités pour la construction de ces bâtiments. | GESTION |
| 3. Rendre accessibles au public les abords de l' <i>Ultimo Crater</i> , cratère de mine datant de la Première Guerre mondiale. | GESTION- AMÉNAGEMENT |

Pistes d'action

- Voir les enjeux globaux pour les pistes d'action concernant les éléments arborés dans le paysage agricole.
- Voir les enjeux globaux pour les pistes d'action concernant le bâti rural et à vocation agricole.
- Sensibiliser le propriétaire des terres agricoles entourant l'*Ultimo Crater* aux possibilités de rendre ses abords accessibles au public.



Plaine cominoise de la Lys

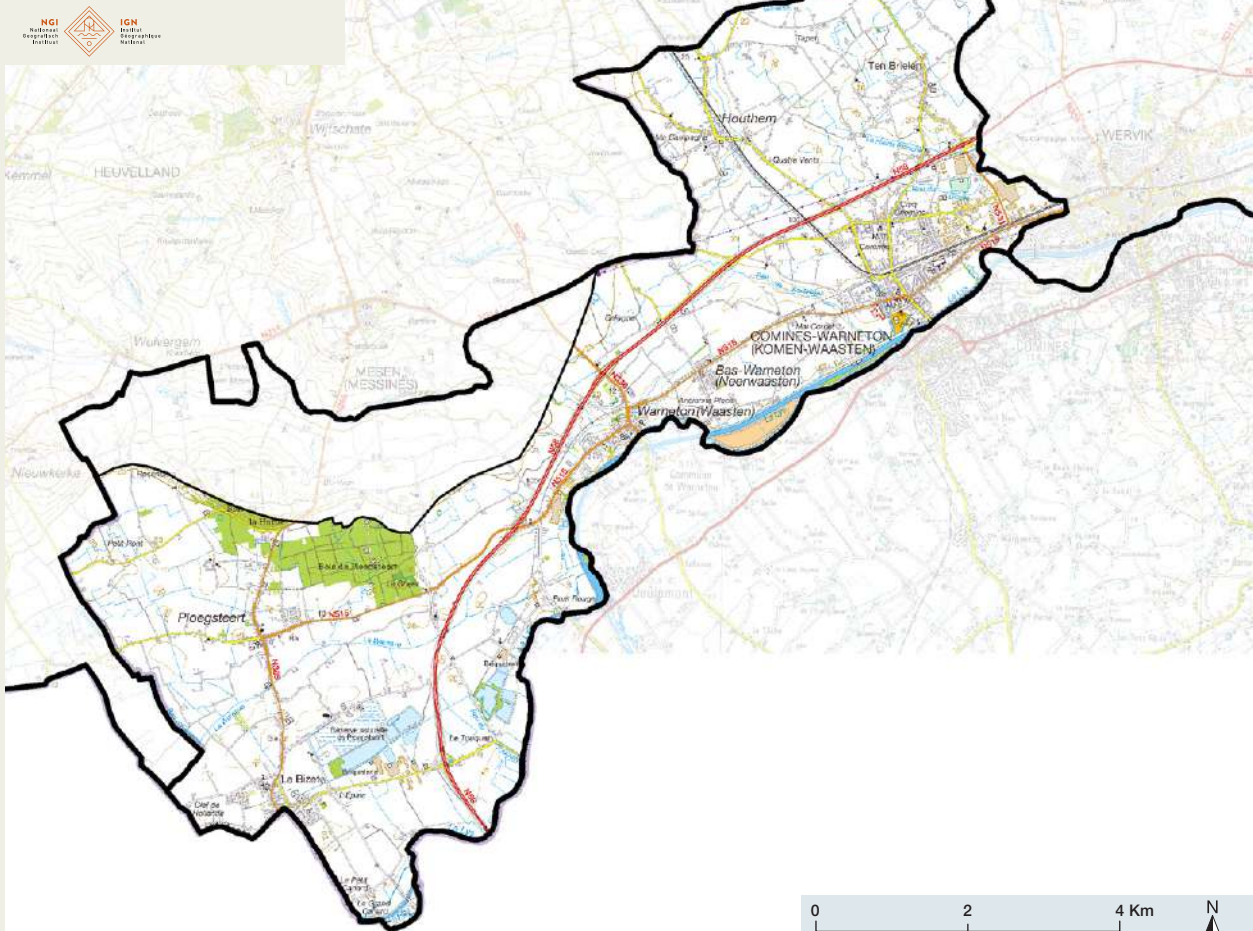


| | |
|--|---------------|
| Superficie totale de l'aire (ha)^A | 5 148 |
| Superficie agricole (ha) | 3 571 |
| Terres arables (%) | 67 |
| Prairies (%) | 28 |
| Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha) | 324 |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha) | 792 |
| Autres occupations du sol (ha) | 462 |
| Nombre d'habitants^B | 17 690 |

^A Estimation sur base de la carte d'utilisation du sol wallon (2018).

^B Estimation sur base des données de Statbel (2019).

© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3208 de l'Institut géographique national – www.ign.be.



La Plaine cominoise de la Lys, très large, s'étend sur la rive gauche de la rivière dans l'enclave wallonne de Comines-Warneton. Plate, elle est couverte de terres agricoles au sein desquelles les fermes en brique se dispersent. Les localités, entièrement reconstruites dans l'entre-deux-guerres, s'étirent longuement le long des routes principales.



Inscrite dans l'enclave de Comines-Warneton, la Plaine cominoise de la Lys couvre la partie wallonne de la plaine alluviale en rive gauche de la rivière. Le RELIEF est essentiellement plat, l'altitude moyenne atteignant vingt mètres.

Le cours naturel de la LYS, sinueux, constitue dans cette aire la frontière avec la France. Le tracé rectifié de la rivière coupe les méandres et isole de petites îles situées tantôt en territoire belge, tantôt en territoire français. Les berges couvertes de végétation confèrent un aspect naturel aux anciens méandres et aux tronçons canalisés. La plaine est parcourue par un réseau de ruisseaux et de fossés de drainage, dessinant des lignes ondulantes ou rectilignes au travers des terres agricoles. Seuls la Douve et le Korteker, affluents de la Lys, impriment de légers vallonnements dans le relief très calme de l'aire. Dans la partie orientale de l'aire, l'étroite tranchée du canal d'Ypres à Comines, inachevé, est en majeure partie à sec. Elle est colonisée par une végétation spontanée qui forme un rideau arboré rectiligne dans le paysage.

Les TERRES AGRICOLES, occupant des sols humides mais intensivement drainés, sont principalement consacrées aux cultures. Le maïs y occupe une place importante, provoquant, dans la plaine, un cloisonnement des vues en période estivale.

Les prairies, associées aux fermes dispersées, sont fortement éparpillées. Elles sont semées de saules têtards et de peupliers. Seule présence forestière, les bois du Gheer et de la Hutte dessinent des fronts boisés de feuillus aux confins nord-occidentaux de l'aire.

Des fermes en brique, petites et moyennes, sont disséminées au sein des terres agricoles. Çà et là, le long des routes, quelques maisons et exploitations agricoles forment de petits hameaux.

Les centres de Comines, Warneton et des autres villages détruits durant la Première Guerre mondiale et entièrement reconstruits dans les années qui suivirent présentent une grande unité. Des façades en brique aux tonalités rouges ou jaunes s'y alignent. À leur périphérie, plusieurs cités sociales de la seconde moitié du 20^e siècle déclinent des blocs d'habitations

identiques. Ces localités s'étirent le long des routes principales, prolongées par des rangées de maisons plus ou moins récentes, tantôt quatre façades, tantôt mitoyennes. Des continuums bâtis, lâches, relient ainsi Comines à Warneton, Ten Brielen et Wervick en Flandre, ainsi que Ploegsteert au Bizet.

À l'est de Comines, une vaste zone d'activité économique, complétée d'un zoning commercial, présente un bâti fonctionnel de parallélépipèdes rectangles sans étage.

Dans le sud-ouest de l'aire, entre Warneton et Ploegsteert, s'imposent les grands bâtiments et cheminées de plusieurs SITES INDUSTRIELS : l'usine de transformation de pommes de terre Clarebout à Warneton, les anciennes briqueteries du Pont Rouge et de la Lys et celle, toujours en activité, de Ploegsteert. À proximité des briqueteries, le sous-sol est découvert dans des fosses d'extraction de l'argile. Les fosses abandonnées forment des étangs ou des zones de friches colonisées par la végétation. Certaines constituent des réserves naturelles.

La VOIE ROUTIÈRE RAPIDE N58 se signale au loin par l'alignement des poteaux d'éclairage et, le long des tronçons aménagés en remblais, par de hauts talus enherbés.

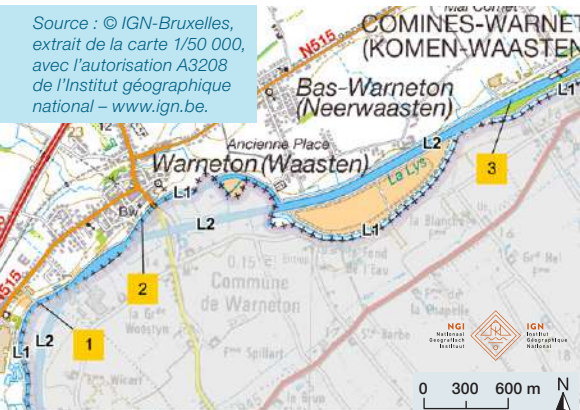
Traversé en 1914-1918 par la ligne de front, l'ouest de l'aire présente de nombreux TÉMOIGNAGES DU CONFLIT : petits cimetières militaires et mémorial britanniques disséminés dans la campagne, dans le bois du Gheer ou à proximité des noyaux d'habitat ; étangs circulaires formés par d'anciens cratères de mines souterraines ou encore panneaux didactiques détaillant certains épisodes locaux de la guerre.



La plaine de la Lys présente un relief fondamentalement plat (ci-dessus, à Houthem), revêtu de terres agricoles où prédominent les cultures de céréales, maïs et pommes de terre. Une dispersion, qui associe des fermes aux murs de brique et toits de tuiles (encadré) et des prairies permanentes semées de saules têtards et de rangées de peupliers, complète le paysage.

Dans cet espace dépourvu de relief, la culture du maïs, pour l'alimentation animale, modifie profondément le paysage en période estivale et y cloisonne les vues (ci-dessus à droite et ci-contre, vue depuis le même chemin à Houthem).

Source : © IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3208 de l'Institut géographique national - www.ign.be.



La Lys s'écoule en bordure de l'aire paysagère. Son cours naturel (L1 sur la carte) forme la frontière avec la France. Zones de quiétude et de loisirs fermées à la navigation des chalands*, les anciens méandres ondulent entre les deux pays. Au lieu-dit "Basse Ville" (Warneton), un bras mort de la Lys (1) offre un cadre paisible. Une halte nautique a été aménagée pour la plaisance sur un autre bras mort, à Warneton, dans le cadre d'un projet transfrontalier de développement du tourisme fluvial (2).

La rivière a été rectifiée dans la seconde moitié du 19^e siècle et de façon plus importante dans les années 1980 pour permettre respectivement la navigation des chalands de 300 tonnes puis 1 350 tonnes. Le tracé canalisé (L2) emprunte certains tronçons de l'ancien cours et coupe les méandres les plus marqués. La Lys canalisée, large d'une trentaine de mètres et rectiligne, coupe un bras mort de la Lys naturelle en amont de Comines (3).



Dans l'est de l'aire, le canal de Comines à Ypres forme une étroite tranchée rectiligne colonisée par la végétation. Creusé à partir de 1863 pour relier plus rapidement la Lys à la Mer du Nord, il n'a jamais été opérationnel en raison d'effondrements répétés liés à la nature instable du sous-sol argileux. Il sera définitivement désaffecté à la veille de la Première Guerre mondiale.

L'ouvrage, longé par un chemin RAVeL, est en majeure partie à sec et accueille des formations végétales variées. Une roselière tapisse le fond humide du fossé à Houthem (à gauche). Au lieu-dit "Verlorenhoek" (au centre), les fourrés arbustifs qui poussent sur les bords du canal dessinent un écran boisé dans les arrière-plans (flèche). Seul le dernier tronçon avant jonction avec la Lys, à Comines, plus large, est aménagé en plan d'eau et bordé d'alignements de peupliers et de tilleuls (à droite).



Source : carte postale, « Warneton. Rue de Lille, prise de la place. Lille street, taken from the place », Ed. Nels, non circulée. ©Thill-Nels / Droits SOFAM – Belgique. Coll. Privée.

Les localités de la Plaine cominoise de la Lys, sinistrées durant la Première Guerre mondiale (à gauche, la ville de Warneton), ont été rebâties dans les années 1920. Le long des rues s'alignent des façades mitoyennes aux gabarits et formes architecturales similaires (au milieu, la rue d'Armentières à Ploegsteert) dont se dégage une grande homogénéité. Certains bâtiments reconstruits après guerre se distinguent particulièrement dans les paysages urbains. À Warneton (à droite), le café « À l'Hôtel de Ville » en brique jaune (1) adopte un style éclectique évoquant le bâti ancien disparu. À ses côtés s'imposent l'Hôtel de Ville (2) et l'église Saints-Pierre-et-Paul (3), aussi appelée « cathédrale de la Lys », et leurs hautes tours, à l'architecture plus moderniste.



Les localités s'étirent le long des grand-routes, créant plusieurs continuums bâtis où alternent alignements de maisons mitoyennes et villas pavillonnaires plus ou moins récentes (à gauche, la rue d'Armentières entre Ploegsteert et Le Bizet).

Après 1945, des cités sociales ont été érigées en périphérie des localités jouxtant la frontière. Elles étaient destinées à l'origine aux ouvriers transfrontaliers employés dans les usines textiles françaises (à droite, la cité Paul Rose au Bizet, construite à partir des années 1950).



L'argile du sous-sol est extraite et transformée en briques par la briqueterie de Ploegsteert, implantée dans le sud-ouest de l'aire. Le site principal de l'entreprise, situé entre Le Bizet et Le Touquet, se compose de vastes hangars et de fours aux hautes cheminées qui dominent les arrière-plans (ci-dessus).

Les tas de briques empaquetées, prêts à être livrés, s'amoncellent devant les bâtiments (ci-contre).

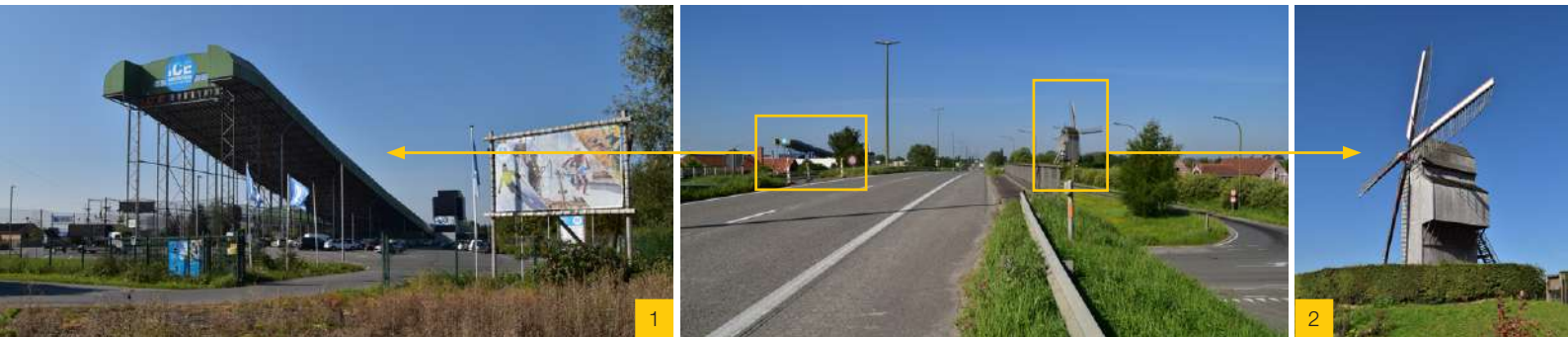


Les argilières de Ploegsteert, longues fosses rectangulaires peu profondes, s'agrandissent peu à peu (ci-dessus à gauche). Leurs parois dénudées, grattées obliquement par les excavateurs qui extraient le matériau, montrent la succession des couches de terre limoneuse ocre (1) et d'argile gris-bleu (2).

En fin d'exploitation, les argilières sont colonisées par une végétation adaptée aux milieux humides (ci-dessus à droite), puis se transforment en étangs avec la remontée de la nappe phréatique (ci-contre, un site aménagé en étang de pêche).



L'usine de transformation de pommes de terre Clarebout, installée en bordure de la Lys à Warneton, apporte une composante industrielle forte dans le paysage de l'ancien méandre qui jouxte le site (à gauche). La haute cheminée surmontée d'un panache de vapeur d'eau et le grand hangar blanc parallélogrammique du site se voient au loin dans la plaine (à droite, vue depuis le chemin des Loups, au nord du hameau du Gheer).



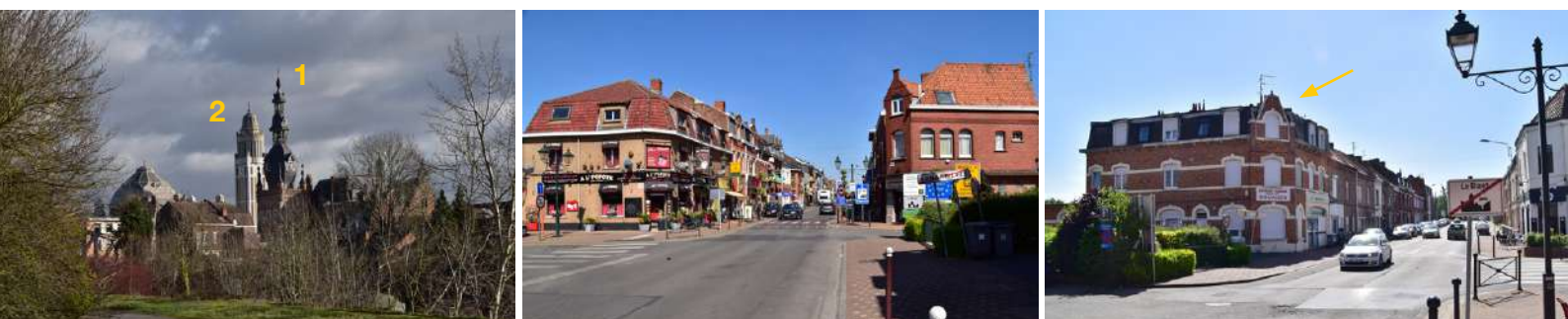
À hauteur de Comines, deux grands édifices s'imposent dans le paysage visible depuis la route N58. Le moulin à vent Soete (2), monté sur pivot et habillé de planches et d'ardoises grises, déploie ses ailes en bordure de la route. De l'autre côté de la N58, le plan incliné de la piste de ski artificielle intérieure *Ice Mountain* (1) s'élève à une quarantaine de mètres aux côtés d'autres infrastructures de loisirs.



Une dizaine de lieux de sépultures militaires britanniques, souvenir de la Première Guerre mondiale, se concentre dans l'ouest de l'aire, parcouru par la ligne de front.

Edifié en bordure de la rue de Messines à Ploegsteert, le Mémorial britannique, imposant édifice circulaire en pierres blanches gardé par deux lions (à gauche), est dédié aux soldats britanniques et sud-africains portés disparus lors des combats. À ses côtés s'étendent les rangées de stèles blanches du *Berks Cemetery Extension* et une grande Croix du Sacrifice. Le bois de la Hutte se dresse en arrière-plan.

Certains cimetières sont insérés dans du bâti développé au cours du 20^e siècle (au centre, le *London Rifle Brigade Cemetery*, rue d'Armentières à Ploegsteert), d'autres dans le bois du Gheer (à droite, le *Rifle House Cemetery*).



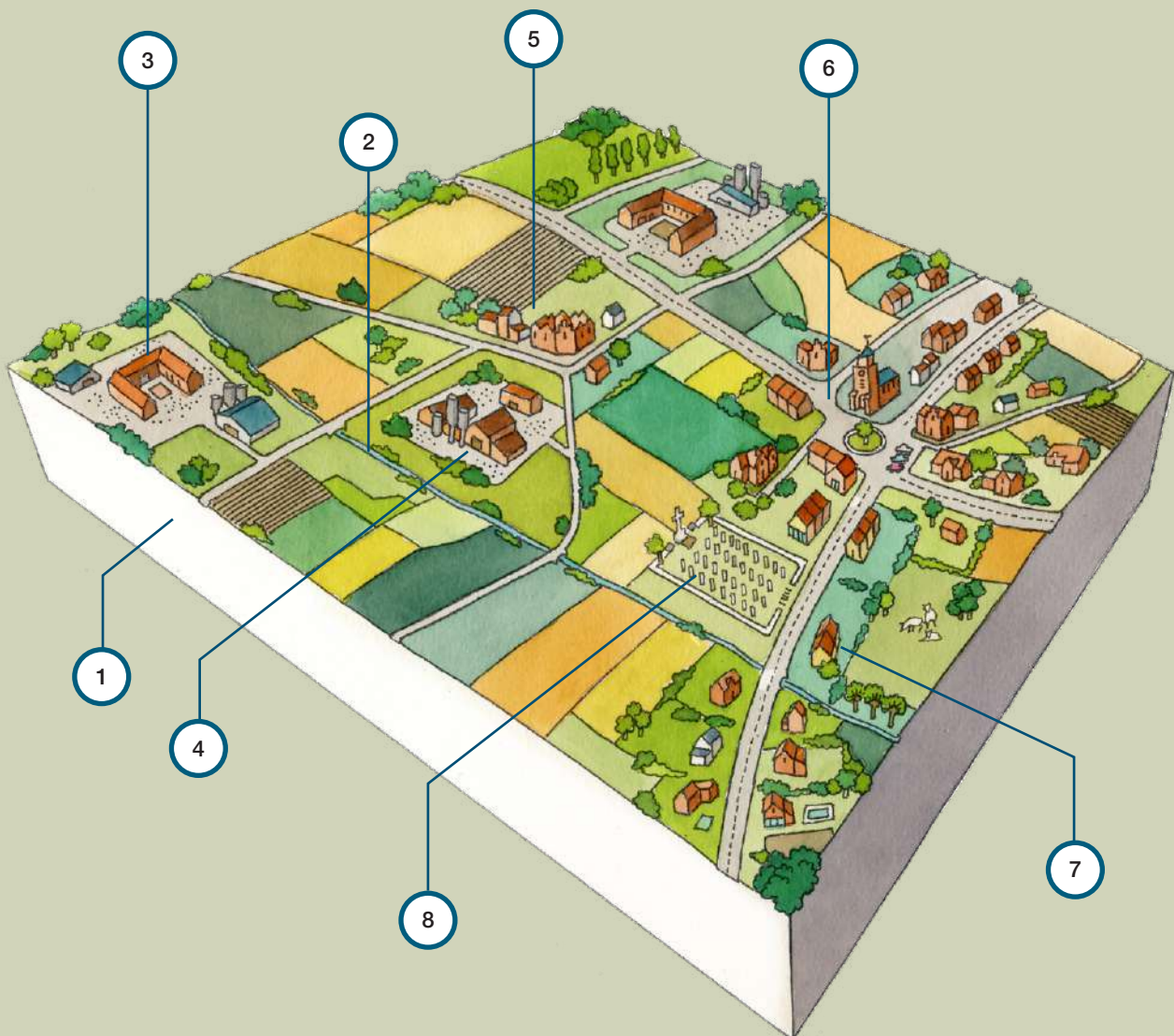
Comines et Le Bizet jouxtent les localités françaises respectives de Comines (France) et d'Armentières. Les paysages urbains s'y étendent de part et d'autre de la frontière.

À gauche, le beffroi de l'hôtel de ville de Comines-France (1), classé au patrimoine mondial de l'Unesco, et la tour de l'église Saint-Chrysole (2) s'imposent visuellement le long des berges de la Lys, depuis la partie belge de la ville.

La rue d'Armentières au Bizet (au centre) est prolongé par l'avenue Léon Blum à Armentières (à droite). La première apparaît très animée, concentrant une succession d'établissements Horeca et de commerces profitant, notamment, du moindre prix de la bière, des sodas et du tabac en Belgique. La seconde, nettement plus calme, se déroule à partir de l'ancien bâtiment de la douane française (flèche).

Plaine cominoise de la Lys

1. Relief plat de la plaine alluviale de la Lys.
2. Ruisseau au cours rectifié et rendu rectiligne.
3. Ferme en brique et en tuile de taille moyenne, disposée en « U », implantée dans la plaine agricole.
4. Hangars (porcherie) et silos contenant la nourriture des animaux.
5. Petit hameau.
6. Village au bâti de type urbain, reconstruit dans les années 1920.
7. Alternance de maisons mitoyennes et villas quatre façades le long d'une grand-route.
8. Cimetière militaire britannique érigé au lendemain de la Première Guerre mondiale.



Dessin : Dina Kathelyn.

Constats et enjeux

- L'urbanisation résidentielle, commerciale et industrielle, qui se développe depuis la seconde moitié du 20^e siècle entre la Lys et la N58 en périphérie de Comines et de Warneton, ainsi qu'autour du Bizet, apparaît fort déstructurée. Elle contraste avec la grande homogénéité du centre des localités reconstruites après 1918 et menace les poches d'étendues agricoles périphériques qui subsistent.
- L'implantation d'une nouvelle zone d'activité économique de trente-trois hectares à Warneton, le zoning des « Quatre Rois », est prévue au nord de la N58. Elle prendra place dans un paysage agricole jusqu'à présent préservé et visible depuis la voie rapide.
- De nombreuses exploitations agricoles implantées dans l'aire sont spécialisées dans l'élevage industriel de porcs, à l'exemple de la Flandre voisine. Les hangars des porcheries et leurs silos tendent à se multiplier avec l'agrandissement des cheptels, dénaturant la qualité paysagère des fermes aux côtés desquelles ils ont été implantés.
- L'aire a été particulièrement impactée par la Première Guerre mondiale. De nombreuses traces ont été laissées par les combats et, aujourd'hui, des monuments, ruines et cimetières parsèment le paysage (comme c'est aussi le cas dans l'aire voisine de la Bordure du Heuvelland, voir p. 152). Le cratère de mine connu sous le nom de *Factory Farm*, présent à la limite de l'aire, n'est pour autant pas accessible car entouré de terrains agricoles privés (comme celui de l'*Ultimo Crater*, situé dans l'aire adjacente). Seuls les talus et les arbres qui l'entourent laissent deviner sa présence. L'aménagement d'un cheminement d'accès permettrait au public d'apprécier pleinement l'importance de ce lieu de mémoire.

Objectifs paysagers

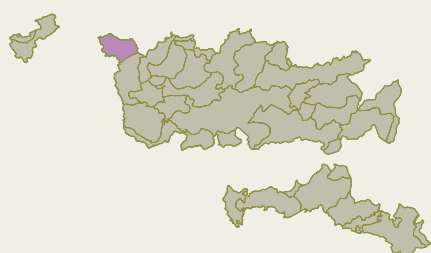
| | |
|--|---------------------|
| 1. Préserver du mitage les zones agricoles jouxtant Comines, Warneton et le Bizet. | GESTION |
| 2. Envisager la dimension et l'impact paysagers de toute mise en œuvre de réserve foncière, notamment pour la future zone d'activité économique des « Quatre Rois ». | GESTION |
| 3. Encadrer l'implantation des bâtiments et infrastructures des porcheries. S'inspirer de l'architecture rurale ancienne en brique et de ses tonalités. | GESTION |
| 4. Rendre accessibles au public les abords du cratère de mine de la <i>Factory Farm</i> . | GESTION-AMÉNAGEMENT |

Pistes d'action

- Développer des outils urbanistiques comme le guide communal d'urbanisme (GCU), le schéma de développement communal (SDC)... afin de mieux gérer la dimension paysagère de la périphérie des villes du sud de l'aire.
- Voir les enjeux globaux pour les pistes d'action concernant le bâti rural et à vocation agricole.
- Sensibiliser le propriétaire des terres agricoles entourant le cratère de la *Factory Farm* aux possibilités de rendre ses abords accessibles au public.



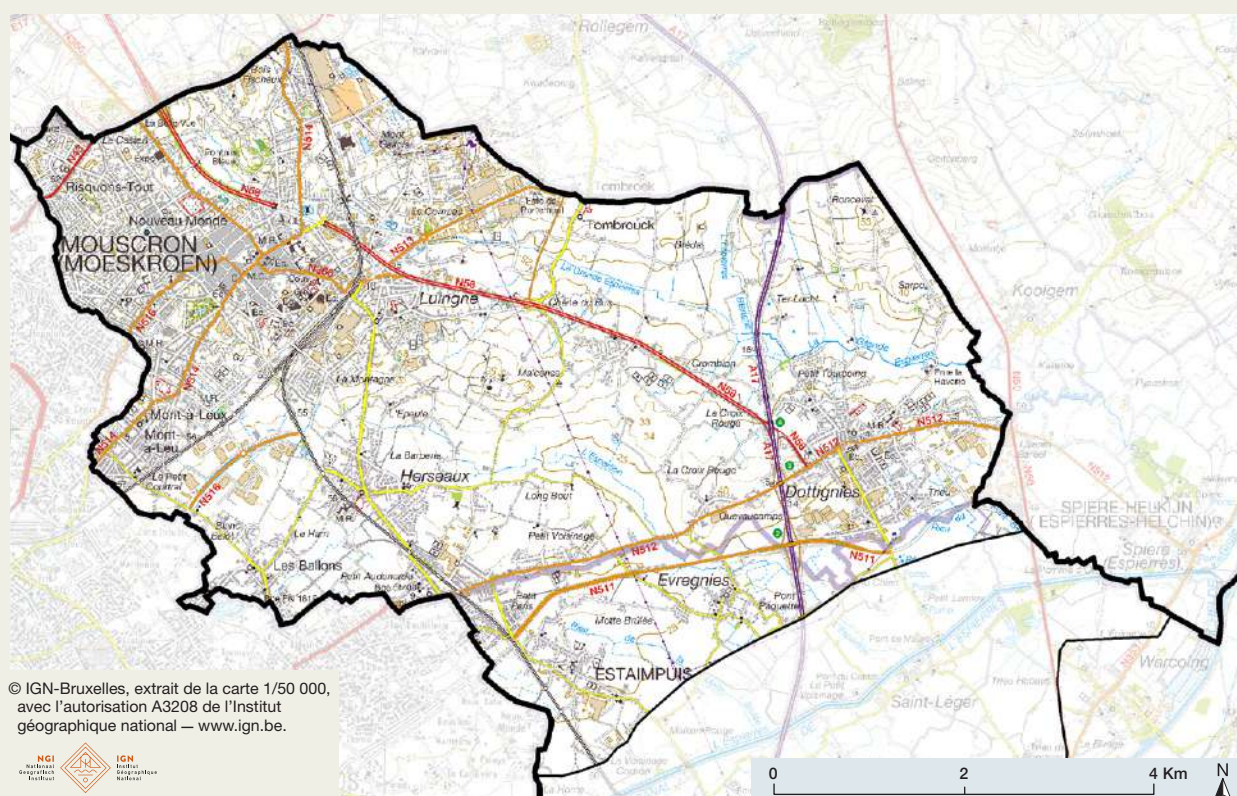
Agglomération et campagne industrielles de Mouscron



| | |
|--|---------------|
| Superficie totale de l'aire^A | 4 678 |
| Superficie agricole (ha) | 2 018 |
| Terres arables (%) | 66 |
| Prairies (%) | 26 |
| Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha) | 3 |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha) | 1 908 |
| Autres occupations du sol (ha) | 750 |
| Nombre d'habitants^B | 62 390 |

^A Estimation sur base de la carte d'utilisation du sol wallon (2018).

^B Estimation sur base des données de Statbel (2019).



L'aire de l'Agglomération et de la campagne industrielles de Mouscron s'étend de la plaine de l'Escaut à l'interfluve Escaut – Lys, animé de petites collines. Mouscron et les autres localités de l'aire concentrent un bâti principalement ouvrier et les bâtiments d'anciennes usines textiles peuvent y être observés. À leur périphérie se développent des quartiers résidentiels au tissu plus lâche, de grandes zones commerciales ainsi que des parcs d'activité économique. Entre ces zones urbanisées s'ouvrent des étendues agricoles parsemées de fermes et de maisons dispersées.



L'Agglomération et la campagne industrielles de Mouscron s'inscrivent dans le nord-ouest du Tournaisis, sur l'**INTERFLUVE ESCAUT – LYS**. Pratiquement plat dans le sud de l'aire, en bordure de la plaine de l'Escaut où l'altitude est inférieure à vingt mètres, le relief est animé par de petites collines atteignant cinquante à septante mètres dans le nord.

Située dans le nord-ouest de l'aire, **MOUSCRON** forme une entité urbaine très étendue. Ancien village, dont subsistent quelques fermes et maisons rurales basses, la localité s'est densifiée et fortement agrandie à partir de la seconde moitié du 19^e siècle avec l'arrivée du chemin de fer et le développement de l'industrie textile. Son tissu bâti, majoritairement mis en place jusque dans l'entre-deux-guerres, aligne des rangées de maisons ouvrières similaires complétées ici et là d'habitations bourgeoises et de grands édifices publics d'architecture néoclassique à Art déco. Plusieurs cités sociales, construites dans le courant du 20^e siècle, se distinguent par la répétition à l'identique de leurs blocs d'habitations, tandis que des quartiers peu homogènes de maisons pavillonnaires, entourées de leur jardin, se développent en périphérie de la ville.

Les autres localités de l'aire ont également connu d'importantes transformations à la suite du développement industriel de la région. Elles présentent un même type de bâti serré, majoritairement de type ouvrier, tout en conservant une trame villageoise encore bien lisible.

Situées en bordure de la frontière française, Mouscron et Herseaux présentent des **CONTINUITÉS URBAINES TRANSFRONTALIÈRES** avec les villes de Tourcoing et de Wattrelos. Plusieurs voiries épousant la frontière ont un côté français et un côté belge, qui se distinguent notamment par des différences dans l'architecture des maisons et le mobilier urbain.

D'anciennes **USINES TEXTILES**, reconnaissables à leurs toitures en sheds ou à leurs hautes façades percées de rangées de grandes fenêtres, parfois aussi repérables de loin grâce à une cheminée laissée en place, jalonnent

les paysages de la ville de Mouscron et des autres localités. L'activité industrielle étant aujourd'hui abandonnée, ces bâtiments connaissent des réaffectations diverses (écoles, centre culturel, bureaux et services).

De vastes zones d'activité économique ou commerciale s'imposent en périphérie de Mouscron et au sud de Dottignies. La masse claire de leurs grands hangars et entrepôts parallélépipédiques se profile au loin dans le paysage.

Des **PAYSAGES AGRICOLES OUVERTS ET PLATS** composés en grande majorité de labours s'étendent entre les localités, dans le sud et l'est de l'aire. Quelques ruisseaux les traversent, s'écoulant dans un lit plus ou moins étroit et encadré de berges enherbées. Des fossés rectilignes destinés à drainer les terres agricoles que le sous-sol argileux rend humides séparent les parcelles des chemins qui les longent.

Un **HABITAT INTERCALAIRE DISPERSÉ** imprègne ces paysages agricoles. De petites et moyennes fermes en carré, en briques et aux toits de tuiles, apparaissent le long des routes et chemins, isolément ou groupées avec quelques maisons de factures diverses.

Des poches de terres agricoles subsistent également dans l'ouest de l'aire, entre le tissu bâti dense de Mouscron, ses lotissements et zonings périphériques, ainsi qu'entre Herseaux, Estaimpuis et la frontière. Elles apportent des respirations dans les paysages fortement urbanisés, mais sont soumises à de fortes pressions immobilières et peu à peu loties.

D'importantes **INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT** quadrillent le territoire : l'autoroute A17, plusieurs autres voies rapides ainsi que la ligne de chemin de fer Tournai – Courtrai. Bordées d'éléments destinés à les masquer – rideaux boisés, buttes de terre –, ces infrastructures créent des coupures visuelles et cloisonnent les paysages.



L'aire occupe, dans sa partie sud, la zone de transition entre la plaine de l'Escaut et l'interfluve séparant les bassins de l'Escaut et de la Lys. Le relief y est pratiquement plat (à gauche, au lieu-dit « Petit Voisinage » à Estaimpuis). Dans le nord, de petits bombements apparaissent, correspondant aux collines de l'interfluve (à droite, une colline se profile distinctement dans le paysage agricole ouvert du nord-est de l'aire, au lieu-dit « Ronceval »).

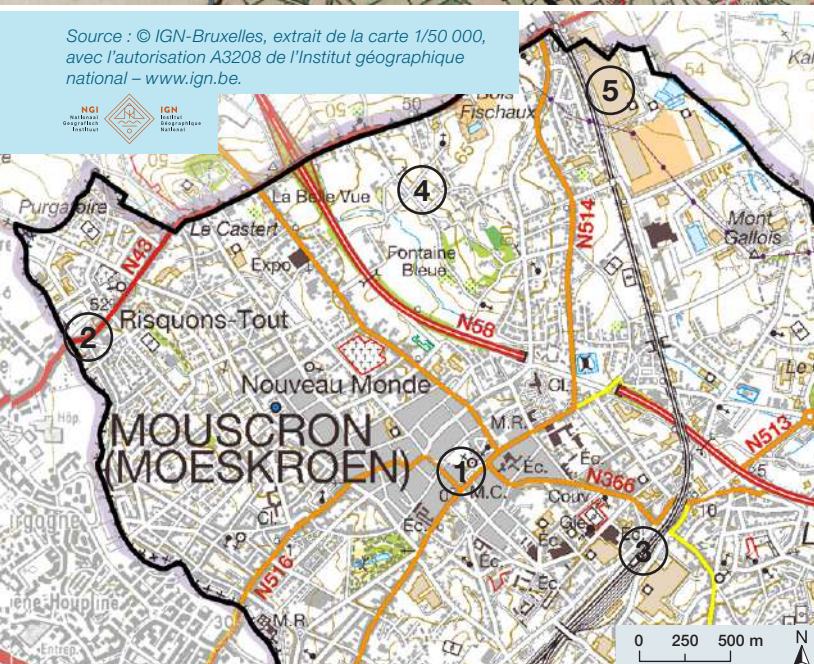
Source : carte de Ferraris, Menin 19 (1777), Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles.



Source : carte topographique de la Belgique 1/20 000, Dépôt de la Guerre, Mouscron XXIX-5 (1873), coll. SRBG.



Source : © IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3208 de l'Institut géographique national – www.ign.be.



Mouscron était, jusque dans la seconde moitié du 19^e siècle, une modeste localité rurale environnée de fermes et de petits hameaux (ci-dessus à gauche, dans les années 1770 ; 1 : la Grand-Place ; 2 : le hameau frontalier de Risquons-Tout). L'arrivée du chemin de fer en 1842 met Mouscron en communication avec Courtrai, Tournai et Lille et favorise la jeune industrie textile française toute proche. Le quartier de la gare se développe, tandis qu'un axe urbain se met en place entre la gare et la Grand-Place. Dès les années 1860, l'installation d'immigrants flamands venus travailler dans les usines françaises engendre le développement de quartiers ouvriers autour de la gare et à proximité des points de passage de la frontière (ci-dessus à droite, la localité dans les années 1870 ; 3 : la gare). À partir des années 1880 et jusque dans l'entre-deux-guerres, l'implantation d'usines filiales des entreprises françaises stimule encore l'urbanisation de Mouscron. Enfin, depuis les années 1960, un tissu lâche de quartiers de maisons quatre façades et de grands zonings se met en place dans les zones périphériques de la ville, favorisé par l'aménagement de voies routières rapides (ci-contre, la ville actuellement ; 4 : quartier résidentiel du Bois Fichaux ; 5 : zoning industriel de Mouscron II).



Le château des Comtes (1), entouré de ses douves, constitue le plus important vestige antérieur à l'urbanisation de Mouscron. Ancienne forteresse médiévale des seigneurs de Mouscron, elle a été profondément remaniée lors de sa transformation en manoir de plaisance au 18^e siècle.

Des maisons de taille et de style architectural variés, construites du 19^e siècle à nos jours, bordent les places et axes principaux de la ville. Sur la Grand-Place s'ouvre une perspective sur l'hôtel de ville construit à la fin des années 1880 en style néo-gothique (2). Des quartiers principalement composés d'alignements de maisons ouvrières des 19^e et début 20^e siècles sont greffés aux rues principales.

Certains forment des ensembles d'une grande homogénéité. C'est le cas du quartier du Nouveau Monde dans le nord de la ville. Il a été mis en place dans l'entre-deux-guerres à l'initiative de sociétés de logement social et est doté d'une nouvelle église paroissiale (3, la rue de Dixmude). D'autres rues concentrent un bâti plus aisé et à l'architecture plus diversifiée, notamment en bordure du parc (4, avenue du Parc).



Les autres localités de l'aire ont également connu un développement démographique important et rapide lié à l'afflux de population employée dans l'industrie textile. Leur tissu bâti, de type principalement ouvrier et urbain, apparaît serré le long des anciens axes villageois et des rues qui s'y sont ajoutées par la suite ainsi qu'autour des gares de Herseaux et de Dottignies (à gauche, succession de petites maisons ouvrières basses du 19^e siècle à Dottignies ; à droite, les alignements homogènes d'une cité ouvrière des années 1920 à Herseaux).

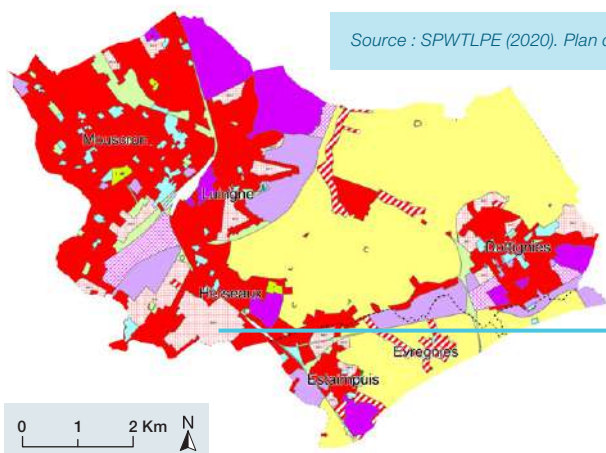


Les bâtiments des anciennes usines textiles sont encore nombreux dans le tissu urbain de Mouscron. Ils sont également présents dans les quartiers des gares de Dottignies et de Herseaux. Outre leur taille, on les identifie grâce à leur architecture industrielle caractéristique : murs en brique, longues toitures à redans partiels (sheds) et rangées de hautes fenêtres destinées à éclairer les ateliers. La plupart des sites sont aujourd'hui réaffectés. L'usine des entreprises Catteau (à gauche) a été transformée en centre d'exposition : le Cent'Expo Mouscron. Une ancienne usine à Dottignies (à droite) est maintenant occupée par des ateliers de menuiserie et charpenterie.



Les quartiers résidentiels aménagés après la Seconde Guerre mondiale en périphérie des localités présentent, avec leurs maisons pavillonnaires hétéroclites, un aspect peu structuré (à gauche, la rue du Calvaire). Quelques cités sociales, construites dans les années 1960 et 1970, où les blocs d'habitation se répètent à l'identique, sont au contraire caractérisées par leur grande unité (au centre, la cité des Blommes).

Plusieurs zonings accueillant des activités économiques et commerciales ont également été aménagés sur le territoire à partir des années 1960 (à droite, les bâtiments du vaste zoning du Portemont, en périphérie nord-est de Mouscron).



Source : SPWTLPE (2020). Plan de secteur.



Les grandes étendues agricoles présentes dans l'est de l'aire sont inscrites comme telles au Plan de secteur (plages jaunes). À l'inverse, les terres agricoles qui environnent les localités et les zones d'activité économique de l'ouest de l'aire sont pratiquement toutes inscrites en zone urbanisable au Plan de secteur (plages rouges, violettes et lavande). Elles sont potentiellement vouées à disparaître progressivement. Certaines sont inscrites en zone d'aménagement communal concerté (ZACC*), à l'instar des prairies et champs situés au lieu-dit « Petit Audenarde » à Herseaux (à droite), et sont également susceptibles d'être urbanisées à terme.

L'aire est desservie par plusieurs voies routières rapides qui créent d'importantes césures dans les paysages ruraux et urbains. Ci-contre, l'autoroute A17, accompagnée de rangées de hauts poteaux et d'autres infrastructures (ponts, glissières de sécurité, panneaux...) et animée par le flux de véhicules, accentue l'anthropisation des paysages agricoles de l'est de l'aire (Evregnies, Estaimpuis).



Le long de la frontière, les continuités urbanistiques lient les localités françaises de Tourcoing et Wattrelos à celles, wallonnes, de Mouscron, Herseaux et Estaimpuis offrent des paysages urbains transfrontaliers. À gauche, la rue de la Limite, à Mouscron, et la rue Gaston Lepers, à Tourcoing, sont tracées côte à côte, mais séparées par un îlot végétalisé qui matérialise la frontière.

Les maisons côté belge possèdent le plus souvent un étage, tandis qu'à Tourcoing la plupart des maisons sont basses, leur rez-de-chaussée surmonté d'une toiture à la Mansart*.

Constats et enjeux

- Le bâti d'origine ouvrière constitue l'une des composantes principales des paysages urbains de l'aire. L'homogénéité conférée par la répétition de types architecturaux et de gabarits similaires est souvent dégradée. Dans certains cas, cet assemblage typique a disparu par manque d'entretien des habitations ou par la transformation plus ou moins profonde des façades.
- Les rénovations et les agrandissements des fermes, souvent peu soucieux des caractéristiques architecturales originelles, altèrent la qualité des paysages ruraux (voir les enjeux globaux, pages 414 et 415).
- Les étendues cultivées, qui s'étendent entre les localités ou qui subsistent enclavées dans les zones bâties, offrent d'intéressants contrastes avec les paysages urbains. Certains de ces espaces agricoles sont cependant en sursis, susceptibles de disparaître au profit de l'habitat, des espaces commerciaux et des zones d'activité économique.
- Plusieurs voies routières rapides, bordées de hauts merlons ou de rideaux arborés, engendrent d'importantes césures dans les paysages ruraux et urbains.

Objectifs paysagers

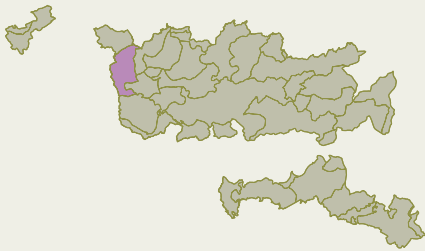
| | |
|---|--|
| 1. Assurer le maintien de l'homogénéité des ensembles de maisons d'origine ouvrière et recomposer la cohérence visuelle des ensembles déstructurés. | PROTECTION- GESTION- AMÉNAGEMENT |
| 2. Assurer le respect des caractéristiques architecturales du bâti rural ancien. | PROTECTION- GESTION |
| 3. Préserver les étendues agricoles du mitage. | PROTECTION- GESTION |
| 4. Veiller à la bonne intégration paysagère des bâtiments des zonings industriels et commerciaux existants et futurs. | GESTION |
| 5. Repenser l'intégration paysagère des voies routières rapides. | AMÉNAGEMENT |

Pistes d'action

- Encadrer les transformations du bâti par des prescriptions urbanistiques et architecturales imposant le respect de leurs caractéristiques d'origine et une plus grande unité lors des rénovations.
- Sensibiliser les nouveaux propriétaires, les gestionnaires des sociétés de logement social et les acteurs communaux aux spécificités paysagères des ensembles d'origine ouvrière.
- Mettre en place des mesures de protection pour assurer l'intégrité des surfaces agricoles.
- Veiller à une utilisation parcimonieuse de l'espace destiné à l'extension de l'habitat et des activités économiques et commerciales et mener des actions de sensibilisation de (re)structuration paysagère de ce bâti.
- Mettre en œuvre la circulaire relative à la gestion des espaces paysagers présents sur le domaine des infrastructures régionales.



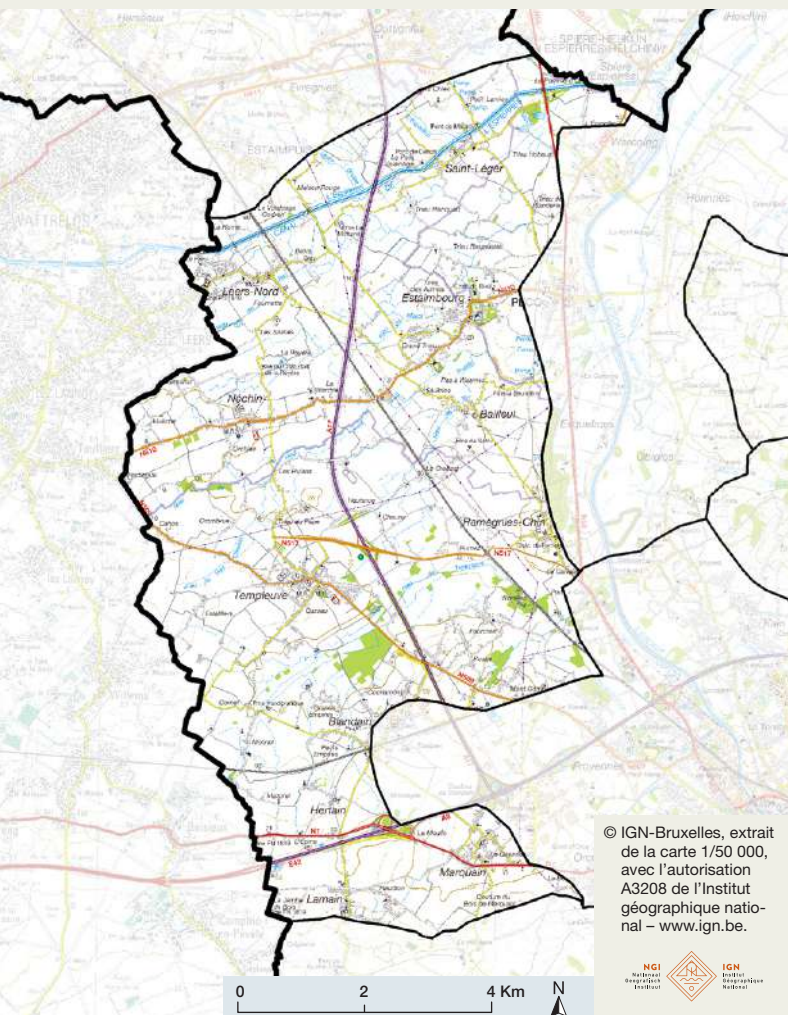
Plaine tournaise



| | |
|--|---------------|
| Superficie totale de l'aire (ha)^A | 6 764 |
| Superficie agricole (ha) | 5 459 |
| Terres arables (%) | 81 |
| Prairies (%) | 15 |
| Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha) | 101 |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha) | 729 |
| Autres occupations du sol (ha) | 475 |
| Nombre d'habitants^B | 13 954 |

^A Estimation sur base de la carte d'utilisation du sol wallon (2018).

^B Estimation sur base des données de Statbel (2019).



L'originalité de la Plaine tournaise se trouve dans son caractère essentiellement plat où seuls les éléments construits délimitent et donnent de la structure aux vues. Les constructions se présentent, au nord, en longues lignes d'urbanisation continue et, au sud, en villages plus ramassés assortis de dispersion intercalaire. Les cours d'eau, à quelques exceptions près, restent discrets. C'est moins le cas des infrastructures énergétiques et de transport (autoroute, ligne de chemin de fer) qui sont bien marquées. Le bâti rural a connu des modifications importantes, particulièrement dans la partie nord.



L'aire de la Plaine tournaise est constituée d'une vaste zone au **RELIEF PRESQUE UNIFORMÉMENT PLAT** qui s'étend à l'ouest de l'Escaut, depuis le canal de l'Espierres (au nord) jusqu'à (et y compris) la légère transition vers le bas-plateau au sud-ouest de Tournai (au sud). Une série d'affluents de l'Escaut orientés ouest-est parcourent cette plaine : l'ancienne Espierres, rectifiée et parallèle au canal du même nom ; le rieu du Haut Pont ; celui de Templeuve. À chacun d'eux s'associe un réseau relativement dense de petits ruisseaux, souvent de simples fossés peu visibles de loin et qui suivent le parcellaire. Le canal de l'Espierres s'inscrit d'avantage dans le paysage là où les anciens peupliers qui l'encadrent n'ont pas encore été abattus. La végétation présente le long du rieu de Templeuve (végétation rivulaire, peupleraies) le signale également clairement dans le paysage et limite les vues. À ces exceptions près, les boisements sont plutôt rares. Se distinguent le bois de Blandain et les cordons boisés qui encadrent certaines portions d'autoroutes et leurs ponts. La végétation arborée s'enrichit également des essences présentes dans les jardins privés mais aussi des alignements qui soulignent les parcelles d'un certain nombre de fermes isolées.

L'occupation du sol est dominée par les terres agricoles, et plus particulièrement par les **CHAMPS**, généralement bien dégagés de tout obstacle à la culture. Les **PRAIRIES** (en très faible proportion) s'observent en bordure des cours d'eau et des lieux d'habitat.

L'habitat se répartit en **GROUPEMENTS VILLAGEOIS ET DISPERSION INTERCALAIRE RÉSIDUELLE**. La dispersion plus marquée qui était observable par le passé a soit été progressivement ingérée par les extensions fort importantes des villages, soit disparu. Ainsi, dans la partie nord, les villages s'étirent aujourd'hui en de longues lignes d'urbanisation continue le long d'un réseau routier qui suit globalement l'orientation des ruisseaux. Dans la partie sud, les villages sont plus ramassés, organisés autour d'un réseau routier de forme étoilée.

Templeuve est un cas un peu particulier : cette petite agglomération tentaculaire s'est rapprochée de Tournai grâce à une série de routes rapides et partage certains traits de la périphérie de cette ville.

Le bâti de l'aire, très hétérogène, se compose d'un **MÉLANGE D'HABITAT** rural ancien (de grande et de petite taille), de maisons ouvrières liées notamment au développement de l'activité textile au cours du siècle dernier dans les régions limitrophes, et de villas quatre façades construites en grand nombre, durant les soixante dernières années. Les parcelles sont petites et l'emprise au sol des bâtiments y est assez forte.

La présence de multiples **FERMES EN CARRÉ** de grande taille, rappel de la dispersion, retient l'attention. Beaucoup de ces témoins ne sont souvent plus intacts : certains sont en très mauvais état, d'autres ont connu diverses transformations (anciennes ou actuelles). Dans la partie sud de l'aire, on observe des rénovations relativement raisonnées qui préservent les grandes caractéristiques de ce type de bâti (briques, parfois chaulées, et tuiles rouges). Certaines bâtisses sont néanmoins encore en attente d'un avenir. Dans la partie nord, un certain nombre de rénovations, souvent récentes, respectent peu les gabarits, les matériaux et les teintes originels. Ces changements se ressentent plus fortement encore dans le cas de fermes isolées.

Dans ce cadre général, les **AUTOROUTES ET PONTS** construits en surélévation par rapport à la plaine sont bien visibles et aussi très audibles. S'y ajoutent une ligne de train, ses nombreux passages à niveau, plusieurs lignes électriques et des éoliennes.

Les vues ont tendance à être longues au sein de l'aire. Néanmoins, les différentes caractéristiques évoquées ci-dessus expliquent le bornage des horizons par un **CONTINUUM MÉLANGEANT ARBRES FEUILLUS ET BÂTI**. Ce dernier est aussi très présent par touche dans les avant et moyen-plans.



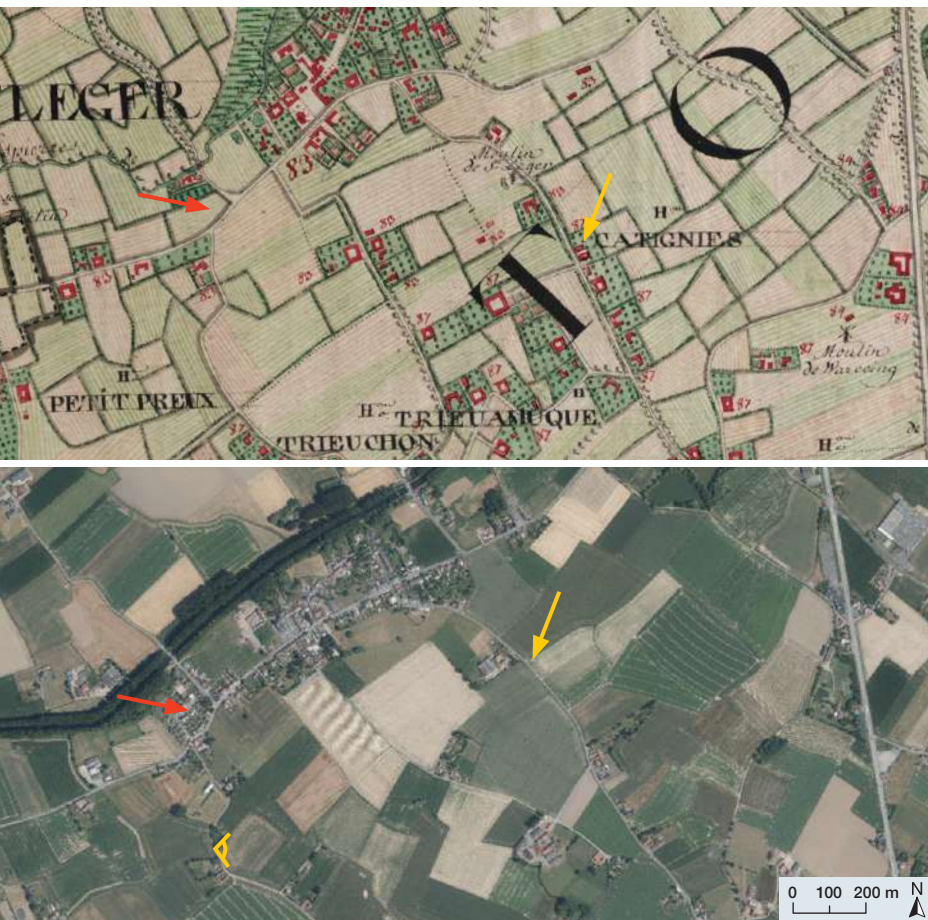
Dans la Plaine tournaise (ci-dessus au sud de Bailleul et ci-dessous à l'ouest de Saint-Léger, Estaimpuis), la vue s'étend bien souvent jusqu'à la courbure de l'horizon. Dans cet environnement plat et relativement ouvert, les plans successifs de bâti et de végétation se confondent progressivement au loin en une ligne indistincte. Emergent ici et là des éléments à la verticalité plus prégnante (lignes électriques, éoliennes). Le réseau de transport se marque également très clairement par sa linéarité et son implantation en légère surélévation (ligne de chemin de fer, 1 ; autoroute, 2). En surélévation également, certains boisements encadrent les routes pentues menant aux ponts qui surplombent l'autoroute (ci-dessous, flèche). En avant et moyen-plans se déploient les labours, majoritaires dans l'aire, ponctués d'un bâti dispersé et de la végétation qui y est associée.



Dans la partie nord de l'aire, le bâti constitue souvent une limite visuelle continue, en arrière-plan dans les vues longues, rappelant que les villages s'y étirent en longs cordons le long du réseau routier (flèches pointillées). Celui-ci suit globalement l'orientation ouest-est des ruisseaux et permet une circulation directe des flux entre la France et la route principale (N50, extérieure à l'aire) menant à Tournai et à Mouscron. La silhouette de Néchin (ci-dessus, Estaimpuis) est facilement identifiable grâce au château d'eau (flèche) situé à peu de distance de l'église.

Dans la partie sud, où les villages se développent plutôt autour d'un réseau routier en étoile, le regard cerne mieux les limites de la silhouette villageoise (comme ci-dessous, Hertain, Tournai) entourée de son finage.





Le paysage de l'aire se compose d'habitat groupé mais aussi de dispersion intercalaire résiduelle. Comme le montre la comparaison de la carte de Ferraris avec une vue aérienne actuelle, le village de Saint-Léger s'est classiquement étendu le long du réseau routier (flèche rouge). Par contre, l'habitat dispersé a connu au fil du temps un éclaircissement à certains endroits. Les petits hameaux lâches présents à la fin du 18^e siècle ont perdu leur cohérence au profit de maisons plus isolées (flèche jaune). L'enclosure des parcelles a presque totalement disparu et seuls se distinguent des bouquets d'arbres ou des arbres isolés dans les cultures. Depuis le sol, l'œil perçoit, dans les avant et moyen-plans, la ponctuation du territoire par ce bâti entouré de quelque végétation. Les arrière-plans sont moins nets et le bâti, bien qu'également dispersé, y fusionne visuellement en un tout plus ou moins continu (ci-dessous, la vue localisée sur l'orthophotoplan).

Sources : carte de Ferraris, Pecq 20 (1777), Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles ; SPW – Dpt de la Géomatique. Orthophotoplan 2018.



La plupart des villages de l'aire présentent un petit centre, aux maisons jointives assez basses, organisé autour de l'église qui bien souvent est l'unique bâtiment en élévation (à gauche, la place de Marquain, Tournai).

Rapproché de Tournai par des routes rapides, Templeuve (Tournai) s'affirme comme un bourg plus important et son bâti en présente les traits : mélange de commerces et de services, de maisons ouvrières et maisons plus cossues, de traces d'habitat rural, d'immeubles à appartements... La place, centre névralgique, s'articule autour du château et d'une église au profil résolument contemporain (à droite).



Dans les villages et leurs extensions, de petites maisons ouvrières apparaissent, éparpillées ou en petits groupes plus ordonnés (à gauche, à Leers-Nord, Estaimpuis). À la frontière avec la Flandre, sur l'ensemble des routes d'un peu d'importance, des bars-tabacs et des pompes à essence rappellent l'ancienne présence de la douane (au centre, à l'ouest de Néchin, Estaimpuis). Plus récemment, des établissements de jeux aux grandes enseignes bariolées s'y sont installés. Dans les extensions des villages, les villas quatre façades se dissimulent derrière des haies, des murets, mais aussi depuis peu des grilles colorées qui défendent hermétiquement l'accès aux propriétés (à droite).



De nombreux bâtiments relèvent de l'habitat vernaculaire : grandes fermes en carré et bâtis bi-cellulaires plus modestes. Certains témoins ont préservé leur intégrité : la ferme de la Motterie (1), qui s'est développée à partir du 17^e siècle entre Leers-Nord et Saint-Léger (Estaimpuis), s'illustre par ses composantes blanchies, sa toiture de tuiles rouges et la couronne de peupliers qui l'entoure partiellement. Dans d'autres cas, l'intégrité propre du bâtiment est modifiée et son intégration paysagère est amoindrie : bâtiments en ruine (2, à l'ouest d'Hertain, Estaimpuis), rénovations ne tenant pas compte des gabarits et teintes spécifiques à la région (3, entre Néchin et Templeuve), gros hangars agricoles modernes (4, ferme près de Bailleul, Estaimpuis).



Certains ruisseaux comme le Rieu de Bec (ici à Leers-Nord, Estaimpuis, à gauche) se perçoivent peu. D'autres ont un impact plus significatif dans le paysage grâce à la végétation, notamment les parcelles boisées, qui les accompagnent. C'est particulièrement le cas du Rieu de Templeuve (à droite, Tournai). La végétation qui y est associée cloisonne les vues rapprochées mais s'affiche aussi en limite d'horizon dans de nombreuses vues longues au sein de l'aire.



Le long du canal de l'Espierres, achevé en 1843 pour relier l'Escaut à la Deûle et approvisionner en charbon et en eau la région de Lille-Roubaix-Tourcoing, les peupliers sont arrivés à maturité et sont progressivement remplacés par des tilleuls. Cette espèce indigène, qui résiste mieux aux maladies, a un système racinaire plus profond que celui du peuplier et ne détériorera pas le chemin de halage. Sa durée de vie est aussi deux fois plus longue (à gauche, le double alignement de peupliers, en attente d'abattage ; à droite, les tilleuls récemment plantés ; Leers-Nord, Estaimpuis).

Constats et enjeux

- Le paysage de l'aire se distingue par ses horizons plats. Tout élément (bâtiment, infrastructure de transport ou d'énergie) dans une élévation différente des gabarits anciens se découpe sur le ciel et marque les vues de manière significative.
- L'urbanisation résidentielle continue à se développer dans l'aire, modifiant ses caractéristiques visuelles.
- De nombreux bâtiments récents (habitations et infrastructures agricoles) transforment peu à peu le profil bâti de l'aire : éclectisme des quatre façades, délimitation et protection des propriétés privées par des grilles de sécurité, construction de nombreux hangars agricoles, dont les implantations, les gabarits, les teintes tranchent avec le bâti rural ancien...
- Dans la partie nord de l'aire, peut-être plus soumise à l'influence des régions limitrophes, bon nombre de bâtiments ruraux anciens (notamment des fermes en carré) ont perdu leur spécificité. Les matériaux employés et leurs teintes s'inspirent davantage de l'éclectisme des quatre façades, aussi présentes en grand nombre, que des gabarits et coloris vernaculaires. Dans la partie sud, certains bâtiments déjà rénovés respectent mieux ces caractéristiques, d'autres sont encore en attente d'une réfection, parfois urgente.

Objectifs paysagers

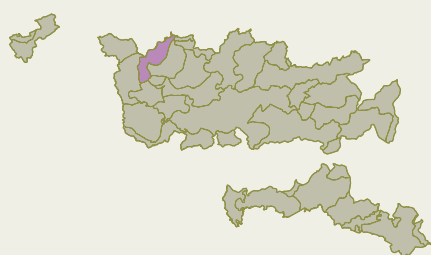
| | |
|--|---------------------|
| 1. Mener une réflexion générale pour améliorer l'insertion et l'articulation des infrastructures de transport et d'énergie (actuelles et potentiellement à venir) dans le paysage. | GESTION-AMÉNAGEMENT |
| 2. Encadrer le développement résidentiel des villages dans une perspective combinant qualité architecturale et harmonie avec le tissu existant. | PROTECTION-GESTION |
| 3. Mieux intégrer le développement des infrastructures agricoles. | GESTION-PROTECTION |
| 4. Préserver l'intégrité de l'habitat rural ancien. | PROTECTION |

Pistes d'action

- Réfléchir à la structuration générale de l'aire et coordonner une réflexion sur les (éventuelles nouvelles et actuelles) implantations d'infrastructures dans un plan paysager d'ensemble, tenant compte tant du paysage visuel que du paysage sonore.
- Veiller à faire des infrastructures de transport un moyen de mise en valeur et de découverte du paysage.
- Formuler des recommandations d'insertion paysagère relatives aux développements éventuels d'équipements agricoles.
- Formuler des recommandations d'insertion paysagère relatives au développement du bâti résidentiel et encourager l'aménagement d'abords plus en phase avec les caractéristiques de l'aire.
- Soutenir et encadrer les rénovations et transformations de l'habitat rural ancien pour en préserver l'intégrité.



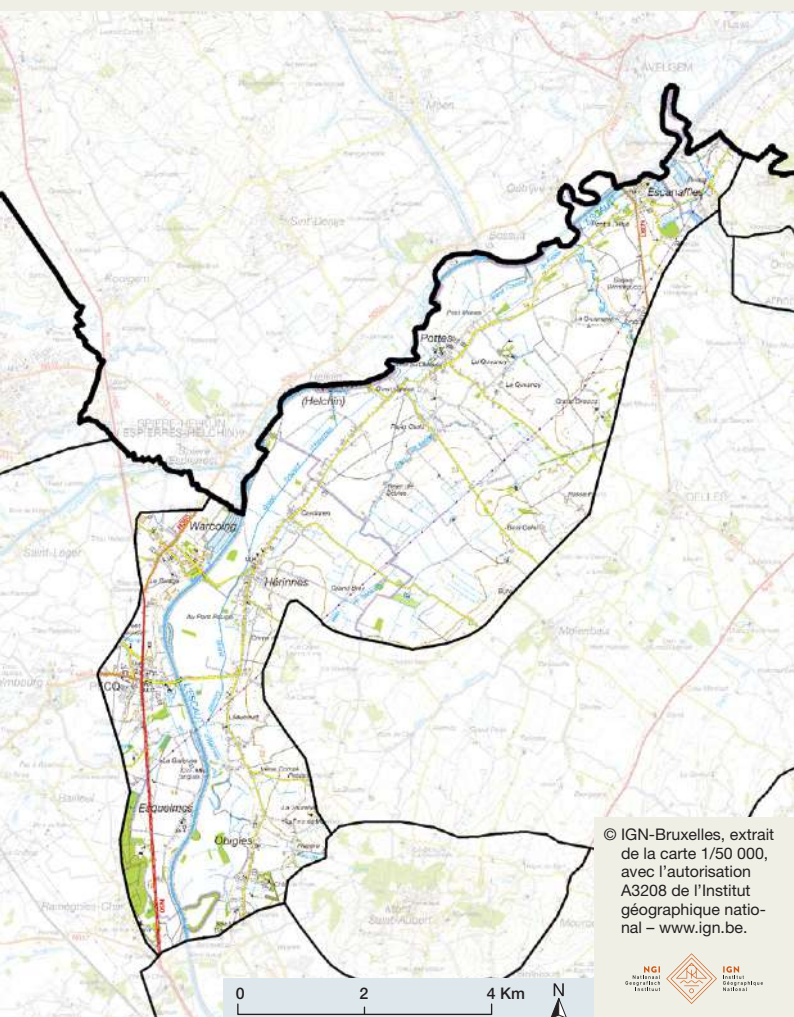
Plaine septentrionale de l'Escaut



| | |
|--|--------------|
| Superficie totale de l'aire (ha)^A | 4 682 |
| Superficie agricole (ha) | 3 753 |
| Terres arables (%) | 76 |
| Prairies (%) | 20 |
| Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha) | 102 |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha) | 469 |
| Autres occupations du sol (ha) | 358 |
| Nombre d'habitants^B | 5 825 |

^A Estimation sur base de la carte d'utilisation du sol wallon (2018).

^B Estimation sur base des données de Statbel (2019).



© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3208 de l'Institut géographique national – www.ign.be.



L'aire de la Plaine septentrionale de l'Escaut se caractérise par un paysage au relief plat. Elle s'étire sur les rives gauche et, surtout, droite de l'Escaut, depuis les faubourgs de Tournai jusqu'à la région flamande. Les paysages associent terres de cultures remodelées par les remembrements, villages – bâtis à l'écart de la zone humide –, habitat dispersé résiduel et espaces plus industrialisés là où les infrastructures de transport et l'exploitation industrielle des produits du sol se sont développées. Dans ce cadre varié coule l'Escaut, rectifié, canalisé et encadré de peupliers sur une partie de son cours.



L'aire de la Plaine septentrionale de l'Escaut se situe à cheval sur deux territoires paysagers (Plaine scaldienne du Tournaisis et Plaine de Celles et Anvaing). À l'échelle plus fine des aires, le paysage créé par et autour de l'Escaut mérite une description détaillée et la définition d'enjeux qui lui sont propres.

L'aire de la plaine septentrionale de l'Escaut se définit essentiellement par son **RELIEF PLAT** et à travers le rapport entretenu par l'homme avec le fleuve, au fil des siècles et aujourd'hui. Loin d'être homogène, le paysage se caractérise par sa **MULTIFONCTIONNALITÉ**, par l'imbrication ou la juxtaposition de composantes agricoles, résidentielles, industrielles et d'infrastructures de transport. Il constitue la charnière entre l'aire de la Plaine tournaisienne, à l'ouest, dont il partage quelques traits (caractère plat, types et usages du bâti) et l'aire de la Campagne agricole de Celles, à l'est, dont le relief, bien distinct, annonce la transition vers les collines et le bas-plateau.

L'aire recouvre la plaine alluviale actuelle, le **BOURRELET SABLO-LIMONEUX** en très légère surélévation qui l'encadre et, en rive droite, une partie du replat (terrasse) qui vient ensuite. La plaine alluviale et l'aire, de manière plus générale, enchaînent élargissements et rétrécissements.

La **PLAINE ALLUVIALE**, très marécageuse, ainsi que le reste de l'aire sont drainés par un réseau complexe de fins canaux. Leurs eaux se jettent en rive droite dans un fossé plus vaste appelé Grand courant d'Hérinnes (au sud) puis de Pottes (au nord). Plusieurs ruisseaux, dont le cours se mêle ici et là à des fossés de drainage, complètent le réseau hydrographique. Lorsqu'il est libre de végétation, l'impact visuel de ce dernier dans cet environnement plat est limité à ses proches environs. **L'ESCAUT**, rectifié, canalisé et bordé de peupliers sur une partie de son cours, imprime davantage sa marque dans le paysage.

Les **CHAMPS**, organisés en grands blocs de parcelles rectangulaires, dominent très largement l'occupation du sol. Les **PRAIRIES** se concentrent à proximité du bâti. Les alignements d'arbres, les bosquets, les arbres isolés, les haies sont plutôt rares dans cet espace considérablement

retravaillé par les rectifications apportées au fleuve et les remembrements agricoles. Quelques zones de faible superficie présentent néanmoins un profil boisé : les parcs associés aux châteaux, les abords de plusieurs coupures de l'Escaut, dont certaines sont par ailleurs asséchées, ainsi que quelques parcelles de peupliers.

Le bâti présente des morphologies variées mais relativement homogènes localement. En rive gauche, le bâti, en légère surélévation par rapport à l'Escaut, traduit **L'INFLUENCE DE L'INDUSTRIE ET DE LA N50**, qui joint Tournai à Courtrai. Les centres denses de Pecq et de Warcoing concentrent l'habitat jointif, mêlant du bâti ouvrier, quelques traces d'ancien bâti rural, des commerces et de petites entreprises. Les structures industrielles de grande taille (sucrierie, plateforme bimodale de Pecq...) s'inscrivent sur les franges villageoises et en bordure du fleuve. Situé à l'écart, Esquelmes constitue une exception. Il forme une unité qui lui est propre avec le méandre dans lequel il est installé.

En rive droite, également installés à l'écart de l'eau sur le bourrelet sablo-limoneux qui borde la plaine alluviale, se succèdent quelques hameaux et les villages d'Obigies, Hérinnes, Pottes et Escanaffles. Ils forment une **LIGNE D'URBANISATION PRESQUE CONTINUE**, suite à la multiplication de villas quatre façades entre les noyaux villageois. Le profil de ces villages reste toutefois rural à l'exception d'Escanaffles où s'observe une mixité forte avec l'industrie (ancienne sucrierie, entreprise d'acide lactique). Quelques traces d'habitat dispersé sont également visibles là où la plaine alluviale s'élargit.

De manière générale, l'aire rassemble bon nombre d'**HABITATIONS VERNACULAIRES** (fermes en carré ou en « U », habitat bicellulaire...) dont les caractéristiques sont encore bien lisibles.

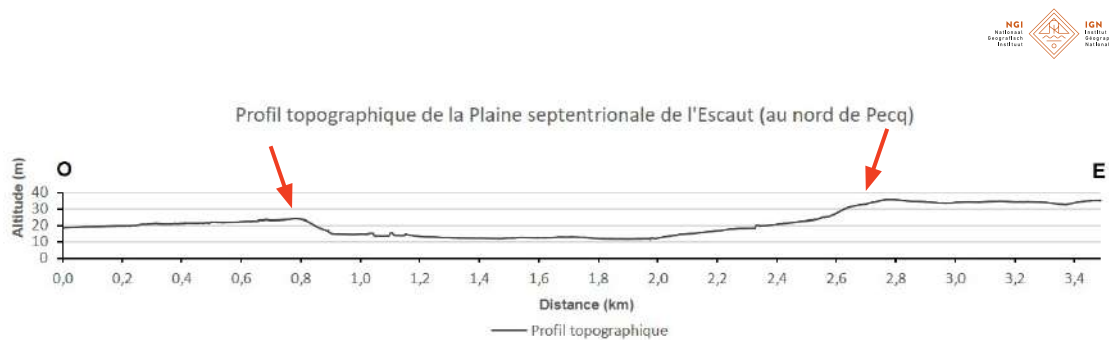
Dans cet environnement plat, les églises constituent un repère fort. Il en est de même pour les bâtiments industriels, les quelques éoliennes installées dans l'élargissement de la plaine sur la rive droite et la ligne électrique traversant l'aire selon un axe sud-ouest – nord-est.



La vallée de l'Escaut présente un relief presque uniformément plat (ci-dessus, vers Pottes, Celles). Paysagèrement, cette caractéristique se traduit par le découpage, sur une ligne d'horizon plane, des silhouettes villageoises, notamment de l'église, des boisements et autres bosquets (à gauche, les légers boisements associés au château du Quesnoy) ainsi que de toute autre (infra)structure ayant un minimum d'élévation.



Néanmoins, l'œil averti remarque au sein de l'aire de subtiles nuances dans le relief. Elles permettent de mieux appréhender la structure du paysage. Ainsi, on observe, sur chaque rive, la présence d'un bourrelet sablo-limoneux qui encadre la plaine alluviale de l'Escaut (voir flèches sur le profil topographique ci-dessous). C'est sur celui-ci que ce sont installés, à l'origine, les noyaux villageois pour être à l'abri du fond humide et marécageux. Ce bourrelet est particulièrement lisible depuis la plaine alluviale actuelle (ci-dessus, Pecq).



Source : © IGN-Bruelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3208 de l'Institut géographique national – www.ign.be. Profil dessiné par Derek Bruggeman.



Dans cet environnement plat, l'Escaut se devine plus qu'il ne se voit dans le paysage. Seules certaines portions de ses berges sont soulignées d'une rangée de peupliers. Elles offrent alors au fleuve une visibilité accrue depuis l'extérieur et créent un paysage principalement articulé autour de lui, notamment lorsqu'on emprunte le RAVeL associé aux chemins de halage (à gauche). De nouveaux tronçons ont été récemment plantés (au centre, entre Pecq et Hérinnes, que l'on aperçoit au loin – flèche). De grands massifs de renouée du Japon (à gauche) envahissent, ici et là, les berges et entravent partiellement la vue vers l'eau. Les autres cours d'eau (à droite, le grand courant d'Hérinnes) et les fossés strient l'aire de manière extrêmement régulière. Le promeneur les rencontre fréquemment s'il y prête attention.



Sources : SPW – Dpt de la Géomatique. Orthophotoplans 1971 et 2016.

L'ensemble de l'aire a fait l'objet de plusieurs remembrements agricoles au cours des cinquante dernières années. La comparaison des orthophotoplans de 1971 et 2016 illustre les modifications apportées par le remembrement de Pottes (Celles) mis en oeuvre à la fin des années 1970. La dimension des parcelles a été considérablement revue à la hausse et leur géométrie a été simplifiée. Une série d'éléments végétaux (arbres isolés, haies) ont été sacrifiés, certains chemins bétonnés. Ces vues aériennes mettent aussi en évidence plusieurs rectifications de l'Escaut (flèches) réalisées dès le 19^e siècle. D'autres méandres recoupés, dont certains ont été asséchés, apparaissent encore ici et là dans l'aire.



Dans la plaine alluviale de l'Escaut (observée ici depuis une route entre Cavrinnes (Pecq) et Pottes (Celles) ; voir ci-dessus, l'orthophotoplan de 2016) ne s'insère aucun bâti. Les vues, très dégagées, s'ouvrent sur de grandes parcelles issues des remembrements et vierges de toute végétation étrangère aux cultures et aux prairies. En arrière-plan se dessine le village d'Helchin (en Région flamande).



Le bâti de la rive gauche (à gauche, Warcoing, Pecq) présente un profil modelé par la proximité urbaine de Tournai et Mouscron, par l'emprise industrielle et commerciale et par l'influence de la N50. Le bâti, jointif, est composé d'un mélange de maisons ouvrières, de petits commerces, d'immeubles à appartements et de quelques maisons rurales. Pecq (au centre), plus important, se distingue par des gabarits plus élevés et un profil tourné vers le commerce et les services. La N50 (à droite) exerce une force centripète sur les activités humaines. Traversant ou longeant les villages, elle contraint le paysage, tant visuel que sonore, de la rive gauche par ses flux de véhicules fort importants. Les commerces installés reflètent l'influence de ce trafic : zones commerciales, boîtes de nuit, petits casinos, maisons closes...



En rive droite, le bâti présente un profil davantage rural. Parallèlement à l'Escaut mais en retrait de la plaine alluviale, s'étirent plusieurs villages et hameaux (ci-dessus à hauteur de Cavrines, Pecq). Cette ligne d'urbanisation, presque continue, est clairement lisible dans le paysage. Depuis les bords de l'Escaut ou de la plaine alluviale, on perçoit notamment particulièrement bien la petite surélévation du bourrelet sablo-limoneux et le front bâti qui s'y allonge. Le type de bâti y est varié.



Si Obigies et Hérinnes se caractérisent par un bâti récent (notamment des villas) dans les extensions qui relient les deux villages, on remarque par contre la présence de bon nombre de bâtiments de caractère vernaculaire sur cette ligne, comme aux hameaux Cavrines et Guermies (ci-contre, en haut à gauche) ou à Pottes. Il s'agit alors de bâtiments en carré ou en « U », en brique ou blanchis, aux toits de tuiles rouges. Dans certaines zones, on note également une succession de petites maisons basses et jointives (ci-contre en haut à droite, à Hérinnes, Pecq).



De nombreux dégagements visuels vers le fleuve sont encore possibles depuis des parcelles non bâties dans la ligne d'urbanisation qui coiffe le bourrelet sablo-limoneux. Ces respirations peuvent être amenées à disparaître, car urbanisables au Plan de secteur (ci-contre en bas, une parcelle bientôt bâtie à Cavrines, Pecq).

Plaine septentrionale de l'Escaut



Sur la rive droite, au-delà du bourrelet sablo-limoneux, se développe en aval d'Herinnes une vaste zone au relief plat, sillonnée de petits ruisseaux, où prédominent différentes formes d'habitat dispersé au milieu des cultures : petits hameaux et bâtiments isolés (ci-contre, au nord de Pottes en direction de Celles).



Le paysage d'Esquelmes (Pecq) forme une unité un peu particulière au sein de cette aire paysagère protéiforme et conserve lisiblement certaines des caractéristiques qui étaient les siennes, selon la carte de Ferraris, à la fin du 18^e siècle (ci-dessous à gauche) : plaine agricole délimitée par un ancien méandre de l'Escaut (ci-dessus, vue indiquée sur la carte), dont la courbe est encore aujourd'hui soulignée par les boisements associés au château d'Esquelmes (flèche rouge) ; étirement du village en bordure de l'Escaut sur un léger bombement (ci-dessus à droite) ; alignements arborés soulignant le chemin principal du village et ses perpendiculaires (ci-dessus et en bas).



Source : carte de Ferraris, Pecq 20 (1777), Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles.

Le bâti ancien non jointif se mélange, à Esquelmes, à une série de villas récentes dont les gabarits et les teintes (ci-contre) contrastent avec l'aspect préservé de l'ensemble.

L'église romane et les fermes en carré (en haut et ci-dessus, flèches jaunes) qui l'encadrent, déjà présentes au 18^e siècle, retiennent l'attention et donnent son caractère au village. La rénovation récente de l'un des deux bâtiments a préservé l'esprit global du bâtiment côté route, l'aile côté fleuve a, quant à elle, été entièrement reconstruite (ci-dessus à droite).





L'industrie est présente essentiellement au bord de l'Escaut. Localement, la sensation d'écrasement et le contraste entre les gabarits peut se ressentir fortement, comme par exemple à Escanaffles (Celles) (en haut) où le noyau villageois et l'église cohabitent avec les hauts bâtiments d'une entreprise d'acide lactique. De plus loin, les infrastructures massives constituent des ruptures dans l'horizon généralement plat de l'aire.

La plateforme bimodale de Pecq (en bas) est installée en bordure de l'Escaut et de nouveaux bâtiments sont en cours de construction. De nouvelles routes ont été tracées à cette occasion et plantées de jeunes peupliers (flèche).



Dans cet environnement plat, tout gabarit un peu élevé acquiert une empreinte visuelle forte et sert potentiellement de repère : églises, infrastructures industrielles ou de transport d'énergie, éoliennes...



La ligne ferroviaire 87 qui reliait Tournai à Amougies fut fermée au trafic dès la fin des années 1950. Elle se distingue encore dans le paysage par son talus en surélévation et, par endroits, par la végétation buissonnante ou arborée qui a envahi celui-ci.

Constats et enjeux

- On observe une forte déconnexion en rive gauche entre le fleuve, sa plaine alluviale et le talus sur lequel se sont installés les villages de Pecq et de Warcoing, liée en partie à l'influence de la N50.
- En rive gauche, le village d'Esquelmes, allongé le long de l'Escaut au cœur d'un ancien méandre, constitue, avec l'église, les fermes en carré, les drèves, sans oublier les boisements à l'horizon, un paysage relativement cohérent et préservé. Certaines modifications du bâti existant ou la construction de nouveaux bâtiments viennent progressivement remettre cette cohérence en question. Les drèves sont susceptibles de rapidement perdre leurs spécificités.
- En rive droite, les villages étirés sur le bourrelet sablo-limoneux constituent un front bâti qui court de manière presque continue du sud au nord de l'aire. Les respirations qui subsistent permettent de découvrir visuellement la plaine alluviale et de nourrir le lien entre l'homme et le fleuve.
- Le paysage de l'aire se distingue par ses horizons plats. Tout élément dans une élévation différente des gabarits traditionnels se découpe dans le ciel et marque les vues de manière significative.

Objectifs paysagers

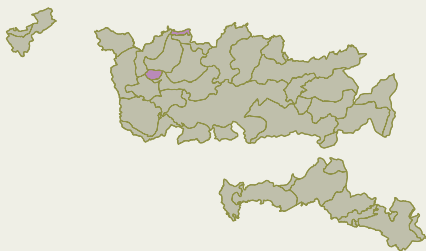
| | |
|---|--|
| 1. Travailler le territoire de rive gauche pour améliorer la cohabitation et les transitions entre le paysage passablement dégradé de la N50 et de ses proches environs et le paysage plus calme et serein du bord de l'Escaut. | AMÉNAGEMENT |
| 2. Veiller à préserver la cohérence paysagère de l'ensemble formé par le village d'Esquelmes et travailler à améliorer les éléments discordants. | PROTECTION- GESTION- AMÉNAGEMENT |
| 3. Préserver l'accès visuel à l'Escaut depuis les berges, mais aussi les respirations, depuis la ligne d'urbanisation presque continue sur la rive droite. | AMÉNAGEMENT GESTION- PROTECTION |
| 4. Mener une réflexion générale pour améliorer l'insertion et l'articulation des infrastructures de transport et d'énergie dans le paysage. | GESTION- AMÉNAGEMENT |

Pistes d'action

- Formuler des recommandations d'insertion paysagère relatives aux développements du bâti résidentiel.
- Soutenir et encadrer les rénovations et transformations de l'habitat rural traditionnel pour en préserver l'intégrité.
- (Re)planter d'arbres les abords de certaines routes et notamment de la N50 afin de rappeler les alignements présents à Esquelmes ou le long de l'Escaut.
- Coordonner une réflexion sur les (éventuelles nouvelles et actuelles) implantations d'infrastructures dans un plan paysager d'ensemble.



Monts scaldiens



| | |
|--|--------------|
| Superficie totale de l'aire^A | 1 514 |
| Superficie agricole (ha) | 1 087 |
| Terres arables (%) | 66 |
| Prairies (%) | 29 |
| Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha) | 230 |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha) | 143 |
| Autres occupations du sol (ha) | 54 |
| Nombre d'habitants^B | 1 398 |

^A Estimation sur base de la carte d'utilisation du sol wallon (2018).

^B Estimation sur base des données de Statbel (2019).

© IGN-Bruxelles, extraits de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3208 de l'Institut géographique national – www.ign.be.



La partie wallonne du mont de l'Enclus et le mont Saint-Aubert forment l'aire des Monts scaldiens. Ces monts dominent nettement les territoires environnants et constituent de ce fait un espace privilégié de points de vue sur la région ainsi que deux points focaux au sein du paysage. Boisements, prairies et, dans une moindre mesure, cultures se partagent l'espace non bâti. Le bâti est mixte et le déploiement des loisirs et du tourisme à partir de la fin du 19^e siècle y a laissé, principalement sur les sommets, sa marque. Des villas récentes colonisent progressivement les hauts de versants.



L'aire des Monts scaldiens regroupe la moitié sud du mont de l'Enclus – l'autre moitié dépendant de la Flandre – et le mont Saint-Aubert. Bien que géographiquement séparées l'une de l'autre par la large plaine de l'Escaut, ces deux COLLINES partagent leurs principales caractéristiques paysagères.

Les Monts scaldiens, protégés de l'érosion par une couverture sableuse diestienne, témoignent toujours de l'avancée du bas-plateau hennuyer dans cette zone. Le mont de l'Enclus constitue l'extrémité la plus occidentale de la chaîne de collines formant les Ardennes flamandes et le Pays des Collines et présente donc une continuité géomorphologique avec ces régions. Le mont Saint-Aubert apparaît plus isolé, séparé des Collines tournaisiennes par la plaine de la Melle (petit ruisseau situé en dehors de l'aire). Les deux monts dominent les espaces environnants grâce à leur altitude élevée, dépassant les 140 mètres. Ils forment ainsi un ARRIÈRE-PLAN OMNIPRÉSENT dans les aires qui leur sont jointives. Par ailleurs, leur élévation rend possibles de nombreuses VUES LONGUES sur le nord-ouest de l'ensemble paysager et les régions attenantes.

Les deux monts, aux flancs creusés par de modestes ruisseaux, présentent des PENTES relativement importantes et un sommet arrondi. Au mont de l'Enclus, la présence d'une couche d'argile imperméable, combinée à la forte déclivité, prédispose aux glissements les terrains sableux sus-jacents, pouvant ainsi modifier ponctuellement et localement le paysage. Cette sensibilité conditionne également partiellement la répartition de l'occupation du sol, notamment au niveau de l'habitat.

Les espaces non bâtis déclinent majoritairement BOISEMENTS ET PRAIRIES. Sur le mont Saint-Aubert, les premiers occupent les pentes les plus fortes, avec une prédilection pour les flancs septentrionaux. Plus présents encore au mont de l'Enclus, ils s'étendent autour de la crête topographique fixant la frontière entre la Région flamande et la Wallonie. Les pentes plus douces des coteaux nord-orientaux du mont Saint-Aubert et

des bas de versants sont, quant à elles, plus souvent consacrées aux cultures.

Le relief plus élevé et accidenté de cette aire et sa proximité de Tournai, Mouscron et de plusieurs villes flamandes ont contribué au développement d'une ACTIVITÉ DE LOISIRS ET DE PLAISANCE et, plus modestement, du tourisme. Le paysage en porte les marques, notamment à travers la présence d'une signalisation destinée à ces usages : sentiers de promenade, points de vue.

Le BÂTI est également influencé par cette fonction de loisirs, initiée dès la fin du 19^e siècle. Au sein des petits noyaux villageois situés au sommet des deux monts (imbriqués dans les boisements pour le mont de l'Enclus, dans un environnement plus dégagé pour le mont Saint-Aubert) s'insèrent des bâtiments aux gabarits assez massifs destinés à l'HORECA (restaurants, cafés et quelques (anciens) hôtels) et quelques attractions touristiques. L'habitat individuel rural originel de ces petits noyaux villageois a souvent subi de fortes modifications et voisine avec du bâti pavillonnaire récent.

Sur les coteaux des deux collines s'observent également quelques VILLAS COSSUES. Certaines, contemporaines du développement de la villégiature, en adoptent le type d'architecture et bénéficient d'une vue privilégiée sur le panorama. Elles cohabitent avec des bâtiments agricoles et de l'habitat rural. Un bâti récent s'est également diffusé de manière assez importante le long des voiries d'accès aux sommets des monts.

Enfin, plusieurs CHAPELLES, réparties le long des routes menant au mont Saint-Aubert, et l'église qui coiffe son sommet rappellent aussi la dimension religieuse qui s'est attachée à l'usage et la fréquentation du mont au fil des siècles.



Mont de l'Enclus

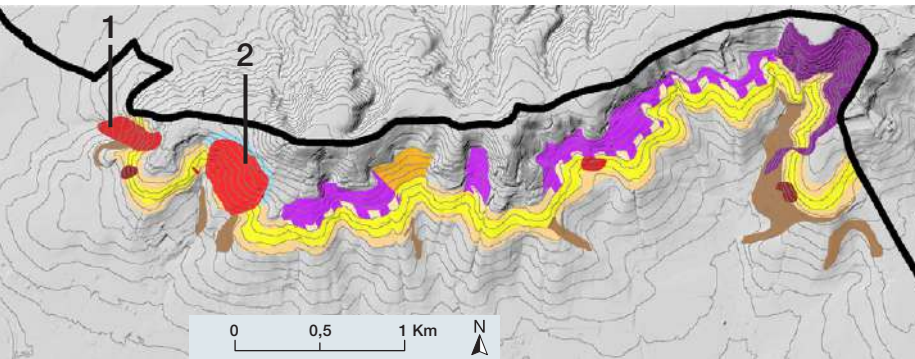
Ardennes flamandes

Depuis le versant septentrional du mont Saint-Aubert (Tournai), le mont de l'Enclus et sa couronne boisée émergent de la plaine (ci-dessus). De ce point de vue, ce dernier apparaît clairement comme le prolongement topographique des Ardennes flamandes. Il en constitue également une de ses extrémités, l'Escaut traçant son cours vers la Flandre à l'ouest de celui-ci (flèche). Malgré la distance, la concentration du bâti sur la partie occidentale du mont s'observe clairement.

Le panorama offert par les flancs du mont de l'Enclus orientés vers l'ouest (ci-dessous depuis Enclus du Bas, Mont-de-l'Enclus) dévoile la forte emprise visuelle des constructions humaines au sein des territoires bordant l'Escaut mitoyen, en particulier la concentration de lignes à haute tension autour du poste électrique d'Avelgem. Les voiries reliant la plaine au mont de l'Enclus présentent souvent un tracé direct, offrant des vues plongeantes à leurs usagers (ci-contre, Amougies, Mont-de-l'Enclus).



Le mont Saint-Aubert tel qu'il apparaît depuis l'aire de la Campagne agricole d'Anvaing (en haut à gauche), occupe une position singulière, un peu à l'écart des Collines tournaisiennes dont il est séparé par la vallée de la Melle. Son élévation fait de lui un point de vue particulièrement reconnu sur l'ensemble des aires tournaisiennes (ci-dessus, vue depuis le sommet du mont Saint-Aubert vers le sud) et un point de repère continuels au sein de celles-ci. Toute transformation apportée aux flancs du mont Saint-Aubert sera donc particulièrement visible. La silhouette du village du même nom, perché au sommet du mont, est caractéristique, le clocher de l'église se détachant sur l'horizon, tandis que le corps de l'édifice est caché sur le versant sud par le grand bâtiment hébergeant un centre de tourisme social et de loisirs (en haut à droite).



Glissements du Mont de l'Enclus

- Glissement de la rue du Renard
- Glissements liés aux sources
- Glissements liés aux fortes pluies
- Argile d'Aalbeke
- Zone pour laquelle une étude géotechnique a été réalisée
- Pente élevée et zone d'incertitude pour la présence d'une argile
- Zone d'incertitude pour l'Argile d'Aalbeke
- Zone d'incertitude entre 6 et 10 mètres de distance
- Zone d'incertitude: bordure amont du glissement de la rue du Renard
- Abrupts et bordures d'abrupts
- Zone d'incertitude: au-dessus de l'argile d'Aalbeke

Sources : SPW 12/08/2019 ; ULiège (1998). Étude des contraintes physiques et géotechniques du Mont-de-l'Enclus.

Sous la couverture sableuse ayant protégé le mont de l'Enclus de l'érosion est disposée une formation particulièrement imperméable : l'argile d'Aalbeke. Cette couche argileuse (en jaune sur la carte), en empêchant l'infiltration des eaux, met à mal la stabilité du sous-sol sableux qui le surplombe lors d'intenses épisodes pluvieux. Plusieurs glissements de terrain ont ainsi affecté les hauts de versants du mont (zones rougeâtres) alors que d'autres zones (en mauve, bleu, rose et brun) ont été considérées comme à risque.

Au niveau de la zone de glissements localisée à l'extrémité occidentale du mont de l'Enclus (1, Enclus du Bas, Mont-de-l'Enclus), les micro-ondulations du relief (encadré) s'expliquent par les décrochages de la couche superficielle du sol plus en amont, en lien avec la présence d'un niveau de sources. Quant à la zone du glissement de la rue du Renard (2, Enclus du Haut, Mont-de-l'Enclus), les façades des maisons, endommagées au milieu des années 1990 lors de périodes d'activité du glissement faisant suite à une forte pluviosité, apparaissent désormais intactes. D'un côté de la voirie, un espace reste non bâti malgré son affectation en zone d'habitat (2). Un plan communal d'aménagement y a formalisé les recommandations de non-constructibilité émises (par l'étude ayant produit la carte) pour l'ensemble des zones en rouge.



Sources : SPW – Dpt de la Géomatique. Orthophotoplan 2018; SPWTLPE (2019). Plan de secteur.



Les boisements occupent des superficies importantes sur les pentes abruptes et les parties sommitales des deux monts, mais ils marquent plus fortement les paysages du mont de l'Enclus. Les boisements y forment un ensemble quasi continu – le bois de l'Enclus – desservi par de nombreux sentiers. Au sein des peuplements caractérisés par l'âge avancé et homogène de la futaie de hêtres, l'absence de sous-bois et de branches basses ménage des ouvertures entre les troncs vers la campagne en contrebas (à gauche). La gestion sylvicole du bois a cependant été repensée afin de favoriser la création de chablis* autorisant le développement d'autres essences. Ceux-ci forment des puits de lumière au cœur des sombres paysages forestiers (à droite).



Le bâti (ci-dessus et dessous au mont Saint-Aubert, Tournai) présente un mélange de bâtiments ruraux traditionnels (en bas à gauche), de quatre façades récentes (au centre) et de quelques grosses villas (parfois anciennes) isolées au cœur d'un petit parc. La villa Simone (en bas à droite) présente comme d'autres bâtiments de l'aire des traits architecturaux qui rappellent la villégiature et spécifiquement ici le style anglo-normand.



La fonction de loisirs et de tourisme, particulière à l'aire, se perçoit clairement au sein du paysage à travers les nombreuses infrastructures installées au sommet des deux monts : hôtels, restaurants, cafés (ci-contre sur la crête topographique à Enclus du Haut, Mont-de-l'Enclus), attractions touristiques (ci-dessous à gauche, la piste de luge d'été installée au mont Saint-Aubert, Tournai), sentiers balisés de promenade (ci-dessous à droite, le croisement de plusieurs sentiers de Grande Randonnée au cœur du bois de l'Enclus).



Source : SPW – Dpt de la Géomatique. Orthophotoplan 2018.



Constats et enjeux

- ▶ Par leur altitude élevée, le mont de l'Enclus et le mont Saint-Aubert constituent un arrière-plan omniprésent dans les aires paysagères qui leur sont jointives. Toute modification qui serait apportée à leur sommet ou à leurs flancs serait très visible.
- ▶ Les deux monts offrent, depuis leurs versants et/ou leurs sommets, des vues de grande qualité sur les aires voisines. Une gestion spécifique est nécessaire pour maîtriser la fermeture des points de vue par le bâti ou par les boisements.
- ▶ Une activité de loisirs, de plaisance et de tourisme s'est développée dans l'aire dès la fin du 19^e siècle. Le paysage garde la trace de l'évolution de cette fonction au cours du temps (infrastructures toujours exploitées et agrandies, bâtiments reconvertis...). Certains bâtiments s'intègrent peu au cadre dans lequel ils s'insèrent. Tout nouveau développement de ce type d'activités est susceptible d'impacter fortement le paysage et doit être réfléchi en ces termes.

Objectifs paysagers

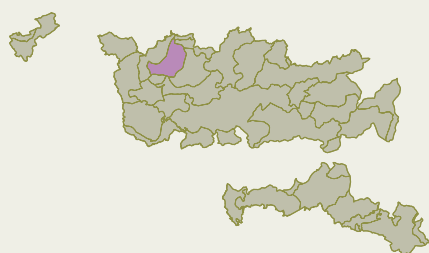
| | |
|--|------------------------|
| 1. Veiller à ce que les transformations apportées au bâti ou à l'occupation du sol maintiennent la cohérence paysagère de l'aire, notamment en ce qui concerne les gabarits. | PROTECTION-AMÉNAGEMENT |
| 2. Préserver, entretenir et valoriser les points de vue sur la plaine et la vallée de l'Escaut. | PROTECTION-GESTION |
| 3. Accompagner et maîtriser le développement des loisirs dans le respect des caractéristiques paysagères locales. | GESTION |

Pistes d'action

- ▶ Encourager une intégration judicieuse dans le paysage pour toute nouvelle structure bâtie (habitat, agriculture, loisirs/tourisme) via des gabarits plus identitaires, le choix des matériaux de construction et un accompagnement végétal.
- ▶ Encourager les acteurs locaux à développer les points de vue mettant en valeur le paysage régional.



Campagne agricole de Celles

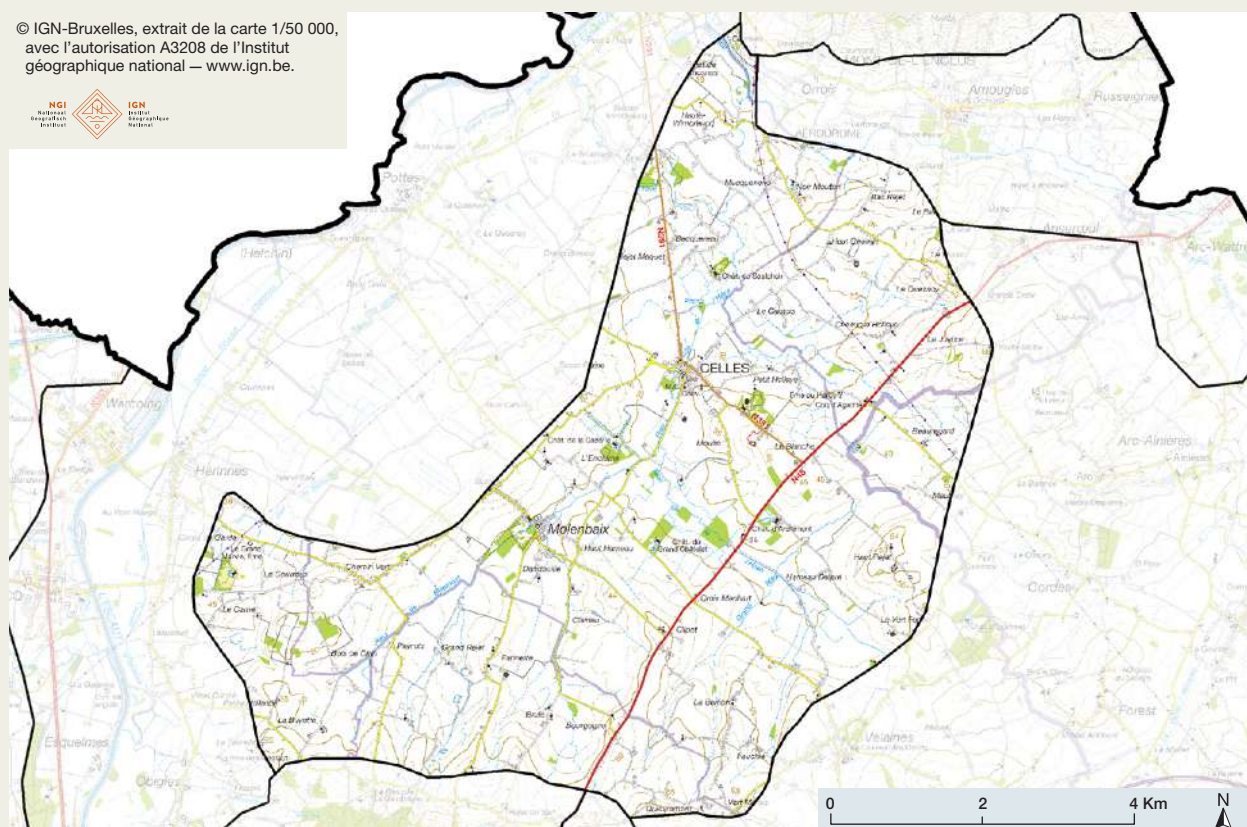


| | |
|--|--------------|
| Superficie totale de l'aire (ha)^A | 5 490 |
| Superficie agricole (ha) | 4 956 |
| Terres arables (%) | 77 |
| Prairies (%) | 21 |
| Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha) | 97 |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha) | 274 |
| Autres occupations du sol (ha) | 163 |
| Nombre d'habitants^B | 3 619 |

^A Estimation sur base de la carte d'utilisation du sol wallon (2018).

^B Estimation sur base des données de Statbel (2019).

© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3208 de l'Institut géographique national – www.ign.be.



La Campagne agricole de Celles offre au regard une mosaïque régulière de champs, prairies et petits bois, renforcée par le caractère essentiellement dispersé de l'habitat. Chaque ondulation du relief conduit à découvrir une nouvelle mais semblable composition, tantôt agrémentée d'une ferme traditionnelle en carré, tantôt de quelques bâtiments en brique rouge sombre couverts de tuiles pour les plus traditionnels, en matériaux plus diversifiés pour les autres. Les villages de Celles et Molenbaix ainsi que plusieurs petits châteaux s'y insèrent.



Avec une altitude variant de vingt à soixante mètres environ, l'aire de la Campagne agricole de Celles présente un **RELIEF LÉGÈREMENT ONDULÉ**, plus particulièrement dans son extension vers le sud, à l'approche des Monts scaldiens.

L'aire est parcourue par le Rieu de la L'Haye et ses affluents, qui recueillent également les eaux d'un réseau de drainage relativement dense par endroit. Ces cours d'eau ne sont bien souvent que de simples fossés, visibles le long des routes ou des parcelles. Dans la partie nord de l'aire, plus plate, ils constituent néanmoins des points d'appel dans le paysage par la présence plus marquée d'arbres – en alignement plus ou moins régulier, en bosquets ou parcelles – le long de leur cours.

L'aire présente une **DISPERSION PRÉPONDÉRANTE DE L'HABITAT**. Celle-ci n'est cependant pas uniforme. Il s'agit tantôt de bâtiments clairement isolés, tantôt de petits hameaux très aérés. Un réseau viaire de mailles quadrangulaires est associé à cette dispersion au sein de laquelle seuls **DEUX VILLAGES** (Celles et Molenbaix) se démarquent.

La présence régulière et dense de **FERMES EN CARRÉ** isolées de grande taille, qui pour la plupart étaient déjà présentes à la fin du 18^e siècle, est à noter. Les matériaux employés sont la brique et la tuile, généralement de teinte rouge sombre. De nombreuses fermes se repèrent encore par les rideaux de peupliers qui les entourent, souvent sur deux ou trois côtés. Le corps d'habitation de certaines d'entre elles est surmonté d'un clocheton, destiné à l'origine à scander l'heure des repas. Lorsqu'elles sont encore exploitées, ces fermes sont souvent accompagnées de très grands hangars agricoles.

Le reste du bâti consiste en un **MÉLANGE DE BÂTIMENTS ANCIENS ET RÉCENTS**. Les matériaux rencontrés sont variés : brique rouge sombre ou enduit et tuile pour les bâtiments plus anciens, grande diversité de matériaux pour les autres. L'aire comporte également un

certain nombre de petits **CHÂTEAUX**, concentrés plus particulièrement entre Celles et Molenbaix. En grande partie jointif, le bâti de ces deux villages présente un profil mixant habitat rural, habitat ouvrier, quatre façades contemporaines et quelques petites entreprises et bâtiments de services.

L'aire est dominée par les **CHAMPS**. Prairies et jardins sont associés à l'habitat dispersé et donc émiettés au sein des cultures. Outre les arbres et boisements liés à la présence de cours d'eau (cf. ci-dessus) et, dans les fonds humides, à une valorisation de parcelles peu productives, on observe autour des châteaux la présence de bosquets de faible superficie qui en masquent généralement la vue.

Les routes principales (N48, N391) se remarquent peu. La ligne à haute tension qui traverse l'aire dans sa partie nord est plus perceptible dans ce relief peu accidenté.

En raison de ce doux relief et des nombreuses crêtes qui bordent l'aire, celle-ci bénéficie d'une très grande visibilité et les **VUES LONGUES** y dominent. Elles permettent une bonne perception du caractère dispersé de l'habitat et du **PATCHWORK** constitué par l'alternance régulière de parcelles cultivées, prairies et bosquets. Une légère nuance s'observe néanmoins entre le nord-ouest de l'aire – au paysage davantage cloisonné – et le reste, aux horizons plus lointains et ouverts. Le mont Saint-Aubert et le mont de l'Enclus, extérieurs à l'aire, sont souvent visibles dans les arrière-plans, selon l'orientation.



Le relief légèrement ondulé dans la partie sud de l'aire (ci-dessus, en direction de Celles) et le mont Saint-Aubert (aire des Monts scaldiens) permettent, par les vues longues qu'ils offrent sur la Campagne agricole de Celles, de prendre la mesure d'un habitat essentiellement dispersé. Les labours prédominants se mêlent aux prairies et à de petits bosquets et forment un motif régulièrement répété que viennent ponctuer des bâtiments isolés ou de petits hameaux lâches. On aperçoit à l'horizon les hauteurs boisées du mont de l'Enclus (flèche).



Au nord de Celles, le relief modelé par plusieurs ruisseaux se fait assez plat. Les vues sont plus cloisonnées et les horizons restreints. Le bâti dispersé est souvent camouflé derrière la végétation qui l'escorte, les alignements d'arbres qui longent certaines portions de ruisseaux et les parcelles de peupliers occupant les terrains les plus humides.



Durant sa traversée du village de Molenbaix, le Rieu de Billemont sinue entre les prairies, tantôt simple fossé revêtu d'herbes (ci-dessus), tantôt accompagné d'arbres alignés ou en bosquets, qui modifient l'influence visuelle du réseau hydrographique.



Malgré quelques similitudes dans leur bâti, les villages de Celles (photo de droite) et de Molenbaix (photo de gauche) sont bien distincts. La silhouette de Molenbaix, plus petit, plus rural, se lit clairement quel que soit l'angle de vue. Celles, plus étendu et important, se dote progressivement de bâtiments élevés qui modifient son profil.



Sources : SPW – Dpt de la Géomatique.
Orthophotoplans 1994-2000 et 2018.

En quelques vingt-cinq années, l'aspect de l'aire a évolué, par petites touches mais de manière assez uniforme : agglomération de certaines parcelles en des champs plus grands et plus faciles à cultiver (flèches rouges), remplacement de certaines prairies par des cultures (flèches vertes), construction de hangars de grande taille accolés aux fermes ou dans leurs proches environs (flèches blanches) et évolution des boisements et arbres hors forêt, notamment autour des fermes en carré ou au cœur des cultures (flèches jaunes). Parmi ces évolutions, certaines modifient plus durablement le paysage.



Partout, des hangars agricoles de grande taille sont visibles. Ils tranchent avec les gabarits anciens, modifient sensiblement le profil de l'habitat dispersé et impactent les vues tant longues que rapprochées. Leur teinte grise ou beige se démarque aussi des tons traditionnels des fermes auxquels ils sont associés.



Source : carte de Ferraris, Helchin 30 (1777), Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles.

Diverses implantations bâties (grosses fermes en carré, hameaux lâches...) participant à l'actuelle dispersion étaient déjà présentes lorsque la carte de Ferraris fut dressée à la fin du 18^e siècle. La Ferme du Grand Marvis (1), ancienne dépendance de l'Hôpital de Marvis de Tournai, remonte au premier tiers du 18^e siècle mais la majorité de ses composantes ont été remaniées ou reconstruites au siècle suivant. La ferme d'Hurtebise (2) qui remonte à 1769 est peu visible derrière sa haie de peupliers en quadrilatère.



Beaucoup de bâtiments agricoles ont été remaniés au cours des siècles, en gardant les grands traits de l'architecture régionale, notamment en ce qui concerne les matériaux utilisés : brique rouge sombre, tuile orangée. Ces dernières décennies, les transformations apportées aux bâtiments s'en écartent plus significativement. La Ferme du Buchet au nord de Molenbaix (à gauche) a conservé les teintes traditionnelles. La toiture d'une ancienne exploitation agricole plus modeste entre les hameaux du Chemin vert et du Grand Rejet (à droite, au sud-ouest de Molenbaix) est maintenant constituée d'asbeste.



L'aire rassemble plusieurs châteaux, entourés de leur parc et de parcelles de feuillus qui les dissimulent partiellement à la vue. Le château de la Cazerie, situé à peu de distance de Celles, se distingue notamment par ses drèves majestueuses qui encadrent les accès au château. Le double alignement ouest a été abattu fin 2018 parce que les arbres étaient malades.



Constats et enjeux

- L'aire se distingue par la prédominance de l'habitat dispersé. Il compose, avec les prairies, arbres et petits bosquets qui lui sont historiquement associés et les labours qui les entourent, un paysage très particulier et aéré, patchwork de petites unités qui se reproduisent à l'envi sur l'ensemble de l'aire. Ce paysage repose sur un équilibre subtil qui pourrait subir des modifications assez rapides. À titre d'exemple, la multiplication des boisements pourrait notamment refermer progressivement les vues (voir les enjeux globaux, pages 416 et 417).
- Certaines des caractéristiques d'origine de nombreux bâtiments ruraux ont été préservées, favorisant la perception d'une bonne homogénéité et qualité du bâti. Diverses modifications (rénovation, agrandissement, ajout de hangars agricoles) apportées au fil du temps à ce bâti peuvent néanmoins altérer cette cohérence et jouer sur la perception de la dispersion (voir les enjeux globaux, pages 414 et 415).
- Molenbaix et Celles sont les deux seuls villages présents dans cet environnement très rural et homogène. Leur gabarit leur permet de s'y intégrer en bonne harmonie. Si Molenbaix semble moins concerné, une certaine pression (densification du bâti, développement du secteur des services) se ressent à Celles.

Objectifs paysagers

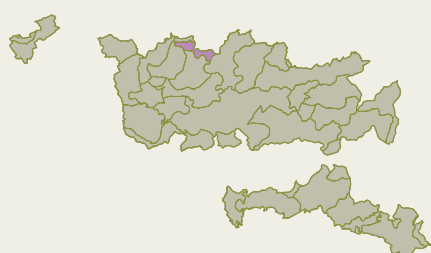
| | |
|---|---------------------|
| 1. Veiller au maintien de l'équilibre paysager historique, reposant sur la dispersion de l'habitat couplé à quelques prairies et bouquets d'arbres au sein des labours, et à la préservation du caractère principalement rural de l'aire. | GESTION-PROTECTION |
| 2. Préserver l'homogénéité paysagère de l'aire liée aux teintes et matériaux utilisés. | PROTECTION |
| 3. Garder un équilibre entre les gabarits des villages et ceux de l'habitat dispersé. | GESTION |
| 4. Intégrer plus avant les bâtiments peu cohérents avec le bâti ancien. | GESTION-AMÉNAGEMENT |

Pistes d'action

- Encadrer davantage les évolutions des différents éléments composant l'association bâti dispersé (et notamment les fermes), labours, prairies et bosquets/arbres isolés pour garder la cohérence des unités visuelles et préserver l'équilibre global de l'ensemble de l'aire.
- Accompagner le développement bâti des exploitations agricoles et suggérer l'emploi de matériaux ou de couleurs respectant davantage les teintes et formes traditionnelles.
- Encourager l'emploi de matériaux et des formes similaires à ceux des bâtiments anciens pour les nouvelles constructions ou pour les rénovations.
- Mettre en valeur l'épaisseur historique du territoire et sa trajectoire via un dispositif pédagogique ou touristique/de loisirs.



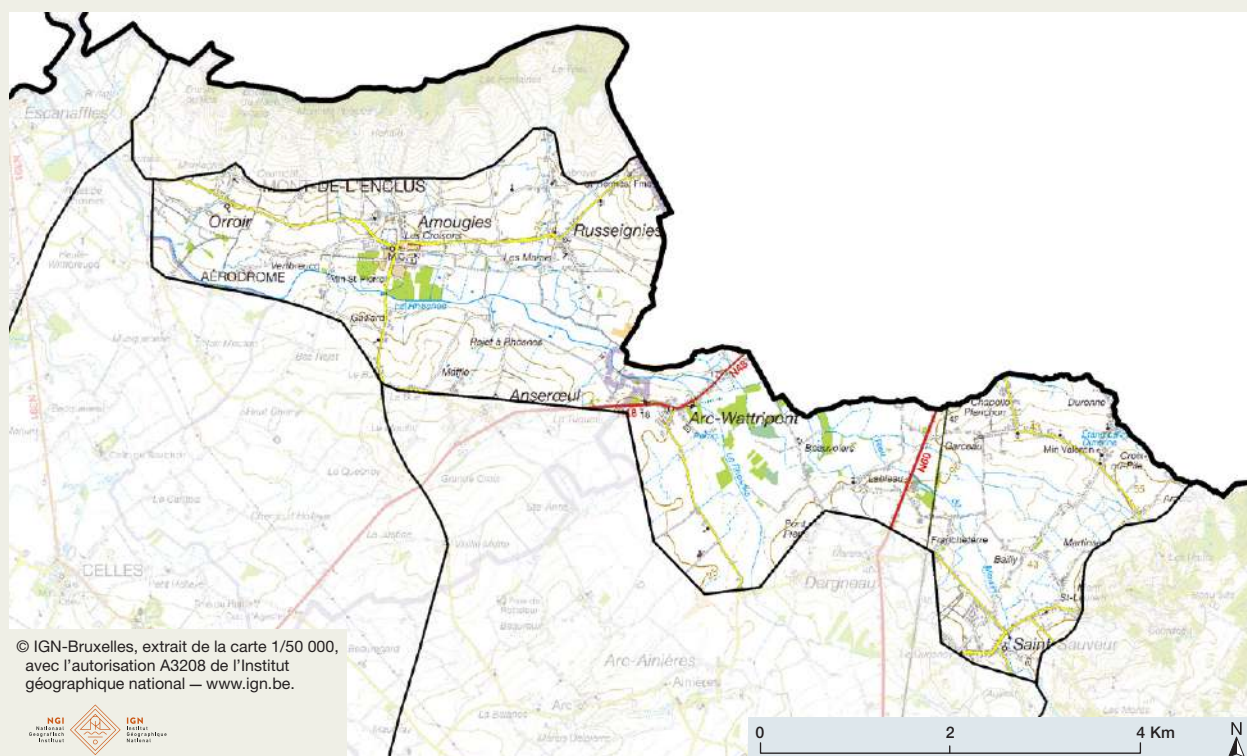
Plaine de la Rhosnes



| | |
|--|--------------|
| Superficie totale de l'aire (ha)^A | 2 120 |
| Superficie agricole (ha) | 1 708 |
| Terres arables (%) | 64 |
| Prairies (%) | 31 |
| Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha) | 52 |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha) | 243 |
| Autres occupations du sol (ha) | 117 |
| Nombre d'habitants^B | 3 272 |

^A Estimation sur base de la carte d'utilisation du sol wallon (2018).

^B Estimation sur base des données de Statbel (2019).



La Plaine de la Rhosnes présente un relief plat. La longueur des vues intérieures y est, par rapport aux aires environnantes, proportionnellement réduite. Des prairies s'y étalent en vastes plages, sillonnées discrètement par la Rhosnes et quelques ruisseaux affluents. De nombreuses parcelles boisées de peupliers s'y intercalent. Des champs, en proportion moindre que dans les aires voisines, complètent le tableau. L'habitat, assez développé, s'est densifié et étendu au cours des décennies passées ; quelques entreprises structurent localement le bâti.



La partie aval de la Rhosnes – qui se jette dans l'Escaut – et ses affluents en rive droite, le Rieu de la Marc et le Rieu du Moulin, définissent l'aire de la Plaine de la Rhosnes et y modèlent un **RELIEF RELATIVEMENT PLAT** de fond de vallée secondaire. L'altitude moyenne y avoisine les vingt mètres. L'aire est encadrée au nord par le mont de l'Enclus et au sud par la Campagne agricole d'Anvaing qui permettent des vues longues sur ses paysages, les vues intérieures étant, par comparaison, généralement plus réduites.

On observe au sein de l'aire une **DENSITÉ DE PRAIRIES IMPORTANTE**, supérieure à celle des aires environnantes. Elles s'y concentrent en vastes étendues dans le large fond humide de la Rhosnes et de ses affluents. Les toponymes « marais » témoignent de l'ancienne occupation de ces terres aujourd'hui animées d'alignements et bouquets de saules têtards. Les prairies alternent avec de nombreuses **PARCELLES BOISÉES**, principalement des **PEUPLERAIES**. Les labours sont en revanche moins présents que dans les aires adjacentes.

L'aire est assez densément bâtie. Au nord, les villages d'Orroir, Amougies et Russeignies s'alignent en pied de butte, parallèlement au mont de l'Enclus et à la Rhosnes. S'y ajoutent, dans la partie sud-est de l'aire, les villages de Wattripont et de Saint-Sauveur et divers hameaux. Les **NOYAUX VILLAGEOIS** sont assez **COMPACTS**, les bâtiments, souvent accolés les uns aux autres, y sont de différents types : vernaculaires, d'influence ouvrière et résidentiels de la seconde moitié du 20^e siècle. Une diffusion importante de l'habitat le long des voiries épousant le cours – rectifié – de la Rhosnes peut également être observée dans la partie nord. C'est aussi le cas le long du réseau viaire en étoile émanant des deux villages de la partie sud-est ou des hameaux. Il s'agit le plus souvent de villas quatre façades. L'habitat dispersé – aujourd'hui partiellement englobé dans les extensions – se fait par conséquent moins lisible. L'aire subit une certaine pres-

sion immobilière de la ville de Renaix, toute proche. Localement, le bâti est également influencé par la présence d'une entreprise de production de meubles, d'une ancienne sucrerie et de plusieurs grands bâtiments dédiés à l'aide à la jeunesse ou au soin des maladies mentales. La présence de l'aérodrome d'Amougies reste visuellement discrète mais influence le paysage sonore de l'aire.

L'aire est traversée à l'est par l'ancienne voie de chemin de fer reliant Renaix à Frasnes-lez-Anvaing qui modifie localement le relief. La ligne ferroviaire, désaffectée elle aussi, qui reliait Braine-le-Comte à Courtrai et desservait les villages de pied de butte a également participé à la structuration du bâti.

Le caractère rural de l'aire est partiellement tempéré par la présence industrielle, l'évolution récente du bâti et les transformations apportées à l'habitat traditionnel. La diversité des architectures et des matériaux utilisés pour le bâti renforce ponctuellement cette tendance.



Depuis l'intérieur de l'aire (ci-dessus au nord-ouest de Dergneau, Frasnes-lez-Anvaing), le paysage apparaît souvent uniformément plat. L'arrière-plan des vues est constitué, selon l'endroit, de boisements, de maisons ou encore des hauteurs environnantes (mont de l'Enclus, vallonements situés au sud...) qui cernent la plaine. Les parcelles de peupliers se développent sur les terrains humides à proximité de la Rhosnes et de ses petits affluents. Des canaux de drainage scandent les grandes étendues de prairies ou de cultures.



C'est depuis les élévations environnantes situées dans les aires voisines (ci-dessus la partie ouest de l'aire vue depuis les hauteurs d'Anseroeul au lieu-dit "Le Moulin", Mont-de-l'Enclus) que l'on peut percevoir l'aire de la Plaine de la Rhosnes dans sa globalité. Les villages d'Orroir (à gauche), d'Amougies (à droite) ou encore de Russeignies se succèdent le long de la vallée, au pied du mont de l'Enclus. Un point de vue extérieur à l'aire permet de mieux cerner la densité de son bâti.





Entre les villages (ci-dessus, à proximité de Saint-Sauveur – flèche) et les hameaux qui ont pris de l'ampleur, de grandes étendues de prairies et de labours accompagnées d'alignements et de parcelles de peupliers, de saules têtards et autres arbres isolés, sont piquetées de quelques bâtiments et, notamment, des fermes. Dans certains cas, une haie souligne leur parcelle. Dans ces grandes étendues plates, les cours d'eau (ci-dessous à gauche, la Rhosnes, dont le cours a été rectifié, à Amougies) sont seulement perceptibles, dès qu'on s'en éloigne, par la végétation rivulaire ou les alignements qui les accompagnent. Parmi les boisements se distingue ici et là une parcelle boisée de conifères dont le feuillage sombre et sempervirent tranche parmi les autres essences, quelle que soit la saison (ci-dessous à droite, à l'est de Wattripont).



Le centre des villages s'articule toujours de manière claire autour de l'église et de sa place (ci-contre à gauche, Wattripont). Les bâtiments plus anciens s'y concentrent. Les extensions villageoises présentent un mélange plus éclectique (ci-contre, à Russeignies) de différentes périodes. Certains hameaux ont gardé un profil vernaculaire (ci-dessous à gauche le hameau Labroye, au nord de Russeignies), d'autres sont désormais également définis par les rues où s'étirent de longs cordons de villas quatre façades entourées de leurs jardinets (ci-dessous à droite, entre Chapelle-Planchon et Croix-ou-Pile, au nord de Saint-Sauveur).





Source : carte postale. « Russeignies. Institut St-Antoine et Colonies scolaires catholiques de Gand », Pecq : Impr. O. Chevalier, circulée en 1912.

Quelques bâtiments en bordure des villages se distinguent par leur gabarit plus important comme à Russeignies (ci-dessus) ou à Amougies (ci-dessous).

La proximité du mont de l'Enclus – qui s'est développé comme petit centre de loisirs à l'aube du 20^e siècle – explique la présence dans l'aire de quelques infrastructures liées au tourisme social et aux soins aux personnes. Le grand bâtiment fortement remanié (en haut à gauche, à Russeignies) et récemment rénové ainsi que ses annexes accueillent un foyer d'aide à la jeunesse. À l'origine (à droite au début du 20^e siècle), ce complexe hébergeait les colonies scolaires de Gand.

Outre le rôle joué par la Rhosnes et l'église, la structure d'Amougies apparaît aussi conditionnée par la présence de l'ancienne ligne de chemin de fer Courtrai – Braine-le-Comte et par l'industrie (sucrierie, textile, ameublement).



Les bâtiments de style éclectique de l'ancienne sucrierie d'Amougies (fondée en 1867 ; ci-contre) ainsi que quelques maisons ouvrières régulièrement alignées (flèche) bordent l'espace de l'ancienne voie ferroviaire, aujourd'hui investi par des terrains de sport et un parking.



Outre leur rôle dans la structuration du bâti, les infrastructures de transport désaffectées laissent diverses traces dans le paysage. Certaines sont discrètes comme l'ancienne gare de Russeignies (à gauche), qu'on reconnaît par son architecture et le nom du village toujours visible sur sa façade ; d'autres se marquent davantage comme le remblai boisé (à droite, près de Saint-Sauveur) qui supporte la ligne qui reliait Frasnes-lez-Anvaing à Renaix.

Constats et enjeux

- L'aire se définit par son relief plat. La silhouette des villages se découpe à l'horizon dans une forme qui reste classique, hormis quelques bâtiments construits en lisière des villages. Dans ce type de paysage, la hauteur et la taille des bâtiments jouent un rôle fondamental dans l'équilibre et la lisibilité des vues.
- L'aire connaît depuis plusieurs décennies un développement résidentiel pavillonnaire. Les villages et hameaux se sont densifiés et étendus, parfois aux dépens de la dispersion intercalaire. L'aire subit la pression immobilière de Renaix situé au nord-est. Si l'extension du bâti est limitée et cadrée par le Plan de secteur, la densification est quant à elle susceptible de se poursuivre, développant le caractère périurbain de l'aire et fermant certaines vues ou ouvertures paysagères (voir les enjeux globaux, pages 414 et 415).
- L'association de prairies, champs et parcelles de peupliers, soulignée ici et là par des saules têtards et quelques haies résiduelles confère au paysage un caractère homogène dans ses formes et ses couleurs. La culture d'essences au feuillage persistant (conifères), dont quelques parcelles s'observent ici et dans les aires voisines, constitue potentiellement une rupture (voir les enjeux globaux, pages 416 et 417).
- Certaines entreprises et infrastructures de transport ont structuré le paysage et expliquent sa forme. Leur transformation et réaffectation peuvent rendre plus difficile la compréhension du paysage.

Objectifs paysagers

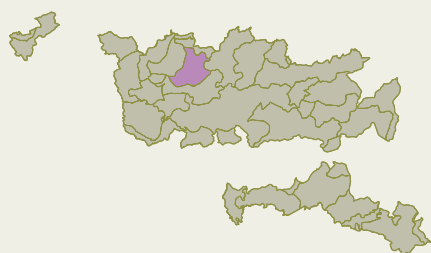
| | |
|---|----------------------------|
| 1. Préserver la lisibilité des silhouettes villageoises, sans nécessairement bannir les bâtiments de plus grande taille qui constituent localement une caractéristique de l'aire. | AMÉNAGEMENT- PROTECTION |
| 2. Favoriser une (éventuelle) densification judicieuse du bâti. | GESTION |
| 3. Préserver la dispersion intercalaire résiduelle. | PROTECTION- GESTION |
| 4. Soutenir et privilégier les associations végétales indigènes. | GESTION- AMÉNAGEMENT |
| 5. Valoriser les traces du passé qui donnent un sens au paysage. | PROTECTION |

Pistes d'action

- Encadrer le développement bâti de telle manière que les nouvelles constructions s'intègrent harmonieusement à la silhouette villageoise.
- Acquérir la maîtrise foncière ou veiller à la non urbanisation des parcelles constructibles les plus stratégiques pour la sauvegarde de la silhouette villageoise et de certaines ouvertures paysagères.
- Envisager une densification villageoise qui casserait l'effet de « cordon régulier » observé dans les développements pavillonnaires et les harmoniser avec le bâti ancien moins régulièrement ordonné.
- Encourager les exploitants des parcelles boisées à privilégier des essences décidues.
- Documenter et transmettre le sens des traces laissées dans le paysage par les infrastructures passées.



Campagne agricole d'Anvaing

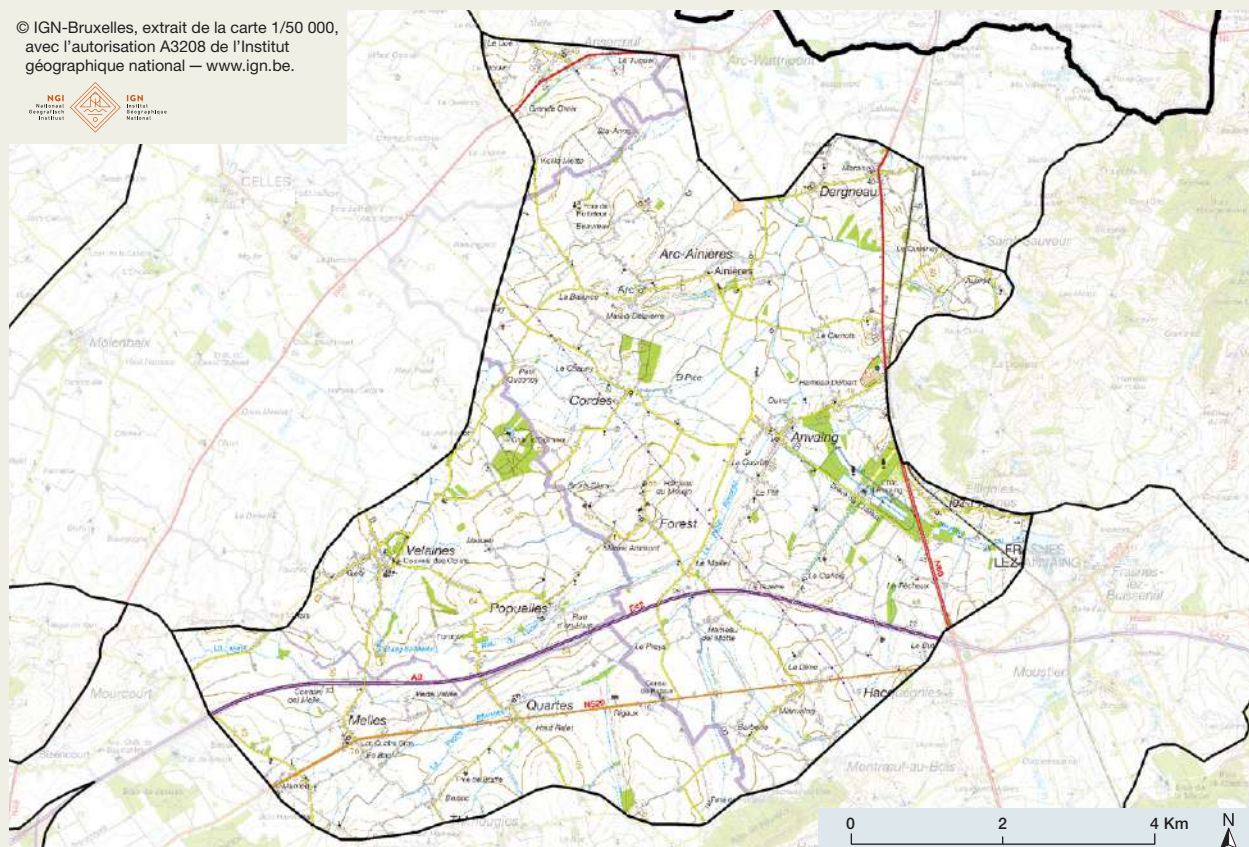


| | |
|--|--------------|
| Superficie totale de l'aire (ha)^A | 6 556 |
| Superficie agricole (ha) | 5 703 |
| Terres arables (%) | 77 |
| Prairies (%) | 20 |
| Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha) | 170 |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha) | 399 |
| Autres occupations du sol (ha) | 284 |
| Nombre d'habitants^B | 5 848 |

^A Estimation sur base de la carte d'utilisation du sol wallon (2018).

^B Estimation sur base des données de Statbel (2019).

© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3208 de l'Institut géographique national – www.ign.be.



La Campagne agricole d'Anvaing offre un profil essentiellement rural. Le caractère ondulé du relief y annonce les collines des aires voisines. Sur ces ondulations se surimposent – tantôt sur les crêtes ou hauts de versant, tantôt dans les creux – une série de villages dont la structure ancienne a peu évolué. Une dispersion intercalaire s'y ajoute. Entre les villages s'étendent champs et prairies. Celles-ci, accompagnées de parcelles de peupliers, s'étirent le long des ruisseaux. Quelques boisements accompagnent les deux châteaux présents dans l'aire. Seules l'autoroute A8, la N60 et une meunerie rompent localement cette homogénéité.



Très homogène, la Campagne agricole d'Anvaing déroule pour l'observateur un **RELIEF ONDULÉ** qui marque la transition de la plaine de l'Escaut vers les Collines tournaisiennes (au sud) et les Collines agricoles et boisées nord-hennuyères (à l'est). Le chevelu formé par la Rhosnes et ses petits affluents individualise une série de doux monticules répartis de manière assez régulière sur le territoire de l'aire. Les altitudes y oscillent entre 25 et 30 mètres dans les fonds de vallons et 70 mètres sur les sommets avec lesquels ils alternent. De petits canaux de drainage (peu perceptibles) complètent le réseau hydrographique.

L'aire se distingue par la combinaison d'un groupement en **PETITS VILLAGES** et d'une **DISPERSION INTERCALAIRE** à ceux-ci (petits hameaux, grosses fermes en carré, châteaux, bâti isolé de taille plus modeste...). L'implantation villageoise alterne les crêtes ou les hauts de versant (Anseroeul, Dergneau, Arc, Forest, Melles) et les creux (Ainières, Anvaing, Cordes, Velaines, Quartes, Popuelles). Un certain nombre de ces villages ont gardé les grands traits de leur structure ancienne : peu d'extension et de densification, noyau villageois resserré autour de l'église. Grâce aux spécificités du relief, où que l'on soit dans l'aire, il est bien souvent possible d'apercevoir trois, voire quatre de ces villages en même temps, facilement identifiables grâce à une silhouette restée très lisible et au clocher qui en émerge.

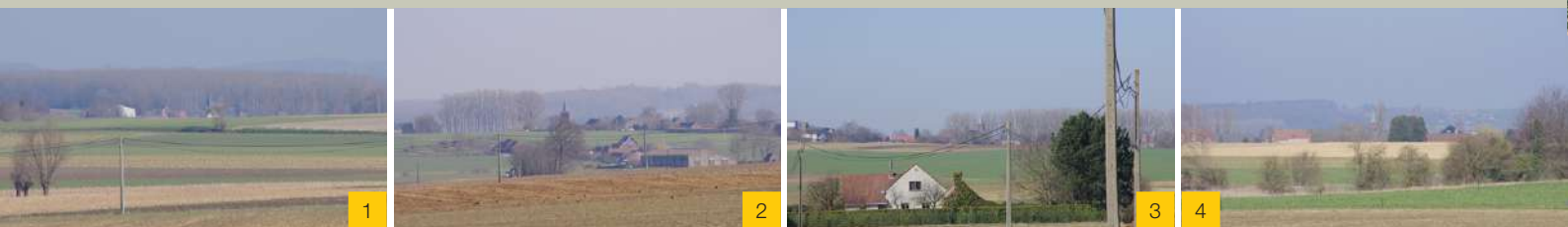
En matière de bâti, l'ancien habitat rural, parfois transformé, cohabite avec des bâtiments plus récents. Il se distingue encore assez nettement par ses maçonneries en brique, parfois chaulée, et ses toitures en panne orangée. Les pentes des toits se voient souvent tempérées par le débordement des coyaux, typant ainsi la maison paysanne du Tournaisis. Les **GRANDES FERMES EN CARRÉ**, intégrées dans les villages ou participant à la dispersion intercalaire, sont accompagnées très souvent de hangars modernes de très grande taille, aux couleurs disparates.

Les champs et les prairies sont répartis en grands blocs de parcelles entre les villages. La taille des parcelles varie, certaines portions du parcellaire ayant connu divers regroupements et simplifications au cours des dernières décennies. Les prairies s'observent majoritairement à proximité des ruisseaux qui sillonnent l'aire. Des parcelles de peupleraies les longent. Autour des **CHÂTEAUX D'OGIMONT ET D'ANVAING** se développe une zone davantage boisée. Ce dernier château s'illustre également par ses drèves monumentales, pour partie replantées récemment.

Le profil **ESSENTIELLEMENT RURAL** de l'aire est légèrement tempéré par l'implantation rectiligne – dans les parties sud et est – de l'autoroute A8 et de la N60. Leurs environs restent vierges d'infrastructures de grande taille, à l'exception d'une meunerie, dont un très haut module est bien visible dans l'ensemble de l'aire. L'autoroute encadrée partiellement de rideaux d'arbres marque aussi parfois une séparation visuelle nette entre la partie nord et la petite partie sud de l'aire, qu'elle contribue à individualiser. Outre la N529 qui suit le même tracé que l'autoroute, le reste du réseau viaire rayonne depuis les noyaux villageois et suit tantôt le tracé des ruisseaux, tantôt les lignes de crête.



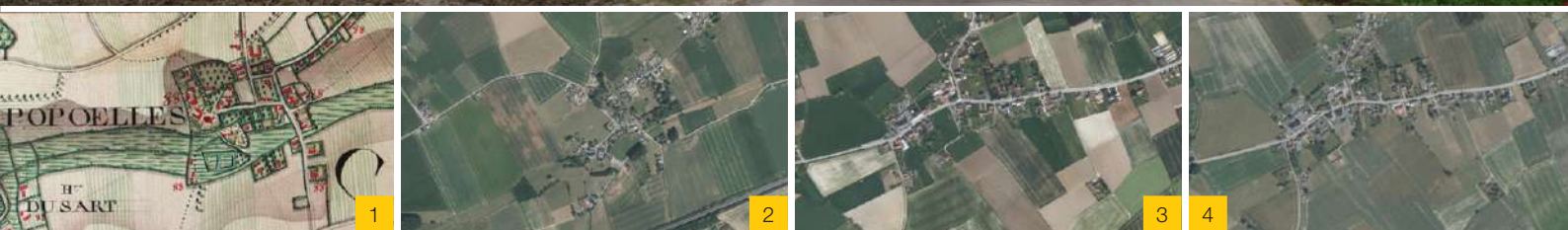
Le sommet du monticule qui s'élève au nord-ouest de Popuelles offre un panorama de presque 360 degrés. Sous cet angle (photo du dessus), la vue s'étire vers le nord-est. On perçoit les ondulations douces du relief, la présence de bâti dispersé, les arbres isolés qui y sont associés ainsi que des parcelles boisées installées dans les creux humides. Derrière le plus important des boisements (flèche rouge), un peu en élévation, se cache le château d'Ogimont, niché au cœur de son parc. Plus loin à l'est (au centre sur la photo), se découpent les silhouettes des villages de Cordes, dans un creux (flèche jaune et 1), et de Forest (flèche blanche et 2), installé sur le versant. Ils sont surtout reconnaissables à l'église qui s'extrait de la masse des toits.



L'aire présente également quelques zones où le relief s'aplanit, surtout aux confluences des ruisseaux. Les vues y sont très ouvertes. À l'ouest d'Anvaing (ci-dessous, aux convergences de la petite Rhosnes et du rieu du Meslin avec la Rhosnes), le regard balaie une plaine couverte de labours et semée de quelques bâtiments. Les ondulations douces reprennent à l'horizon et l'on découvre à nouveau, se découpant sur le ciel, quelques parcelles boisées et deux villages, celui d'Arc (flèche rouge et 3) et d'Ainières (flèche jaune et 4).



Les cours d'eau sont parfois soulignés d'arbres et les fonds humides associés occupés par de petites parcelles boisées. Dans d'autres cas, le réseau hydrographique se fait plus discret : simple fossé qui sillonne les champs ou traverse un village. À gauche et ci-contre, la Petite Rhosnes, respectivement à la sortie de et dans Quartes.



Sources : Carte de Ferraris, Becclers 31 (1777), Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles ; SPW – Dpt de la Géomatique. Orthophotoplans 2006-2007 et 2018.



Les villages, installés dans les creux tracés par les ruisseaux ou sur les flancs des petits monticules qu'ils ont individualisés, restent généralement de taille modeste et semblent encore – au moins pour certains – relativement épargnés par les extensions. Popuelles (vignettes 1 et 2), implanté dans la vallée du Rieu du Lozet, n'a connu qu'une faible extension depuis la fin du 18^e siècle. Les petites parcelles et alignements d'arbres qui accompagnent le ruisseau forment un écran qui le dissimule partiellement au regard (photo du haut).

Établi sur le versant du monticule isolé par la Rhosnes et le Rieu du Moulin, Dergneau (ci-dessus et vignettes 3 et 4) – plus proche d'une route à grande circulation – s'est élargi et densifié, notamment au cours de la dernière décennie.



La plupart des villages ont encore une structure articulée autour de la place de l'église. Le noyau mélange bâti vernaculaire (parfois transformé ou en mauvais état) et bâti plus éclectique du siècle dernier. Les quatre façades récentes créent ici et là des extensions et, plus rarement, colonisent quelques parcelles restées libres au cœur du village. En haut à gauche, la place d'Ainières ; à droite, le noyau de Quartes composé de l'église, de quelques habitations et d'une grosse ferme aux dépendances délabrées (flèche) ; en bas, les cordons de quatre façades sur les routes entre le centre de Dergneau et la N60.





Le bâti dispersé présent dans l'aire relève souvent des formes vernaculaires (briques et tuiles rouges). Il se compose de grandes fermes en carré et de modules plus modestes. Son état varie considérablement : rénovation de qualité (ci-contre, entre Popuelles et Forest), dégradation des bâtiments ou plus rarement ruine (ci-dessous à gauche, au sud d'Anvaing) ; transformation plus définitive (ci-dessous à droite, près de Quartes).



Dans la partie sud-est de l'aire, de nombreux boisements, dépendant du domaine du château d'Anvaing, forment dans les vues longues un horizon plus sombre. De plus près, ils cloisonnent les vues mais offrent aussi des perspectives travaillées grâce aux drèves menant au château. À gauche, la drève descendant du mamelon situé au sud ; ci-contre, la drève, aux arbres nouvellement replantés, reliant le village d'Anvaing au château.



L'aire présente un profil essentiellement rural, interrompu – à la marge – par la N60 le long de laquelle ont été élevés quelques bâtiments de services aux gabarits plus massifs ou atypiques (complexe scolaire, pompes à essence...) et surtout une entreprise agro-alimentaire. Le moulin de cette dernière constitue un repère dans de nombreuses vues longues de la Campagne agricole d'Anvaing. Sa haute silhouette blanche se découpe devant les collines boisées de l'aire voisine.

Constats et enjeux

- L'aire se caractérise par ses vues longues qui permettent souvent – grâce à la spécificité du relief, aux formes d'implantation de l'habitat et à leur lisibilité ainsi qu'à une occupation du sol qui garde le paysage ouvert – de percevoir l'éparpillement de ses villages et de comprendre leurs logiques d'implantation.
- La Campagne agricole d'Anvaing présente un profil rural marqué, faisant seulement de légères concessions aux nouvelles constructions dispersées, à l'industrie et aux grosses infrastructures de transport, surtout dans les environs de la N60. L'accessibilité offerte par l'autoroute est également susceptible d'accentuer cette pression urbanistique dans les années à venir.
- Si quelques villages traduisent une certaine densification et extension, d'autres ont vu leur taille et densité relativement peu changer au cours des dernières décennies et ont préservé une certaine cohérence : la structure traditionnelle y reste encore souvent perceptible (voir les enjeux globaux, pages 414 et 415).
- L'état du bâti vernaculaire présente des nuances importantes : éléments rénovés ayant préservé leur intégrité, éléments profondément modifiés mais aussi éléments encore en attente de rénovation (voir les enjeux globaux, pages 414 et 415).

Objectifs paysagers

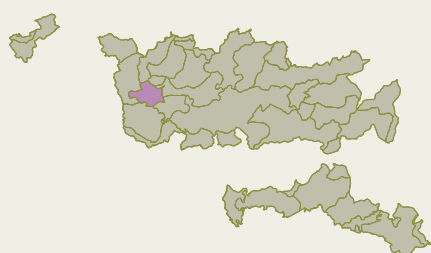
| | |
|--|-------------|
| 1. Veiller à la préservation de l'ouverture du paysage afin d'assurer un équilibre harmonieux entre le semis villageois et les espaces agricoles, piquetés d'habitat dispersé. | GESTION |
| 2. Atteindre une densité bâtie en accord avec la structure du tissu villageois. | GESTION |
| 3. Porter une attention particulière au profil villageois lors de la mise en œuvre de réserves foncières situées en périphérie des villages. | GESTION |
| 4. Préserver l'intégrité du bâti vernaculaire. | PROTECTION |
| 5. Faire des infrastructures de transport un moyen de découverte du paysage. | AMÉNAGEMENT |

Pistes d'action

- Formuler des recommandations d'insertion paysagère relatives aux équipements agricoles.
- Imposer une densité raisonnée lors des procédures de mise en œuvre des réserves foncières.
- Intégrer une réflexion sur la préservation des silhouettes villageoises dans les procédures de mise en œuvre des réserves foncières.
- Soutenir et encadrer la réfection de l'habitat rural.
- Proposer la mise en place de circuits pédagogiques valorisant une lecture des caractéristiques du paysage et notamment l'implantation villageoise particulièrement lisible dans l'aire.
- Préserver ponctuellement le dégagement de points de vue sur les espaces ouverts depuis les grandes infrastructures routières.



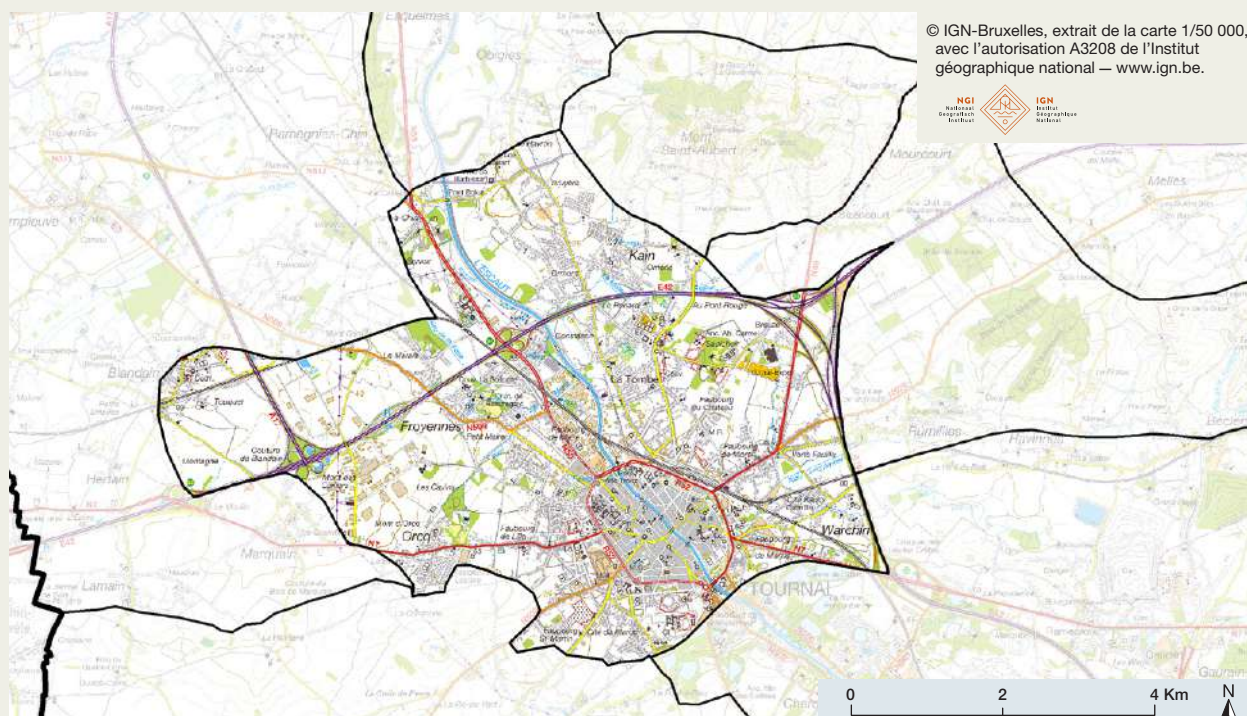
Centre et agglomération périurbaine de Tournai



| | |
|--|---------------|
| Superficie totale de l'aire^A | 3 698 |
| Superficie agricole (ha) | 1 291 |
| Terres arables (%) | 64 |
| Prairies (%) | 26 |
| Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha) | 85 |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha) | 1 605 |
| Autres occupations du sol (ha) | 717 |
| Nombre d'habitants^B | 41 553 |

^A Estimation sur base de la carte d'utilisation du sol wallon (2018).

^B Estimation sur base des données de Statbel (2019).



© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3208 de l'Institut géographique national – www.ign.be.

L'aire du Centre et de l'agglomération périurbaine de Tournai se distingue par la densité de son bâti, organisé en cercles concentriques sur le relief plat de la plaine alluviale de l'Escaut et sur les transitions très progressives entre celle-ci et les bas-plateaux. Ainsi s'emboîtent le cœur, constitué de la cathédrale et ses proches environs, le centre urbain ceinturé par les boulevards et d'influence française, les faubourgs et villages, reliés au centre par un système d'axes routiers en étoile et gagnés par la périurbanisation. Le tout est traversé du sud au nord par l'Escaut et complété de zones d'activité économique et d'infrastructures de transport amenant une certaine rupture dans les gabarits. La végétation tient une place importante dans l'aire tant au sein de la ville que dans les zones périphériques encore composées d'espaces agricoles assez vastes.



L'aire du Centre et de l'agglomération périurbaine de Tournai s'étend sur la plaine alluviale et les transitions entre celle-ci et le bas-plateau. Le RELIEF y est PRINCIPALEMENT PLAT. La plupart des déclivités sont très progressives ou immergées dans l'urbanisation et de ce fait, assez peu perceptibles. Plusieurs zones légèrement surélevées – le relief varie dans l'aire de 20 à 60 mètres environ – et plus dégagées permettent néanmoins quelques vues, sur la vallée notamment.

L'ESCAUT traverse l'aire du sud-est au nord-ouest. ÉLÉMENT FONDAMENTAL du paysage bien que visible seulement dans ses proches alentours, il a abondamment contribué à la structuration du territoire et a fait (et fait encore) l'objet de plusieurs rectifications et élargissements. Quelques petits affluents (rieu de la Folie, rieu de Maire, Melle...) s'y jettent. Ils restent discrets au sein du bâti dense mais apportent une note pittoresque dans les espaces plus aérés.

L'aire est notamment caractérisée par la densité du bâti, qui s'y déploie en CERCLES CONCENTRIQUES. Les différentes phases de l'agrandissement de la ville et de l'étalement périurbain se traduisent assez lisiblement dans le paysage. Ceinturé par de très larges boulevards établis sur l'espace laissé libre après le démantèlement et la suppression des remparts au 19^e siècle, le centre de Tournai constitue le noyau de l'aire. Il est lui-même articulé autour d'un CŒUR ANCIEN – constitué de la cathédrale et du beffroi, de la Grand-Place et des rues avoisinantes – qui a fait l'objet d'une revitalisation progressive dans le courant des années 2000 et 2010. L'Escaut longé de quais retravaillés durant la même période borde ce cœur.

Le bâti présent dans le CENTRE URBAIN est majoritairement mitoyen. Des témoins de différentes périodes architecturales cohabitent mais c'est surtout l'INFLUENCE FRANÇAISE qui s'y est déployée dès le 17^e siècle qui donne son ton à la ville. De nombreuses rues affichent ainsi une homogénéité. Elles alignent les façades en brique et chaînage de pierre ou blanchies. L'identité du centre est renforcée encore par le revêtement pavé. Une série de bâtiments massifs (mais jamais démesurément

hauts) anciens ou plus récents, affectés au secteur tertiaire (écoles, musées...), sont aussi installés au sein du centre urbain. Ce type d'infrastructures plus imposant s'est également développé en bordure extérieure de la COURONNE DE BOULEVARDS et a gagné les axes qui rayonnent vers les villages environnants.

Un grand nombre d'ÉDIFICES RELIGIEUX (églises, abbaye...) ponctuent aussi le territoire de l'aire et témoignent de l'influence marquante de l'Église. Le regard se voit de plus régulièrement guidé, dans les perspectives routières, vers la cathédrale et ses cinq clochers.

Si, hors du centre, le bâti est densément réparti le long des axes principaux, la ZONE PÉRIURBAINE INTERSTITIELLE, qui a progressivement gagné les anciens faubourgs et les villages au fil du temps, offre plus de respirations. La plupart des noyaux anciens sont encore assez faciles à déchiffrer dans le paysage intra-urbain. Entre eux s'intercalent des quartiers résidentiels, composés de maisons mitoyennes ou d'habitat pavillonnaire, de cités et de blocs d'immeubles à appartements. Quelques éléments (châteaux, Saulchoir...) plus monumentaux et leurs parcs arborés s'y distinguent, créant des îlots de verdure.

Malgré l'environnement urbanisé, la COMPOSANTE NATURELLE est un élément significatif au sein du centre urbain (boulevards soulignés d'alignements d'arbres, parcs) et dans les zones périphériques où l'on compte, outre les parcs susmentionnés, quelques petits bois et, surtout, où persistent des espaces agricoles relativement étendus.

Plusieurs zones d'activité économique en cours de développement s'étalent le long de l'Escaut au nord du centre urbain et dans la partie nord-ouest de l'aire. Ils amènent une rupture dans les gabarits et les motifs. Les infrastructures de transport (ligne de chemin de fer, autoroutes) qui desservent l'aire sont également fort marquantes et lui servent de limites dans sa partie est.



La plaine alluviale de l'Escaut s'élargit progressivement en aval de Tournai et atteint près de trois kilomètres de large à hauteur de Froyennes. À proximité de Tournai Expo (Tournai, ci-dessus), en regardant vers le sud, on perçoit clairement le relief plat de la plaine alluviale dont émergent les tours de la cathédrale (flèche). Les transitions de la plaine avec le bas-plateau, à l'ouest et à l'est, se ressentent au sein du paysage urbain et particulièrement dans le centre ancien, où la vallée est un peu plus resserrée. La déclivité y est plus marquée en rive gauche (ci-dessous à gauche, la rue Oscar Leduc, Tournai) qu'en rive droite. C'est néanmoins à la marge de l'aire, depuis le haut du versant ouest (Froyennes, ci-dessous à droite) où les vues sont relativement longues et dégagées, que les nuances du relief sont les plus claires et que le creux de la vallée se précise.



Le relief offre peu de points de vue englobants sur le centre de Tournai, inscrit dans la plaine alluviale de l'Escaut. En plus de la vue depuis Tournai Expo (en haut de la page), la totalité de la ville est surtout visible depuis les versants de la vallée mais le plus souvent en dehors de l'aire : au sud, depuis la route descendant de Saint-Maur (ci-dessus) ; au sud-ouest, au niveau du réservoir d'Orcq ou encore, au nord, par temps clair, depuis le mont Saint-Aubert (voir la partie Regards sur les paysages, p. 123). Ailleurs, le paysage urbain ne se dévoile que partiellement. La silhouette de la ville se caractérise par la cathédrale aux cinq tours (flèche). Aucun bâtiment n'émerge de ce profil, à l'exception de quelques autres clochers d'église.



L'Escaut canalisé traverse l'aire du sud-est au nord-ouest. Des chemins de halage aménagés en RAVeL longent le fleuve de part et d'autre. Ils permettent d'appréhender la succession des ambiances paysagères : paysage urbain dans le centre-ville (ci-contre en haut à gauche), paysage industrialisé une fois franchie la limite de l'ancienne enceinte (ci-contre à droite en haut), paysage agricole à la limite de l'aire (ci-contre, en bas).



Plusieurs fois rectifié et élargi, l'Escaut s'insère dans la liaison Seine – Nord – Escaut. Tout au long de l'histoire, il a contribué à l'essor économique de Tournai et de sa région grâce à la navigation fluviale : transport aisé et bon marché des pierres calcaires extraites des carrières situées à proximité de la ville ainsi que des produits de l'industrie textile.



Source : carte postale, « L'Escaut et le Pont des Trous », Ed. Nels, Série 48. N°6, circulée en 1900. ©Thill-Nels / Droits SOFAM – Belgique. Coll. Privée.

Dans le cadre de l'élargissement de l'Escaut visant à faciliter le passage de péniches à grand gabarit, le remplacement des arches du Pont des Trous est en cours (printemps 2021). Les arches de cet ouvrage d'origine médiévale, vestige de la 3^e enceinte, ont déjà fait l'objet d'une reconstruction et d'une surélévation suite à leur destruction partielle par des bombardements lors de la Seconde Guerre mondiale.

Ci-dessus à gauche, avant sa destruction, en 1900 ; au milieu, avec la surélévation réalisée après la Seconde Guerre mondiale ; à droite, pendant les travaux d'élargissement.



Comme la plupart des affluents de l'Escaut dans l'aire, le Rieu de Maire (à gauche, entre Orcq et Froyennes) reste discret en longeant la route ou les champs.

Plus ponctuellement, certaines portions de ces affluents prennent de l'ampleur dans le paysage. Le moulin de Froyennes (réédifié au 17^e siècle, à droite) et les étangs associés alimentés par la Fontaine Saint-Eloi composent un ensemble qui met le cours d'eau en valeur.

D'origine romaine, le noyau primitif de la ville de Tournai a été édifié le long de l'Escaut au croisement de deux chaussées (l'une reliant Arras et Douai à Frasnès, l'autre Bavay à Courtrai) se coupant à angle droit. La ville s'est développée ensuite au fil des siècles à partir de ce noyau primitif selon une logique essentiellement radioconcentrique. Les différentes étapes conditionnent toujours clairement le paysage actuel de l'aire.



Sources : SPW – Dpt de la Géomatique, orthophotoplan 2016 ; Plan en relief de la forteresse de Tournai au 1/600. Palais des Beaux-Arts de Lille, dépôt du musée des Plans-reliefs, Paris, inv. D2004.1.15 (Photo: Pierre Peeters).

Dans le courant du Moyen Âge, le cœur historique sur la rive gauche s'articule autour de la cathédrale et des rues adjacentes descendant vers l'Escaut (1). Il avait déjà été protégé par de premières fortifications (dites romaine et épiscopale). L'urbanisation a aussi gagné progressivement l'autre côté du fleuve et s'est étendue sur le versant précédemment occupé. Une nouvelle enceinte (dite première enceinte communale) est alors érigée autour de ces quartiers. La ville s'élargit encore par la suite et se verra protégée d'un rempart plus large – encore facilement identifiable par sa forme ovale sur l'orthophotoplan ci-contre – dans le courant des 13^e et 14^e siècles (dit deuxième enceinte communale). À la fin du 17^e siècle, comme le montre le plan en relief (ci-contre-en bas), le rempart est modernisé, embastionné et doté d'une citadelle qui profite du léger relief existant (voir aussi le n°2). L'enceinte fortifiée est accompagnée d'un glacis tenant à distance les faubourgs. Au 19^e siècle, les fortifications céderont la place à des boulevards plantés d'arbres (voir page suivante).

L'influence des enceintes se perçoit aussi sur les limites des quartiers intra-muros, édifiés souvent autour des églises. Ces quartiers définissent l'imbrication et la juxtaposition de différents motifs dans le paysage urbain actuel (plan radioconcentrique avec la cathédrale comme centre, réseau en damier de certaines rues dans d'autres quartiers...).

Plusieurs traces des enceintes parsèment encore la ville aujourd'hui.



La Tour du Cygne (3), est un vestige de la première enceinte communale (ca 11^e siècle) en calcaire tournaisien. Elle a été transformée et adaptée à diverses reprises par la suite.

La Tour Henri VIII (4) est un souvenir de la brève occupation de la ville par les Anglais (1513-1518) et le témoin de leur volonté de se protéger de l'hostilité croissante de la population tournaisienne.



Le démantèlement des remparts au 19^e siècle laisse la place aux boulevards et ouvre la voie à l'urbanisation des glacis. Les boulevards actuels (ci-dessus à gauche, l'avenue Leray), qui encerclent la ville selon le tracé de la seconde enceinte, s'accompagnent de plusieurs alignements parallèles de hauts arbres. Quelques parcs boisés s'y adjoignent. À partir de la seconde moitié du 19^e siècle, l'urbanisation s'est poursuivie en dehors des remparts en suivant le réseau étoilé des chemins. Depuis ces axes – comme depuis plusieurs routes à l'intérieur du centre ancien par ailleurs –, la cathédrale agit comme point focal (ci-dessus à droite depuis la route venant de Rumillies).



L'urbanisation s'est ensuite densifiée entre les routes. Des quartiers entiers se sont formés selon les principes de leur époque de conception, comme des cités sociales qui se distinguent par leur tracé régulier. C'est le cas de la Cité du Maroc (ci-contre) qui est construite au sud-ouest de la ville à partir des années 1920.



De nombreux quartiers ont été touchés voire complètement rasés lors des bombardements de 1940. Beaucoup de bâtiments ont donc fait l'objet d'une reconstruction à partir de 1944 en suivant les recommandations d'un plan d'urbanisme (toits, couleurs, rythmes, matériaux employés...). La Grand-Place (à gauche) a par exemple été presque complètement détruite (à l'exception du beffroi, bâti à partir du 12^e siècle, et de quelques façades) puis rebâtie en s'inspirant majoritairement des styles anciens. Le côté nord-ouest de la rue Saint-Martin (à droite, flèche) a également été partiellement détruit tandis que l'autre côté était épargné.



Dans le centre urbain, les rues, composées d'immeubles aux façades mitoyennes (1), au profil parfois relativement resserré, se juxtaposent à des espaces plus aérés (places, parcs, quais de l'Escaut...) bordés de bâtiments plus massifs (églises (1a), musée (2), palais de justice...). Les styles (roman (3), gothique (4), traditionnel (5), et surtout classique (6), tournaisien (7), néo-classique (8), XIX^e et XX^e...) et les époques se mélangent mais dans une certaine cohérence due notamment à l'horizontalité affirmée de nombreuses constructions (cordons moulurés ou bandeaux soulignant les façades, rythme des fenêtres...). Certains bâtiments affichent la brique et la pierre bleue, d'autres sont enduits.



Tournai a bénéficié ces dernières années de nombreuses opérations (publiques mais aussi privées) visant à assurer son renouveau via une série d'aménagements au niveau de l'espace public, des cheminements, des façades, du mobilier urbain, des enseignes... Ces aménagements ont été contraints par une charte d'embellissement des perspectives urbaines. Le quartier de la Cathédrale et de la Grand-Place (à gauche), la place Saint-Pierre, les quais de l'Escaut (au centre) – dans la perspective d'une connexion plus grande avec le fleuve –, en ont notamment profité. Certaines zones restent néanmoins sensibles au phénomène de déprise économique des centres-villes comme en attestent les rez-de-chaussée commerciaux vides, à vendre ou à louer (à droite).



En lisière extérieure de la ceinture de boulevards et sur les artères radiales irriguant les faubourgs se déploie toute une série de bâtiments de grande taille : écoles (ci-dessus à gauche), bâtiments de services...

Les noyaux des anciens villages et hameaux ont gardé leur spécificité (au centre, place de Froyennes). Les quartiers résidentiels qui se sont développés dans les interstices alignent façades mitoyennes (à droite, dans le Faubourg-du-château) ou blocs d'immeubles.

Certains groupements de bâtiments plus anciens forment par ailleurs des îlots cohérents au sein de ces quartiers hautement résidentiels (ci-contre, le château Desclée, un des châteaux du quartier vert du Saulchoir).



La prégnance de la dimension religieuse est fort lisible dans le territoire de l'aire. Cela se traduit par l'omniprésence visuelle de la cathédrale (accollée au beffroi, symbole des libertés communales ; à gauche), par les nombreuses autres églises et bâtiments religieux qui se concentrent dans l'aire, mais aussi par une multitude de petits détails architecturaux et patrimoniaux (chapelles, portales, plaques commémoratives ou décoratives... ; à droite).



Deux zones d'activité économique s'inscrivent dans l'aire : le long de l'Escaut au nord de Tournai (voir p. 231) et le long de l'autoroute A8. Leur emprise est parfois forte ponctuellement. Les infrastructures qui y sont édifiées, surtout lorsqu'elles sont légèrement en contrehaut à cause du relief (comme ici à gauche, la vue depuis Froyennes vers Marquain) tranchent par leurs formes et leurs gabarits avec l'espace environnant.

Depuis l'intérieur même de ces espaces, le paysage est spécifique. Il n'est plus caractéristique de l'aire. On constate néanmoins une recherche architecturale au niveau de certains bâtiments contemporains et l'aménagement de leurs abords (à droite, le bâtiment Negundo IV qui se caractérise par sa double peau *Building Integrated PhotoVoltaics* (BIPV)).



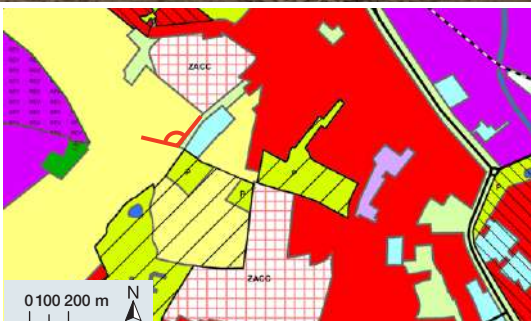
De nombreuses infrastructures de transport sillonnent l'aire : Escaut, lignes de chemin de fer, autoroutes. Selon les endroits et le contexte plus ou moins fortement urbanisé, leur influence dans le paysage varie.

Les lignes de chemins de fer se perçoivent relativement peu. Situées en bordure des boulevards au nord de la ville, la gare de Tournai et les lignes de triage qui y sont associées constituent par contre un élément assez marquant du paysage d'entrée de ville (à gauche, depuis le

pont de la Chaussée de Renaix à Tournai). Les autoroutes A8 et A16 s'imposent localement au regard par la présence de talus, de ponts (à droite, à Froyennes), de plusieurs échangeurs ou encore des bandes boisées qui les bordent. En périphérie nord-est de la ville, elles contribuent plutôt à contenir l'urbanisation résidentielle.



L'aire, bien que fortement urbanisée, présente de nombreux espaces où le végétal prédomine et apporte une respiration. Dans le centre urbain, il s'agit principalement de rues, places et quais de l'Escaut plantés d'arbres et de plusieurs parcs (ci-dessus à gauche, le petit parc associé au musée de la Marionnette). Dans la couronne périurbaine, les alignements d'arbres des boulevards de la ceinture mais aussi de certaines routes du réseau en étoile conditionnent l'aspect monumental de ces chaussées (ci-dessus au centre, la quadruple rangée de platanes sur la chaussée menant à Froyennes). Les espèces observées sont souvent celles classiquement privilégiées au 19^e siècle comme le platane, l'érable ou le marronnier. Les espaces verdoyants se multiplient au sein des anciens faubourgs et villages (ci-dessus à droite autour du rieu d'Amour dans le Faubourg-Morelle à Tournai). Au cœur et surtout en bordure de ceux-ci subsistent également un grand nombre de parcelles agricoles.



À Froyennes (ci-dessus, vue prise depuis l'angle indiqué sur l'orthophotoplan), plusieurs espaces cultivés jouxtent le front bâti des maisons. Certains de ceux-ci sont définis comme zone agricole au Plan de secteur, d'autres (zone d'aménagement communal concerté) sont susceptibles d'être construits, dans le futur, modifiant partiellement le paysage de l'aire.

Sources : SPW – Dpt de la Géomatique. Orthophotoplan 2016 ; SPWTLPE (2019). Plan de secteur.

Constats et enjeux

- Le centre et l'agglomération périurbaine de Tournai se distinguent par leur caractère densément bâti ponctué néanmoins d'un grand nombre d'espaces de verdure. Certains espaces agricoles pourraient disparaître en raison de leur affectation en zones d'activité économique (ZAE) ou en ZACC.
- La structuration de la ville et de sa périphérie autour de l'Escaut et selon un plan radioconcentrique définit le paysage de l'aire, de même que l'omniprésence de la cathédrale en arrière-plan dans les circulations intérieures. Ces particularités urbanistiques méritent d'être préservées.
- La silhouette de la ville est peu marquée au sein du relief plat et exclusivement formée par l'émergence des cinq tours de la cathédrale, du beffroi et d'un ou deux autres clochers plus modestes. Ce profil est particulièrement sensible à toute construction haute au centre ou en périphérie de la ville.
- Une grande cohérence globale caractérise le bâti du centre urbain et une multitude de petits détails architecturaux ou patrimoniaux amène de la variété dans les cheminements.
- L'imprégnation du territoire par la dimension religieuse, notamment via les témoins du passé, est perceptible mais pas toujours évidente à déchiffrer.

Objectifs paysagers

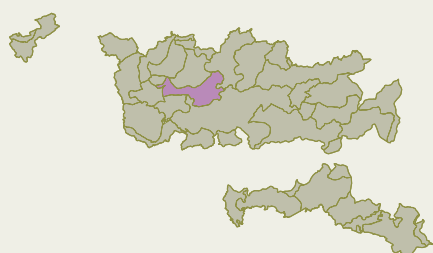
| | |
|--|--|
| 1. Intégrer la dimension paysagère au développement des espaces résidentiels ou des zones d'activité économique. | AMÉNAGEMENT- GESTION |
| 2. Valoriser, gérer et préserver la qualité des espaces verts en ville (alignements d'arbres, parcs) et en périphérie. | AMÉNAGEMENT- GESTION- PROTECTION |
| 3. Préserver ou redonner une qualité ou une lisibilité aux vues et aux perspectives extérieures et intérieures, spécifiques au paysage urbain. | PROTECTION- AMÉNAGEMENT |
| 4. Continuer à développer la qualité et la cohérence du centre urbain et porter attention aux détails. | AMÉNAGEMENT- GESTION |
| 5. Préserver la qualité des espaces urbains réhabilités. | GESTION |

Pistes d'action

- Intégrer la dimension paysagère à tout projet urbain et périurbain.
- Mettre en place des mesures de protection pour assurer l'intégrité de certaines surfaces agricoles.
- Poursuivre et développer les politiques encadrant les perspectives urbaines.
- Valoriser les perspectives sur la ville et développer sa lecture paysagère.
- Encourager la recherche architecturale lors de l'urbanisation des ZAE.
- Assurer la continuité des alignements d'arbres le long des boulevards.
- Identifier et valoriser le petit patrimoine notamment via une sensibilisation des propriétaires privés.



Collines tournaisiennes

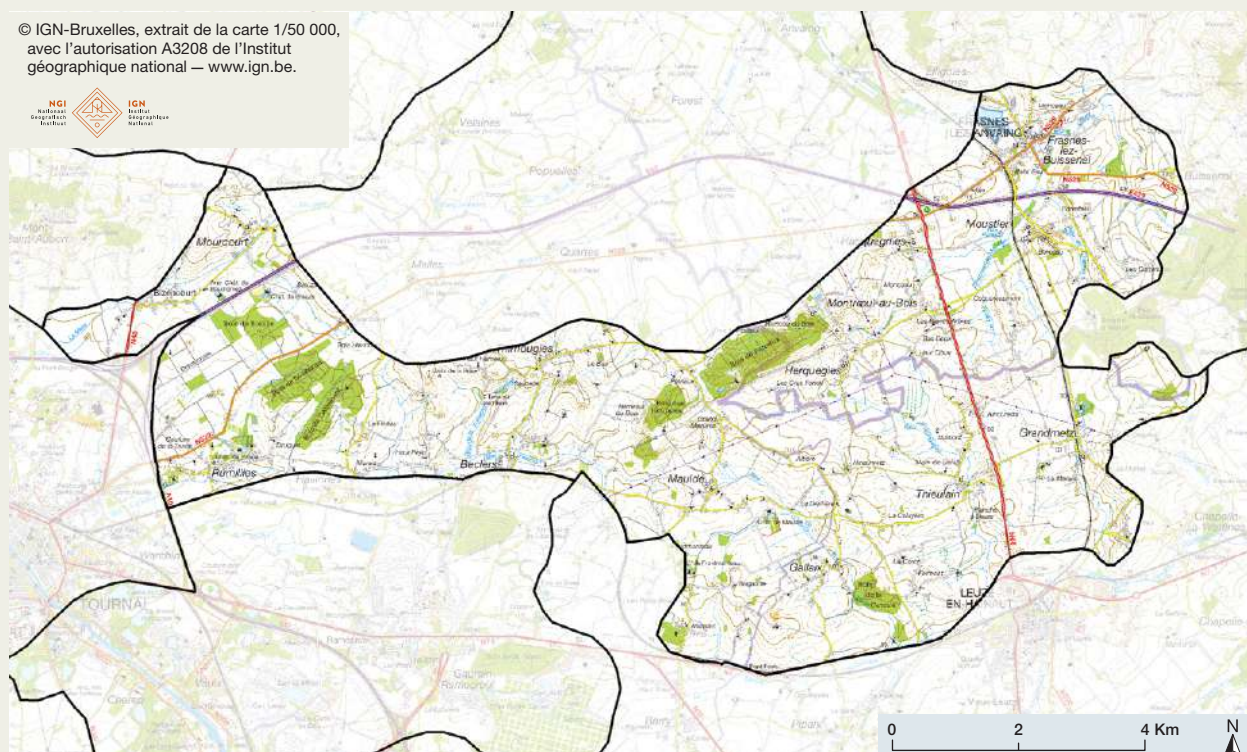


| | |
|--|--------------|
| Superficie totale de l'aire (ha)^A | 7 478 |
| Superficie agricole (ha) | 6 078 |
| Terres arables (%) | 72 |
| Prairies (%) | 24 |
| Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha) | 469 |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha) | 561 |
| Autres occupations du sol (ha) | 370 |
| Nombre d'habitants^B | 8 456 |

^A Estimation sur base de la carte d'utilisation du sol wallon (2018).

^B Estimation sur base des données de Statbel (2019).

© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3208 de l'Institut géographique national – www.ign.be.



L'aire des Collines tournaisiennes se caractérise par un relief mouvementé composé d'une chaîne de collines et, dans la partie sud-est, d'une zone au profil plus doux, formant transition avec l'aire adjacente. Les champs et les prairies se répartissent selon les contraintes du relief, les pentes fortes accueillant des boisements. Des petits villages accompagnés d'une dispersion intercalaire de petits hameaux et de fermes se répartissent dans l'aire. L'habitat récent y est assez marqué. Quelques châteaux adjoints de boisements complètent le tableau. L'extrême nord-est de l'aire a été et est toujours le lieu d'activités agro-industrielles.



L'aire des Collines tournaisiennes s'étire depuis le nord-est de Tournai jusqu'à Frasnes-lez-Anvaing. Elle affiche un **CARACTÈRE RURAL PRÉDOMINANT**. Son paysage se distingue de celui des aires voisines par des altitudes plus élevées, un relief davantage mouvementé et la présence plus importante de boisements. Les Collines tournaisiennes constituent de ce fait régulièrement un arrière-plan marqué des paysages des aires qui les jouxtent.

Le relief consiste principalement en une **CHAÎNE DE COLLINES** implantée selon un axe ouest-est dont les sommets avoisinent les 80 – 90 mètres d'altitude. Ces collines aux pentes assez raides sont séparées par de petites vallées orientées nord-sud et creusées notamment par les affluents de la Melle et du Rieu d'Amour. Deux collines contiguës dominent néanmoins les autres : la butte de Montroeuil-au-Bois (122 m) et celle du bois des Houppes (à l'altitude légèrement inférieure).

Au sud-est de cette chaîne, une **ZONE D'ALTITUDE MOINS ÉLEVÉE** forme une transition progressive avec l'aire jointive au sud. Son profil doucement vallonné est modelé par des affluents de la Dendre occidentale (Rieux de la Motte, d'Herquegies...).

Visuellement, les cours d'eau se limitent souvent à une simple strie au sein d'un champ ou d'une prairie. Leur présence est davantage marquée lorsque de la végétation rivulaire les souligne.

La répartition des champs et des prairies répond aux contraintes du terrain : **GRANDS ESPACES HERBAGERS** dans les fonds de vallons et en blocs relativement importants autour des villages ; **VASTES ÉTENDUES CULTIVÉES** sur les faibles pentes. Le parcellaire agricole est néanmoins de taille moyenne. Les **BOISEMENTS** sont localisés sur les pentes fortes ou associés aux châteaux. On rencontre également quelques peupleraies, en continuité avec ces bois.

L'aire compte un bourg, Frasnes-lez-Buissenal, situé dans son extrême partie nord-est. Le reste de l'habitat est groupé en **PETITS VILLAGES** entre lesquels sont disséminés de petits hameaux et des **FERMES ISOLÉES**. Les types d'implantation de cet habitat sont multiples (versant, sommet, fond de vallée...). Les quelques châteaux que l'on peut observer sont accompagnés d'un parc arboré, plus rarement d'une drève. La dispersion de l'habitat laisse peu de grands espaces totalement ouverts. Partout dans le paysage apparaissent un village, un petit hameau ou une ferme isolée. La végétation arborée qui accompagne les jardins, la présence d'arbres hors-forêt renforcent le cloisonnement partiel des vues.

Le bâti est généralement non jointif, sauf dans les petits noyaux villageois. Les habitations récentes sont assez développées. L'ancien habitat rural résiduel couple brique (parfois chaulée) et tuile rouge ondulée.

L'appendice nord-est de l'aire présente quelques caractéristiques témoignant de l'implantation d'une **ACTIVITÉ AGRO-INDUSTRIELLE**. C'est aussi le cas brièvement à Bizencourt.

Un réseau viaire assez dense dessert le territoire reliant les villages et hameaux entre eux. Cette maille, peu rectiligne, reflète le caractère accidenté du relief : les chemins suivent notamment les cours d'eau et les crêtes. D'ampleur plus importante, l'autoroute A8 - E429 et la N60 traversent l'aire, respectivement dans ses parties occidentale et orientale. Elles offrent des **PERSPECTIVES INTÉRESSANTES ET DÉGAGÉES** sur les paysages. D'autres routes au même caractère rectiligne mais plus modestes (N48, N529, N7) jouent un rôle similaire ou peuvent constituer, lorsqu'elles sont davantage occultantes, une limite de l'aire.



La chaîne de collines qui constitue la principale caractéristique de l'aire étire ses bombements en arrière-plan dans la plupart des vues au sein de l'aire mais aussi en dehors de celle-ci. Elles sont d'autant plus marquantes lorsque leurs pentes, assez tourmentées, sont coiffées de boisements. Ci-dessus, entre Montroeuil-au-Bois et Thimougies, les deux collines associées aux bois de Pétrieux et des Houppes.



La partie sud-est de l'aire, qui joue la transition entre la chaîne de collines et le bas-plateau, déploie des ondulations plus modestes mais bien définies et surtout un paysage plus ouvert. Les cultures sont très présentes. Les villages s'y insèrent sur une pente ou dans un creux du relief, tandis qu'entre eux s'éparpillent un bâti, isolé ou en petits hameaux, et quelques châteaux. La vue qui s'ouvre au nord-ouest de Leuze-en-Hainaut (ci-dessus) aux proches abords de la N60, permet de découvrir à l'avant-plan, en contrebas de la crête sur laquelle s'élève la route, la petite vallée du Rieu d'Herquegies, qui s'écoule vers le sud. Le ruisseau et les petits affluents qui le rejoignent sont accompagnés d'alignements et de petites parcelles d'arbres. En arrière-plan, à l'ouest (à gauche sur la photo), s'étendent les hameaux de Fermont et du Coron devant le bois de la Cattoire ; au nord, le village de Thieulain (flèche) installé en amont de la vallée. Les masses boisées de la chaîne des collines ponctuent l'horizon.



À l'extrême ouest de l'aire, la vallée de la Melle qui sépare les Collines tournaisiennes du mont Saint-Aubert aplanit localement le paysage. Ci-dessus, une partie de la zone en question à proximité de la Drève royale qui relie le bois de Breuze au hameau du même nom, en dehors de l'aire.



Visuellement, le réseau hydrographique peut, dans certains cas, se résumer à un simple fossé, au sein d'une prairie ou le long d'une parcelle, accompagné d'un arbre isolé (à gauche, le rieu du Monceau près de Hacquegnies). Dans les collines elles-mêmes, c'est surtout l'action érosive des ruisseaux et les creux qui en résultent qui signalent la présence de l'eau. Des prairies et de petits bosquets ont investi les pentes inhospitalières pour les cultures (à droite, dans la vallée du Rieu de la Fontaine Josaphat, près de Thimougies).



Les noyaux villageois s'articulent autour d'une place au contour assez irrégulier (à gauche, à Maulde). Il s'agit parfois d'une simple rue ou d'un carrefour un peu élargi. Si le strict pourtour de la place se compose de bâti jointif, c'est plus rarement le cas pour le reste du village ou dans les hameaux. Le bâti se compose de manière générale d'un mélange d'ancien habitat rural – parfois en mauvais état (à droite, au hameau de Pétrieu) – et de constructions de style varié, notamment des villas quatre façades contemporaines. Une certaine extension de ces villages et des hameaux peut être observée le long du réseau viaire.



Plusieurs châteaux sont présents dans l'aire. Les boisements qui les entourent amènent une composante feuillue au sein des cultures dans les zones moins montueuses. Ils forment un écran, plus ou moins dense selon les saisons, dissimulant les bâtiments. Ci-dessus, l'ancien château de Baudignies, accolé à l'autoroute.



Le paysage nord-est de l'aire est partiellement influencé par l'industrie agro-alimentaire. Un parc d'activité économique a pris la place de l'ancienne sucrerie située en périphérie de Frasnes-lez-Buissenal (dont on aperçoit le clocher de l'église – flèche – ci-dessus à gauche), qui a été fermée au début des années 2000. Outre son influence locale, l'usine, produisant des fertilisants, installée à Moustier (à droite) et les panaches de fumée qui s'en dégagent constituent un repère puissant et visible de loin dans la région. La présence à proximité d'un groupe de quatre éoliennes le long de l'autoroute A8 renforce cette impression.



La présence d'entreprises et d'une gare, notamment, a favorisé le développement de Frasnes-lez-Buissenal en une petite agglomération (ci-dessus). Le centre s'articule autour de plusieurs petites places, objets de rénovation récente, et s'habille de bâtiments administratifs et commerciaux d'ampleur locale (à gauche). Les rues adjacentes présentent un bâti jointif mêlant maisons ouvrières, petits rez-de-chaussée commerciaux et bâtiments un peu plus cossus (au centre et à droite).



Quelques infrastructures jouent un rôle significatif dans le paysage de l'aire. L'autoroute A8 coupe l'aire en deux et engendre sporadiquement une césure dans les vues. La N60 traverse l'aire du nord au sud dans sa partie est. Elle est perceptible depuis différents endroits mais, parce qu'elle est vierge de toute végétation ou presque, elle influence relativement peu les vues longues (ci-dessus à gauche). Son intérêt réside surtout dans la découverte spectaculaire qu'elle permet de la région (ci-dessus à droite). Enfin, la ligne de chemin de fer 86 qui reliait Leuze-en-Hainaut à Frasnes-lez-Buissenal jusqu'en 2005, aujourd'hui enfrichée, est toujours repérable ici et là dans le territoire (ci-contre à Moustier).

Constats et enjeux

- L'identité de l'aire s'accroche à différentes caractéristiques qui se juxtaposent et se mêlent, parmi lesquelles un chapelet de collines élevées aux sommets souvent boisés qui constituent un horizon visuel récurrent pour la région tournaisienne, un paysage plus ouvert au relief plus doux, un mélange d'habitat groupé et de dispersion intercalaire. Dans ce cadre, toute modification de l'implantation du bâti (densification, extension, mitage, construction sur les crêtes ou les versants...) peut changer radicalement les perceptions si elle n'est pas réfléchie.
- Le bâti de l'aire est varié. L'habitat rural ancien est, dans certains cas, en attente d'une réfection, dans d'autres, définitivement transformé (voir les enjeux globaux, pages 414 et 415).
- La N60 et dans une moindre mesure l'A8 constituent des axes de découverte du paysage régional, mais ne sont pas exploitées en ce sens.
- La ligne de chemin de fer abandonnée et en friche fait une coupure visuelle dans les vues courtes et aussi au sein des villages.

Objectifs paysagers

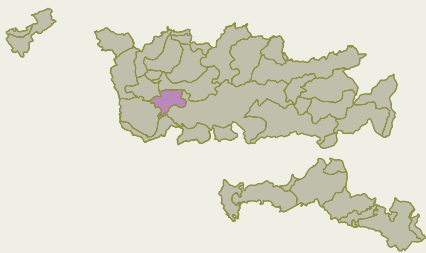
| | |
|---|--------------------|
| 1. Assurer l'équilibre harmonieux entre le semis villageois, l'habitat dispersé intercalaire et les espaces agricoles. | GESTION-PROTECTION |
| 2. Atteindre une densité en accord avec la structure traditionnelle du tissu villageois et des hameaux lors de la mise en œuvre des réserves foncières. | GESTION |
| 3. Préserver l'intégrité de l'habitat rural ancien. | PROTECTION |
| 4. Veiller à faire des infrastructures de transport, et plus spécifiquement la N60 et la ligne de chemin de fer 86 désaffectée, un moyen de mise en valeur et de découverte du paysage. | AMÉNAGEMENT |

Pistes d'action

- Encadrer strictement le développement bâti en tenant compte des spécificités paysagères de l'aire.
- Formuler des recommandations d'insertion paysagère relatives aux développements éventuels d'équipements agricoles.
- Soutenir et encadrer les rénovations et transformations de l'habitat rural pour en préserver l'intégrité.
- Envisager la transformation de la ligne 86 en RAVeL et ménager des ouvertures paysagères lors de la conception, la réalisation et l'entretien de ses abords.



Vallée et bas-plateau extractifs scaldiens

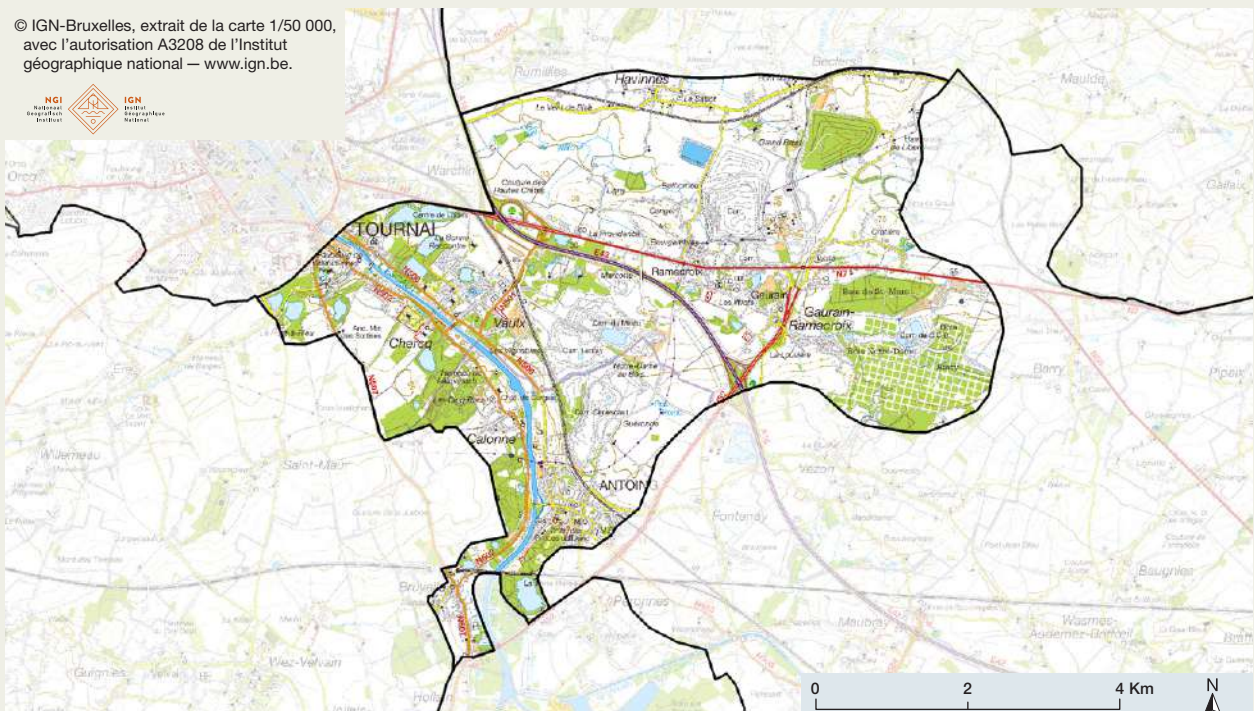


| | |
|--|---------------|
| Superficie totale de l'aire^A | 3 847 |
| Superficie agricole (ha) | 1 373 |
| Terres arables (%) | 62 |
| Prairies (%) | 28 |
| Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha) | 378 |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha) | 1 322 |
| Autres occupations du sol (ha) | 774 |
| Nombre d'habitants^B | 13 478 |

^A Estimation sur base de la carte d'utilisation du sol wallon (2018).

^B Estimation sur base des données de Statbel (2019).

© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3208 de l'Institut géographique national – www.ign.be.



L'aire de la Vallée et du bas-plateau extractifs scaldiens occupe la plaine alluviale de l'Escaut, rétrécie entre Antoing et Tournai, et, à l'est de celle-ci, la transition entre la vallée et le bas-plateau. Le paysage de l'aire a été principalement modelé par l'activité extractive et de traitement de la pierre (chaux puis ciment) qui a, au fil des siècles, transformé le relief (fosses et crassiers), influencé les types du bâti (bâti ouvrier et cités, usage prédominant de la pierre) et les infrastructures qui s'y sont développées (chaufours, infrastructures de transformation de la pierre, infrastructures de transport...). Dans cet espace industrialisé, l'élément végétal trouve notamment sa place au cœur des sites extractifs abandonnés, qui ont été progressivement recolonisés par la végétation.



La Vallée et le bas-plateau extractifs scaldiens se distinguent des aires environnantes par l'imprégnation des témoins actuels et passés de l'industrie extractive calcaire dans le paysage. L'aire correspond globalement à la présence d'un **BANC DE CALCAIRE EXPLOITABLE** du Carbonifère dans le triangle compris entre la ville de Tournai et les villages de Bruyelle et Gaurain-Ramecroix. L'activité extractive qui s'est développée là et la poussière qui s'en dégage lui ont valu le surnom de « Pays Blanc ».

L'industrie extractive et la transformation des produits de celle-ci (industrie chauxfournière puis cimentière à partir du 19^e siècle) ont modelé le paysage de l'aire depuis la période romaine jusqu'à nos jours. Leur influence se ressent dans le relief, le type de bâti et les infrastructures industrielles qui s'y sont développées.

L'aire, organisée dans sa partie ouest autour de l'Escaut, recouvre à la fois la **PLAINE ALLUVIALE**, resserrée entre Antoing et Tournai, et à l'est de celle-ci, la **TRANSITION ENTRE LA VALLÉE ET LE BAS-PLATEAU** ainsi qu'une portion de ce dernier. Les altitudes y varient de 20 à 60 mètres environ. Le relief permet plusieurs vues longues et plongeantes vers la vallée et la plaine alluviale. Il est aussi localement et régulièrement transformé par la présence de **CARRIÈRES** mais aussi par celle de **CRASSIERS** élevés avec les terres de couverture et les débris issus des exploitations.

Certaines des carrières sont désaffectées. Le plus souvent inaccessibles et de taille assez modeste, elles sont tantôt visibles depuis la route, tantôt cachées derrière un remblai ou de la végétation. La plupart sont inondées et se sont enfrichées.

Les carrières toujours exploitées aujourd'hui se distinguent des exploitations plus anciennes par leur taille colossale. Les excavations y mesurent plusieurs centaines de mètres de longueur et plusieurs dizaines de mètres de profondeur. Leur extension se poursuit. Bien

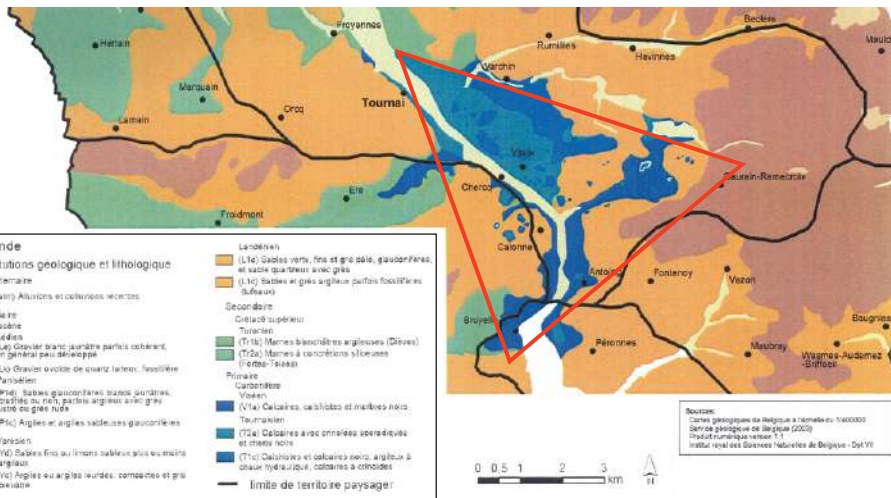
que l'on puisse peu s'en approcher, leur ampleur et leur minéralité sont bien perceptibles. Le paysage ainsi créé présente, dans sa nudité, un aspect lunaire.

Les **INFRASTRUCTURES LIÉES À L'INDUSTRIE EXTRACTIVE** constituent une autre facette du paysage de l'aire. Plusieurs anciens fours à chaux, en pierre, accompagnent toujours les sites extractifs dont l'exploitation a pris fin. Aux carrières actuelles correspondent de gigantesques ensembles de traitement de la pierre (production de granulats, de bétons, de ciments) de dizaines d'hectares qui sont omniprésents visuellement et agissent comme repère dans et en dehors de l'aire.

L'organisation originelle du bâti en groupement s'observe encore mais souvent le développement de l'urbanisation le long des routes reliant les anciens noyaux villageois entre eux et aux sites extractifs a rapproché les villages et les hameaux les uns des autres. Le bâti y est mixte mais concentre un certain nombre de **MAISONS OUVRIÈRES** individuelles et de cités ouvrières ou sociales. Un grand nombre de lotissements plus récents complète l'ensemble. Les bâtiments – un peu plus qu'ailleurs dans la région – valorisent la pierre comme matériau de construction, soit seule, soit combinée à la brique.

Beaucoup d'**INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT** traversent l'aire et la marquent par endroits. Elles s'intègrent néanmoins aisément dans cet espace imprégné par l'industrie.

Si le paysage est essentiellement redevable de l'activité extractive, la **COMPOSANTE VÉGÉTALE** n'en est pas absente. On note la présence de terres agricoles résiduelles mais aussi d'une végétation arborée souvent spontanée liée à la recolonisation des nombreux anciens sites extractifs.



La zone extractive scaldienne est inscrite sur un banc de calcaire du Carbonifère – zones bleues sur la carte – dont le positionnement à proximité ou en surface le rend particulièrement aisé à exploiter. Ce banc, épais de quelques 170 mètres, s'enfonce sous des terrains secondaires, tertiaires et quaternaires dès que l'on s'éloigne de la zone comprise entre la ville de Tournai et les villages de Bruyelle et Gaurain-Ramecroix (triangle rouge).

Appelée aussi le « Pays Blanc », cette zone est celle où l'exploitation de la roche est rentable sans trop de découverte. Trois activités s'y sont concentrées et ont cohabité au fil des siècles : exploitation de la pierre de taille, industrie chaufournière puis, à partir du 19^e siècle, industrie cimentière.

Source : CPDT – LEPUR-FUSAGx (2005).



Depuis le Balcon du Pays Blanc (aménagé sur la rive gauche de l'Escaut, entre Calonne et Chercq, sur une butte formée avec les terres excavées lors de l'aménagement de la ligne TGV Bruxelles – Paris, passant à l'extrême sud de l'aire), le relief de l'aire se décrypte aisément. On devine le creux de la vallée de l'Escaut, les transitions vers le bas-plateau à l'arrière-plan mais aussi les modifications topographiques locales opérées par l'élévation de crassiers à proximité des carrières. Le paysage, urbanisé, est fortement marqué par diverses infrastructures monumentales liées à l'industrie cimentière. Il reste néanmoins très vert, suite à la colonisation des crassiers et de diverses friches par une végétation arborée.



Le relief est également assez perceptible, ici et là, dans les zones plus urbanisées comme ci-dessus à Antoing.



Le paysage actuel du Pays Blanc est très différent de ce qu'il était au début du 20^e siècle. Outre la diminution du nombre de fours à chaux et de cheminées qui les surmontaient, la poussière qui recouvrait tout le paysage et lui donnait son nom s'est également grandement amenuisée avec la fermeture des chaufours.

Source : carte postale, « Antoing. Carrières et Fours à chaux », Ed. Nels, non circulée. ©Thill-Nels / Droits SOFAM – Belgique. Coll. privée.



La vallée de l'Escaut entre Antoing et Tournai est étroite. Elle ne dépasse pas quelques centaines de mètres de largeur et le fleuve a connu diverses rectifications. Les atmosphères paysagères se succèdent : la vallée est industrialisée, minérale et bruyante (à gauche, en aval de Calonne) ou plus arborée et paisible (à droite, entre Chercq et le Faubourg de Valenciennes, Tournai). L'Escaut est utilisé pour le transport de matériaux.



Outre l'Escaut, d'autres infrastructures de transport (chemin de fer, E42, N7 et N52, ci-contre) traversent et desservent l'aire. Les axes routiers notamment facilitent le transit et l'exportation des produits de l'industrie locale. De nombreux camions fréquentent ces axes et les rues qui y mènent depuis les centres de production ou de transformation. Ces infrastructures s'intègrent dans le paysage fortement industrialisé plus qu'elles ne le marquent, tout comme la ligne à haute tension qui zigzague au sein de l'aire pour alimenter les principaux sites extractifs.

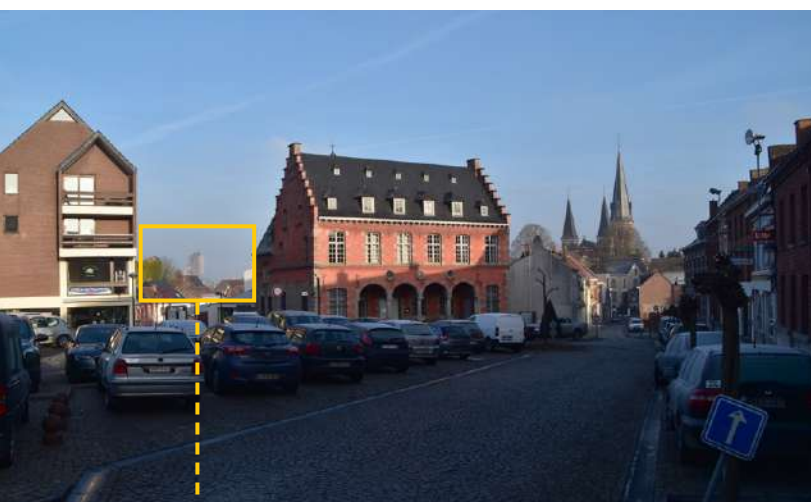
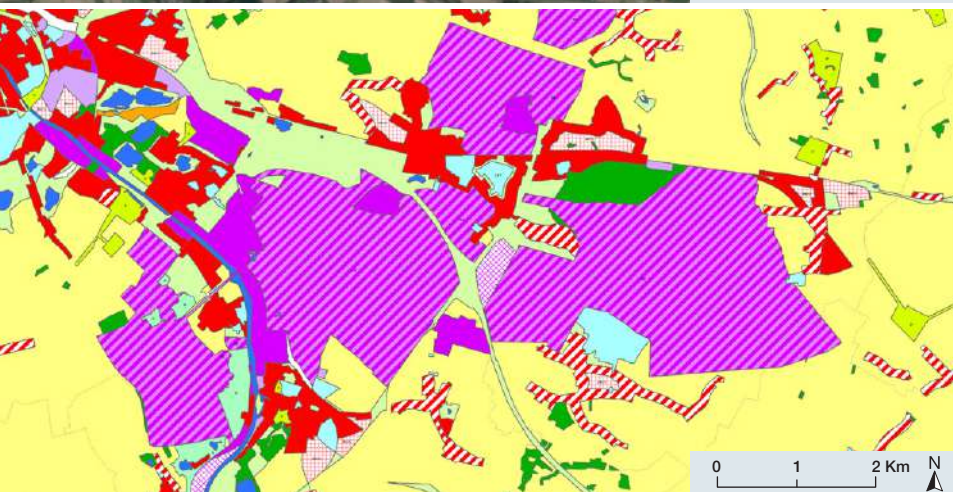


Les sites d'extraction des carrières actuelles sont de taille imposante : plusieurs centaines de mètres de longueur et plusieurs dizaines de mètres de profondeur. Leur minéralité tranche avec les espaces environnants. Plusieurs de ces carrières sont inaccessibles au public. Les autres sont visibles ponctuellement depuis les routes qui les longent et, plus rarement, depuis des points de vue dédiés. C'est le cas pour la carrière de Gaurain, depuis la N7, où un aménagement a été réalisé en ce sens (médaillon). L'exploitation du gisement ayant été arrêtée, les parois de la carrière commencent peu à peu à se végétaliser.

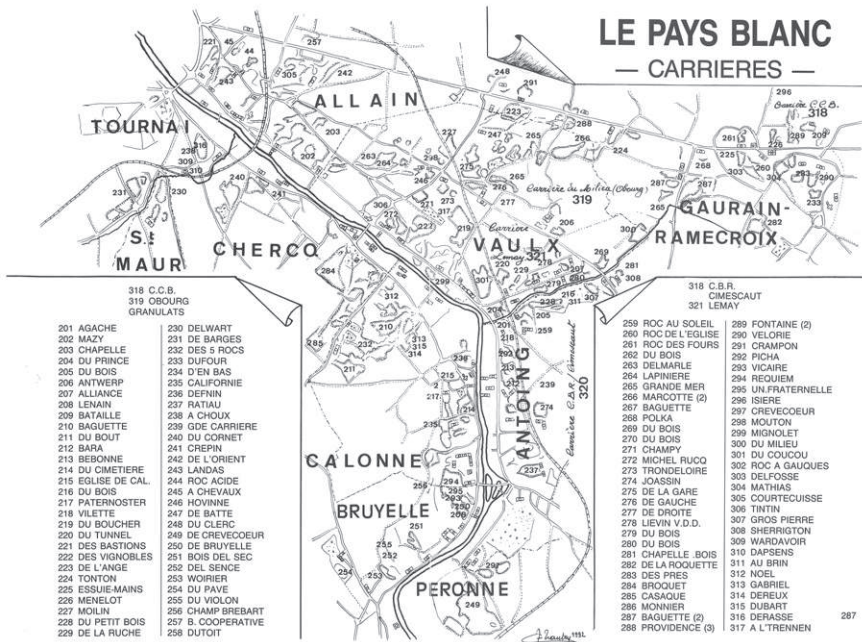


La comparaison entre la vue aérienne et le Plan de secteur – les zones hachurées mauves correspondant aux zones de dépendance d'extraction dans le CoDT – montre que le paysage de l'aire est encore susceptible d'évoluer dans les décennies à venir. De nouveaux gisements seront exploités. Les cratères ainsi ouverts s'approfondiront et s'élargiront progressivement tandis que d'autres seront remblayés, modifiant considérablement le relief de l'aire. Certains bâtiments disparaîtront et de nouvelles infrastructures seront probablement érigées. La carrière de Gaurain (1 et page précédente) sera par exemple peu à peu remblayée (jusqu'à - 45 mètres, soit environ 80 mètres sous le niveau naturel du terrain) avec des terres venant de la carrière de Barry (2), dont l'exploitation a commencé il y a peu.

Sources : SPW – Dpt de la Géomatique. Orthophoto-plan 2016 ; SPWTLPE (2019). Plan de secteur.



Les installations liées aux carrières et au traitement des produits de l'extraction forment des ensembles gigantesques de plusieurs dizaines d'hectares. Ils sont visibles de très loin depuis l'extérieur de l'aire et omniprésents au sein de celle-ci (à gauche, l'échangeur de chaleur de la clinkerie d'Antoing). À Gaurain-Ramecroix (à droite), les équipements – tout blancs – de production de granulats, de béton et de ciment artificiel associés à la carrière dominent le paysage du nord de l'aire : lignes de concassage, centrale de mélange, broyeur, échangeur de chaleur d'une hauteur de 100 mètres environ, four, silos à clinker, installation d'ensachage...



Source : NICOLAS M. et CHANTRY F. (1992). *Le Pays Blanc, Antoing*, p. 287.

De nombreuses carrières ont été exploitées au fil des siècles dans l'aire. La carte ci-contre, qui tente de les inventorier, montre à quel point le relief de l'aire a été modifié. Plusieurs des carrières mentionnées sur la carte ont disparu, englouties dans l'expansion des carrières actuelles ou remblayées avec les déchets de l'industrie. D'autres existent encore aujourd'hui.

Les carrières abandonnées ont évolué sous forme de friches et leur fond situé sous le niveau de la nappe aquifère est généralement rempli d'eau. Certaines sont inaccessibles et camouflées par un remblai fréquemment recouvert d'une végétation arbusive. D'autres, visibles depuis l'une ou l'autre route, ont l'aspect de petits lacs (ci-contre) ou présentent une vue plongeante sur la cavité, son fond inondé et ses parois régulières. Quelques carrières ont été utilisées comme base pour de nouvelles installations. À titre d'exemples, un stade a été aménagé dans la carrière Ratiiaux (Antoing), des terrains de foot dans la carrière de l'Eglise (Gaurain) tandis que le plan d'eau des anciennes carrières de l'Orient (ci-contre, Tournai) est utilisé comme centre de loisirs.



Aux anciennes carrières étaient associés les fours à chaux. Beaucoup d'entre eux ont aujourd'hui disparu suite à l'extension des carrières, à la rectification de l'Escaut, à la construction de l'autoroute ou du TGV... Il en reste néanmoins plusieurs exemples, localisés à une ou deux exceptions près à proximité de l'Escaut. Erigé au début du 19^e siècle, le four Couteau à Bruyelle (à gauche) a cessé ses activités au début du 20^e siècle. Abandonné pendant plusieurs décennies, il est aujourd'hui géré par le Parc naturel des Plaines de l'Escaut. Le four Providence, situé à Gaurain-Ramecroix, le long de la chaussée de Bruxelles (à droite), serait l'un des plus anciens fours encore existants. Après avoir été utilisé comme magasin au charbon, il sert aujourd'hui de garage.



L'organisation originelle de l'habitat en groupement villageois est toujours lisible le long de l'Escaut (ci-dessus à gauche, Calonne). Sur le bas-plateau, où villages et hameaux étaient couplés à une dispersion intercalaire, la multiplication du bâti a davantage brouillé les limites anciennes et enchevêtré les constructions de différentes époques (au centre, route reliant Gaurain au hameau de La Louvière).

La présence de l'activité extractive se ressent dans les types de bâti et les matériaux employés. On observe de nombreux alignements de maisons ouvrières (à droite à Cherq), pensées comme ensembles ou individualisées, et des cités sociales. Dans les espaces les plus anciennement bâtis, la présence de la pierre, parfois en association avec la brique, est marquée (par exemple dans les noyaux des villages ou des hameaux – ci-contre, Vaulx).



Sur le versant en rive droite de l'Escaut, Antoing et son bâti se distinguent par un caractère plus urbain (à gauche) et l'empreinte laissée par l'ancienne fonction de forteresse de la ville. Le château perché sur la crête militaire* (au centre) a évolué au fil du temps et des usages (forteresse, puis demeure seigneuriale, toujours protégée de murs, à droite).



La Vallée et le bas-plateau extractif scaldiens ont un grand potentiel végétal. Outre les champs et prés qui s'intercalent ici et là entre les exploitations et le bâti, l'essentiel de la végétation vient de la recolonisation – spontanée ou encadrée – des espaces après l'abandon, même partiel ou transitoire, de l'activité extractive (fosses d'extraction, crassiers – ci-contre, vus depuis la rive gauche de l'Escaut). Un nouvel équilibre naturel et bien souvent une biodiversité intéressante s'y développent progressivement. Certains d'entre eux sont d'ailleurs répertoriés comme sites de grand intérêt biologique. Dans le cas de sites devant disparaître ou être à nouveau modifiés, par suite d'une remise en exploitation, des mesures d'accompagnement pour la faune et flore sont prévues entre les différents acteurs.

Constats et enjeux

- ▶ Si les grands traits du paysage de l'aire liés à l'industrie extractive changent peu, à un niveau micro-local par contre, les évolutions peuvent être rapides en termes de transformation du relief, de disparition de portions significatives du bâti ou de routes, de constructions de nouvelles infrastructures industrielles ou même de recolonisation des espaces par la végétation. Ces changements peuvent être ressentis différemment selon les lieux et les personnes (voir les enjeux globaux, pages 418 et 419).
- ▶ Un certain nombre de traces de l'ancienne activité chaufournière persiste. Certaines sont préservées mais un grand nombre encore sont en mauvais état et peu valorisées (voir les enjeux globaux, pages 418 et 419).
- ▶ Certaines mesures d'accompagnement sont mises en place pour gérer les désagréments rencontrés par la faune et la flore présentes dans les sites exploités ou à réexploiter.
- ▶ L'Escaut constitue un élément structurant au sein de l'aire.
- ▶ Le bâti rural traditionnel et certains éléments du bâti ouvrier perdent progressivement leurs spécificités ou se dégradent (voir les enjeux globaux, pages 414 et 415).

Objectifs paysagers

| | |
|---|--------------------------------|
| 1. Valoriser les spécificités du paysage industriel extractif passé et actuel et préserver certaines des traces de l'activité ancienne. | GESTION-AMÉNAGEMENT-PROTECTION |
| 2. Préserver les vues sur et depuis la vallée. | GESTION-PROTECTION |
| 3. Veiller à intégrer également dans la dimension paysagère les mesures d'accompagnement de la faune et de la flore mise en place lors de la (ré)exploitation des sites extractifs. | GESTION-AMÉNAGEMENT |
| 4. Encadrer l'évolution du tissu bâti d'origine ouvrière ou sociale et celle de l'habitat rural encore présent. | GESTION-PROTECTION |

Pistes d'action

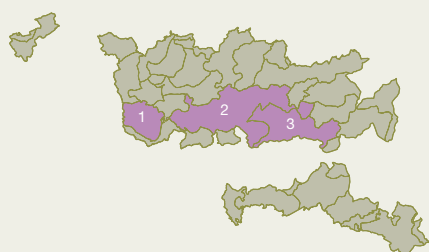
- ▶ Documenter les changements liés à l'activité extractive, en cours et à venir, pour garder une trace et l'historique des évolutions (cf. travaux menés sur le hameau disparu de Guéronde).
- ▶ Encourager à poursuivre l'aménagement de points de vue sur la vallée.
- ▶ Encourager l'ouverture d'autres points de vue sur les carrières encore en activité et expliciter leur fonctionnement.
- ▶ Recourir davantage aux associations locales ou aux structures comme le Parc naturel pour encadrer les actions visant le paysage, la faune et la flore.
- ▶ Sensibiliser les (nouveaux) propriétaires aux spécificités paysagères du bâti rural traditionnel ou d'origine ouvrière.



Bas-plateau agricole tournaisien¹

Bas-plateau agricole d'Ath²

Bas-plateau agricole de Lens³

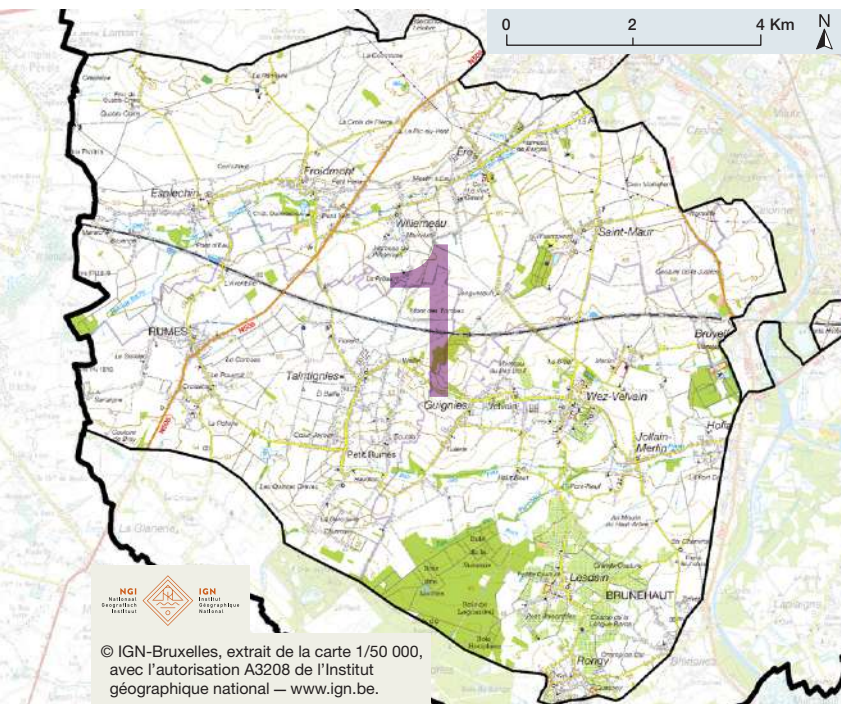


| | 1 | 2 | 3 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Superficie totale de l'aire^A | 8 247 | 28 617 | 14 714 |
| Superficie agricole (ha) | 6 525 | 22 303 | 11 916 |
| Terres arables (%) | 76 | 72 | 73 |
| Prairies (%) | 19 | 24 | 23 |
| Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha) | 540 | 1 383 | 618 |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha) | 752 | 3 328 | 1 109 |
| Autres occupations du sol (ha) | 430 | 1 603 | 1 071 |
| Nombre d'habitants^B | 13 175 | 58 418 | 17 322 |

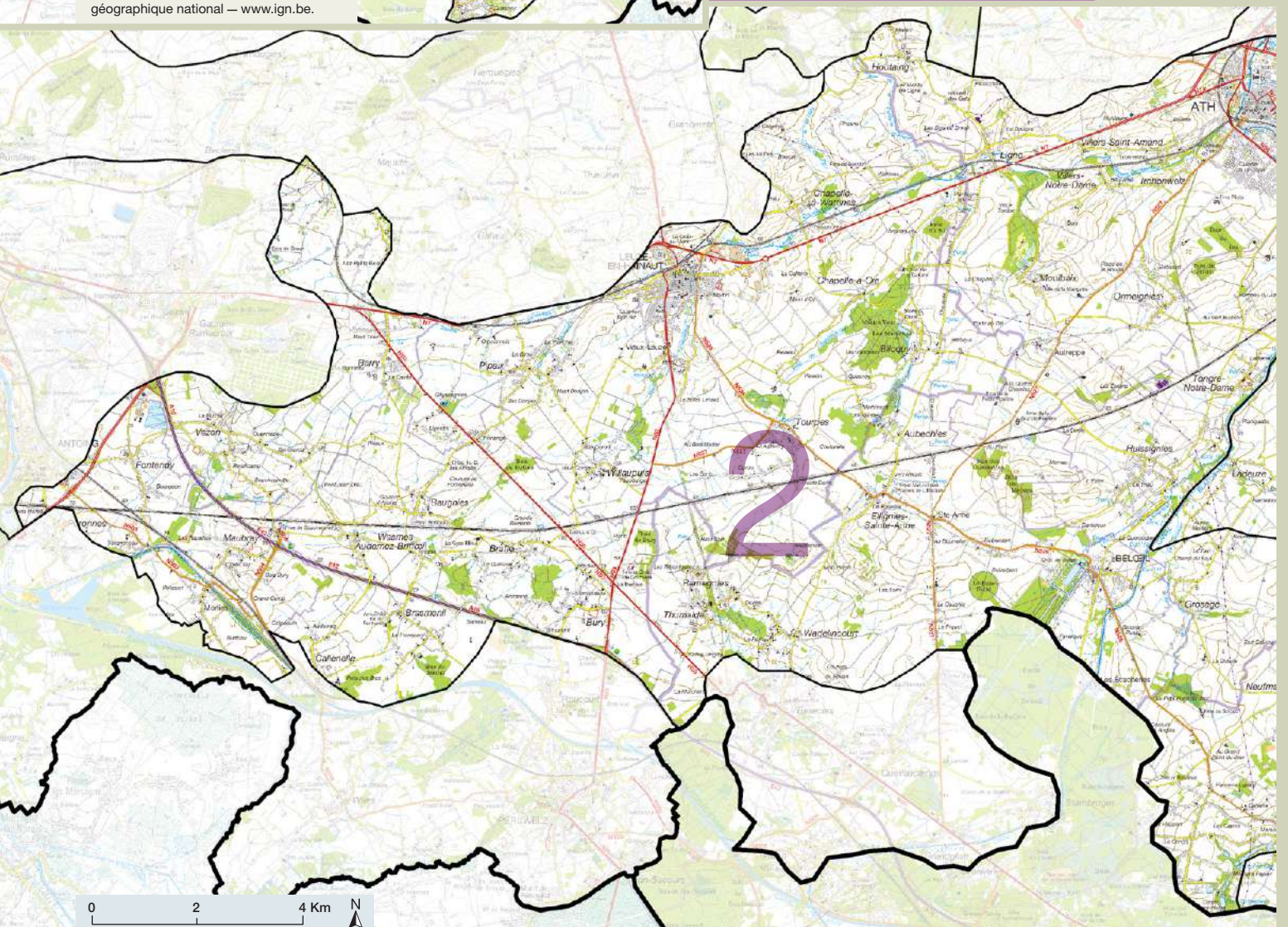
^A Estimation sur base de la carte d'utilisation du sol wallon (2018).

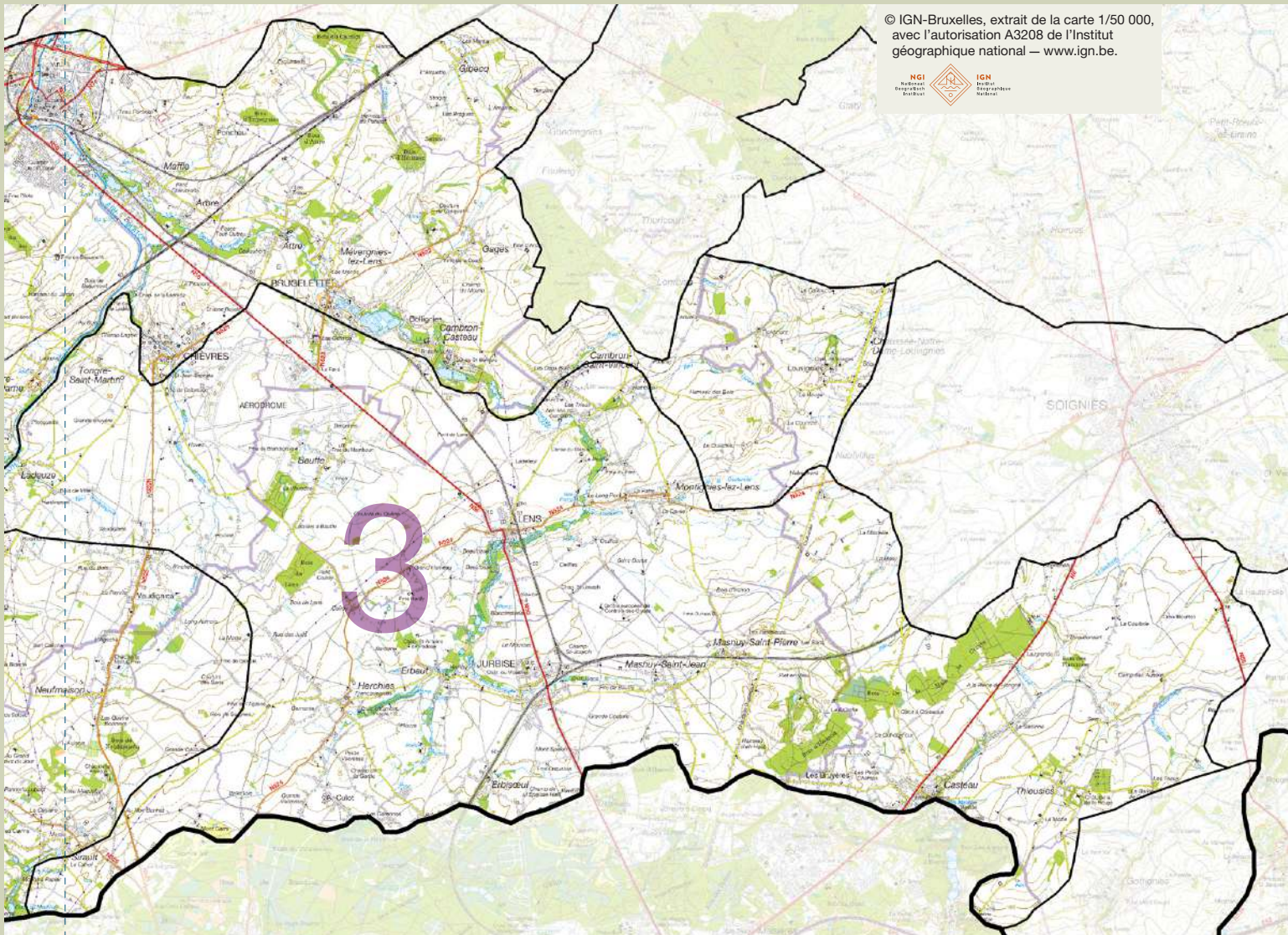
^B Estimation sur base des données de Statbel (2019).

Les aires des Bas-plateaux agricoles tournaisien, d'Ath et de Lens présentent de vastes étendues agricoles ouvertes, tantôt largement ondulées, tantôt plates. Des bosquets les ponctuent, de même que des fermes et petits groupements d'habitations isolés à l'écart des localités. Les villages, dont le centre est généralement implanté à proximité des cours d'eau, sont longuement étirés le long du réseau routier. Les villes d'Ath et de Leuze et d'autres entités urbaines plus petites, inscrites dans les Bas-plateaux agricoles d'Ath et de Lens, concentrent un bâti serré plus ou moins ancien. Des voies routières, ferroviaires et hydrauliques traversent les aires. Des établissements agro-industriels marquent un peu partout leur empreinte et plusieurs champs éoliens s'imposent sur le Bas-plateau agricole tournaisien et dans l'ouest de celui d'Ath.



1. Bas-plateau agricole tournaisien
2. Bas-plateau agricole d'Ath
3. Bas-plateau agricole de Lens





© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3208 de l'Institut géographique national — www.ign.be.





Les Bas-plateaux agricoles tournaisien, d'Ath et de Lens s'étendent dans le sud-ouest du Tournaisien et dans les parties respectivement sud et sud-ouest des Pays d'Ath et de Soignies. Animé par des ondulations plus ou moins amples dans les deux premières aires, le relief de plateau est fortement aplani sur le Bas-plateau de Lens.

De **VASTES ÉTENDUES DE TERRES CULTIVÉES**, aux sols limoneux profonds, composent des paysages d'openfield, souvent ponctués de peupleraies et autres bois et bosquets épars.

Dans les vallées et vallons des ruisseaux, les prairies et les boisements se multiplient dans les fonds humides et autour des localités.

Le bâti est principalement **GROUPÉ EN VILLAGES**, implantés le plus souvent à proximité d'un ou plusieurs cours d'eau. Les noyaux villageois occupent soit la cuvette des vallons, soit le bord et le haut des versants les mieux exposés. Resserré dans le centre, le tissu bâti se prolonge longuement et lâchement en périphérie, suivant le réseau routier.

Les petites maisons rurales basses, parallèles ou perpendiculaires à la rue, et les fermes, organisées autour de leur cour, s'y succèdent. Cet habitat traditionnel de brique, de pierre et de tuile, souvent transformé par les agrandissements et rénovations successives, est mêlé au bâti construit ultérieurement : maisons à étages de type urbain, villas quatre façades entourées de jardins, hangars agricoles...

Des **CHÂTEAUX** s'imposent dans le centre ou aux abords de quelques villages. Leur composition monumentale ordonnée de façon symétrique souligne la perspective des jardins. D'autres sont dissimulés derrière les boisements de leur vaste parc.

De petits hameaux, des groupements de maisons et de grosses fermes isolées apparaissent par endroits à l'écart des localités principales. Ils forment un **HABITAT INTERCALAIRE**, disséminé le long des routes et des chemins qui traversent les terres agricoles.

Plusieurs **PETITES VILLES ET ENTITÉS URBAINES**, inscrites dans le bassin hydrographique de la Dendre, occupent les Bas-plateaux d'Ath et de Lens.

Ath, située à la confluence des Dendre occidentale et orientale, présente une trame urbaine d'origine médiévale. Son centre, ceinturé par des fossés inondés qui matérialisent le tracé de l'enceinte disparue, regroupe de nombreuses maisons et de grands édifices publics et religieux anciens. Des extensions plus ou moins récentes s'étendent au-delà des anciennes limites de la cité, serrées le long des chaussées d'accès, plus lâches dans les quartiers qui s'y greffent.

Plus modestes, Chièvres et Lens s'organisent autour des places où se tenaient les foires et les marchés et le long des rues qui s'y articulent. Leur bâti est riche en édifices de style traditionnel, tournaisien et néoclassique. Leuze, fortement agrandie avec le développement de l'industrie bonnetière, présente une physionomie typée, composée notamment d'alignements de maisons ouvrières du 19^e siècle et de la première moitié du 20^e siècle.

Implantées de longue date dans ce territoire fertile, diverses **INDUSTRIES LIÉES À L'AGRICULTURE** ont laissé des traces tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des localités : brasseries et malteries, moulins à vent, à eau ou à vapeur, sucreries et leurs bassins. Plusieurs sites, toujours en activité, sont accompagnés d'infrastructures modernes.

Les Bas-plateaux agricoles sont parcourus par diverses voies de circulation. Aux longues chaussées rectilignes, longées ou non d'alignements d'arbres, s'ajoutent les anciens canaux Blaton – Péronnes et Blaton – Ath, étroits et jalonnés d'écluses, ainsi que plusieurs lignes ferroviaires, dont la **LIGNE TGV Paris – Bruxelles**. Cette dernière est notamment signalée dans le paysage par son long viaduc franchissant les vallées de la Dendre orientale et de la Hunelle, entre Ath et Chièvres.

Les hauts mâts et les pales de plusieurs **PARCS ÉOLIENS** marquent les paysages de l'est du Bas-plateau tournaisien et de l'ouest de celui d'Ath.

Traits communs



De vastes étendues de labours occupent les terrains limoneux, mollement ondulés ou plats, des Bas-plateaux agricoles du nord de l'ensemble paysager. La majeure partie du bâti se concentre dans des villages, dont le centre occupe ou borde généralement le creux léger ou davantage marqué des vallées (ci-dessus, Mévergnies, Brugelette, dans la vallée de la Dendre orientale). Longuement étirées, de nombreuses localités s'étendent jusqu'aux zones de plateau où leur tissu bâti périphérique, mêlant villas quatre façades et constructions plus anciennes, est exposé sur les lignes de crête (à gauche, Moulbaix, Ath, d'où émergent les pales du moulin de la Marquise situé sur les hauteurs plus venteuses).



De petits hameaux et des fermes et maisons isolées apparaissent souvent à distance plus ou moins grande des villages, le long des routes et chemins (à gauche, le hameau d'Oeillies, Lens ; à droite, le château-ferme de Marouzé à Herchies, Jurbise).



Les centres villageois présentent un bâti relativement dense, composé d'anciennes maisons rurales, de fermes et de bâtiments plus tardifs, accolés le long des rues. Les murs en brique sont omniprésents, parfois blanchis, parfois associés à des maçonneries en pierre (à gauche, Cambron-Saint-Vincent, Lens). Certains villages, densifiés au tournant des 19^e et 20^e siècles à la suite entre autres de l'installation d'entreprises agro-industrielles, concentrent un bâti ouvrier et bourgeois dont la typologie s'écarte du style rural traditionnel (à droite, Wez-Velvain, Brunehaut).

Plateaux agricoles nord-hennuyers



L'écartement entre les maisons s'accroît à mesure que l'on s'éloigne du centre aggloméré. Entre celles-ci subsistent des vergers et des parcelles agricoles (à gauche, Baugnies, Péruwelz). Ces espaces, constructibles au Plan de secteur, disparaissent toutefois peu à peu au profit de nouvelles habitations pavillonnaires (à droite, Chapelle-à-Oie, Leuze-en-Hainaut).



Les aires des Bas-plateaux agricoles tournaisien et d'Ath accueillent plusieurs entreprises agro-industrielles en activité, à la visibilité plus ou moins forte dans les paysages (voir également p. 50).

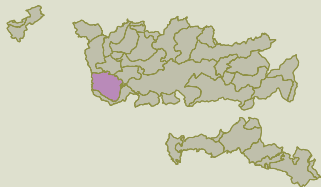
Le site de la sucrerie Couplet (à gauche), établi aux limites du village de Wez-Velvain (Brunehaut), est signalé au loin par ses grands bâtiments blancs. À leurs côtés, des boisements colonisent les anciens bassins de décantation (flèche).

Isolée en bordure de la N50, à Pipaix (Leuze-en-Hainaut), la brasserie Dubuisson regroupe des bâtiments de différentes époques, de la ferme originelle du 18^e siècle aux hangars industriels récents (à droite).



En lien avec la vocation céréalière des terres agricoles, des silos de stockage des grains, reconnaissables à leurs hautes structures cylindriques ou parallélépipédiques, se dressent çà et là. Historiquement implantés au sein de l'auréole villageoise (ci-dessus à gauche, Guignies, Brunehaut ; ci-dessus à droite, Willaupuis, Leuze-en-Hainaut), ils sont progressivement repoussés en dehors de celle-ci afin de limiter les nuisances et les risques qui y sont associés (ci-contre, au cœur des terres agricoles, des silos, que leur couleur métallique rend visibles de très loin ; Cambron-Saint-Vincent, Lens).





Bas-plateau agricole tournaisien



Le Bas-plateau agricole tournaisien s'étend entre la frontière française, à l'ouest, et la vallée de l'Escaut, à l'est. Il est ceinturé, au nord comme au sud, par la plaine du fleuve qu'il domine de quelques dizaines de mètres à peine. La transition entre le plateau et la plaine scaldienne est ainsi floue à ses bordures méridionales, notamment en raison du caractère évasé des vallées de l'Elnon (hors aire) et du Rieu des Prés.

Ci-dessus, les champs au sud-ouest de Taintignies (Rumes) présentent une inclinaison faible, mais suffisante pour s'affranchir de la plaine humide de l'Elnon (à l'arrière-plan). La forêt d'Howardries (flèche), peu accessible et de grand intérêt biologique, s'impose au loin.

Ci-contre, le rideau de peupliers bordant l'Escaut, où l'on devine une péniche (flèche), apparaît en contrebas depuis l'extrémité sud-est du plateau (lieu-dit « La Sucrierie », Brunehaut).



À l'écart des villes et très peu marquée par les activités industrielles, l'aire n'échappe cependant pas à la présence d'infrastructures énergétiques. Ci-dessus, au lieu-dit « Croix de Morlighem » (Tournai), le parc éolien de Saint-Maur et la ligne à haute tension reliant Antoing à Marquain contrastent avec les lignes de force horizontales du paysage.

Les voies de communication traversant l'aire sont discrètes. La N508, rectiligne, est l'exception et polarise les rares activités commerciales (ci-dessous à gauche, à l'entrée de Rumes). La LGV1, en déblai et donc peu visible sur l'essentiel de sa traversée de l'aire (voir page 67), rompt néanmoins l'ambiance rurale du village d'Esplechin (ci-dessous à droite, au lieu-dit « Bruenne », Tournai).



Plateaux agricoles nord-hennuyers



Le centre de l'aire est structuré par la vallée du Rieu de Barges. Affluent de l'Escaut s'écoulant d'ouest en est, ce cours d'eau a sérieusement entaillé le bas-plateau dans sa partie aval, tranchant ainsi avec le relief calme qui prédomine ailleurs. Cette particularité topographique s'accompagne d'une succession de villages dont le développement linéaire suit l'axe de la vallée.

Ci-dessus, depuis le plateau au sud d'Ere (Tournai), un rideau de peupliers discontinu (1), reliquat de l'ancienne ligne de chemin de fer 88A, masque partiellement le versant opposé de la vallée. À proximité, les deux cheminées (2) d'une briqueterie désaffectée annoncent l'aire limitrophe de la vallée et du bas-plateau extractifs scaldiens. Ci-contre, depuis le talweg*, une vue en contre-plongée atteste de l'escarpement des versants, où prévalent les prairies.



Sources : SPW – Dpt de la Géomatique. Orthophotoplans 1971 et 2018 ; SPWTLPE (2019). Plan de secteur.

Le Plan de secteur joue son rôle de guide de l'urbanisation au sein de l'aire. Ainsi, la disposition des zones d'habitat (à caractère rural surtout) contribue à maintenir un bâti groupé en villages, épargnant les larges zones ouvertes vouées aux grandes cultures. Cependant, il a également autorisé le renforcement d'une structure bâtie étirée au sein de la vallée du Rieu de Barges. Ci-dessus et ci-contre, les quelques fermes et autres bâtiments implantés entre Esplechin (1) et Froidmont (2) en 1971 ont été absorbés par un cordon bâti désormais ininterrompu, composé de maisons quatre façades composites. Dans la partie sud-est de l'aire, la jonction des villages de Hollain et Jollain-Merlin et de Wez-Velvain et Guignies relève de la même origine.

Par ailleurs, l'analyse diachronique met aussi en exergue l'augmentation de la taille du parcellaire agricole, simplifiant les compositions paysagères.



Le vallon du Rieu de Barges est particulièrement exposé aux coulées boueuses et aux inondations, compte tenu de son encaissement, de son urbanisation et des grandes cultures qui occupent le haut des versants et le plateau. Plusieurs aménagements sont prévus afin de mieux maîtriser l'écoulement des eaux lors d'évènements météorologiques extrêmes. Ainsi, deux zones d'immersion temporaire* (ZIT) s'inscrivent désormais dans le paysage agricole au sud de Willemeau, sur un axe de concentration du ruissèlement (ci-contre, la ZIT de la rue du Pèlerin à Rumes).



Le patrimoine bâti de l'aire apparaît relativement diversifié et se remarque lisiblement dans le paysage. On note ainsi plusieurs anciens couvents aux volumes imposants. À gauche, le domaine de Taintignies (Rumes), en est le représentant le plus marquant vu son isolement sur un bombement du relief. Quelques grandes fermes et châteaux évoquent par ailleurs la richesse tirée de ce plateau fertile. Si les bâtisses se font discrètes, les bois et allées qui leur sont associés sont particulièrement perceptibles dans le paysage ouvert de l'aire. Au centre, la drève qui mène à la ferme de Longuesault (Tournai). Une série de cabines électriques datant du début du 20^e siècle, partagent la même architecture, caractérisée par une tourelle d'angle (à droite, sur un coin de la place de Taintignies, Rumes). Elles participent à l'originalité des centres villageois de l'aire.

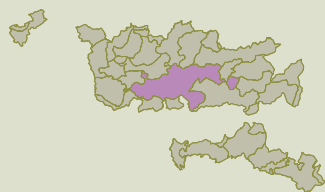
Le profil des noyaux d'habitat de la partie méridionale de l'aire est accaparé par l'église du village. En pierre calcaire et toitures d'ardoise, ces édifices religieux sont repérables à leur haut clocher carré ponctué d'une flèche pyramidale. Les similitudes de leur architecture extérieure s'expliquent par une reconstruction concomitante après la Première Guerre mondiale (datant de 1890, l'église de Taintignies fait exception). Ci-contre, le clocher de l'église de Jollain-Merlin attire le regard depuis le RAVeL L88 (Brunehaut). Ce dernier a récemment été aménagé et offre de larges vues sur le plateau agricole et la vallée de l'Escaut.



Taintignies (Rumes), au sud de l'aire, présente quelques particularités paysagères notables. Ainsi, le réseau viare de l'ouest et du sud de la localité arbore une structure géométrique, conséquence d'un défrichement planifié durant la seconde moitié du 18^e siècle, qui exploita les chemins forestiers rectilignes préexistants. Ces déboisements ont engendré une physionomie parcellaire faite de lanières rectangulaires, imposant parfois la disposition des bâtisses perpendiculairement à la voirie (ci-contre, à l'arrière-plan, lieu-dit « La Déroderie »). De nombreux bâtiments de cette zone se démarquent aussi par leur toiture « à la Mansart » (flèches). Cette spécificité architecturale, augmentant la superficie habitable, a été importée de France par les maçons, transfrontaliers, qui peuplaient ce village.



Les pépinières d'arbres ornementaux, forestiers et fruitiers caractérisent l'espace agricole autour de Lesdain et à l'est de Rongy (Brunehaut). La concentration de ces pépinières engendre un paysage fermé mais très structuré où les alignements réguliers de jeunes plants imposent au regard leur linéarité. La diversité des essences cultivées offre une large palette de textures et de couleurs. À gauche, des plants de conifères à l'avant-plan masquent des arbres fruitiers à l'arrière-plan. À droite, les tuteurs, qui accompagnent les feuillus juvéniles, en bordure de chemin séquentent la vue. L'imposante église de Lesdain apparaît au travers de ce premier plan géométrique.



Bas-plateau agricole d'Ath



Le Bas-plateau agricole d'Ath, couvert de vastes étendues agricoles ponctuées de bosquets et peupleraies épars, est animé par des ondulations tantôt très légères (ci-dessus à gauche, Wéaux, Péruwelz), tantôt prononcées (ci-dessus à droite, Moulbaix, Ath).

Quelques grandes masses boisées apparaissent dans les parties centrale et orientale de l'aire, en lien notamment avec la présence de châteaux (ci-contre, les bois qui entourent le château de Moulbaix, Ath).



Un important étalement du bâti caractérise les paysages à l'approche des villes d'Ath et de Leuze-en-Hainaut, situées aux limites nord de l'aire, dans le pli des vallées des Dendre orientale et occidentale.

Depuis la campagne environnante, le tissu bâti des quartiers périphériques d'Ath apparaît très aéré et arboré (en haut, depuis les hauteurs du Trieu Périlleux, à l'est de la ville). La silhouette verticale de la tour de l'église Saint-Julien (encadré), culminant à près de nonante mètres, localise le centre-ville qui occupe le creux de la vallée de la Dendre orientale, peu avant la jonction de celle-ci avec la Dendre occidentale.

Leuze-en-Hainaut est implantée dans la vallée de la Dendre occidentale. Observés depuis les hauteurs du plateau à l'est (en bas), les abords de la localité sont marqués par la prison (1) et des parcs d'activité économique qui étendent leurs murs et grands bâtiments blancs aux limites de la ville. Une usine de transformation de pommes de terre se distingue tout particulièrement par ses hautes infrastructures et ses cheminées fumantes (2). En arrière-plan, le clocher de la collégiale Saint-Pierre (3) permet de situer le centre urbain.



Source: Carte de Ferraris, Ath 40 (1777), Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles.

L'origine médiévale de la ville d'Ath est encore bien lisible dans le paysage du centre-ville. Ce dernier est circonscrit par une ceinture de canaux bordés d'alignements de grands arbres (1, boulevards de l'Hôpital et du Parc), dont l'emplacement correspond approximativement à celui des fossés de l'enceinte, modifiée par Vauban autour de 1670 (voir p. 76) et démantelée au 19^e siècle (en haut à gauche, le plan de la ville dressé dans les années 1770).

Le réseau de rues et de places du centre-ville concentre de nombreuses maisons anciennes, datant majoritairement du 18^e siècle. C'est le cas de la Grand-Place (2), vaste ouverture au cœur du tissu bâti affectée au parking des voitures. C'est également le cas de la rue de Pintamont dominée par la tour de l'église Saint-Julien (3), qui reliait la place à la porte de Pintamont ouverte dans l'enceinte médiévale.

Quelques grands édifices publics des 19^e et 20^e siècles s'imposent dans le paysage de l'intra-muros athois. À gauche, située à la limite sud du centre-ville, la gare a été reconstruite dans les années 1880 dans un style éclectique alliant brique et pierre bleue. À l'avant-plan, le canal Blaton – Ath emprunte les anciens fossés des fortifications. À droite, l'Hôtel des Finances, construction d'inspiration postmoderne*, a été édifié autour de 1990. Il se singularise par sa blancheur et ses formes géométriques.



L'installation de la gare et le développement d'industries diverses ont engendré, à partir de la seconde moitié du 19^e siècle, la mise en place de quartiers ouvrier et bourgeois à proximité de la gare, sur le site des fortifications démantelées et autour des faubourgs. À gauche, la rue du Chemin de Fer, rythmée par des alignements très homogènes de maisons ouvrières du début du 20^e siècle, de facture simple ; au centre, des maisons bourgeoises cossues, de la fin du 19^e siècle, entourent le parc communal aménagé sur un ancien bastion ; à droite, des maisons résidentielles d'entre-deux-guerres se succèdent le long de l'avenue Léon Jouret, prolongation de l'une des principales rues de l'intramuros.

Plateaux agricoles nord-hennuyers



Le paysage athois est également caractérisé par la présence de plusieurs bâtiments et sites industriels.

Le moulin des Estanques (à gauche), imposante minoterie² industrielle d'architecture néo-médiévale, a été édifié au début du 20^e siècle. Ses bâtiments accueillent aujourd'hui les services du Forem.

Installée plus récemment dans l'ouest de la ville, au-delà du fossé de la ceinture, une usine chimique maintient une activité industrielle dans Ath (au centre). Un front de bâtiments rouges bardés de lattis de bois délimite le site.

Une ancienne sucrerie bordant le canal Blaton – Ath, face à la gare, a à l'inverse été démolie. Son site accueille de nouveaux immeubles à appartements dans le cadre d'un projet immobilier en cours de réalisation (à droite).



Après 1945, la ville a connu de nouvelles extensions du tissu bâti, lâches et très végétalisées. C'est le cas notamment vers le sud, où a été mis en place le Quartier de l'Europe, au-delà de l'ancien faubourg de Mons. S'y étendent des îlots de maisons quatre façades entourées de leur jardin (à gauche) et une cité sociale aux bâtiments uniformes (à droite).



Le paysage urbain de Leuze témoigne de l'important développement qu'a connu la cité avec l'industrialisation de l'activité bonnetière.

Les rues sont bordées par des alignements de maisons mitoyennes, construites principalement de la deuxième moitié du 19^e siècle aux années 1950 (ci-dessus à gauche, maisons ouvrières, rue de la Bonneterie). En périphérie s'étendent des cités ouvrières, aménagées dans l'entre-deux-guerres ou plus tardivement. La privatisation des logements et leur rénovation individualiste a estompé la cohérence originelle de certains de ces ensembles (ci-dessus au centre, la rue du Foyer Leuzois, cité construite dans les années 1920).

Plusieurs anciennes usines bonnetières sont toujours présentes dans le paysage leuzois. Après l'abandon de l'activité originelle, ces bâtiments ont été réaffectés en bureaux, logements, commerces. On les reconnaît à leur façades en brique percées de rangées de hautes fenêtres ou aux toitures à sheds. Lorsqu'elle n'a pas été démolie, leur cheminée les signale à distance dans le tissu urbain (ci-dessus à droite, la bonneterie Dujardin, établie rue d'Ath, dans le centre de la localité). Une ancienne machine à tricoter, placée devant la gare (ci-contre), rappelle le passé industriel de la localité.





Le développement urbain de Chièvres, reconnue comme cité au Moyen Âge, fut très limité suite à la concurrence d'Ath, située à faible distance. Seul l'ancien intra-muros présente les apparences d'une petite ville.

En haut, la localité est vue depuis le nord, blottie dans la vallée de la Petite Hunelle. En émergent l'imposante tour de l'église Saint-Martin, coiffée de plusieurs flèches qui l'identifient de loin, ainsi qu'un château d'eau implanté en haut de versant.

En bas à gauche, dressée à proximité de l'église Saint-Martin, la tour de Gavre (flèche), édifiée au 14^e siècle, constitue un important vestige de la seconde enceinte de la ville. Les terrains enherbés en contrebas occupent l'emplacement de l'ancien fossé. Autour de la Grand-Place aménagée en parking (en bas à droite) se serrent de nombreuses maisons anciennes. Les plus vieilles, reconnaissables notamment à leurs pignons en gradins*, ont été construites ou transformées au 16^e siècle. Parmi elles, le château du Comte d'Egmont à la façade en pierre (flèche).



La vallée de la Dendre orientale traverse des affleurements de roches calcaires et gréseuses qui, en amont d'Ath, ont fait l'objet d'une exploitation industrielle aux 19^e et 20^e siècles. Un chapelet de trous de carrière s'y étire.

À Maffle, le calcaire a été exploité jusqu'en 1960, produisant de la pierre de taille, des pavés, des moellons ou encore de la chaux (ci-dessus à gauche, le plan d'eau qui occupe l'ancienne carrière Rivière).

Le grès affleurant entre Attré et Mévergnies-lez-Lens a été exploité jusque dans l'entre-deux-guerres. Les nombreuses petites cavités d'anciennes carrières sont cachées par des boisements (ci-dessus à droite). La roche a fourni des moellons de teinte beige à ocre aux habitations du village de Mévergnies-lez-Lens (ci-contre).



Plateaux agricoles nord-hennuyers



L'aire accueille plusieurs grands châteaux entourés de leurs jardins et bois.

Ci-dessus, à gauche, le château de Beloeil, dont les bâtiments présentent une composition classique et symétrique. Des perspectives paysagères sont également offertes, depuis le sud-ouest, sur les jardins du château (ci-dessus à droite ; voir également p. 63).

Ci-contre, le château de la Catoire est également de style classique (Blicquy, Leuze-en-Hainaut). La disposition en « U » des bâtiments autour d'une vaste cour d'honneur apparaît derrière de hautes grilles, à l'écart du village.



Le parc zoologique de Pairi Daiza, établi dans la vallée de la Dendre orientale à Cambron-Casteau (Brugelette), occupe le domaine de l'ancienne abbaye cistercienne de Cambron. La haute tour carrée de l'église abbatiale, édifiée au 18^e siècle, signale le site de loin dans les paysages agricoles ouverts environnants (à gauche, vue depuis le nord-est ; en encadré, la tour surmontant la façade de l'église à l'intérieur du domaine).

Entouré de grandes zones de parking, le monumental porche d'entrée du site, également bâti au 18^e siècle, apparaît en point de mire d'une allée arborée (à droite).



D'anciens moulins à vent subsistent, dans la partie occidentale de l'aire essentiellement. Ils font notamment l'objet de mesures de valorisation entreprises par le Parc naturel des Plaines de l'Escaut.

Les moulins sont visibles à plus ou moins longue distance (voir p. 48). Seule leur tour tronconique, parfois fortement dégradée, existe encore (à gauche, le moulin Gard à Brasmenil, Péruwelz).

Le moulin de la Marquise, à Moulbaix (Ath), est l'un des rares à avoir conservé sa silhouette. Elle se profile dans l'axe d'une rue du village (à droite). Plusieurs fois rénové, il est toujours utilisé pour produire de la farine.



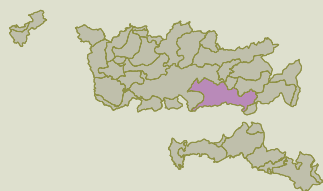
Deux usines s'imposent dans le paysage occidental de l'aire : le centre de valorisation des déchets de Thumaide (Beloëil) (à gauche, vu depuis la N50) et la sucrerie de Fontenoy (à droite, vue depuis le lieu-dit « Bouchegnies » à Maubray, Antoing). Les éoliennes sont également très présentes dans cette partie du Bas-plateau agricole d'Ath, érigées à Tourpes (en arrière-plan sur la photo de gauche) et Leuze-en-Hainaut.



Les anciens canaux Pommerœul – Antoing et Blaton – Ath sillonnent le Bas-plateau agricole d'Ath. Les étroites voies d'eau sont jalonnées d'écluses et bordées de berges enherbées et de chemins de halage aujourd'hui aménagés en RAVeL (à gauche, une écluse sur le tronçon de l'ancien canal reliant Pommerœul à l'Escaut à Morlies, Antoing ; au centre, un pont à bascule traverse le canal Blaton – Ath à Ath ; à droite, le RAVeL longeant le canal Blaton – Ath à Tongre-Notre-Dame, Chièvres).



Entre Ath et Chièvres, la ligne TGV Paris – Bruxelles franchit les vallées de la Dendre orientale et de la Hunelle par un imposant viaduc (voir p. 67). Le long ouvrage d'art en béton, gris clair, est très exposé dans le paysage (à gauche, la traversée de la vallée de la Hunelle vue depuis l'est, Chièvres). Il s'impose également dans le village d'Arbre, Ath (à droite).



Bas-plateau agricole de Lens



Le Bas-plateau agricole de Lens se distingue par l'extrême douceur de son relief, pratiquement plat sur la majeure partie de sa superficie. De vastes étendues de champs s'y retrouvent, ponctuées par endroits de bosquets et d'arbres isolés en bordure de parcelles (Herchies, Jurbise).

Localement, le relief apparaît toutefois un peu plus animé.

Les creux imprimés par l'action érosive des cours d'eau, généralement légers, s'accroissent dans le centre-nord de l'aire. Les vallées de la Dendre orientale (ci-contre, en haut, à Cambron-Saint-Vincent, Lens) et de plusieurs de ses affluents, en aval de Lens, y forment des plis relativement profonds.

Dans l'est de l'aire, une colline boisée s'élève dans les arrière-plans. Elle correspond à la crête d'interfluve, orientée sud-ouest – nord-est, entre les bassins hydrographiques de la Senne et de la Dendre (en bas, vue depuis Thieusies, Soignies).



Bourg d'origine médiévale, Lens présente une trame bâtie serrée, au croisement des grand-routes de Mons à Ath et de Baudour à Soignies. Les fronts bâtis sont très homogènes, composés de nombreuses maisons des 18^e et 19^e siècles en styles tour-naisien et néo-classique.

À gauche, une imposante grange suivie d'une ferme-relais aux formes classiques marquent l'entrée de la localité (rue Vallaville). À droite, la Grand'Place, articulée avec la route de Mons à Ath au centre du bourg, épouse la légère pente du versant de la Dendre orientale.



La base aérienne militaire du SHAPE* est installée sur un terrain quasiment plat au sud-est de Chièvres. Créée durant la Première Guerre mondiale puis réaménagée par les Allemands en 1940-1944, elle fut utilisée par la suite par l'armée belge et investie par les forces de l'OTAN à partir de 1967.

Peu bâti, le site accueille quelques hangars et une tour de contrôle en brique, dressée à proximité des pistes (flèche, ci-dessus).

Installé sur un rond-point au croisement des routes N56 et N525, un avion de chasse *Hawker Hunter* utilisé dans les années 1950 et 1960, rappelle la présence de la base aérienne (ci-contre).



Au nord-est de Jurbise, isolés sur le plateau, quelques bâtiments accompagnés d'antennes signalent le site accueillant, jusque dans les années 1970, les installations de la Régie des Télégraphes et Téléphones (RTT) et du Centre d'Ecoute et de Mesures (CEM) de l'Union Européenne de Radiodiffusion. Cette implantation au sein d'une zone très faiblement peuplée permettait à ces services d'éviter les perturbations des ondes par les brouillages électromagnétiques.



Plusieurs lignes ferroviaires traversent le Bas-plateau de Lens. Les poteaux de caténaires en soulignent le tracé au cœur des terres agricoles (ci-dessus à gauche, Lens).

Les voies, barrières, poteaux de signalisation et caténaires de même que les trains en passage s'imposent dans le paysage visuel et auditif des localités desservies (au centre, Masnuy-Saint-Pierre, Jurbise). À Jurbise, nœud ferroviaire, le dédoublement des voies (ci-dessus à droite) et leur franchissement par un important viaduc routier (ci-contre) ont profondément modifié l'ancienne morphologie villageoise.

Constats et enjeux

- Le bâti rural – en particulier les fermes – souffre souvent d'un manque d'entretien qui entraîne sa dégradation progressive. Les rénovations et les agrandissements peu soucieux des caractéristiques architecturales originelles de ces bâtiments constituent une autre menace pour le paysage bâti.
- Les nouvelles constructions, introduites progressivement dans les localités rurales et en périphérie des entités urbaines, engendrent souvent, du fait de l'hétérogénéité de leur typologie et de leur implantation, une perte de cohérence du paysage villageois et des alentours des villes et des bourgs.
- Les prairies qui voisinent avec les lieux d'habitat participent à la qualité du cadre paysager villageois. Elles disparaissent peu à peu, grignotées par les développements résidentiels (voir pages 416 et 417).
- Avec le développement des énergies renouvelables, de nouvelles zones de plateau seront susceptibles d'accueillir des parcs éoliens, engendrant des modifications des paysages ruraux, en particulier sur le Bas-plateau agricole de Lens et de l'est du Bas-plateau agricole d'Ath qui en sont dénués.
- Les vestiges des anciennes industries agricoles sont nombreux sur les Bas-plateaux nord-hennuyers. Beaucoup d'entre eux sont peu mis en valeur, voire à l'abandon et menacés à terme de disparition.
- Les pépinières de Lesdain et Rongy composent une occupation du sol singulière en Wallonie, dont les spécificités paysagères mériteraient d'être mises d'avantage en valeur.

Objectifs paysagers

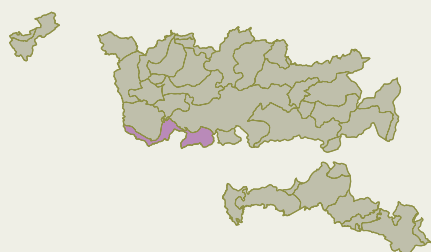
| | |
|---|---------------------|
| 1. Encadrer l'évolution de l'habitat rural et du tissu bâti urbain. | GESTION-PROTECTION |
| 2. Envisager la dimension et l'impact paysagers de tout développement résidentiel. | GESTION |
| 3. Assurer un choix de localisation et de mise en œuvre de futurs parcs éoliens respectant les qualités paysagères des Bas-plateaux agricoles nord-hennuyers. | GESTION-AMENAGEMENT |
| 4. Valoriser le patrimoine constitué par les anciennes industries agricoles. | PROTECTION-GESTION |
| 5. Valoriser les pépinières comme paysage singulier. | GESTION |

Pistes d'action

- Encadrer les transformations du bâti urbain par des prescriptions urbanistiques et architecturales imposant le respect de leurs caractéristiques d'origine et une plus grande unité lors des rénovations.
- Voir les enjeux globaux pour les pistes d'action concernant les éléments arborés dans le paysage agricole (encadrement des développements résidentiels aux dépens des prairies).
- Garantir une localisation globale stratégique de futurs parcs éoliens prenant en compte les enjeux paysagers, tout particulièrement où ces infrastructures sont aujourd'hui inexistantes.
- Inciter les propriétaires d'anciens sites agro-industriels à valoriser les éléments bâtis intéressants.



Plaines humides de l'Escaut et des Vernes

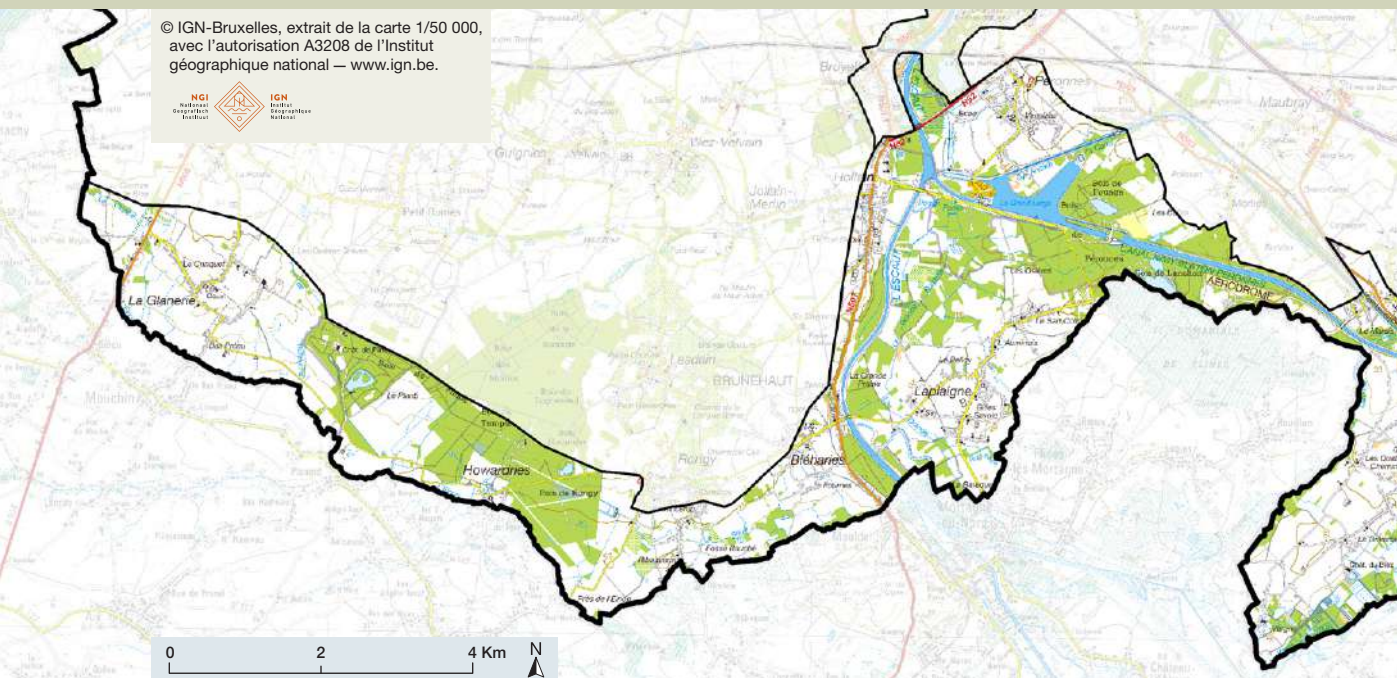
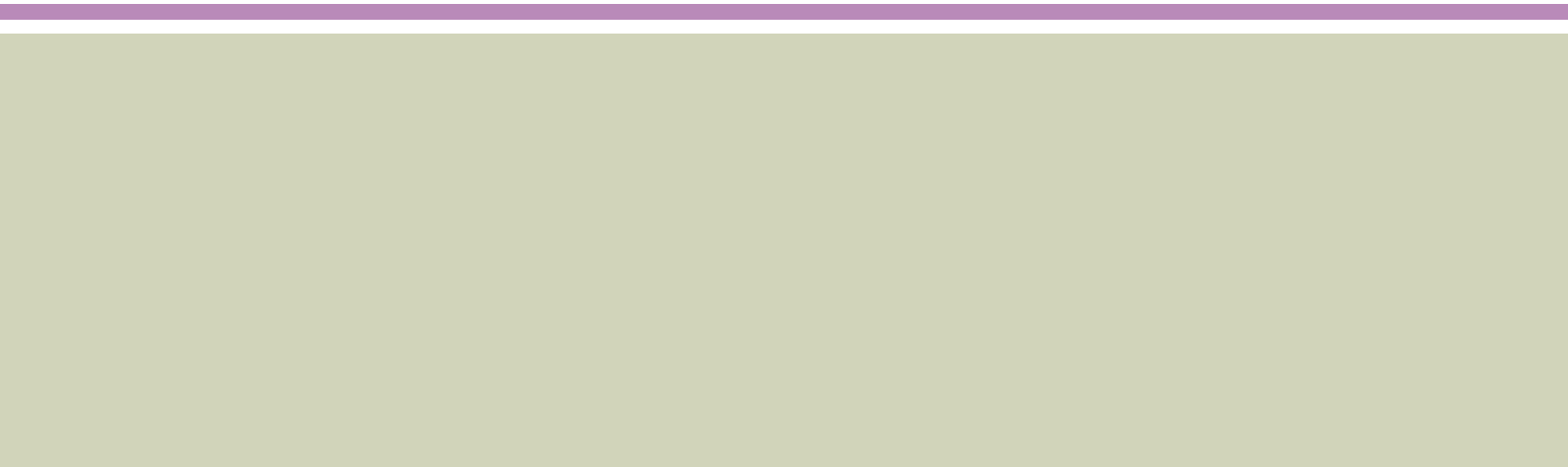


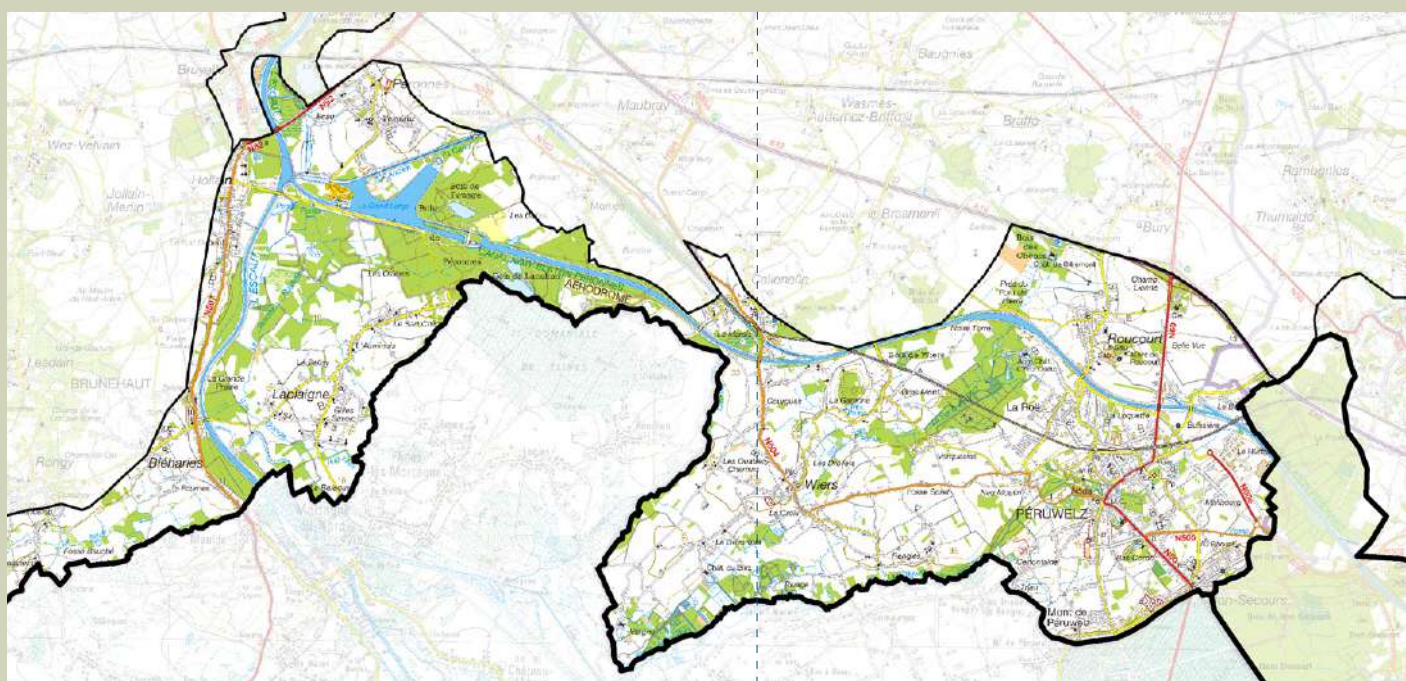
| | |
|--|---------------|
| Superficie totale de l'aire (ha)^A | 6 578 |
| Superficie agricole (ha) | 3 409 |
| Terres arables (%) | 52 |
| Prairies (%) | 36 |
| Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha) | 1 230 |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha) | 1 041 |
| Autres occupations du sol (ha) | 897 |
| Nombre d'habitants^B | 19 680 |

^A Estimation sur base de la carte d'utilisation du sol wallon (2018).

^B Estimation sur base des données de Statbel (2019).

L'aire des Plaines humides de l'Escaut et des Vernes offre des paysages diversifiés, mais présentant comme point commun des perspectives réduites par une topographie plane et de nombreuses barrières visuelles arborées ou bâties. Les terres cultivées sont majoritaires au sein des espaces non bâtis, à l'exception des abords, particulièrement humides, de l'Escaut canalisé, de la Verne de Bury et de la Verne de Basècles. Péruwelz, à l'extrémité est de l'aire, forme une zone urbaine étalée qui polarise la population et les activités économiques.







L'aire des Plaines humides de l'Escaut et des Vernes se définit par son **RELIEF ÉMINEMENT PLAT** seulement interrompu, en son centre, par l'interfluve entre l'Escaut et les Vernes – qui représente un prolongement du bas-plateau limoneux – et, plus à l'est, par quelques monticules qui viennent rompre l'horizontalité de la campagne péruwelzienne. Depuis leur sommet, qui ne domine la plaine que de quelques dizaines de mètres, ces **MONTS** permettent un net élargissement des perspectives, limitées par ailleurs par la présence du moindre obstacle.

Plusieurs grands **AXES DE COMMUNICATION** structurent le paysage de l'aire à l'est de l'Escaut. Souvent accompagnées de rideaux d'arbres, ces infrastructures participent, avec quelques bois d'importance, à la fermeture des arrière-plans. Elles ont aussi contribué au développement des activités humaines, le long et à proximité de leur tracé, et donc à une certaine densité du bâti dans cette partie de l'aire. Quant aux paysages situés à l'ouest du fleuve, ils restent dominés par la fonction agricole et un bâti rural ancien.

Afin de permettre le transport des chalands de grand tonnage, le tracé naturel de l'**ESCAUT** a été sensiblement remanié, créant des coupures*, zones humides à haute valeur biologique. Par ailleurs, le fleuve constitue une frontière visuelle peu perméable entre l'ouest et l'est de l'aire, notamment en raison des peupleraies qui le bordent. À la jonction de l'Escaut et du canal Nimy – Blaton – Péronnes, le **GRAND LARGE** fait actuellement l'objet d'une valorisation touristique modifiant ses abords.

Outre les imposants bois de feuillus d'Howardries et de Péronnes, les **PEUPLERAIES ET AUTRES BOISEMENTS** occupent, en alternance avec les prairies, les espaces les plus humides des plaines alluviales. Quelques zones boisées prennent aussi place sur les versants et sommets des monts entourant Péruwelz. Si ces différents espaces arborés sont omniprésents comme fond paysager, leur statut majoritairement privé limite leur accès. L'aire n'offre dès lors que peu de paysages strictement intra-forestiers.

L'**HABITAT** est majoritairement groupé en villages, sans localisation préférentielle par rapport au relief. Les villages présentent, au-delà d'un centre dense, une **STRUCTURE LÂCHE**, avec d'importants appendices suivant les axes routiers. Le bâti intercalaire, répandu autour de Wiers, se fait plus rare en rive gauche de l'Escaut. Témoin des phases d'industrialisation et de périurbanisation successives de la partie orientale de l'aire, les paysages bâtis y sont hétéroclites, alternant habitat rural, ouvrier ou pavillonnaire. Quelques cités sociales se greffent aux noyaux bâtis en excroissances homogènes.

Cerné par les bois et les cordons arborés des axes de transport, **PÉRUWELZ** apparaît comme une enclave. La zone urbanisée évite les abords marécageux de la Verne de Basècles et se caractérise par un étalement prononcé. Le passé prospère de Péruwelz lié à sa situation frontalière et à l'attraction exercée par la basilique de Bon-Secours (voir partie évolutions contemporaines, p. 101), offre des ambiances urbaines variées, marquées, entre autres, par les parcs et les demeures commandées par de riches industriels.

Hormis quelques entreprises localisées le long des voies navigables, les activités industrielles se concentrent désormais dans les **ZONINGS AUTOUR DE PÉRUWELZ**. En pleine expansion, ceux-ci grignotent progressivement les terres agricoles situées au nord-est de la ville.

L'aire est entièrement comprise dans le territoire du **PARC NATUREL DES PLAINES DE L'ESCAUT**. Celui-ci est donc partie prenante des dynamiques paysagères, notamment au travers d'actions de sensibilisation au paysage (par exemple via la route paysagère, p. 99), de promotion des saules têtards comme marqueurs identitaires de celui-ci ou de gestion de zones humides.

Le réseau viaire, dense, est constitué de voiries assez larges et rectilignes, puisque non contraintes par le relief. Ces voiries sont souvent bordées de **FOSSÉS DE DRAINAGE**, nécessaires à la mise en culture des terrains humides.



À bonne distance des creux topographiques, les espaces non bâtis font la part belle aux champs cultivés. Les vues n'y sont cependant étendues que par intermittence, au gré des bosquets, rangées d'arbres et jardins arborés des habitations dispersées entre les villages (ci-dessus, au lieu-dit « Neu Moulin », Péruwelz).

En se rapprochant du réseau hydrographique, la populiculture et les pâtures s'imposent dans le paysage. Ces dernières, parfois partiellement inondées en hiver, sont agrémentées de nombreux éléments boisés (saules têtards, peupliers, aulnes) qui signalent souvent le parcellaire ou la présence d'eau, stagnante (étangs) ou courante (cours d'eau, drains), comme ci-contre, à La Grivardrie (Péruwelz).



Le relief de plaine qui caractérise l'aire paysagère implique une inévitable fermeture des vues dès que s'alignent de manière rapprochée les éléments verticaux. Particulièrement nombreuses, les barrières visuelles sont principalement constituées des remblais ou des cordons boisés encadrant les voies de transit qui traversent le territoire, que ces voies soient fluviales, ferroviaire ou autoroutière. Ainsi, les rideaux de végétation arborée et arbustive qui habillent les talus de la ligne de chemin de fer 78 (Saint-Ghislain – Tournai) et du canal Nimy – Blaton – Péronnes se croisent au nord de La Garenne (à gauche, Péruwelz). À l'est de Roucourt (Péruwelz), le cordon boisé localisé sur le terre-plein central de l'autoroute E42, qui matérialise ici la limite de l'aire paysagère, ferme hermétiquement les vues en direction du nord (à droite). Seuls le clocher de l'église de Bury et une peupleraie défeuillée en période hivernale émergent de l'écran végétal.



L'urbanisation en ruban, qui se diffuse depuis les centres d'habitat, contribue également à limiter les échappées visuelles. Autour de Péruwelz, cette urbanisation a créé des espaces agricoles interstitiels ceinturés de cordons bâtis (à gauche, au lieu-dit « Nouveau Monde », dominé par l'ancien couvent des Bernardines ; à droite, Laplaigne, Brunehaut). L'affectation en ZACC de certains de ces espaces, souvent voués à l'élevage, pourrait causer leur disparition.



Seule ville de l'aire, Péruwelz a connu une longue période de prospérité, notamment grâce au commerce de transit et aux industries textile et extractive. Celles-ci ont profondément marqué le paysage urbain et sa proche périphérie. Concentrés à proximité de la gare, les espaces et usines textiles abandonnés sont progressivement reconvertis, en particulier à la suite d'actions de rénovation et de revitalisation urbaines.

Le quartier de logements sociaux jouxtant la Grand-Place (à gauche) est sorti de terre en 1997 en lieu et place des bâtiments d'une ancienne lainière (autre exemple p. 59). Un bâtiment à la toiture à sheds rénovée (au centre et encadré), aujourd'hui occupé par un centre d'hébergement spécialisé, fait face à un alignement de maisons ouvrières. Témoins indirects du passé industriel, les propriétés bourgeoises rivalisent de faste entre le centre-ville et Bon-Secours. Le château de la Roseraie (1909), au style architectural atypique (à droite), cache un vaste parc paysager classé depuis 1990. Désormais propriété de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il a été reconverti en centre de dépaysement et de plein air.



L'extrait de cette carte du territoire de Péruwelz, réalisée par ses habitants dans le cadre d'un projet de géographie subjective, démontre la place prépondérante des parcs urbains et des espaces boisés dans le paysage identitaire de la ville.

Le parc Simon occupe une place centrale (1). Adjacent à celui-ci, le parc de Keyser (2) présente une végétation plus libre qui lui confère une atmosphère mystérieuse. Au-delà des paysages citadins, la carte montre aussi le rôle de coupure paysagère attribué à la voie ferrée (3) et à l'autoroute (4). À l'inverse, le caractère flou de la frontière franco-belge au sud de Wiers (5 – photo prise au Grand Marais, France) reflète la continuité paysagère de part et d'autre de la Verne de Basècles.

Source: Collectif de Géographie Subjective et Foyer culturel Arrêt 59, 2014.





En profonde mutation, le paysage des périphéries est et nord de Péruwelz, bien desservi par les infrastructures de transport, se voit progressivement obstrué par les larges bâtiments standardisés des zones d'activité économique. Le parc d'activité économique « Polaris » comblera, à terme, l'espace compris entre le canal Nimy – Blaton – Péronnes, la N60 et l'autoroute E42. Cet espace (vu depuis le pont enjambant l'autoroute E42 à l'extrémité orientale de l'aire, Basècles, Beloeil), large poche agricole dédiée aux céréales au début des années 2000 (en haut, en 2004), était en phase de viabilisation et de création de voiries début 2019 (en bas) après avoir vu son relief remodelé (repérable au talus créé, ligne en pointillés). À l'arrière-plan, les nouvelles infrastructures commerciales, de grande taille et de teinte claire (flèches), se sont multipliées le long de la N60. Leur visibilité a été renforcée par la suppression d'une peupleraie (1).



Les monts du Péruwelz (La Garenne, mont de Roucourt, mont de Péruwelz) doivent leur existence au sous-sol sableux résistant, exploité autrefois. La pierre de sable, un grès aux teintes jaunâtres, qui y était notamment extraite constitue le matériau principal de nombreuses habitations anciennes (1, La Garenne, Péruwelz). L'activité extractive n'a, en revanche, laissé que de rares traces directes, dissimulées parmi les boisements.

Malgré leur faible élévation par rapport à la plaine (4, La Garenne (flèche) est à peine discernable depuis Vergne, Péruwelz), les monts du Péruwelz apportent, par leur dénivelé, une certaine variété paysagère. Édifiée sur le mont de Péruwelz, la basilique Notre-Dame de Bon-Secours, haut lieu de pèlerinage, voit son envergure, déjà massive, renforcée par le relief et par le réseau routier rectiligne qui impose sa perspective (2). Depuis la frontière, à deux pas de la basilique, la position surélevée par rapport à la plaine permet d'imaginer l'étendue de la partie française du massif forestier de Bon-Secours (3).





La construction du canal Pommercœur – Antoing, un peu avant 1830, permit aux bateaux chargés de charbon borain d'atteindre plus directement l'Escaut et d'éviter les taxes engendrées par un passage via la France. Au début des années 1960, le canal fut élargi jusque Callenelle et un nouveau tronçon, encore plus direct, entre ce village et l'Escaut, fut créé, formant l'actuel canal Nimy – Blaton – Péronnes.

Ce nouveau tronçon, qui traverse l'interfluve entre les Vernes et l'Escaut, a nécessité le creusement d'une profonde tranchée (ci-contre, près de Morlies, Antoing).

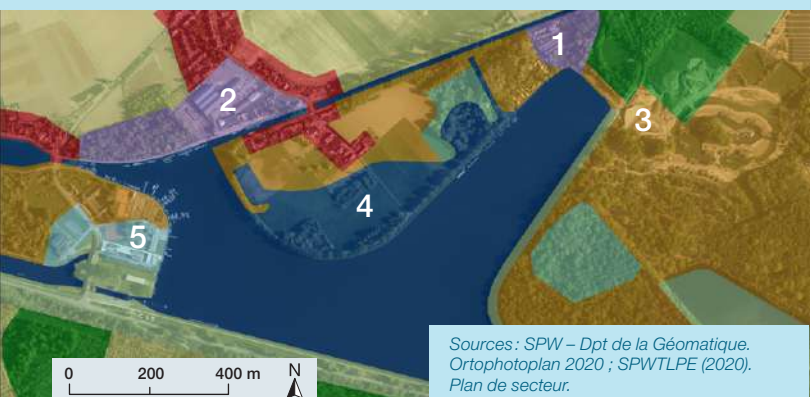
Plus à l'est, le canal actuel, en léger remblai, est surmonté par une série de ponts routiers de même architecture en béton, apportant de la perpendicularité aux lignes de force paysagères (ci-dessous à gauche, le pont de Wiers au lieu-dit « Gourgues », Péruwelz).

Quant au tronçon désaffecté (situé en partie en dehors de l'aire), désormais appelé ancien canal, ses berges sont longées par un RAVeL qui permet d'observer les alignements d'arbres qui offraient ombrage aux haleurs. Un de ses biefs* (ci-dessous à droite) présente des signes d'eutrophisation (flèche, Péronnes, Antoing).



Le Grand Large de Péronnes (Antoing), aménagé en 1964, est situé à la jonction de l'Escaut, du canal Nimy – Blaton – Péronnes et de l'ancien canal. Cette large étendue d'eau joue un rôle tampon lors de l'échange de masses d'eau entre les deux premières voies navigables citées, via deux écluses imposantes. Celles-ci (flèches jaunes ci-dessus) permettent de s'affranchir de la différence de niveau entre le fleuve et le canal.

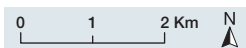
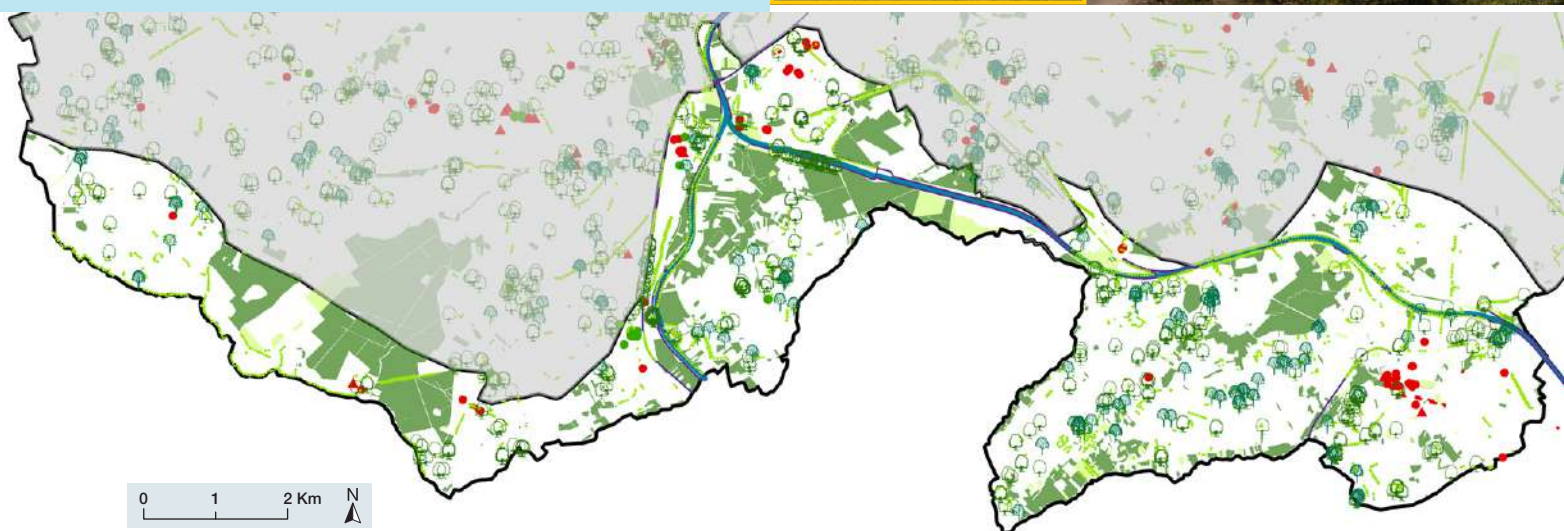
Deux chantiers navals occupent encore discrètement ses quais (1 et 2 sur la carte ci-dessous surimposant les affectations du Plan de secteur à une photo aérienne de 2020). Le bassin et les espaces boisés qui bordent les rives méridionales et orientales font quant à eux l'objet d'une valorisation croissante comme zone récréative. Ainsi, côté est, un important projet privé de centre de vacances sort progressivement de terre (photo ci-dessous et 3 sur la carte). Si plusieurs centaines de logements sont prévus (les premiers étant déjà construits, voir encadré sur photo ci-dessous), la volonté affichée par les promoteurs est de limiter les impacts paysagers en intégrant les hébergements et les activités dans le cadre boisé et aquatique. Une compensation planologique de ce projet fixe par ailleurs les bases légales pour l'agrandissement du plan d'eau (4 sur la carte) au profit des activités nautiques du centre ADEPS (Administration générale du Sport) (5 sur la carte). Le Grand Large est également un centre névralgique pour le RAVeL et pour les circuits de promenade à la découverte des canaux et des milieux humides et arborés environnants.





À l'ouest de l'Escaut, le paysage dévoile, comparativement au reste de l'aire, une ruralité plus affirmée. Les noyaux d'habitat y sont plus petits et moins lâches et le bâti dispersé se limite à quelques fermes isolées. Quant à l'espace agricole, il présente une spécialisation accrue pour les grandes cultures, ainsi qu'une distribution plus éparse des éléments boisés - le saule têtard s'y fait par ailleurs plus rare (voir carte, ci-dessous). Les perspectives sont dès lors plus longues ici qu'à l'est du fleuve. Ci-dessus à gauche, les toits en tuile orangée du bâti ancien de La Glanerie (Rumes) se repèrent de loin.

Les vues sont toutefois limitées par la forêt d'Howardries. Ci-dessus à droite, les bois, complétés par le cordon rivulaire de l'Enon (flèche), encerclent Howardries, dont le château et ses dépendances forment un ensemble architectural remarquable. Au sud de Rongy, les vergers basses tiges et les serres associés à l'activité fruitière locale restreignent également les perspectives. Ci-contre, les cultures de fraises sous serre au sud-ouest du village (Brunehaut).



Recensement arbres hors forêt (PNPE - 2015/2016)

- Arbre têtard isolé
- Autre arbre isolé
- Haie

Arbres et haies remarquables (SPW)

- Arbre non localisé
- Arbre
- Groupe d'arbres
- Haie
- Alignement d'arbres
- Zone de haie

Carte d'occupation du sol de Wallonie (2007)

- ##### Zones boisées et arbustives
- Forêts
 - Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée

Hydrographie

- Voie navigable

RAVeL

- RAVeL (alternatif) et autres voies vertes lisses

Entités paysagères

- Ensemble de la plaine et du bas-plateau hennuyers
- Plaines humides de l'Escaut et des Vernes
- Hors aire des plaines humides de l'Escaut et des Vernes

Sources : par les auteurs, d'après Parc naturel des Plaines de l'Escaut, 2016 ; SPW, 2008 ; SPW, 2018.

Constats et enjeux

- L'omniprésence d'éléments arborés anime ou structure une grande partie du paysage agricole. Elle contribue à forger l'identité paysagère de l'aire.
- En raison d'un relief calme, des rideaux arborés, de la populiculture et de la structure étirée des espaces bâtis, les paysages se retrouvent fréquemment cloisonnés, surtout autour de Péruwelz. De plus, l'inaccessibilité et le boisement des rares éminences n'autorisent que peu de vues longues.
- Pour partie drainées et couvertes de peupleraies, les zones humides ceignent l'Escaut et les Vernes. Comme les grands bois de l'aire, elles sont peu accessibles au public.
- Les activités industrielles et commerciales se concentrent dans des espaces monofonctionnels en bordure nord et est de la ville, perturbant ainsi la lisibilité de la silhouette urbaine.
- Le Grand Large de Péronnes, aux rives et alentours peu urbanisés, est amené à devenir un pôle touristique important, engendrant des modifications paysagères significatives.

Objectifs paysagers

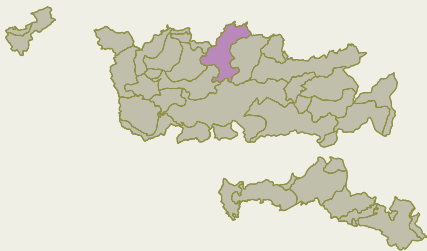
| | |
|---|------------------------|
| 1. Pérenniser la présence d'éléments arborés, saules têtards en premier lieu, structurant le paysage des espaces agricoles. | PROTECTION-GESTION |
| 2. Limiter la populiculture en bordure de l'Escaut et des canaux afin d'établir une connexion visuelle entre les villages et les voies d'eau. | GESTION |
| 3. Protéger et valoriser touristiquement le patrimoine naturel associé aux zones humides, notamment à la confluence des deux Vernes. | PROTECTION-AMÉNAGEMENT |
| 4. Éviter l'urbanisation complète des espaces agricoles ouverts interstitiels qui subsistent en périphérie de Péruwelz. | PROTECTION-AMÉNAGEMENT |
| 5. Limiter les impacts et favoriser l'intégration paysagère des développements commerciaux au nord de Péruwelz et touristique du Grand Large de Péronnes. | GESTION-AMÉNAGEMENT |

Pistes d'action

- Soutenir les agriculteurs dans leurs démarches de maintien des prairies humides et de gestion des éléments arborés qui les accompagnent.
- Sensibiliser, voire contraindre (via des règlements communaux) les propriétaires de peupleraies hors zone forestière à restreindre ou diversifier leurs activités sylvicoles.
- Établir des conventions avec les propriétaires privés afin d'offrir un accès public aux milieux humides et boisés de l'aire.
- Dans le cadre de l'urbanisation résidentielle des ZACC autour de Péruwelz, souhaitée par le schéma de développement communal, réserver une large place aux espaces verts, de préférence ouverts, et veiller à les connecter aux parcs urbains existants.



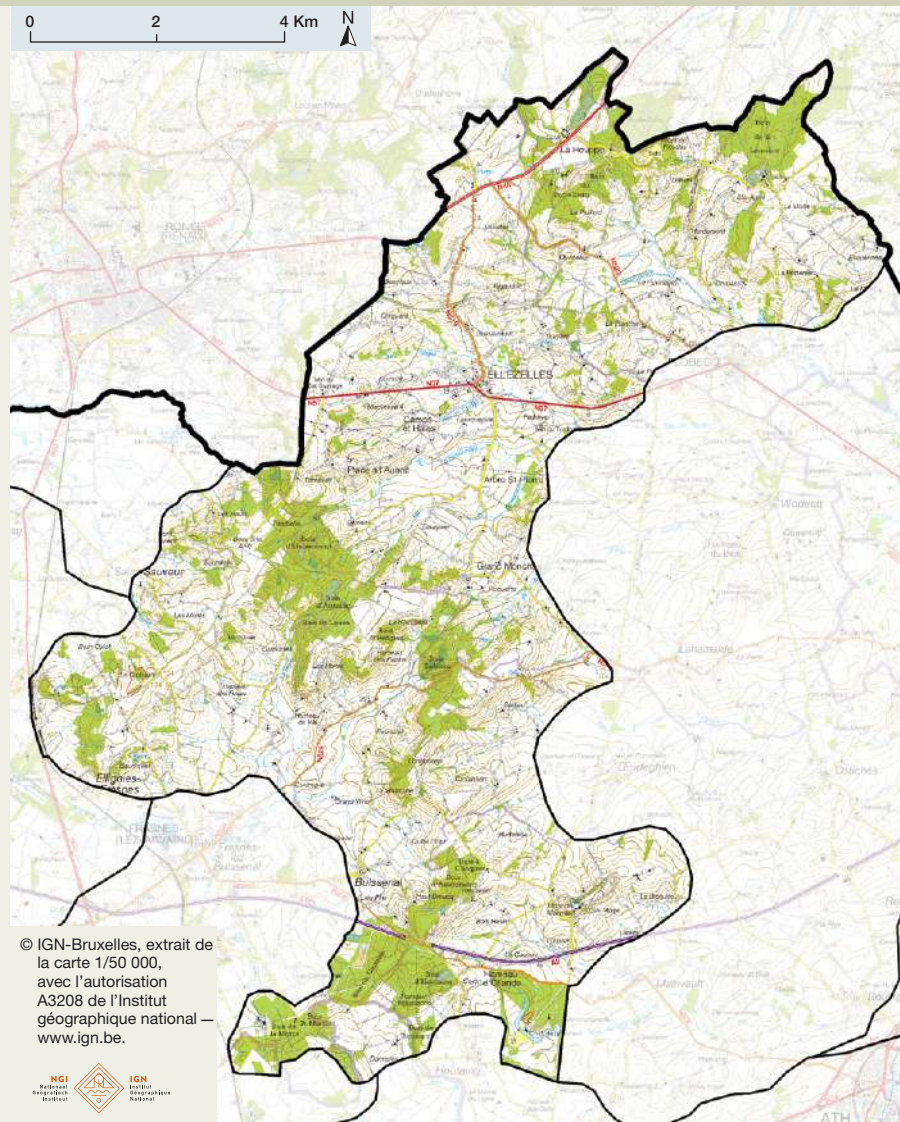
Collines agricoles et boisées nord-hennuyères



| | |
|--|--------------|
| Superficie totale de l'aire (ha)^A | 9 197 |
| Superficie agricole (ha) | 6 407 |
| Terres arables (%) | 53 |
| Prairies (%) | 40 |
| Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha) | 1 631 |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha) | 736 |
| Autres occupations du sol (ha) | 423 |
| Nombre d'habitants^B | 9 450 |

^A Estimation sur base de la carte d'utilisation du sol wallon (2018).

^B Estimation sur base des données de Statbel (2019).



Caractérisées par une topographie accidentée et une relative inaccessibilité, les Collines agricoles et boisées nord-hennuyères forment un paysage singulier. Ce territoire se compose d'une mosaïque d'occupations du sol associant, selon des proportions décroissantes et une disposition répétée et finement morcelée : cultures, prairies et bois. L'habitat y est éparpillé sous la forme de multiples hameaux desquels émerge généralement le ton rouge-orangé des toitures en tuile. Malgré des développements résidentiels récents, la ruralité continue de définir le paysage. Cet aspect est renforcé par l'absence d'infrastructures modernes, exception faite des hangars agricoles standardisés et des pylônes coiffant certaines collines.



L'aire des Collines agricoles et boisées nord-hennuyères est composée d'un **CHAPELET DE COLLINES** dont les sommets atteignent de 115 à 155 mètres d'altitude. Si ce chapelet forme une continuité avec les Ardennes flamandes, il marque une rupture topographique, et donc paysagère, nette avec les territoires wallons environnants : la plaine scaldienne (à l'ouest) et le bas-plateau hennuyer (au sud et à l'est), dont les altitudes moyennes sont respectivement de 40 et 55 mètres. Ces collines s'étirent selon un axe nord-sud et génèrent ainsi de nombreux vallons d'orientation perpendiculaire où coulent de discrets ruisseaux.

Cette topographie et la composition sablo-limoneuse des sols rendent le territoire de l'aire peu propice au déploiement de larges étendues dédiées aux grandes cultures. Les surfaces consacrées à l'agriculture restent majoritaires, mais se démarquent par une composition variée – les cultures, surtout céréalières, et les prairies y alternent – et la **FINESSE DU PARCELLAIRE**, peu impacté par les remembrements agricoles. Ce dernier est par ailleurs souligné par des cordons boisés rivulaires, des alignements fragmentaires de saules têtards et de nombreux bosquets de feuillus et peupleraies contribuant à fermer les vues.

Faisant exception à cette configuration, plusieurs **SOMMETS APLANIS** sont occupés par de vastes champs ouverts. Ces derniers, lorsqu'ils ne sont pas encadrés de boisements, semblent plonger brusquement vers la plaine ou le bas-plateau situés en contrebas.

À la forte présence arborée au sein de l'espace agricole s'ajoutent de larges **BOIS**, surtout constitués de feuillus. Ces surfaces boisées peuplent la plupart des versants abrupts des collines et certains sommets de celles-ci, créant ainsi l'illusion d'un territoire majoritairement boisé.

L'implantation actuelle de l'habitat résulte en premier lieu d'une disposition historique en **HAMEAUX**, dispersés sur les coteaux dévalant les collines. Ces hameaux sont constitués d'un bâti ancien de petit gabarit aux façades en brique rouge, encore régulièrement badigeonnées à la chaux, et à la toiture en tuile orangée. Si le caractère

rural de l'aire n'est pas remis en question, une **DIFFUSION LINÉAIRE** du bâti résidentiel depuis les noyaux d'habitat anciens a tout de même redéfini le paysage bâti. Plus récemment, des habitations aux gabarits imposants et à l'architecture hétérogène ont colonisé les hauts de versants méridionaux de certaines collines, en particulier celles situées non loin de la frontière linguistique.

Associé à cette implantation éparpillée, le **RÉSEAU VIAIRE** de l'aire est dense et majoritairement constitué de petites routes épousant le relief, voire, au plus fort de la déclivité, creusant celui-ci. Quelques voiries plus importantes et rectilignes, en particulier la large chaussée de Ninove et l'autoroute A8 aux extrémités nord et sud de l'aire, rompent avec la discrétion caractérisant ce réseau.

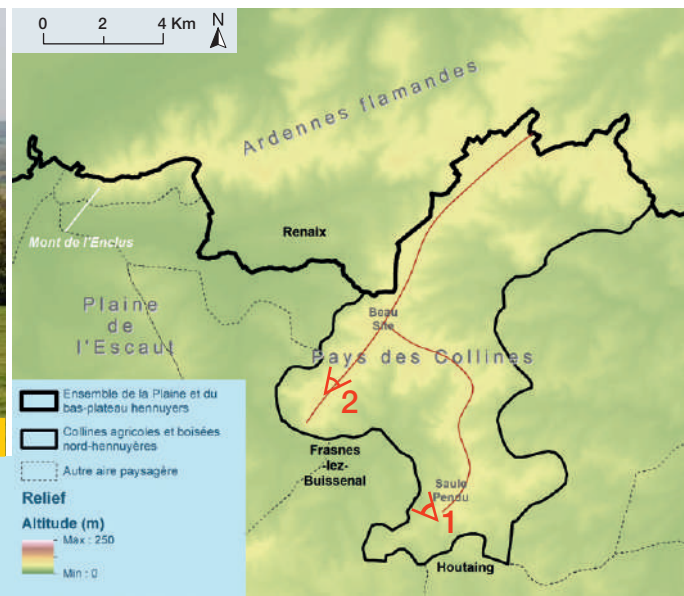
ELLEZELLES constitue le seul village d'importance de l'aire, mais aussi le seul lieu où s'est concentrée l'activité industrielle. En effet, l'**INDUSTRIE TEXTILE**, qui a prospéré à partir du début du 20^e siècle avant de périr dans la seconde moitié de ce même siècle, a entraîné le développement d'un habitat ouvrier mitoyen autour des usines, mitoyenneté qu'on ne retrouve que de manière très ponctuelle dans le reste de l'aire. Les bâtiments désaffectés de ces manufactures, qui avaient essaimé dans les hameaux alentours, sont en cours de reconversion.

L'aire se caractérise par un attachement prononcé de la population à son territoire, ses paysages et ses traditions. Cet attachement a contribué à la création, en 1997, du **PARC NATUREL DU PAYS DES COLLINES** qui constitue un acteur de l'évolution paysagère de l'aire, totalement contenue dans le parc. Au-delà de son action diffuse de conscientisation au paysage et de ses projets ponctuels visant à le restaurer ou le valoriser, il soutient également un tourisme folklorique et de terroir qui particularise le paysage, surtout dans et autour d'Ellezelles.



Ci-dessus, en direction du nord depuis le hameau de Rigaudrie (Ellezelles), les traits paysagers principaux de l'aire se distinguent. Les coteaux pentus et les sommets des collines apparaissent coiffés de feuillus à l'aspect moutonneux, les lignes de crête étant ponctuellement rehaussées par des pylônes (flèches), points de repère paysagers. Entre ces convexités, les versants des vallons sont occupés par une mosaïque agricole, mêlant champs et prairies, entrecoupée de bosquets et d'alignements d'arbres. Ces versants constituent aussi le lieu d'implantation privilégié d'un habitat dispersé en hameaux, où dominent les dégradés orangés et rougeâtres.

Les collines sises aux extrémités de l'aire permettent de larges échappées visuelles vers les étendues mollement ondulées qu'elles surmontent. Depuis La Commune (Flobecq ; ci-contre), le bas-plateau de la Dendre s'étale au-delà du petit alignement bâti qui marque la limite de l'aire.



Source : par les auteurs, d'après SPW – Dpt de la Géomatique. Modèle numérique de terrain.

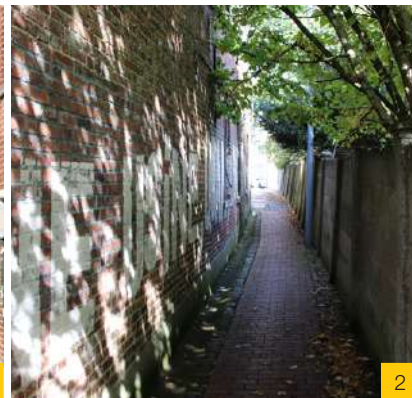
À Beau Site (Frasnes-lez-Anvaing), le chapelet de collines s'étirant depuis le nord-est et les Ardennes flamandes se sépare en deux (carte, ci-dessus à droite, lignes rouges). La branche la plus courte suit la même direction et est constituée d'un lambeau de plateau, bombé et largement cultivé (2, paysage agricole ouvert au lieu-dit « La Croisette », Frasnes-lez-Anvaing).

Vers le sud-est, s'étend un relief plus chaotique qui se poursuit jusque Houtaing, aux confins méridionaux de l'aire. Ci-dessus à gauche (1), un panorama s'ouvre depuis le Saule pendu (voir carte), vers la ligne de crête subhorizontale du fragment de plateau. Entre ces deux éminences s'étend un relief plus calme autour de Frasnes-lez-Buissenal (hors aire, carte), représentant une avancée de la plaine scaldienne au cœur d'un paysage vallonné.





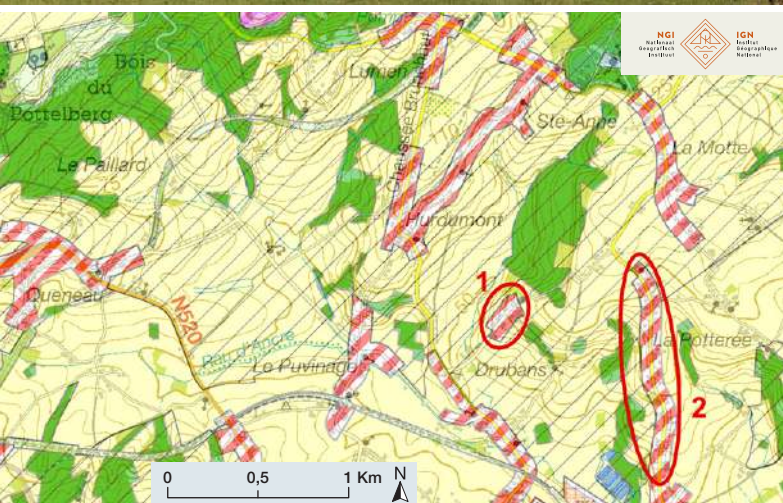
Les collines sont généralement constituées de sommets aplanis et de replats intermédiaires. En fonction de leur extension et de la composition de leur sol, ces espaces subhorizontaux sont tantôt boisés, tantôt dévolus à l'agriculture. Ci-dessus à gauche, un vaste champ cultivé (avant-plan) et un petit bois (arrière-plan) occupent un large replat au lieu-dit « Le Tournibois » (Flobecq). Pour autant, la présence de boisements sur les hauts de versants entraîne souvent la perception de collines majoritairement boisées. Ci-dessus à droite, une colline présente un sommet d'apparence boisée au lieu-dit « Sémenil » (Ellezelles). Parallèlement, ces mêmes boisements ferment régulièrement les horizons, créant ainsi des poches de paysages agricoles ouverts. Ci-contre au hameau des Papins (Frasnes-lez-Anvaing), le sommet de la même colline est en fait recouvert de champs.



Le passé industriel d'Ellezelles se perçoit encore en parcourant le village et ses alentours (ci-dessus, 1 : habitat ouvrier dense de la rue Docteur André. À l'arrière-plan (flèche), un nouvel immeuble à appartements occupe le site d'une usine récemment démolie. 2 : ruelle longeant une ancienne tisserie. 3 : au hameau Crimont, un bâtiment industriel réaffecté, avec sa toiture à redans partiels, fait face au moulin du Cat sauvage).

Hérissée autrefois des cheminées des moulins à vapeur associées aux lainières, la silhouette villageoise est, de nos jours, uniquement dominée par le clocher de l'église Saint-Pierre-aux-Liens (4, vue depuis le lieu-dit « Bruyère »).





Le caractère historiquement dispersé de l'habitat tend par endroits à disparaître à la suite du comblement des espaces interstitiels entre hameaux par des alignements d'habitations.

Si la définition de zones destinées à l'habitat lors de l'entrée en vigueur du Plan de secteur a permis de limiter l'urbanisation linéaire anarchique, elle l'a aussi localement favorisé.

Du côté de Drubans (1, vue depuis Hurdumont, Flobecq), l'inscription en zone agricole du bas de versant évite la création d'un ruban continu d'habitations. À La Potterée en revanche (2), les parcelles longeant la voirie montant depuis Flobecq sont progressivement urbanisées, n'offrant plus que des vues partielles vers les vallons et collines adjacents.

Sources : © IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3208 de l'Institut géographique national – www.ign.be ; SPWTLPE (2020). Plan de secteur.



À gauche, un groupement disparate de maisons contemporaines occupe un coteau méridional à Bruyère (Ellezelles). Les larges baies vitrées des bâtiments ouvrent sur la campagne ellezelloise. Régulièrement en retrait par rapport à la rue, ces nouvelles résidences et l'aménagement de leurs jardins ont tendance à limiter les vues depuis la voie publique, voire à les cloisonner. À droite, une succession de haies forme un écran végétal à Beau Site (Frasnes-lez-Anvaing).

Visuellement, les hangars agricoles modernes cohabitent également difficilement avec le bâti ancien (en particulier avec leurs fermes attenantes), caractérisé par une volumétrie réduite et par des matériaux de construction locaux. À gauche, un hangar agricole moderne s'inspire des teintes des matériaux de construction historiquement utilisés dans la région.



Les panneaux photovoltaïques, aux teintes sombres et à la géométrie quadrillée, sont de plus en plus nombreux à habiller les toitures de l'aire. Flobecq est d'ailleurs la commune de Belgique présentant la proportion la plus élevée d'habitations couvertes de ces panneaux. Leur aspect visuel contraste fortement avec le ton orange des toits en tuile caractérisant le bâti ancien (ci-contre, un ancien bâtiment agricole à l'est d'Ellezelles).

De nombreuses infrastructures (lignes à haute tension, parc éolien, moulins industriels, espaces urbanisés) rompent avec – et renforcent ainsi indirectement – le caractère rural de l'aire lorsque le regard s'échappe hors de ses limites, particulièrement en direction du nord.

La continuité topographique entre l'aire paysagère et les Ardennes flamandes n'empêche pas la perception d'un paysage plus densément bâti au-delà de la frontière linguistique (ci-contre, vue vers Brakel depuis le mont de Rhodes, Flobecq). Au sud de l'aire, l'empreinte paysagère des installations humaines limitrophes est plus ponctuelle, mais bien présente (ci-dessous, le parc éolien entre Moustier et Frasnes-lez-Buissonal (1), la tour du four à chaux de l'ancienne sucrerie d'Anvaing (2) et un moulin industriel à Hacquenies (3) perçus depuis le flanc de la colline dominant Ellignies-lez-Frasnes).



Le folklore imprègne par touches diffuses les paysages, à la fois bâtis et champêtres, de l'aire. Ainsi, le Sabbat des sorcières, fête estivale mobilisant la population locale, est illustré par une fresque à l'entrée est d'Ellezelles (au centre). Si le « sentier de l'étrange » permet de découvrir le paysage vallonné de la campagne ellezelloise en compagnie de mystérieuses créatures, le « sentier enchanté » offre une expérience comparable sur les hauteurs d'Ellignies-lez-Frasnes (à gauche). Quant au tourisme de terroir, son impact paysager est plus indirect. L'asinerie du Pays des Collines étale tout de même ses prairies peuplées d'ânes dans le fond de la vallée formée par la Rhosnes, à la limite du territoire de l'aire (à droite ; Frasnes-lez-Anvaing).

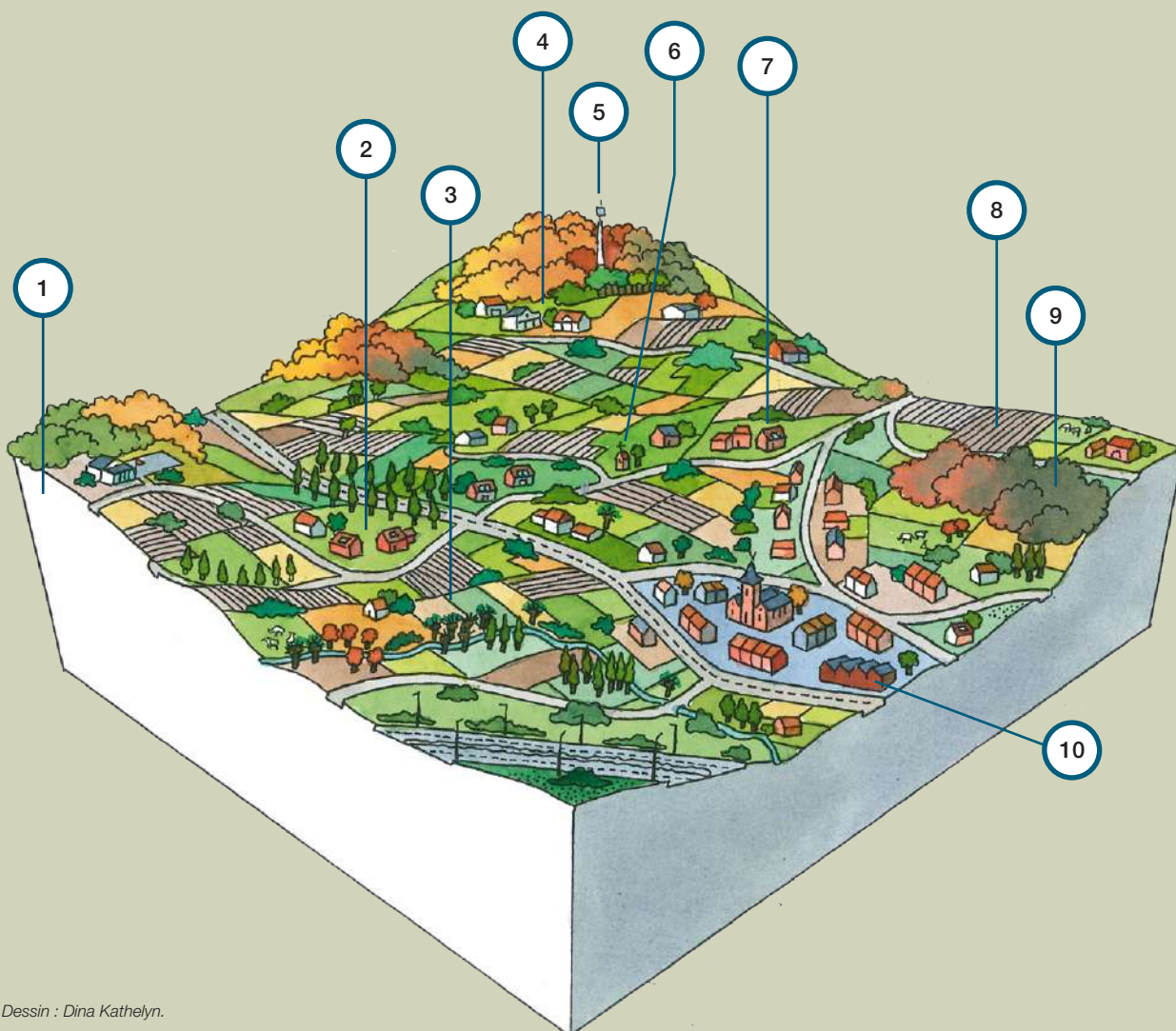


Les nombreux bois, en majorité composés de hêtraies atlantiques et de chênaies aux sous-bois épars, sont, pour la plupart, repris comme site de grand intérêt biologique (à gauche, hêtraie dans le bois de la Houpe, Flobecq). Ce statut s'explique par la présence d'une biodiversité particulière, associée au relief tourmenté et aux zones humides localisées émanant des multiples sources jaillissant du sous-sol. Partiellement accessibles au public, ils ne bénéficient d'aucun statut de protection spécifique.

Quelques peuplements de conifères viennent diversifier les ambiances forestières (à droite, des mélèzes à l'emplacement d'une ancienne sablière dans le bois de La Louvière, Flobecq).

Collines agricoles et boisées nord-hennuyères

1. Relief alternant sommets de collines et vallons.
2. Bati ancien de petite taille en brique, parfois blanchie, et groupé en petits hameaux étirés.
3. Alignements d'arbres soulignant le tracé d'un ruisseau et le parcellaire agricole.
4. Maisons pavillonnaires récentes, à l'aspect hétéroclite, occupant un haut de versant bien exposé.
5. Antenne coiffant le sommet boisé d'une colline.
6. Chapelle à un croisement routier, signalée de loin par un arbre.
7. Panneaux photovoltaïques sur une toiture en tuile orangée.
8. Champ cultivé occupant le sommet aplani d'une colline.
9. Bois de feuillus sur un versant abrupt.
10. Bâtiment d'une ancienne usine textile, avec une toiture à redans partiels.



Dessin : Dina Kathelyn.

Constats et enjeux

- Une urbanisation linéaire, relativement dynamique, colonise petit à petit le territoire. Elle privatise et cloisonne les vues sur les hauts de versants méridionaux des collines. Les constructions, volumineuses et d'architecture variable, s'intègrent plutôt mal aux standards de l'architecture rurale locale, de petite taille et utilisant invariablement les mêmes matériaux (voir les enjeux globaux, pages 414 et 415).
- Cependant, la ruralité continue de définir l'aire paysagère, d'autant plus par contraste avec les infrastructures modernes et les petits noyaux urbains ou industriels qui émaillent sa périphérie. Ajouté à la diversité des paysages découlant d'une topographie animée et d'une occupation du sol variée, le potentiel pour un tourisme diffus est non négligeable.
- Typiques des régions agricoles relativement pauvres, de nombreuses chapelles parsèment la campagne, habillant les carrefours ou s'insérant dans les façades des fermes (potales). Faute d'entretien, ce patrimoine vernaculaire se dégrade progressivement (voir les enjeux globaux, pages 414 et 415).

Objectifs paysagers

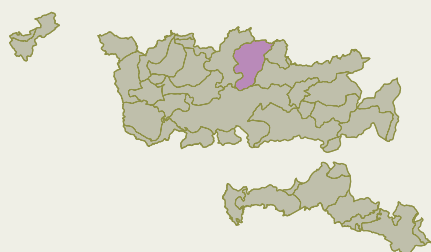
| | |
|--|--------------------------------|
| 1. Limiter l'urbanisation en ruban le long des axes reliant les hameaux entre eux ou menant à Ellezelles. | GESTION |
| 2. Poursuivre la valorisation touristique de l'aire, en s'appuyant sur la diversité paysagère et sur le réseau de chemins et autres voies lentes bien maillé. | GESTION-AMENAGEMENT |
| 3. Préserver et entretenir le petit patrimoine religieux, en particulier les multiples chapelles qui subissent les assauts du temps. | PROTECTION-GESTION |
| 4. Veiller à l'intégration paysagère des projets individuels de production énergétique (panneaux photovoltaïques, éoliennes) et limiter les éventuels projets infrastructurels de grande envergure aux marges de l'aire. | AMÉNAGEMENT-PROTECTION-GESTION |

Pistes d'action

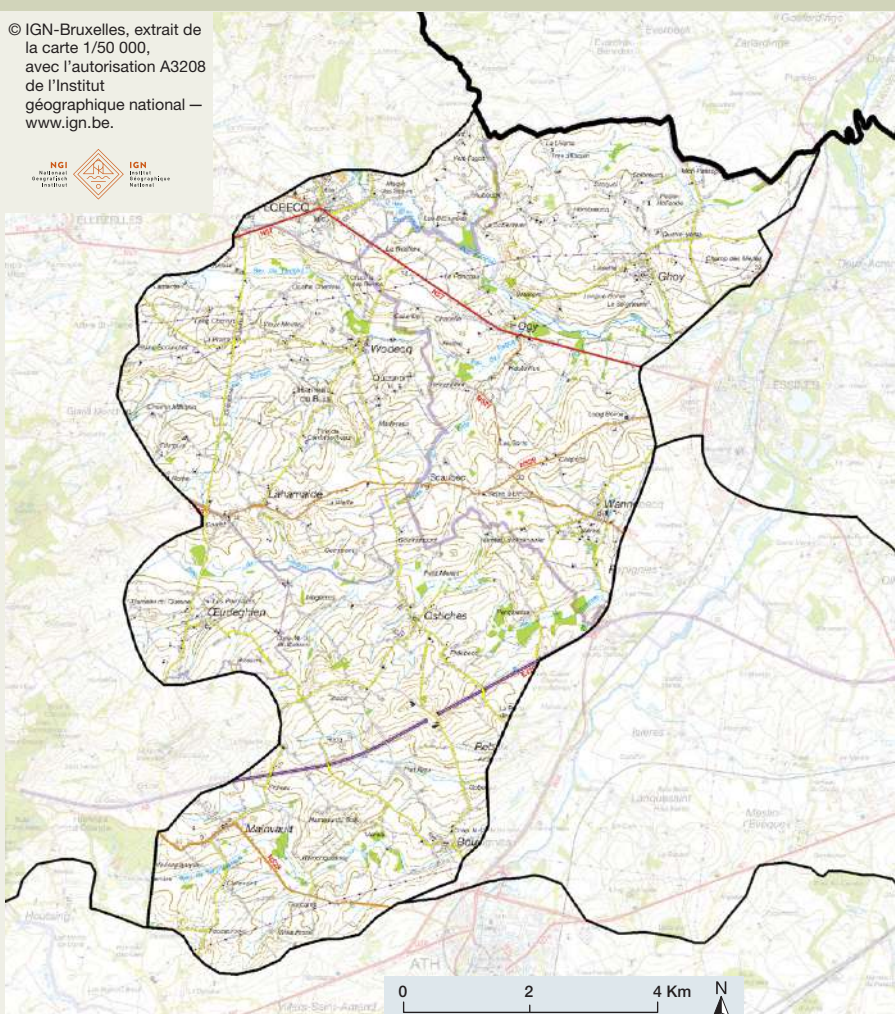
- Poursuivre la volonté politique d'échanges de zones urbanisables au Plan de secteur, afin de regrouper les nouveaux développements résidentiels autour des cœurs de villages et hameaux.
- Limiter le recours au principe de comblement, qui autorise potentiellement l'urbanisation de parcelles agricoles intercalées entre les constructions anciennes disposées en dehors des groupements d'habitats.
- Promouvoir et aider financièrement les initiatives touristiques à dimension locale (gîtes à la ferme, tourisme de terroir...) et entretenir les infrastructures touristiques existantes, comprenant notamment les sentiers thématiques et de grande randonnée ou le RAVeL des Collines (L87).
- Sensibiliser les propriétaires à l'impact paysager de la pose de panneaux photovoltaïques ou solaires sur les toitures, en particulier celles en tuile orange, typiques du bâti ancien de l'aire. À performance similaire, privilégier le pan de toiture le moins visible depuis l'espace public ou celui d'un bâtiment annexe. Veiller à utiliser des panneaux monochromes ou en harmonie avec ceux du voisinage proche.



Vallonnements agricoles des affluents occidentaux de la Dendre



© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3208 de l'Institut géographique national – www.ign.be.



| | |
|--|--------------|
| Superficie totale de l'aire (ha)^A | 8 466 |
| Superficie agricole (ha) | 7 452 |
| Terres arables (%) | 60 |
| Prairies (%) | 35 |
| Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha) | 146 |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha) | 558 |
| Autres occupations du sol (ha) | 310 |
| Nombre d'habitants^B | 8 660 |

^A Estimation sur base de la carte d'utilisation du sol wallon (2018).

^B Estimation sur base des données de Statbel (2019).

L'aire des Vallonnements agricoles des affluents occidentaux de la Dendre présente un paysage presque exclusivement agricole, rehaussé de multiples touches arborées, disséminées au sein du fin parcellaire agraire. Empreinte de ruralité, l'aire est caractérisée par un bâti principalement composé de modestes habitations anciennes, construites en brique et tuile orangée, tantôt groupées en villages et hameaux, tantôt éparpillées au cœur du finage. Flobecq, petit bourg localisé aux marges septentrionales de l'aire, se démarque par son caractère plus urbain.



Les Vallonnements agricoles des affluents occidentaux de la Dendre présentent une grande **HOMOGENÉITÉ TOPOGRAPHIQUE**. En effet, les **PETITS VALLONS** peu escarpés s'y succèdent de manière régulière, suivant une orientation préférentielle ouest-est, conditionnés par le réseau hydrographique s'écoulant vers la Dendre. Il s'agit de ruisseaux, dont les principaux sont, du nord au sud : les cours d'eau d'Ancre, du Tordoir, de Ronsart, du Trimpont et de La Blanche.

RURALE, l'aire peut être perçue comme une zone de transition entre des paysages à la topographie plus calme et marqués par les activités humaines de la région de Lessines et d'Ath, à l'est et au sud, et des paysages également empreints de ruralité, mais au relief accentué, à l'ouest et au nord. Les **HORIZONS BOISÉS**, qui dominent les arrière-plans dans ces deux dernières directions, annoncent, de fait, les Collines agricoles et boisées nord-hennuyères.

Malgré des sols d'une qualité agronomique moyenne, les **ESPACES AGRICOLES** couvrent près de 90% du territoire. Ils sont constitués, dans les creux des petites vallées et autour des noyaux bâtis et fermes esseulées, de pâturages et partout ailleurs de terres arables. Autrefois couverts de tabac et de plantes médicinales, les champs cultivés sont désormais composés de froment, maïs ou pommes de terre, selon une composition classique des plateaux limoneux wallons. Quelques bâtiments remarquables (fermes en carré, moulins à eau et à vent restaurés, anciennes brasseries) et fêtes rurales constituent autant de traces de la tradition agricole de la région.

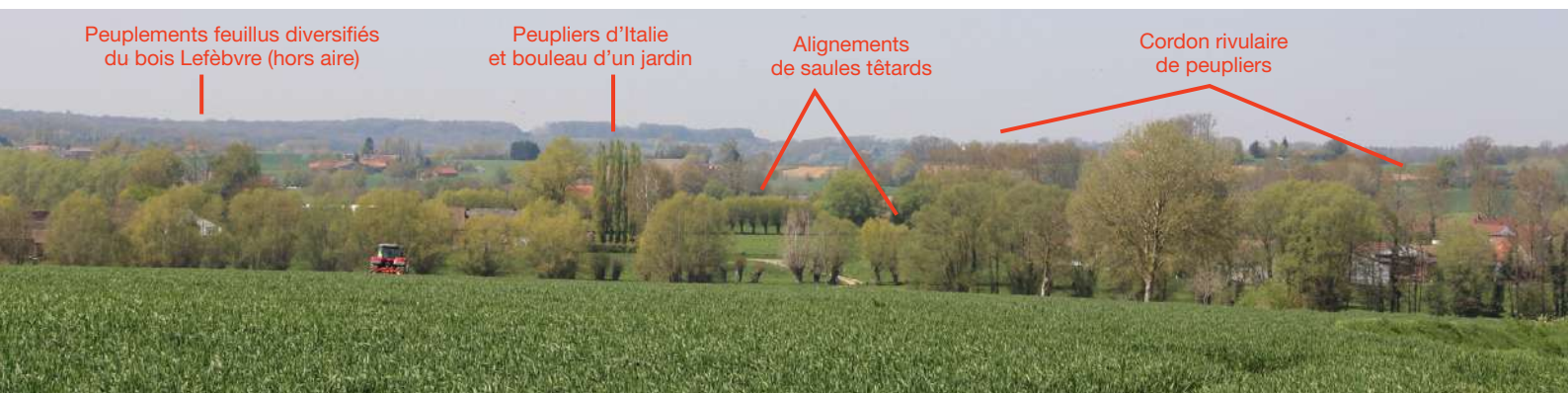
La présence d'**ÉLÉMENTS ARBORÉS**, dense dans les concavités humides dédiées aux prairies et autour du bâti, plus éparses sur les convexités couvertes de grandes cultures, apporte une grande diversité aux paysages agraires. Ces éléments prennent la forme d'arbres isolés, de lambeaux de haies, de peupleraies, ou bien s'alignent le long des réseaux hydrographique et viaire, soulignant ainsi leur tracé respectif, plus ou moins sinueux.

L'habitat, structuré en **VILLAGES**, présente également une **DISPERSION INTERCALAIRE SIGNIFICATIVE**, sous forme de hameaux étirés linéairement et de petites fermes, disposées sporadiquement le long des voiries. Les villages se répartissent de manière homogène au sein de l'aire. Ils s'étalent le long des coteaux étroits des vallons, en privilégiant les bas de versants. Si certains adoptent une forme étirée le long d'une ou deux voiries (Lahamaide, Ogy, Ostiches, Mainvault, Wannebecq), d'autres sont plus ramassés (Ghoy, Bouvignies), Wodecq adoptant une configuration hybride. Dans les centres villageois, quelques bâtisses de style tournaisien se distinguent du reste du bâti ancien, aux briques régulièrement peintes.

FLOBECQ présente une trame bâtie au profil plus complexe qui témoigne d'un passé industriel révolu et de faible ampleur.

Au-delà de deux discrètes lignes à haute tension, les signes de modernité sont surtout décelables au travers des **NOUVELLES HABITATIONS**. Peu nombreuses, elles sont rendues visibles par leur positionnement en ruban à la sortie des villages, coïncidant souvent avec une situation topographique dominante. Parmi les maisons les plus récentes émergent des constructions aux formes épurées et cubiques en brique et sans joint apparent, de teinte rouge-brun ou blanche. **L'AUTOROUTE A8**, peu perceptible vu sa situation en déblai sur une majorité de sa traversée de l'aire, est néanmoins audible à proximité. Trois éoliennes soulignent désormais son parcours. La nouvelle et large route N56, joignant l'ouest de Lessines à l'A8 et située majoritairement en déblai, détermine la limite orientale de l'aire.

L'appartenance d'une bonne moitié de l'aire au **PARC NATUREL DU PAYS DES COLLINES** contribue à la préservation et à la valorisation de ses paysages, dont plus du tiers a été défini comme périmètre d'intérêt paysager par l'ADESA.



L'aire offre de nombreuses vues lointaines dévoilant une composition complexe, où les multiples éléments boisés, le parcellaire relativement fin et le bâti dispersé contribuent à créer un paysage détaillé, mais d'une grande homogénéité. Parmi les éléments boisés se distinguent des alignements de saules têtards, des peupleraies et, dans de nombreux arrière-plans, les massifs feuillus de l'aire des Collines agricoles et boisées nord-hennuyères, proposant ainsi une large palette chromatique au printemps (ci-dessus, depuis la Croix Philosophe, Ellezelles). Les toitures aux teintes orange et rouge du bâti, ainsi que certains murs chaulés lumineux, captent le regard.

En hiver (ci-contre, au nord du lieu-dit « Wardois », Lessines), les arbres défeuillés présentent des teintes brunâtres analogues, renforcées par les sols labourés. Les couleurs s'atténuent avec la distance, les collines boisées à l'arrière-plan présentent un aspect plus immuable.



Flobecq est lové dans le bas de versant de la dépression formée par le ruisseau d'Ancre (1, vue depuis le sud-ouest du village). Ce petit bourg constituait au 18^e siècle une centralité économique et administrative locale, comme en témoignent les bâtisses mitoyennes de l'époque faisant face à l'église, sur la place centrale (2). Ayant tiré profit d'activités textiles, brassicoles et d'herboristerie ainsi que du tracé de la N57 et de la double gare ferroviaire, la typologie urbaine fut également renforcée via l'édification d'alignements de maisons ouvrières, de hauts bâtiments religieux (3, le bâtiment accueillant l'administration communale et auparavant un pensionnat), ou de maisons de maître (4, le château Loix). Actuellement, la création de petits quartiers résidentiels continue de démarquer Flobecq des autres villages de l'aire (5). Une partie du patrimoine flobecquois est valorisé touristiquement, notamment via un parcours artistique qui exploite le réseau de venelles et l'ancienne voie ferrée convertie en RAVeL ou via la maison des plantes médicinales, rappelant le passé horticole de la région (6).



Vallonnements des affluents de la Dendre

L'agro-industrie passée, de dimension familiale, a essaimé dans plusieurs localités, laissant des traces dans le paysage bâti.

À Wodecq (Ellezelles), la cheminée rabotée de moitié de l'ancienne brasserie Jouret (flèche), transformée en musée, se fait discrète depuis les abords du ruisseau du Tordoir (à gauche). Le moulin à eau du Mouflu, quelques centaines de mètres en aval de ce ruisseau, a, lui, été reconverti en restaurant (à droite).



L'implantation de certains centres villageois sur les lignes de crête séparant les vallonnements les rend partiellement visibles de loin, surtout grâce à leur église. C'est le cas pour Lahamaide (Ellezelles, à gauche). La serriculture de fraises de la ferme de Pucemaigne, ancienne brasserie, est également bien visible sur le versant (surfaces blanches).

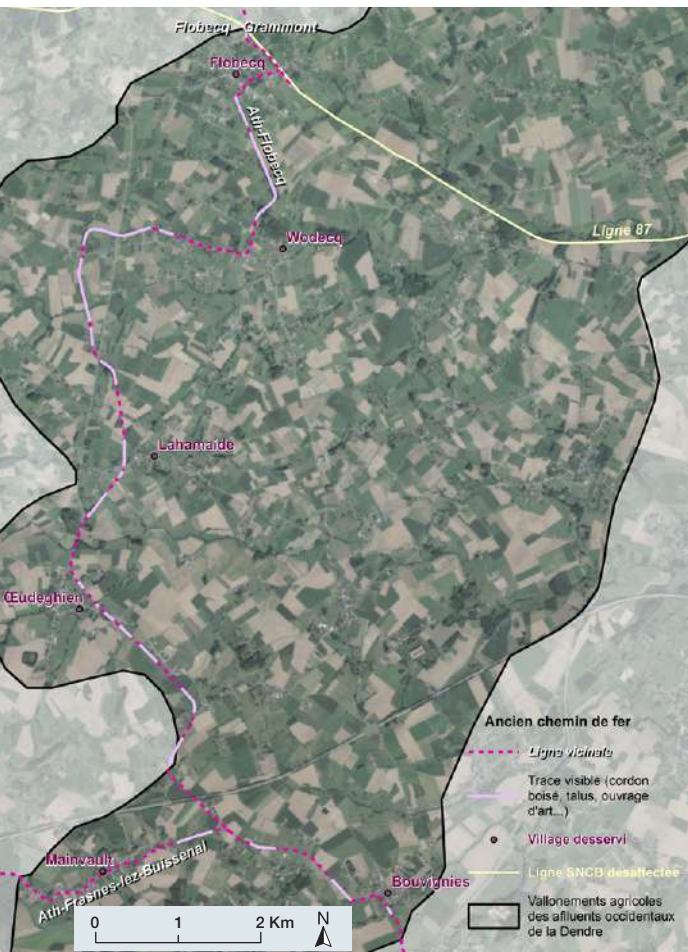
D'autres groupements bâtis se sont plutôt installés dans le creux de petits vallons. À Œudeghien (Frasnes-lez-Anvaing, à droite), l'habitat s'est dans un premier temps développé suivant l'axe du ruisseau de Roteleur, réduisant la visibilité de l'église (flèche), et, dans un second temps, le long de la Chaussée Brunehaut, orientée perpendiculairement.



Du fait de l'éloignement des principaux axes de communication routiers ou ferroviaires, le développement bâti a été relativement limité au sein de l'aire durant la seconde moitié du 20^e siècle. Plus récemment en revanche, des maisons quatre façades cossues ont été implantées en ruban à la périphérie de certaines entités (Ghoy, Bouvignies, Œudeghien, Wodecq, Wannebecq), probablement à la faveur de la mise en service de l'autoroute A8. Si ces constructions restent limitées en nombre, leur impact paysager est parfois significatif. Les nouvelles habitations à la limite nord-occidentale de Bouvignies (Ath, à gauche) sont particulièrement visibles, mais seront peut-être progressivement masquées par la croissance de la végétation plantée dans les jardins. Depuis les axes routiers investis par ces logements, aux gabarits souvent imposants et qui se succèdent à intervalle réduit, les perspectives sont contraintes (à droite, Ghoy, Lessines).

Les creux des vallons s'élargissent petit à petit en se rapprochant de la vallée de la Dendre. À l'est de l'aire, de petites plaines alluviales forment dès lors un relief localement plus plat et un contexte plus humide, propices aux herbages, aux peupleraies, voire même à quelques rares petits bois. Ci-contre au nord du lieu-dit « Kenimont » (Lessines), dans l'axe de la vallée évasée du ruisseau d'Ancre, peu avant sa confluence avec la Dendre.

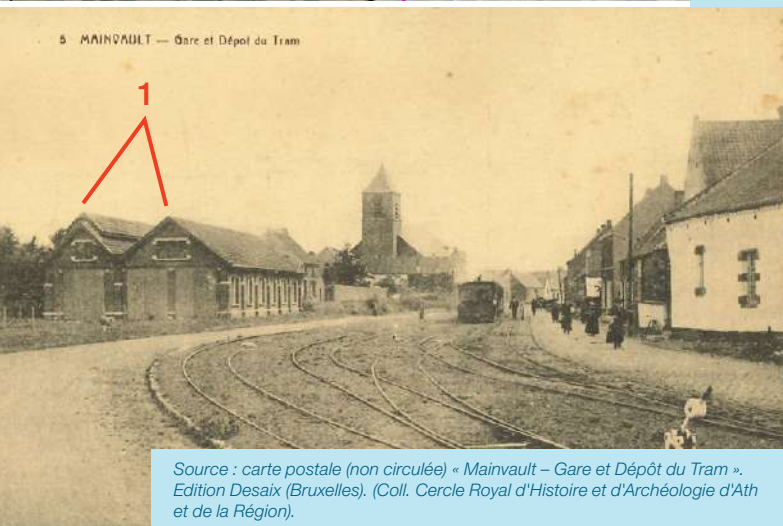




Outre l'ancienne ligne de chemin de fer 87 (Lessines – Renaix) en cours de réaménagement en RAVeL sur le tronçon traversant l'aire, plusieurs lignes de tramway, aujourd'hui désaffectées, desservait la partie occidentale des Vallonnements durant la première moitié du 20^e siècle (carte ci-contre). La ligne Ath – Flobecq (active de 1906 à 1954) présentait un tracé sinueux joignant les différents villages entre ces deux localités. Elle se repère encore aujourd'hui à de nombreux endroits (en mauve clair sur la carte) dans le paysage, surtout via la présence de boisements étirés et courbés ou de surélévations du terrain. Le talus de l'ancienne plateforme constitue un élément de relief linéaire incongru dans la campagne agricole à l'ouest de Bouvignies (Ath, ci-dessus).

Dans les villages, les lignes de tram empruntaient souvent la voirie existante. Leur exploitation passée explique certaines caractéristiques du réseau viaire et du bâti actuels. Au village de Mainvault (Ath), la largeur de la voirie et l'asymétrie dans le positionnement du bâti des deux côtés de celle-ci (en bas à droite) ont été renforcées par les infrastructures et la multiplication des voies associées à la présence de la gare et du dépôt de tram de la ligne qui reliait Ath et Frasnes-lez-Buissenal jusque 1954 (carte et ci-dessous à gauche). Ce dépôt a été transformé et converti en habitation (1).

Source : par les auteurs, SPW – Dpt de la Géomatique. Orthophotoplan 2016.



Source : carte postale (non circulée) « Mainvault – Gare et Dépôt du Tram », Édition Desaix (Bruxelles), (Coll. Cercle Royal d'Histoire et d'Archéologie d'Ath et de la Région).



À l'extrémité méridionale de l'aire, les paysages agricoles, au relief identiquement vallonné, se font progressivement plus ouverts, annonçant ainsi le bas-plateau d'Ath. Outre la relative discrétion des éléments arborés, la grande taille du parcellaire, consécutif au remembrement engendré par la construction de l'autoroute A8, contribue à la simplification des compositions. Ci-contre, au lieu-dit « Willaufosse » (Ath), les collines du bois du Carmoi (1) et de Mainvault (2) s'individualisent à l'arrière-plan.

Constats et enjeux

- La végétation boisée, disposée harmonieusement au sein du vaste espace agricole de l'aire, lui confère une diversité paysagère indubitable. Si cette végétation semble globalement se maintenir, elle n'est pas moins dépendante, en l'absence de mesure de protection spécifique, de la volonté et de la capacité des propriétaires terriens à la conserver et l'entretenir (voir les enjeux globaux, pages 416 et 417).
- La dominance de la typologie rurale et agricole du patrimoine bâti de l'aire perdure. Cependant, ce parc immobilier ancien se dégrade, alors qu'un bâti résidentiel contemporain se déploie petit à petit en bordure des villages et hameaux (voir les enjeux globaux, pages 414 et 415). Ce développement est permis par les disponibilités au Plan de secteur et par le principe de comblement, qui augmente d'un tiers l'offre foncière juridique de l'aire. Cette tendance devrait être amplifiée par le récent prolongement de la N56 entre la N57 joignant Lessines à Flobecq et l'autoroute A8.
- L'aire présente une mosaïque paysagère homogène sans éléments structurants particulièrement marquants, ce qui la rend sensible à tout projet d'aménagement de grande envergure.

Objectifs paysagers

| | |
|--|-------------------------|
| 1. Recenser et préserver les multiples éléments arborés, disséminés au sein du paysage agricole, et qui participent grandement à la structure de celui-ci. | PROTECTION- GESTION |
| 2. Rénover le bâti ancien dans le respect de ses caractéristiques architecturales. En cas de dégradation irréversible, envisager la désartificialisation du terrain. | GESTION |
| 3. Garantir une certaine homogénéité des nouvelles bâtisses individuelles et contenir leur relative prolifération, en particulier aux entrées de villages. | GESTION |
| 4. Considérer la composante paysagère dans la décision éventuelle de poursuivre le contournement de Lessines jusqu'à la N42, à l'extrémité nord-est de l'aire. | PROTECTION |
| 5. Ménager des vues via une gestion paysagère de la végétation des abords du RAVeL L87, qui est en cours d'aménagement entre Flobecq et Lessines. | GESTION- AMÉNAGEMENT |

Pistes d'action

- Recenser les éléments arborés, protéger les plus marquants et sensibiliser les acteurs du paysage (agriculteurs, riverains, services communaux) à leur importance.
- Privilégier, via des aides financières ou des outils d'aménagement (SOL par exemple), la rénovation du bâti ancien et la densification des noyaux d'habitat existants, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des ZACC flobecquoises.
- Continuer la reconversion du patrimoine bâti agricole et agro-industriel en s'appuyant sur les outils d'aménagement opérationnel du CoDT (site à réaménager).
- Restreindre le développement de parcs éoliens à la partie méridionale de l'aire, dont la composition est plus simple et qui comporte peu d'éléments structurants.

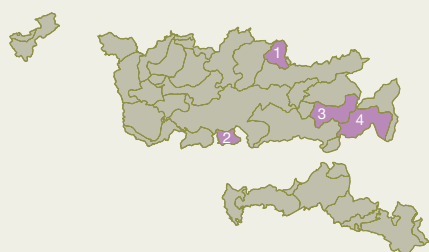


Campagne semi-industrielle
de Lessines¹

Campagne semi-industrielle
de Quevaucamps²

Centres et campagnes
semi-industrielles de Soignies
et Braine-le-Comte³

Campagne semi-industrielle de
la Sennette et de la Samme⁴

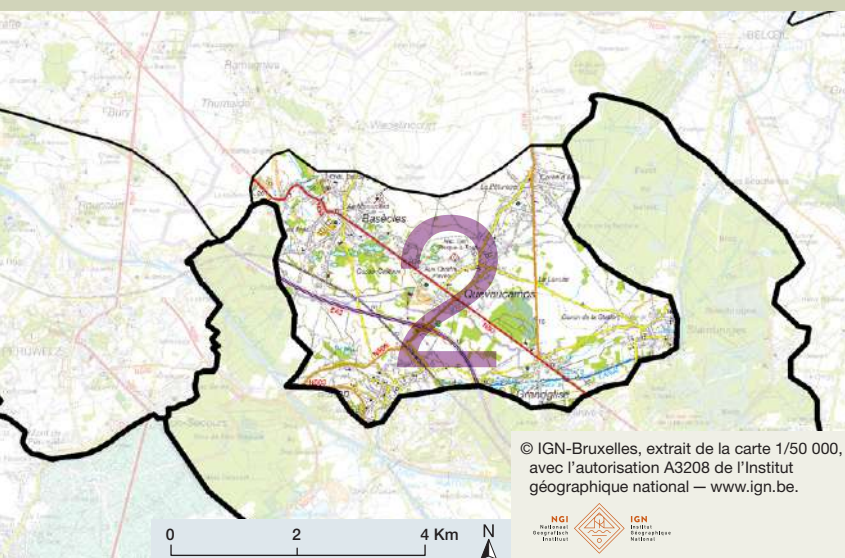
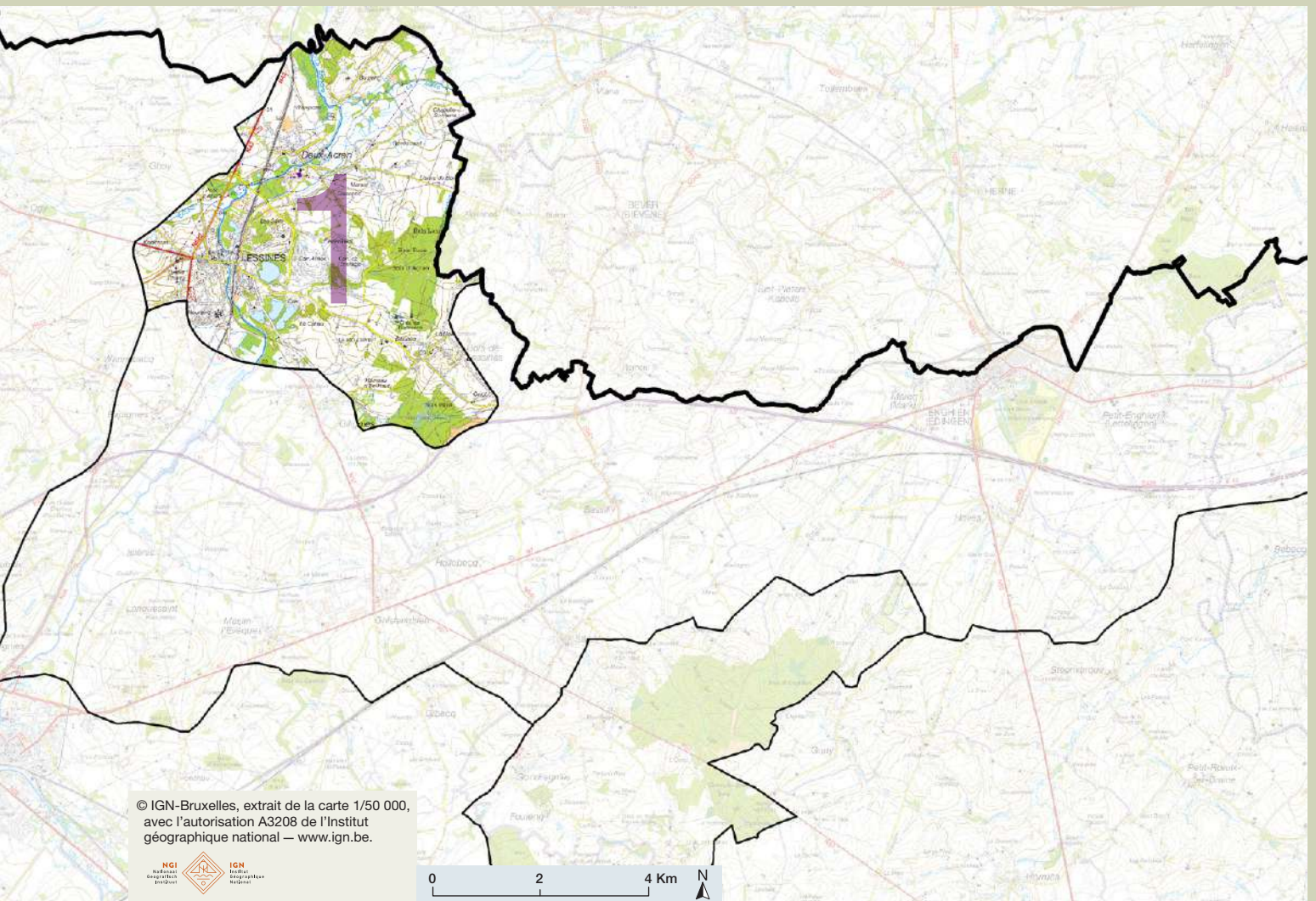


| | 1 | 2 | 3 | 4 |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Superficie totale de l'aire^A | 3 115 | 1 917 | 5 959 | 7 938 |
| Superficie agricole (ha) | 1 468 | 1 102 | 4 029 | 5 809 |
| Terres arables (%) | 48 | 53 | 64 | 70 |
| Prairies (%) | 42 | 35 | 29 | 23 |
| Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha) | 526 | 134 | 92 | 227 |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha) | 758 | 438 | 1 292 | 1 034 |
| Autres occupations du sol (ha) | 364 | 243 | 546 | 868 |
| Nombre d'habitants^B | 14 022 | 11 019 | 32 666 | 21 706 |

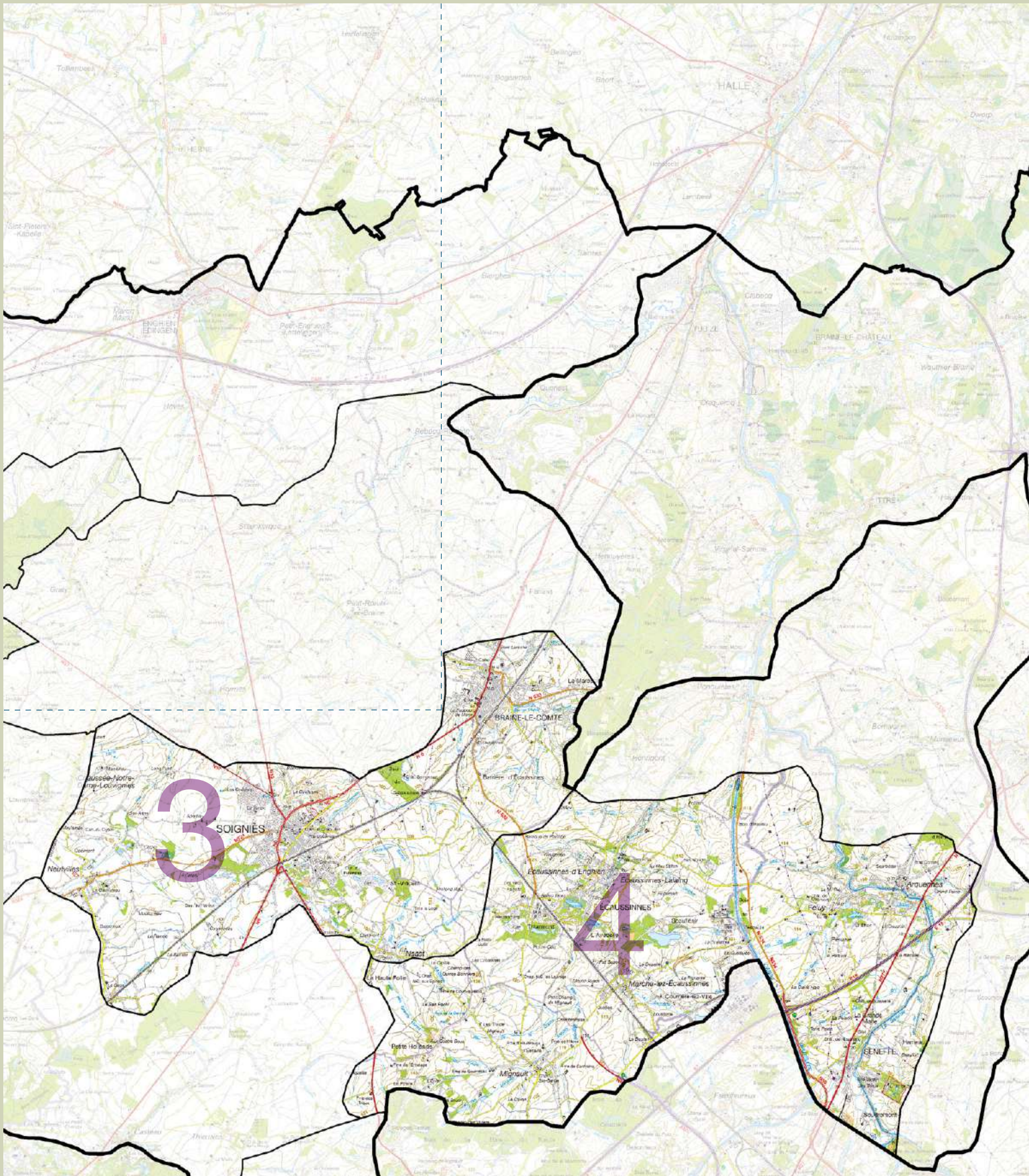
^A Estimation sur base de la carte d'utilisation du sol wallon (2018).

^B Estimation sur base des données de Statbel (2019).

La famille des Campagnes semi-industrielles rassemble quatre aires localisées dans la partie nord du bas-plateau limoneux hennuyer et qui se distinguent des aires qui leur sont jointives par la cohabitation en leur sein de l'agriculture – dominante et couplée à une végétation arborée en touches plus ou moins marquées – et d'activités industrielles (spécifiquement extractives) ou économiques. Le relief y décline différentes nuances. L'influence des infrastructures de transport est forte, tant visuellement que dans l'ordonnancement du territoire. Le bâti privilégie le groupement, associé à une dispersion intercalaire. Un semis de villes de taille modeste s'y observe également.



1. Campagne semi-industrielle de Lessines
2. Campagne semi-industrielle de Quevaucamps
3. Centres et campagnes semi-industrielles de Soignies et Braine-le-Comte
4. Campagne semi-industrielle de la Sennette et de la Samme





Les QUATRE AIRES, REGROUPÉES EN FAMILLE, des Campagnes semi-industrielles s'étirent, d'une part, de l'ouest de Soignies à Seneffe en englobant Braine-le-Comte. Elles couvrent aussi d'autre part, au nord-ouest, Lessines et les espaces qui séparent cette ville de la Flandre et, au sud-ouest, la région de Quevaucamps et Basècles. Les Campagnes semi-industrielles se définissent et se distinguent des aires environnantes par l'inscription, au sein d'espaces à forte dominante agricole, d'ACTIVITÉS INDUSTRIELLES (notamment extractives) et/ou d'activités commerciales et économiques (plusieurs zonings), localement très prégnantes. Le développement de l'industrie extractive s'explique par l'affleurement, dans l'axe des vallées suite à l'action érosive des cours d'eau, de roches exploitables formées au paléozoïque (porphyres dans l'aire septentrionale et calcaires dans les trois aires méridionales).

Le relief se répartit en types assez distincts selon les aires, affichant des ondulations uniformes ici et un mélange d'ondulations avec des surfaces plus planes là. Sur ce RELIEF NUANCÉ se surimposent les modifications sporadiques liées à l'industrie extractive.

Cette activité, toujours vivace près de Lessines et Soignies, se matérialise essentiellement par la présence de levées de terres plus ou moins imposantes (crassiers et zones de remblai), par diverses infrastructures liées au traitement des matières extraites ainsi que par des cratères gigantesques, souvent difficiles d'accès et peu perceptibles dès qu'on s'en éloigne, mais qui peuvent être fort marquants au niveau local.

L'ACTIVITÉ EXTRACTIVE qui s'est développée depuis plusieurs siècles sur le territoire des Campagnes semi-industrielles y a aussi laissé, à des degrés divers selon les aires, des traces plus anciennes. De nombreuses excavations dont l'exploitation a été abandonnée se dissimulent derrière des fourrés, de la végétation... Leur accessibilité et la visibilité sur leur fond rempli d'eau sont variables.

La plupart des exploitations (anciennes ou actuelles) sont souvent accompagnées de clôtures ou de murs de pierre (servant d'enceinte), de terrains en friche, de bâtiments industriels abandonnés ou délabrés.

Outre ces caractéristiques, les quatre aires se définissent aussi par la structuration puissante du territoire autour des infrastructures de transport : voies d'eau, lignes de chemin de fer, routes, qu'elles soient anciennes ou aient été tracées plus récemment. Ce réseau ordonne le bâti, noue des liens avec les infrastructures industrielles et économiques et a une emprise visuelle parfois forte.

Comme mentionné ci-dessus, l'ESPACE AGRICOLE des Campagnes semi-industrielles reste malgré tout DOMINANT. Les cultures et les prairies, les lignes d'arbres (peupliers, saules têtards), les petits bois et bosquets, les bouquets d'arbres et la végétation arborée de manière générale sont omniprésents, dans des proportions inégales entre les aires.

Plusieurs VILLES (petites ou moyennes) s'égrènent au fil des Campagnes semi-industrielles. Elles affichent pour la plupart un centre ancien encore fort lisible tandis qu'une partie de leur bâti reflète l'influence de l'activité extractive voisine. Des opérations de réaménagement urbain ont été menées en maints endroits. Les villages et hameaux présentent, à des degrés divers et en fonction de leur localisation, un mélange d'habitat rural ancien, de bâti lié à l'industrie (maisons ouvrières, cités sociales de différentes périodes, maisons plus cossues destinées aux cadres de ces industries) et d'habitat de type pavillonnaire. Plusieurs CHÂTEAUX ET GROSSES FERMES, qui contribuent à une dispersion interstitielle, complètent le tout. Les matériaux sont mixtes (pierres issues des carrières de la région, briques, matériaux modernes). Un certain délabrement du bâti rural ancien, qui a souvent par ailleurs déjà été l'objet de transformations, ainsi que du petit patrimoine s'observe.

Traits communs



Le profil à dominante agricole des Campagnes semi-industrielles se mêle d'éléments industriels ou liés à l'activité économique en général. Selon les lieux et le positionnement de l'observateur, l'impression visuelle sera fondamentalement différente. À proximité de ces activités, l'empreinte peut être forte, emplissant le champ visuel. Avec un peu d'éloignement, l'ambiance redevient essentiellement rurale, les infrastructures se détachant seulement de l'arrière-plan ou disparaissant derrière le relief ou la végétation.

La masse imposante du crassier associé aux Carrières du Hainaut (ci-dessus, Soignies) se fond progressivement dans l'horizon avec la distance. Les cheminées des industries pétrochimiques du zoning de Feluy et leurs panaches de fumée se détachent sur le ciel bleu (ci-contre).



L'industrie extractive revêt une influence majeure dans les Campagnes semi-industrielles. Elle modifie localement le relief. Les vues sur les cavités en cours d'exploitation, cachées derrière de la végétation ou des levées de terre (ci-dessus, à gauche, à Soignies), sont rares. Le paysage extractif se manifeste plus sûrement par la présence des crassiers – certains d'ailleurs toujours en cours d'élévation –, les infrastructures massives de traitement de la pierre (ci-dessus à droite, à Soignies ; ci-dessous à gauche, à Lessines), la poussière blanche qui vole et couvre les routes et le ballet continu des camions évacuant les produits de l'extraction (ci-dessous à droite).





Source : carte postale « Écaussinnes – Carrières de Scoufflény ». Édition Marcel Hauzen, fotogr., Écaussinnes, non circulée.

De nombreuses carrières dont l'exploitation est arrivée à son terme ou a été abandonnée sont disséminées au sein des aires. Leur fond est généralement rempli d'eau. Certaines carrières, recolonisées par la végétation, ont obtenu de la Wallonie une reconnaissance comme site de grand intérêt biologique. D'autres sont aussi utilisées aujourd'hui pour divers types d'activités, notamment de loisirs.

Dans le sud de Basècles (ci-dessus à gauche) et entre cette localité et Quevaucamps, les nombreuses anciennes exploitations sont localisées sur un banc de calcaire qui affleure de Péruwelz à Stamburges. La pierre était exploitée pour la fabrication de chaux et comme pierre de taille. Le « marbre » de Basècles, par exemple, est un calcaire noir au grain fin autrefois utilisé pour la production de dalles.

La carrière Scoufflény à Écaussinnes (ci-dessus à droite, du temps de son exploitation) a cessé d'être exploitée dans les années 1980. Son site s'étend sur une cinquantaine d'hectares et comprend un plan d'eau principal, très profond, utilisé pour la plongée ainsi que plusieurs autres petits étangs, des zones humides, des friches et des parties boisées. D'un grand intérêt biologique, elle accueille notamment diverses espèces d'amphibiens, de reptiles et une riche avifaune.



Reconnue également comme site de grand intérêt biologique, l'ancienne carrière de porphyre Cosyns, à Lessines (ci-contre) a été délaissée dans les années 1950. Elle a depuis été utilisée comme site de plongée, comme l'indiquent les installations sur le plan d'eau, et un projet envisage d'y implanter une station de ski en intérieur.



Bon nombre d'anciens gisements sont cernés de barrières ou de murets de pierre qui en protègent l'accès et les dissimulent à la vue (à gauche, à Écaussinnes, une route qui longe deux anciennes carrières, notamment la carrière Goffart). Des friches et divers bâtiments remontant au temps de l'exploitation subsistent toujours (à droite, les anciens bureaux de la carrière de Restaumont, à Écaussinnes-d'Enghien, Écaussinnes).



Les infrastructures de transport (voie d'eau, chemin de fer, route) ont joué et jouent toujours un rôle fondamental dans la constitution du paysage des Campagnes semi-industrielles et de son identité. De nouvelles voies ont été créées au début du 21^e siècle (voir évolutions contemporaines, p. 95) notamment pour relier les centres urbains ou desservir les exploitations extractives et les villes des environs (ci-dessus à gauche, la N57 à hauteur de Soignies). Elles modifient localement le paysage, parfois de manière très prégnante et sont susceptibles d'attirer de nouvelles activités. Elles sont aussi des axes de découverte du paysage. Une série de nationales historiques au tracé rectiligne traverse également les Campagnes semi-industrielles. Elles sont, au moins partiellement, bordées d'alignements d'arbres parfois très anciens, parfois aussi fort dégradés (ci-dessus à droite à Arquennes, Seneffe).



Plusieurs anciens canaux et rivières canalisées sillonnent les aires (ci-dessus à gauche, l'ancien canal Charleroi – Bruxelles à Seneffe). Ils rappellent l'activité économique passée et offrent aujourd'hui de nombreux cheminements dédiés à la promenade. La présence d'anciennes gares rurales et de bandes de terre en friche ou aménagées en RAVeL signalent l'emplacement de voies ferroviaires désaffectées (à droite, la gare de Stamburges, Beloil, réaffectée en habitation).



Plusieurs villes moyennes ou modestes structurent le territoire des Campagnes semi-industrielles. Leur silhouette est généralement peu distincte, eu égard au relief calme, mais leur centre ancien et le paysage intra-urbain qui l'accompagne préservent nombre de leurs caractéristiques historiques (à gauche, Soignies). De multiples opérations (rénovation, revitalisation...) visant à réaménager et dynamiser les espaces de vie ont toutefois été réalisées (au centre, la place de Seneffe). La plupart des villes présentent, au-delà de leur centre, une série d'extensions composées d'habitat à dominante ouvrière (à droite, Lessines).

Campagnes semi-industrielles



Les villages et hameaux ont généralement conservé leur noyau originel, mais ont connu une densification et une extension parfois importantes. Le bâti voit donc se mélanger maisons rurales traditionnelles (ci-dessus à gauche, à Blaton, Bernissart), fermes et bâtiments agricoles, bâti témoignant de l'influence industrielle tels que des alignements de maisons ouvrières (au centre, à Naast, Soignies), cités sociales et enfin, habitat pavillonnaire plus récent. La brique est fort présente mais, localement, la pierre est employée. Des maisons en marbrite se remarquent de manière ponctuelle mais régulière (à droite, à Seneffe).

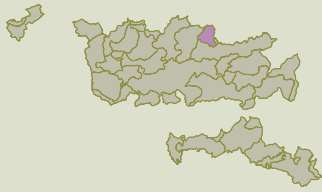
Un réseau de ruelles se distingue dans certains villages industriels (ci-contre, à Basècles, Beloeil), de même que divers autres signes de la présence ouvrière (kiosque, maison du peuple...).



Un semis régulier de châteaux parsème plusieurs aires, certains plutôt de plaisance (ci-dessus à gauche, Seneffe), d'autres au profil plutôt défensif (ci-contre, Écaussinnes-Lalaing, Écaussinnes).

Tout un petit patrimoine apparaît également (ci-dessus à droite, à Horrues, Soignies).





Campagne semi-industrielle de Lessines



Le relief de la Campagne semi-industrielle de Lessines est tributaire de la Dendre qui traverse l'aire du sud au nord, dans sa partie occidentale. Le creux de la vallée se dessine, perpendiculaire à l'observateur, depuis Bois-de-Lessines (ci-dessus, Lessines).

Une série de petits ruisseaux affluents participent à l'ondulation douce du relief de l'aire.

Au nord-est de Deux-Acren (ci-contre, Lessines), la plaine élargie du ruisseau de La Marcq amène un paysage un peu différent, plus plat et sillonné de canaux de drainage. Ils sont envahis de végétation buissonnante ou soulignés d'arbres, tout comme les limites de certaines parcelles. Les vues y sont donc fortement cloisonnées.



La Dendre, canalisée, parcourt l'aire. Elle est théoriquement accessible aux bateaux de 300 tonnes mais sujette à un certain engorgement. Elle traverse des espaces ruraux, urbains et plus industrialisés (ci-dessus à gauche, le pont à bascule à Deux-Acren, Lessines ; à droite, le système de canaux issus de la Dendre qui irrigue l'ancienne zone industrielle de Lessines). Divers aménagements ont été réalisés afin de mieux intégrer la rivière dans le centre de Lessines, dans le but de développer son attractivité.

D'autres ruisseaux circulent plus discrètement au cœur du bâti (ci-contre, le ruisseau du Lac à Deux-Acren, Lessines).

Campagnes semi-industrielles



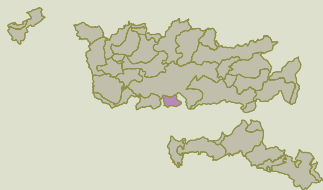
L'aire de la Campagne semi-industrielle de Lessines présente de nombreuses masses boisées qui coussinent voire assombrissent les arrière-plans dans les vues longues (voir page précédente) ou font écran ici et là dans les vues plus courtes. On retrouve ces boisements le long de certaines portions de la Dendre et autour des carrières. À ceux-ci s'ajoutent, dans la partie est de l'aire, deux bois d'une certaine ampleur, reliques de bois beaucoup plus développés au 18^e siècle, comme l'indique la carte de Ferraris ci-contre : le bois Bara (1) et le bois d'Acren (2). Ci-dessous, la masse sombre du bois d'Acren (à droite sur la photo) prolonge les boisements qui entourent la carrière de l'Ermitage (à gauche et au centre) dont on voit émerger les infrastructures massives (flèche).

Sources : SPW - Dpt de la Géomatique. Orthophotoplan 2016 ; carte de Ferraris Grammont 50 et Bassily 51 (1777), Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles.



Située dans la plaine alluviale de la Dendre, la ville de Lessines est peu visible depuis ses alentours (ci-dessus à gauche, vue depuis la N57 à hauteur du pont de la Dendre). Elle est longée à l'ouest et au sud par la route N57 – soulignée d'une double rangée de platanes et de tilleuls (à droite) – qui marque une forme de césure entre le centre-ville et ses extensions bâties ou économiques et camoufle également la silhouette urbaine déjà malaisément perceptible. À l'est, la croissance de la ville est contenue par les carrières. Le centre urbain lessinois conserve dans ses formes la trace de son passé médiéval et moderne : fonction militaire et économique (textile, carrières) et rôle important joué par une série d'établissements religieux, comme l'Hôpital Notre-Dame à la Rose (ci-dessous à gauche, flèche). On retient notamment la forme de la Grand'Place en triangle isocèle (à droite), le tracé et l'étrétesse des rues ou encore l'emplacement des anciennes portes et de l'enceinte.





Campagne semi-industrielle de Quevaucamps



Le relief de la Campagne semi-industrielle de Quevaucamps est pratiquement plat. De grandes étendues agricoles libres d'habitat se développent entre les localités, constellées par des bosquets d'essences feuillues et des carrés de peupliers. Entre Quevaucamps et Stambruges (Beloil, ci-dessus), la lisière de la forêt de Beloil et du bois de Stambruges dessine dans les arrière-plans un front boisé continu constituant la limite orientale de l'aire.



D'aspect très urbain, les noyaux bâtis de l'aire sont composés d'un habitat mitoyen comptant de nombreux alignements de maisons ouvrières édifiées à l'époque industrielle, à la fin du 19^e siècle et dans la première moitié du 20^e siècle (ci-dessus à gauche, maisons du tournant du 20^e siècle à Blaton, Bernissart ; au centre, maisons des années 1920 de style Art déco, Basècles, Beloil). Des fermes et des maisons basses plus anciennes côtoient ce bâti (à droite, Quevaucamps, Beloil).

Des moellons de grès (grèges à orangés) composent la maçonnerie de nombreuses maisons anciennes (ci-contre à gauche, Blaton, Bernissart). La roche était autrefois extraite dans des carrières situées au sud de Grandglise (Beloil, hors ensemble paysager). Ce matériau est parfois utilisé dans des constructions récentes (ci-contre à droite, Stambruges, Beloil).



Les murs en pierre qui entourent les prairies ou certaines propriétés villageoises constituent un élément très présent dans les paysages de l'aire, tant au sein qu'en périphérie des localités (Grandglise, Beloil).



Plusieurs anciens moulins à vent se dressent en périphérie des localités (voir pp. 46 et 48). Le moulin Frison à Stamburges (Beloeil), objet d'une importante restauration, a récemment retrouvé sa toiture (à gauche). Celui de la Folie, à Blaton (Bernissart), ne conserve que sa tour tronconique en pierre et brique (à droite).



Quevaucamps accueillait autrefois de nombreuses usines bonnetières, concentrées en particulier dans le quartier de l'ancienne gare (g). Des bâtiments industriels aux toitures en sheds, implantés en intérieur d'îlot (1), sont peu visibles depuis les rues. D'autres ateliers, établis en bord de voirie restent bien identifiables, malgré leur reconversion en logements (2). L'architecture Art déco caractérise l'ancienne école provinciale de bonneterie (3), construite au début des années 1920. Devant l'ancienne gare, qui accueille un musée de la bonneterie et du négoce de la toile, a été installée une tricoteuse industrielle garnie de bobines de fils colorées (4).

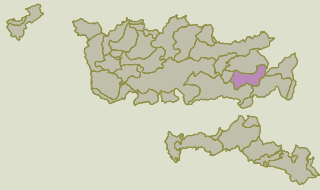


Source : SPW - Dpt de la Géomatique. Orthophotoplan 2016.



En limite sud de l'aire, entre Blaton et Stamburges, le canal Blaton – Ath dessine une étroite voie d'eau rectiligne longée par l'ancien chemin de halage (à gauche, Grandglise).

Son parcours est segmenté par une succession d'écluses, minces chemaux adaptés au passage des petites péniches du 19^e siècle (à droite, écluse n°2 à Blaton).



Centres et campagnes semi-industrielles de Soignies et Braine-le-Comte



L'aire distingue deux types de relief assez différents : zones plutôt plates à l'ouest et au sud, partiellement perturbées par une activité extractive très marquée (ci-dessus depuis Salmonsart vers Soignies), zones plus ondulées à l'est (ci-contre, depuis le sud vers Braine-le-Comte).



La collégiale Saint-Vincent, à la silhouette puissante (ci-dessus à gauche), ordonne le centre-ville de Soignies autour de son noyau historique. Les rues qui mènent à l'édifice, situé sur un léger promontoire, sont assez étroites et courbes (au centre). La physionomie de la ville laisse transparaitre son origine médiévale et l'existence passée d'un système défensif. Seules quelques traces des fortifications existent encore aujourd'hui. À Braine-le-Comte, si quelques vestiges des fortifications peuvent encore être observées également, ce sont surtout les développements du 19^e siècle, lorsque la ville devint un nœud de communication important, qui marquent le paysage urbain (ci-dessus à droite, la gare ; ci-contre, la Grand-Place de Braine-le-Comte).



Source : par les auteurs, d'après SPW - Dpt de la Géomatique. Orthophotoplan 2019.

Au cours des dernières décennies, le prolongement de la N57, depuis l'autoroute A7 jusqu'au nord de Soignies (carte), a considérablement marqué le paysage de l'aire, notamment par un remaniement important du relief du sol (ci-dessous à gauche, au nord de Soignies, à la limite avec la Campagne agricole de la Haute Senne). Cette infrastructure vise le développement de nouvelles zones d'activité économique (flèches, le parc d'activité économique Soignies/Braine-le-Comte, 1) et celui de l'activité extractive, via une exportation plus aisée de ses produits, qui limite également les nuisances pour la population locale.

Afin de faciliter le transit sur ce nouvel axe routier, le tracé de certaines voiries qu'elle recoupe a été interrompu (ci-dessous à droite au niveau du chemin de Naast, Braine-le-Comte, 2).





Campagne semi-industrielle de la Sennette et de la Samme



Parcourue par un chevelu dense de petits ruisseaux, la Campagne semi-industrielle de la Sennette et de la Samme se caractérise par des vallonements légers mais réguliers (ci-dessus, à l'ouest du canal Charleroi – Bruxelles, entre Feluy et Marche-lez-Écaussinnes).



Le réseau hydrographique s'articule autour de la Sennette (ci-contre, à la sortie d'Écaussinnes) et de la Samme (ci-dessous à gauche, à Arquennes), qui se double de l'ancien canal Charleroi – Bruxelles (ci-dessous à droite). Les petites rivières sont tantôt imbriquées dans le bâti tantôt laissées à un cours plus naturel.



L'aire se caractérise par la concentration particulièrement importante d'anciennes carrières sur l'ensemble de son territoire – les exploitations encore actives ou susceptibles de le redevenir étant exclusivement concentrées dans la partie occidentale. Dans cette aire, les carrières les plus anciennes (ci-contre, le Trou Saint-Georges au centre de Feluy) sont intimement mêlées aux villages, cohabitant avec eux. La taille des anciennes excavations varie, illustrant les différentes époques d'exploitation et l'abandon de certaines carrières moins rentables, moins productives ou aux bancs de moindre qualité.



Les noyaux villageois sont généralement étirés dans les creux formés par les vallées (ci-dessus, Écaussinnes-Lalaing dans la vallée de la Sennette). Les extensions des villages, liées au développement de l'exploitation extractive, s'allongent le long des voiries, en des cordons formant un réseau tentaculaire reliant les villages entre eux et au sein duquel les repères semblent difficiles à trouver. Cette impression se trouve renforcée par la nature hétéroclite du bâti érigé sur ces axes (ci-contre, au nord de Marche-lez-Écaussinnes).



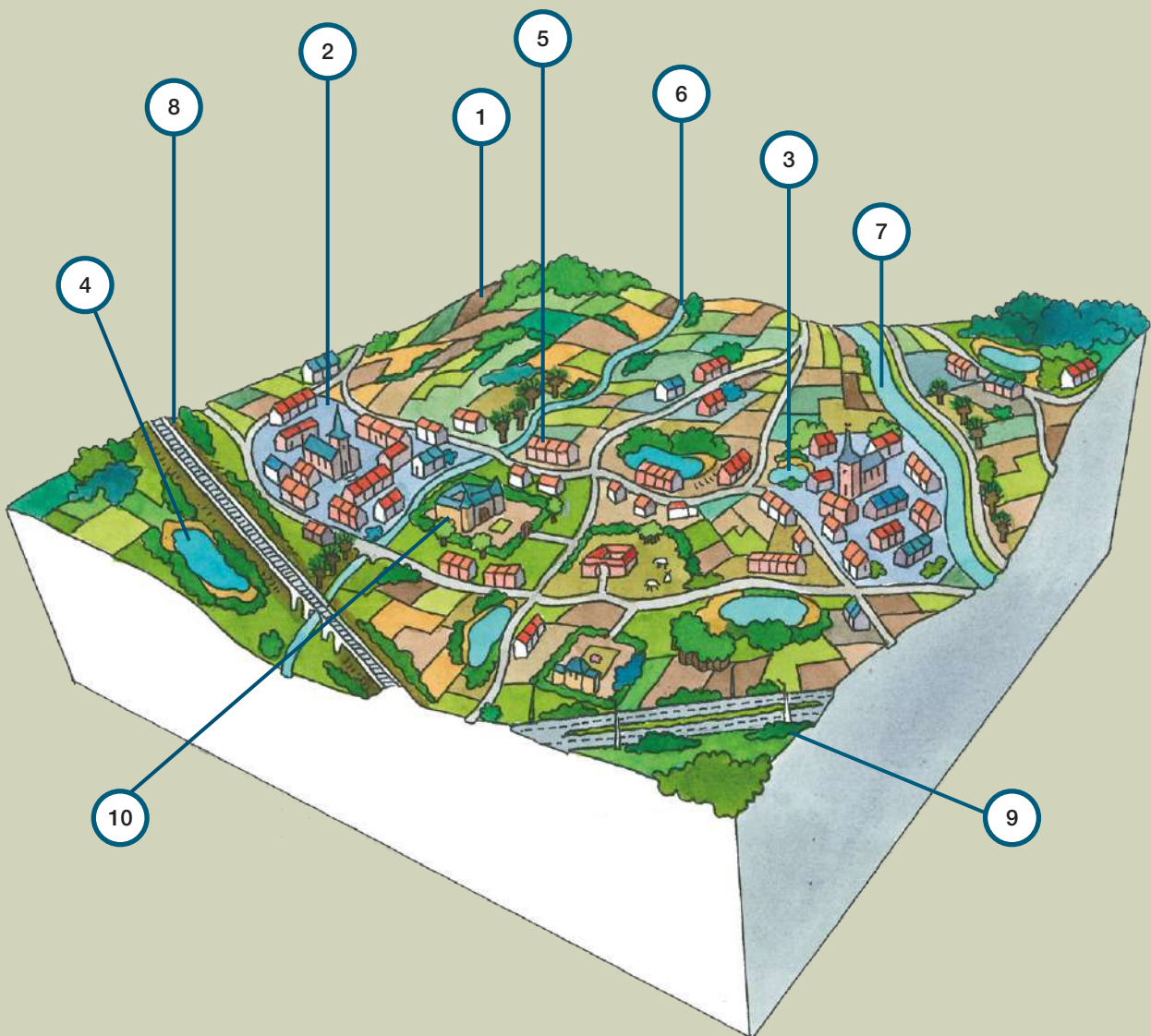
Dans les noyaux villageois de Feluy (à gauche), Écaussinnes (au centre) ou encore Arquennes (à droite), l'utilisation de la pierre (de la région), parfois accompagnée de la brique, prédomine. Bâti traditionnel et habitat ouvrier s'y mélangent.



L'aire conserve un aspect très rural. Comme dans l'aire qui lui est jointive (Vallonements ruraux de la Sennette et de la Samme), elle présente un certain nombre de haies en limite des parcelles. Ces haies sont tantôt complètes, tantôt partielles, bien entretenues ou pas (à gauche à Feluy). L'aire se caractérise également par ses chemins creux (à droite).

Campagne semi-industrielle de la Sennette et de la Samme

1. Relief légèrement vallonné
2. Noyau villageois
3. Petite carrière anciennement exploitée au cœur du village
4. Carrière plus importante abandonnée
5. Extensions bâties le long des routes longeant ou reliant les exploitations extractives
6. Petite rivière
7. Canal
8. Ligne de chemin de fer abandonnée
9. Autoroute
10. Château



Dessin : Dina Kathelyn.

Constats et enjeux

- Un certain équilibre existe dans la répartition entre les différents espaces dédiés à l'agriculture, à l'industrie extractive et aux zonings d'activité économique, préservant en maints endroits le caractère rural typique de l'ensemble paysager. Les évolutions peuvent néanmoins être rapides (transformation du relief, construction de nouvelles infrastructures...).
- De nouvelles routes ont été tracées au début du 21^e siècle. Par leur implantation et les transformations qu'elles sont susceptibles d'entraîner dans leur voisinage, elles modifient le paysage. Elles constituent néanmoins une porte d'entrée vers celui-ci.
- De nombreux villages gardent encore un profil classique groupé autour de l'église, qui peut être rapidement parasité par de nouvelles constructions (voir les enjeux globaux, pages 414 et 415).
- Le bâti rural ancien et certains éléments du bâti ouvrier perdent progressivement leurs spécificités ou se dégradent.
- Les aires se caractérisent par une végétation importante parmi laquelle des bosquets ou bois, des alignements d'arbres et même des haies. Certaines manquent d'entretien (voir pages 416 et 417).

Objectifs paysagers

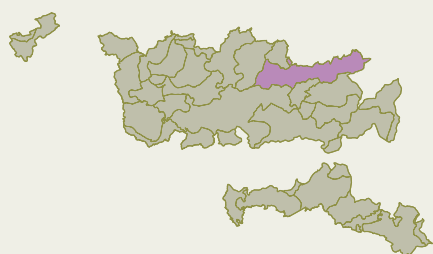
| | |
|---|---------------------|
| 1. Encadrer paysagèrement l'évolution industrielle et économique. | GESTION-AMÉNAGEMENT |
| 2. Continuer à limiter le mitage et protéger les parties ouvertes des paysages. | GESTION-PROTECTION |
| 3. Valoriser les spécificités du paysage industriel extractif passé et actuel. | GESTION-AMÉNAGEMENT |
| 4. Préserver certaines des traces de l'activité industrielle ancienne. | PROTECTION-GESTION |
| 5. Encadrer l'évolution du tissu bâti d'origine ouvrière ou sociale et celle de l'habitat rural encore présent. | GESTION-PROTECTION |
| 6. Veiller au maintien et à l'entretien des (fragments de) haies. | PROTECTION-GESTION |

Pistes d'action

- Intégrer la dimension paysagère à tout projet (industriel, commercial, bâti dans les villages) et formuler diverses recommandations d'insertion paysagère.
- Encourager l'ouverture de points de vue sur les carrières en activité et expliciter leur fonctionnement.
- Sensibiliser les propriétaires aux spécificités paysagères du bâti rural traditionnel ou d'origine ouvrière.
- Mettre en place des collaborations transcommunales pour l'identification des réseaux de haies existants, leur gestion et le développement d'actions de sensibilisation à destination de la population.



Campagne périurbaine d'entre Senne et Dendre



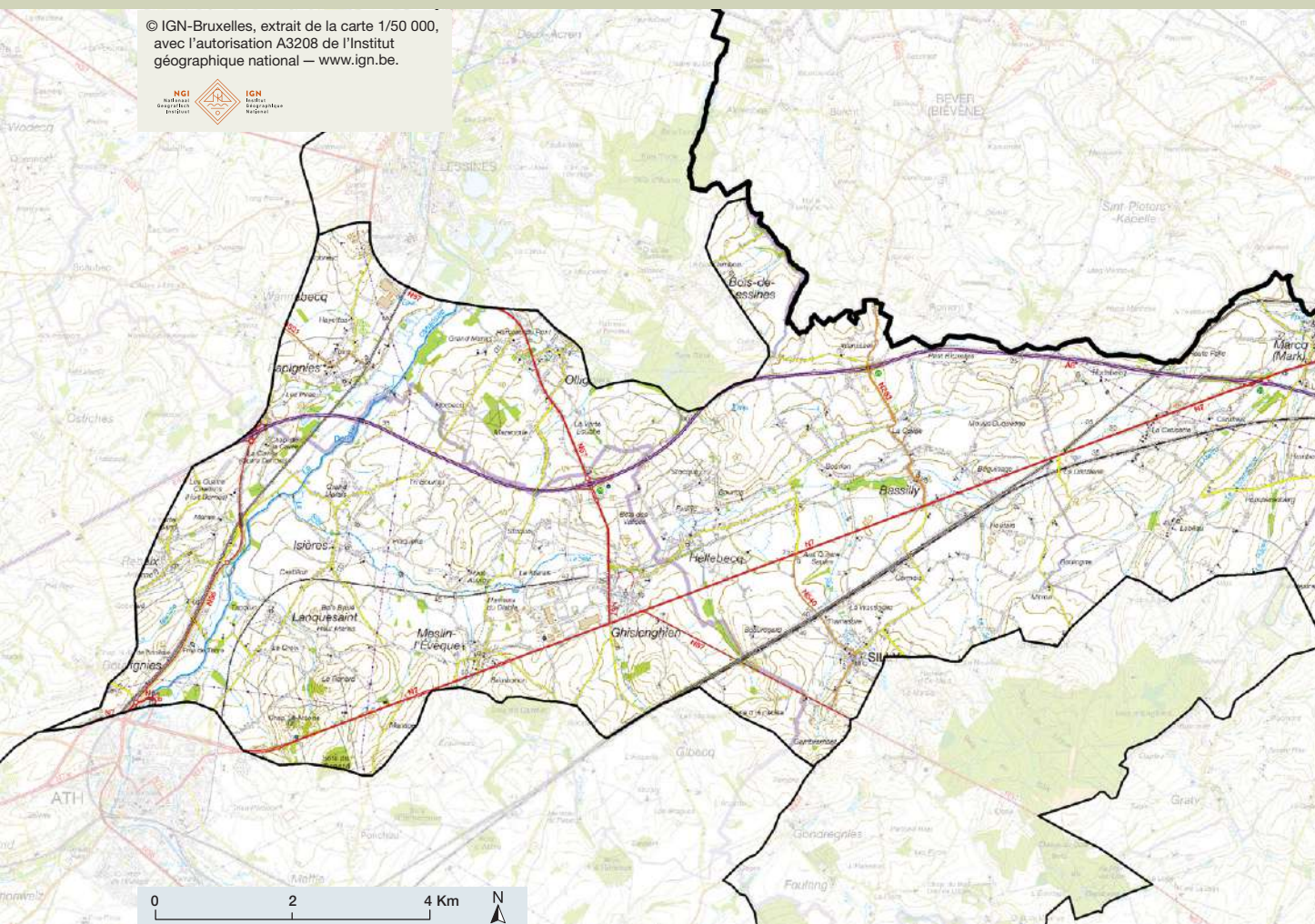
| | |
|--|---------------|
| Superficie totale de l'aire (ha)^A | 14 705 |
| Superficie agricole (ha) | 11 299 |
| Terres arables (%) | 68 |
| Prairies (%) | 26 |
| Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha) | 318 |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha) | 1 983 |
| Autres occupations du sol (ha) | 1 105 |
| Nombre d'habitants^B | 33 035 |

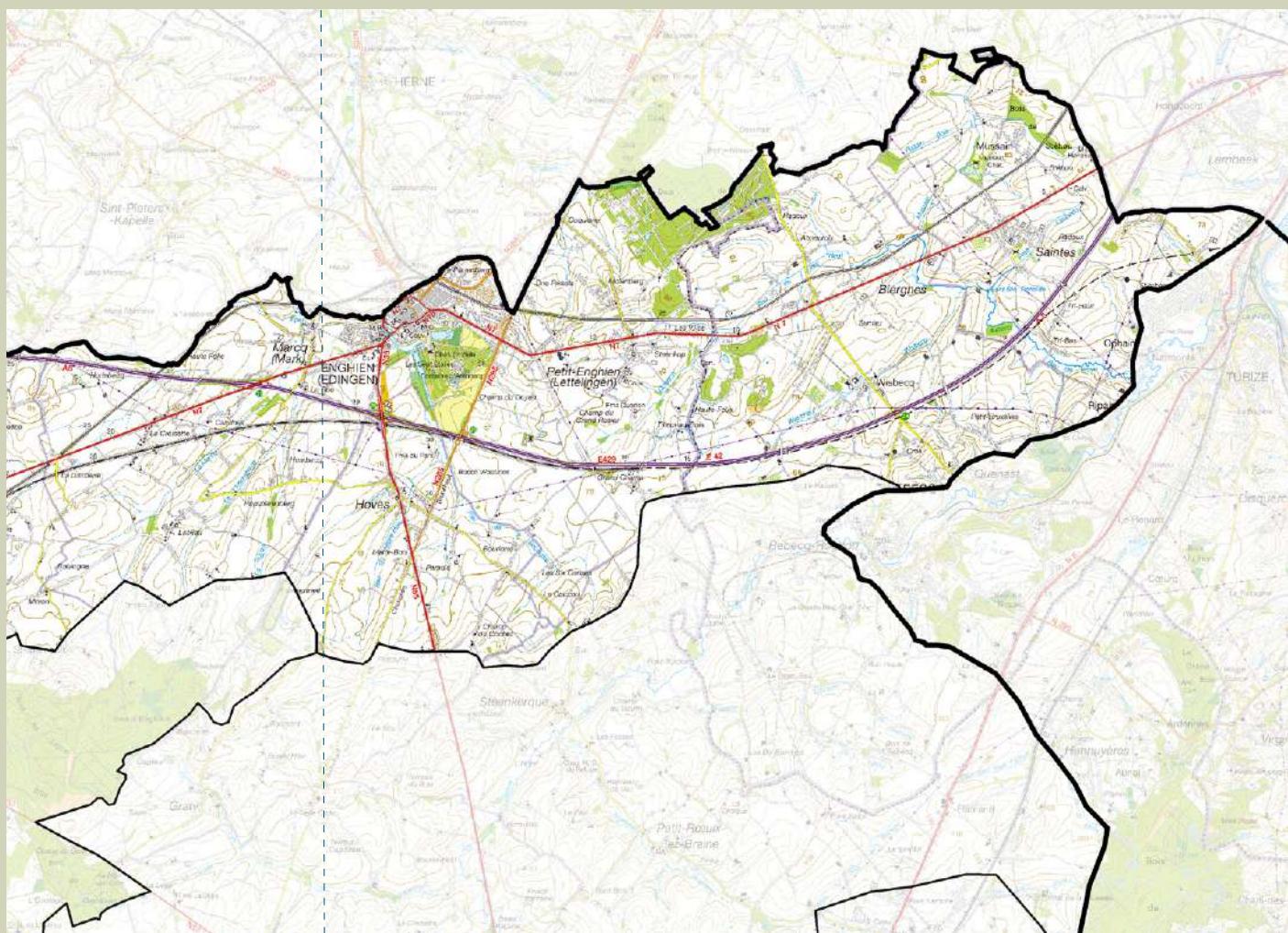
^A Estimation sur base de la carte d'utilisation du sol wallon (2018).

^B Estimation sur base des données de Statbel (2019).

La Campagne périurbaine d'entre Senne et Dendre s'étend sur un bas-plateau aux ondulations tantôt douces, tantôt marquées et couvert de terres arables. Les prairies, éparses sur le plateau où elles accompagnent un bâti interstitiel, sont courantes dans les creux, localement très larges, des vallées où elles se garnissent de formations arborées. Diverses voies de communication, ferroviaires et routières, traversent le territoire d'est en ouest. La desserte par l'autoroute A8, qui assure une liaison rapide avec Bruxelles, engendre d'importants développements résidentiels en périphérie des localités. Elle a également déterminé la mise en place de deux grandes zones d'activité économique.

© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000,
avec l'autorisation A3208 de l'Institut
géographique national — www.ign.be.







La Campagne périurbaine d'entre Senne et Dendre s'étend aux limites nord-orientales de l'ensemble paysager, des bordures occidentales de la vallée de la Senne jusqu'à la vallée de la Dendre qu'elle couvre entre Ath et Lessines.

L'aire présente un relief de bas-plateau, sillonné par un réseau de cours d'eau relativement dense, rattaché au bassin versant de la Senne à l'est d'Enghien, et à celui de la Dendre dans le reste du territoire. Ce contexte hydrographique modèle une succession d'ondulations plus ou moins amples. Les creux sont occupés par des **FONDS DE VALLÉE** parfois très larges, en particulier la plaine alluviale de la Dendre.

En raison du substrat argileux peu perméable, les sols sont souvent très humides et favorables aux prairies. Celles-ci s'étendent dans le creux des vallées et débordent largement sur les versants en faible pente. Elles environnent également l'habitat intercalaire présent sur le plateau. Elles sont riches en arbres, formant des cordons en bordure de parcelles et le long des ruisseaux ou poussant isolément ou en groupe au milieu des herbages. Les terres de labours, ouvertes, se généralisent sur les zones de plateau plus élevées. De nombreux **BOSQUETS** apparaissent également : peupleraies aux contours géométriques dans les creux humides, petits massifs feuillus davantage présents sur le plateau. Couronnant certains sommets, ces massifs accentuent les formes du relief.

Les **NOYAUX VILLAGEOIS** sont implantés à proximité des cours d'eau, dans le fond ou sur les versants adoucis des vallées. Leur bâti, serré autour de la place de l'église, des rues adjacentes et parfois de la grand-route passant à proximité, se relâche de plus en plus à mesure que l'on s'écarte du centre. Aux fermes et fermettes anciennes s'ajoutent des maisons mitoyennes plus tardives, de typologie urbaine. Dans l'est de l'aire, proche des carrières de Rebecq et Quenast, les rangées de maisons ouvrières se multiplient. Dispersés entre les villages, de nombreux hameaux et fermes iso-

lées constituent un **HABITAT INTERCALAIRE** constamment présent dans les paysages.

La ville d'**ENGHIEN** concentre, au sein de sa trame urbaine d'origine médiévale, un bâti mitoyen où se distinguent de nombreux anciens bâtiments civils et religieux. Au sud de la cité, le domaine d'Arenberg, devenu parc public, offre des aménagements paysagers boisés et plusieurs jardins créés au 17^e siècle.

La traversée de l'aire par l'autoroute A8 favorise le développement de l'habitat résidentiel. De longues **SUCCESSIONS DE MAISONS QUATRE FAÇADES** construites depuis les années 1970 « effilochent » les localités le long des routes et des anciens chemins de terre. Peu à peu, les extensions bâties relient villages et anciens hameaux.

Profitant également de la desserte autoroutière, deux grandes **ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE** s'étendent en périphérie de Saintes et de Ghislenghien. La seconde, étalée dans le fond de la vallée de la Sille et sur son versant nord, est particulièrement présente dans le paysage, visible depuis les hauteurs des plateaux qui l'environnent et depuis l'autoroute qui la longe.

La nationale N7, l'autoroute A8 et les lignes ferroviaires Bruxelles – Tournai et TGV Bruxelles – Paris forment un **FAISCEAU DE VOIES DE COMMUNICATION**, traversant l'aire d'est en ouest. Relativement discrète visuellement, leur présence est rappelée par le bruit continu du trafic routier d'une part, par les sons produits par les trains en passage et le signal de fermeture des barrières des passages à niveau d'autre part. Les arrêts fréquents à ces derniers renforcent leur prégnance dans le paysage pour qui parcourt le territoire selon un axe nord-sud.

Dans l'ouest, la **DENDRE CANALISÉE** ondule au milieu de sa plaine alluviale. Longés par un chemin de halage devenu une voie **RAVeL**, ses biefs sont séparés par d'anciennes écluses et traversés par des ponts à bascule.



Le relief présente des ondulations parfois marquées. Les sommets dessinent de petites buttes, parfois accentuées par une couverture de boisements (en haut à gauche, au lieu-dit « Le Renard » à Lanquesaint, Ath). D'autres parties du plateau apparaissent plus calmes (en haut à droite, Labliau, Enghien). Dans l'ouest de l'aire, le terrain s'aplanit dans la large plaine alluviale de la Dendre, ponctuée de peupleraies (en bas à gauche, Ollignies, Lessines). Dans l'est de l'aire, le crassier des Carrières Unies de Porphyre recompose localement le relief. La butte artificielle, boisée, s'individualise dans le paysage de la campagne proche de Bierghes (Rebecq, en bas à droite).



Les fonds de vallée, humides, accueillent de grandes étendues de prairies. Aménagées en pâtures, elles sont accompagnées de nombreuses formations arborées qui engendrent un cloisonnement des vues (ci-contre, la plaine alluviale de la Dendre à Lanquesaint, Ath).

Plusieurs villages ou hameaux ont gardé un profil encore nettement rural et se sont peu développés (ci-contre, à gauche, Labliau, Enghien). De manière générale toutefois, s'ils ont conservé leur noyau originel, les villages ont connu depuis la fin du 19^e siècle une densification et une extension parfois importantes. Le phénomène est particulièrement marqué à l'extrême est de l'aire, où les villages proches des exploitations extractives de porphyre de Bierghes et de Quenast concentrent un habitat ouvrier (à droite, le centre de Saintes, Tubize).





1



2



3

Le centre-ville d'Enghien est délimité, à l'ouest, par des fossés, vestiges de l'enceinte médiévale, bordés d'arbres et inondés. Le pont de la Dodane qui les enjambe date du 18^e siècle (1).

La trame urbaine dense, héritée du Moyen Âge, présente de nombreux édifices anciens. Ainsi, la grande maison Jonathas (2), habitation particulière du 16^e siècle bâtie à partir d'un ancien donjon, s'impose dans l'enfilade de la rue Montgomery.

Des petites maisons sans étage du 18^e siècle en brique blanchie (3) rappellent la présence passée d'un béguinage.

Dans le nord de la ville, l'urbanisation, plus récente, se développa suite à l'installation de la gare ferroviaire dans les années 1860. Des maisons de la fin du 19^e siècle et des premières décennies du 20^e siècle se côtoient le long des rues rectilignes (4, la rue de la Station, avec la gare en point de mire).



4

Au sud de la ville d'Enghien s'étend le vaste domaine d'Arenberg, créé au 17^e siècle. Plusieurs jardins et les aménagements boisés, dessinés à l'époque, sont conservés ou ont été reconstitués.

Le jardin des Fleurs, aménagé à la française* autour d'un bassin central, a été entièrement restauré dans les années 1990 (à gauche).



Le parc boisé du domaine (à droite) est parcouru par des drèves rectilignes de grands hêtres. Sept d'entre elles convergent vers le pavillon des Sept Etoiles (encadré), édifice de style baroque, construit au point culminant du domaine, au milieu de jardins également aménagés à la française.



Un habitat interstitiel est disséminé entre les villages, le long des chemins et des routes. Des fermes ou maisons groupées en hameaux ou isolées, entourées de prairies et de jardins arborés, occupent les fonds de vallées (à gauche, le hameau du Breucq à Meslin-l'Évêque, Ath) et, de façon plus éparse, les hauteurs du plateau (à droite, Bassilly, Silly).



Les développements résidentiels récents sont nombreux et en lien avec la présence de l'autoroute A8 qui permet un accès aisé et rapide à la métropole bruxelloise. Le phénomène est particulièrement prégnant autour d'Enghien et dans les villages de l'est de l'aire. Les ensembles de maisons pavillonnaires forment un paysage bâti rompant avec celui du tissu villageois ou urbain plus ancien (en haut à gauche, Hoves, Enghien ; à droite, Saintes, Tubize). La desserte autoroutière a également favorisé la mise en place de grands zonings à Saintes et à Ghislenghien (Ath). Celui de Ghislenghien (ci-dessus) s'étale dans le fond de la vallée de la Sille et sur son versant nord, en contrebas de l'A8 (1). Quelques bâtiments, alimentés par une éolienne, occupent le plateau, de l'autre côté de l'autoroute (2).



Le territoire de l'aire se structure autour des voies de communication autoroutière et ferroviaire reliant Bruxelles à Tournai, Lille ou Paris. Si ces axes s'imposent dans le paysage sonore, plusieurs d'entre eux ont un impact visuel relativement faible. L'absence de poteaux d'éclairage, d'écrans arborés et de panneaux anti-bruit sur de nombreux tronçons de l'A8 rend cet axe relativement discret (ci-dessus, à gauche, Marcq, Enghien). La ligne TGV Bruxelles – Paris est en grande partie dissimulée dans le fond d'une profonde tranchée (au centre, Marcq, Enghien). La présence de la ligne ferroviaire Bruxelles – Tournai est par contre marquante à hauteur des passages à niveau qui coupent de nombreuses rues et routes (à droite, Saintes, Tubize). En retour, ces voies offrent de nombreuses perspectives dégagées sur les territoires qu'elles traversent, ce qui en fait des axes intéressants pour la découverte du paysage.

Dans l'ouest de l'aire, la Dendre, canalisée en 1863-1864, présente un cours rectifié aux ondulations adoucies (ci-contre, Papignies, Lessines). L'ancien chemin de halage de rive droite, aménagé en RAVeL, permet de découvrir l'ensemble de son parcours. La voie d'eau est traversée par plusieurs anciens ponts métalliques à bascule (flèche).



Constats et enjeux

- La cohérence des paysages est souvent mise à mal par le manque d'entretien des habitations rurales et de type urbain ou par leur transformation plus ou moins profonde (voir les enjeux globaux, pages 414 et 415).
- Les importants développements résidentiels modifient profondément le paysage intra-villageois et la silhouette villageoise perceptible depuis les campagnes alentours. Ils nuisent à la cohérence du tissu traditionnel des villages et hameaux et entraînent la disparition des vergers et prairies.
- Le développement d'un bâti hétéroclite, résidentiel mais également commercial, le long des grand-routes (N7, N57, N55...) engendre un paysage fortement déstructuré à proximité des localités.
- Les parcs d'activité économique de Saintes, de Ghislenghien et de Lessines sont amenés à poursuivre leur développement, ce qui risque d'impacter davantage les paysages agricoles environnants.
- Certaines infrastructures de transport sont des axes de découverte privilégiés du paysage, mais sont peu considérés comme tels.

Objectifs paysagers

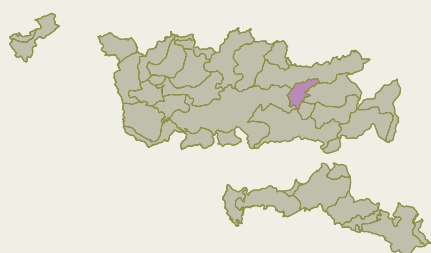
| | |
|--|--|
| 1. Assurer le maintien de l'homogénéité des ensembles villageois mêlant habitat rural ancien et urbain plus tardif. | PROTECTION- GESTION- AMÉNAGEMENT |
| 2. Envisager la dimension et l'impact paysagers de tout développement résidentiel dans et en périphérie des villages et hameaux. | GESTION |
| 3. Restructurer le profil paysager des nationales dans leur traversée des localités. | AMÉNAGEMENT |
| 4. Encadrer l'évolution de l'habitat rural dispersé. | GESTION |
| 5. Envisager la dimension et l'impact paysagers de toute extension des parcs d'activité économique, veiller à la bonne intégration paysagère de leurs bâtiments. | GESTION |
| 6. Maintenir et exploiter la mise en valeur du paysage depuis l'autoroute A8 et les lignes ferroviaires. | PROTECTION- GESTION- AMÉNAGEMENT |

Pistes d'action

- Voir les enjeux globaux pour les pistes d'action concernant le bâti rural et à vocation agricole et pour celles concernant les éléments arborés dans le paysage agricole (vergers, prairies).
- Mettre au point des prescriptions paysagères relatives à l'aménagement des abords des chaussées dans leur traversée des localités (N7, N57, N55...).
- Accompagner de prescriptions urbanistiques à portée paysagère les développements du bâti résidentiel et les extensions des parcs d'activité économique, afin d'assurer leur insertion.
- Réfléchir à des actions permettant de valoriser les infrastructures de transport comme axes de découverte du paysage.



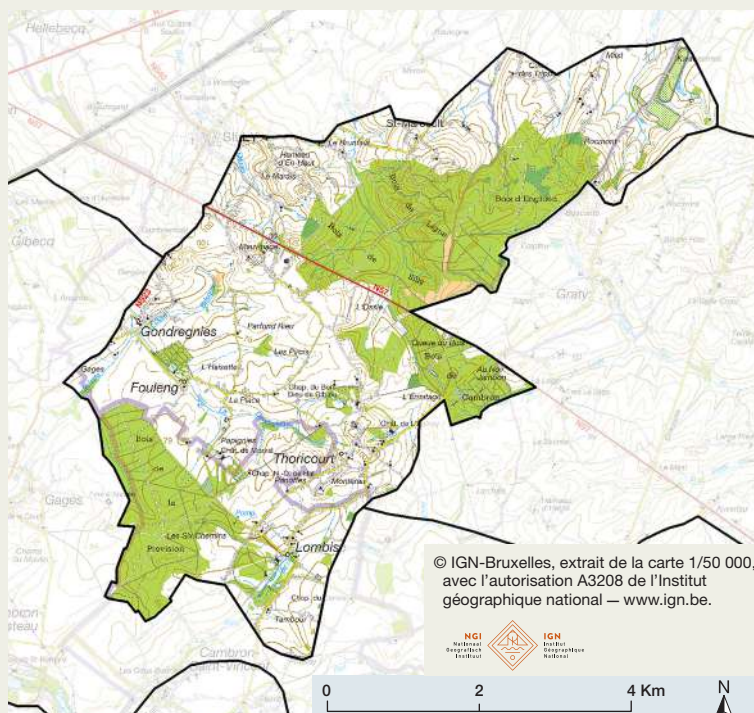
Vallonnements agricoles et boisés de Thoricourt



| | |
|--|--------------|
| Superficie totale de l'aire (ha)^A | 3 094 |
| Superficie agricole (ha) | 1 854 |
| Terres arables (%) | 59 |
| Prairies (%) | 34 |
| Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha) | 1 005 |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha) | 151 |
| Autres occupations du sol (ha) | 84 |
| Nombre d'habitants^B | 2 220 |

^A Estimation sur base de la carte d'utilisation du sol wallon (2018).

^B Estimation sur base des données de Statbel (2019).



L'aire des Vallonnements agricoles et boisés de Thoricourt, au caractère très rural, se définit par son relief tourmenté et par une composante boisée affirmée qui rivalise avec les paysages agricoles, alternant champs cultivés et herbages. L'habitat est groupé en petits villages et hameaux aux développements linéaires, complétés d'une dispersion intercalaire de fermes de grande taille et de petites maisons rurales. La forte concentration de châteaux, en particulier au sud de l'aire, constitue une spécificité paysagère notable. Ceux-ci marquent le réseau viare environnant, rectiligne et arboré, et renforcent, via leur domaine, le caractère boisé des vallonnements.



Situés à l'interfluve des bassins hydrographiques de la Dendre, à l'ouest, et de la Senne, à l'est, les Vallonnements agricoles et boisés de Thoricourt affichent un **RELIEF MOUVEMENTÉ**, fait de petits vallons, aux coteaux abrupts et resserrés, se formant au centre de l'aire et s'élargissant vers ses extrémités. Cette position sur l'interfluve permet de longues échappées visuelles vers le bas-plateau encerclant l'aire, en particulier à ses marges septentrionales. Les paysages intérieurs, eux, sont caractérisés par leur **RELATIVE FERMETURE**, tantôt limités par le relief, tantôt par les boisements.

Au sein des poches agricoles dominées par les grandes cultures, la longueur des vues est régulièrement limitée par de nombreux **MASSIFS BOISÉS**, contrastant ainsi avec les paysages plus ouverts des territoires limitrophes. Ces massifs, essentiellement **FEUILLUS**, sont de deux types. D'une part, trois bois de grande taille – ceux attenants de Silly et de Cambron, au nord-est, et celui de la Provision, au sud-ouest – coiffent les altitudes les plus élevées de l'aire. Ils fixent ainsi les limites visuelles en bon nombre d'endroits. Ces bois sont parcourus par un réseau viaire relativement dense, qui permet aux différents types d'usagers d'en découvrir les atmosphères forestières et notamment, en saison, la présence de **TAPIS DE FLEURS DES BOIS**. D'autre part, des **PARCS ARBORÉS** de grandes dimensions accompagnent les propriétés châtelaines concentrées dans la partie sud-ouest de l'aire. La diversité des essences qui y ont été plantées apporte une variété chromatique et texturale qui les distingue, en particulier au printemps, des autres massifs boisés.

Les **CHÂTEAUX** et leurs dépendances bénéficient d'une visibilité variable. Certains ne se dévoilent qu'au travers de trouées dans la végétation bordant les domaines emmurés ou de plus loin, depuis des points hauts (châteaux de Morval et d'Auxy de Launois). Localisée à l'extrémité nord-orientale de l'aire, la ferme de Balingue, dont le parc a été récemment aménagé, peut leur être assimilée. D'autres, en revanche, sont directement insé-

rés dans le tissu bâti villageois (châteaux de Lombise, de Thoricourt et de Fouleng). Dans ce cas, les bâtiments, construits en bordure de propriétés, dominent et organisent le village. Les **DRÈVES RECTILIGNES** menant aux domaines sont complétées par plusieurs alignements d'arbres habillant les bords de routes et chemins environnants. Ces alignements, de compositions variées (platanes, hêtres pourpres...), participent, avec les limites des domaines châtelains et les cordons rivaux de peupliers, à conférer au paysage un **ASPECT GÉOMÉTRIQUE ET JARDINÉ**.

L'HABITAT ANCIEN, en brique, est majoritairement composé de bâtiments de hauteur modeste, individualisés ou groupés en petits ensembles aux façades alignées autour ou à proximité des places. Il s'est historiquement structuré en petits villages ou hameaux tentaculaires et aérés, offrant ainsi une large empreinte visuelle aux jardins et places arborés, et aux prairies intra-villageoises. Les respirations au sein de ces espaces bâtis se voient partiellement comblées par de nouvelles constructions résidentielles, en particulier à Thoricourt et au hameau de Mauvinage. De grandes fermes isolées, entourées de leurs larges pâtures destinées aux bovins et équidés, complètent la disposition du bâti ancien.

Seule infrastructure de transport d'importance, la **N57**, joignant Soignies et Ghislenghien, traverse l'aire paysagère. Un alignement d'arbres irrégulier souligne son tracé rectiligne au-delà de son passage à travers bois. Si un bâti ancien s'égrène le long de son parcours, ses abords peu urbanisés offrent des vues vers les espaces agricoles et forestiers de l'aire. À l'est, cet axe routier accueille quelques bâtiments hétéroclites de grande taille, aux abords peu aménagés et destinés à la restauration et au divertissement.

Un imposant château d'eau et une antenne-relais, localisés aux marges nord-occidentales des Vallonnements agricoles et boisés de Thoricourt, focalisent les perspectives dans cette partie de l'aire.



Les alignements de hêtres pourpres récemment renouvelés et donc encore discrets qui bordent les voiries d'accès à Thoricourt depuis Lombise (ci-dessus) et le bois de Cambron rappellent la drève menant au cimetière de Lombise (Lens, flèche et ci-contre).



Porte d'entrée principale de l'aire, la N57 offre, entre sa double rangée d'arbres discontinue, une succession de vues sur les ondulations serrées et couvertes de champs cultivés, caractéristiques de l'aire. Le long front boisé qui souligne la crête à l'arrière-plan constitue la lisière d'une vaste parcelle de peupliers gagnée sur le bois de Cambron (Silly) dans les années 1990. Une glissière en bois récemment aménagée sépare le trafic routier et cycliste. Ce dispositif améliore l'accessibilité des paysages de l'aire pour les usagers de la « petite reine ».



Une large poche agricole, ouverte et dédiée aux grandes cultures, s'individualise entre la N57 et Fouleng (Silly, ci-contre). En direction de ce hameau, une première masse boisée limite la vue (2) : le parc du château de Fouleng. De style néoclassique, le bâtiment principal (seconde partie du 19^e siècle) se devine à travers les branchages, dénudés par l'hiver (encadré). Au-delà de ce premier rideau boisé, le bois de la Provision, à la limite sud-ouest de l'aire, habille la crête à l'arrière-plan (1).



Les environs de l'église de Thoricourt (Silly, à gauche), dont on entrevoit la pointe du clocher, offrent au village un cadre aéré et végétalisé. La place de Lombise (Lens, au centre) qui jouxte le château (flèche) se démarque par son alignement de bâtiments néo-traditionnels d'une grande homogénéité. Les espaces bâtis prennent aussi la forme de petits hameaux étirés le long des voiries, où quelques constructions récentes viennent estomper le caractère intemporel du paysage en comblant petit à petit les espaces vacants (Mauvinage, Silly, à droite).

Constats et enjeux

- L'aire des Vallonnements agricoles et boisés de Thoricourt se singularise par son relief accidenté, sa large couverture boisée et la prégnance de son bâti ancien. Ce dernier est bien conservé et les bâtiments les plus remarquables sont valorisés par les éléments arborés structurés qui les entourent, de près ou de loin.
- Si la nécessité de préserver les caractéristiques paysagères de Fouleng et Saint-Marcoult et des villages de Gondregnies et Thoricourt est reconnue dans le SDC de Silly, de nouvelles habitations s'immiscent néanmoins progressivement dans la structure aérée de Thoricourt.
- L'aire n'accueille ni infrastructures modernes liées au secteur énergétique ni zones d'activité économique ou grandes surfaces commerciales. À peine certains de ces éléments sont-ils visibles dans le lointain depuis les points de vue plongeants vers l'aire limitrophe de la Campagne périurbaine d'entre Senne et Dendre. Cette ruralité du paysage est à considérer pour tout futur projet de construction d'importance.
- Une large majorité du territoire de l'aire est reconnue comme périmètre d'intérêt paysager ADESA ou au Plan de secteur, notamment l'ensemble des bois et des propriétés châtelaines. Cette reconnaissance de la qualité paysagère de l'aire est cependant peu mise en valeur touristiquement.

Objectifs paysagers

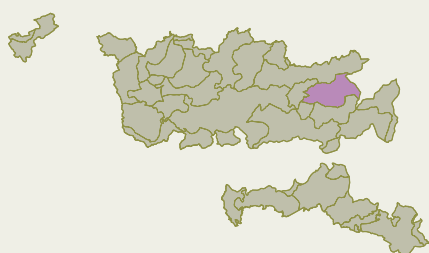
| | |
|--|------------------------|
| 1. Protéger et valoriser les paysages formés par les châteaux, leurs domaines et drèves d'accès, et les villages et hameaux attenants. | PROTECTION-AMÉNAGEMENT |
| 2. Limiter la densification du bâti au sein des noyaux d'habitat, historiquement aérés, afin de ménager les échappées visuelles, plongeant vers les vallons encaissés. | PROTECTION-GESTION |
| 3. Assurer une intégration harmonieuse des nouvelles constructions et des projets de rénovation, en particulier à proximité des ensembles architecturaux homogènes. | GESTION |
| 4. Entretenir, voire étendre le réseau d'alignements d'arbres, notamment celui de la N57, voie d'accès principale de l'aire. | GESTION-AMÉNAGEMENT |
| 5. Veiller à la bonne gestion des massifs boisés, en particulier à leur lisière, en y limitant la culture de peupliers et conifères. | PROTECTION-GESTION |

Pistes d'action

- Établir un plan de gestion, concerté entre les propriétaires des parcs et châteaux et les communes concernées (Silly et Lens), pour maintenir la cohérence globale et entretenir ces ensembles architecturaux et paysagers. Les alignements arborés plus périphériques, contribuant également à la composition paysagère jardinée de l'aire, pourraient faire l'objet d'un classement ou être intégrés à un tel plan.
- Renforcer les restrictions urbanistiques, voire interdire la construction, au sein de certaines zones d'habitat à caractère paysager définies dans le SDC de Silly. Dans le même sens, n'utiliser que parcimonieusement le principe de comblement dans le cadre de demande de permis d'urbanisme.
- Renforcer la signalétique le long de la N57 informant sur le territoire de l'aire et ses spécificités paysagères et créer des itinéraires commentés joignant les différents châteaux et entités.



Campagne agricole de la Haute Senne

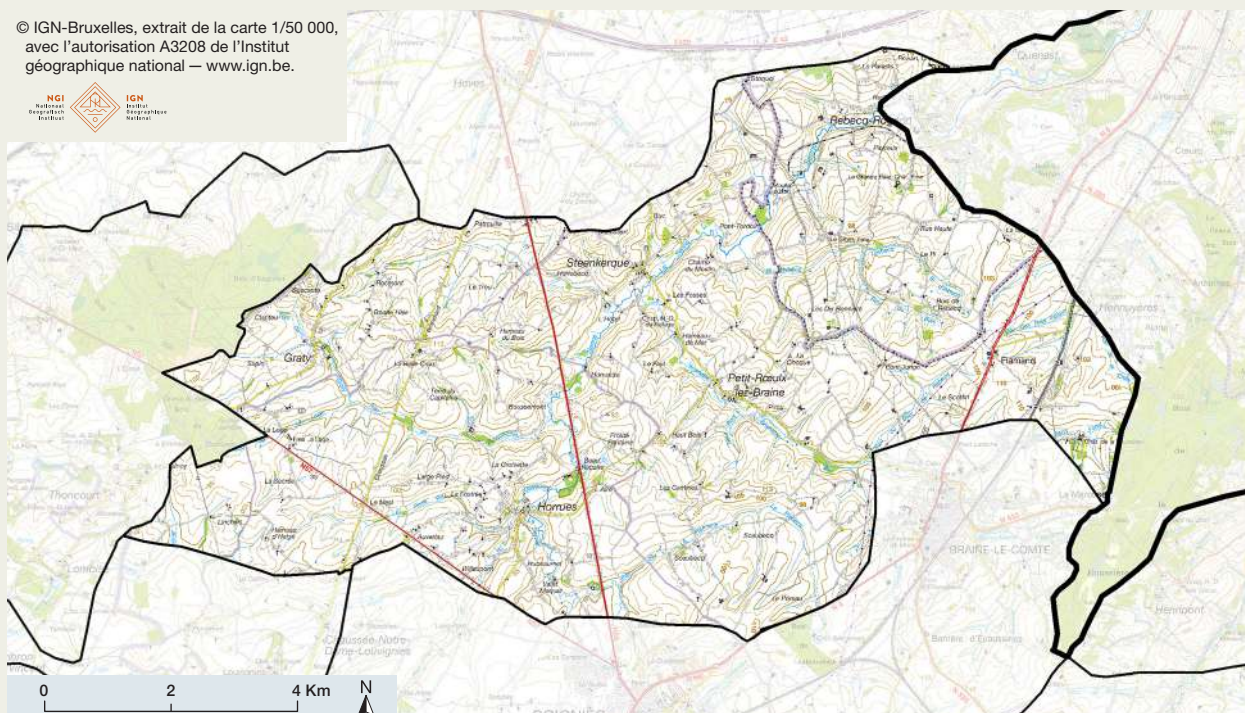


| | |
|--|--------------|
| Superficie totale de l'aire (ha)^A | 8 155 |
| Superficie agricole (ha) | 7 348 |
| Terres arables (%) | 68 |
| Prairies (%) | 29 |
| Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha) | 64 |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha) | 444 |
| Autres occupations du sol (ha) | 299 |
| Nombre d'habitants^B | 7 771 |

^A Estimation sur base de la carte d'utilisation du sol wallon (2018).

^B Estimation sur base des données de Statbel (2019).

© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3208 de l'Institut géographique national – www.ign.be.



Espace assez peu marqué par l'urbanisation et tourné essentiellement vers l'agriculture, la Campagne agricole de la Haute Senne se distingue par son caractère très homogène. Le relief, érodé peu profondément mais régulièrement par le réseau hydrographique de la Senne, affiche un aspect doucement ondulé. L'habitat groupé est couplé à une dispersion interstitielle composée de hameaux et de fermes. Le tableau se complète d'une fine mosaïque de cultures et d'herbages, d'une végétation arborée qui souligne ici et là les ruisseaux et parcelles ou encadre les fermes, de chemins sinueux associés au bâti et épousant majoritairement le relief.



La Campagne agricole de la Haute Senne constitue un espace fondamentalement marqué par l'agriculture. Elle présente des **TRAITS FORTEMENT RURAUX** en comparaison de la plupart des aires paysagères voisines, davantage façonnées par le bâti et l'industrie extractive.

Erodé peu profondément mais avec une grande régularité par le cours amont de la Senne, d'orientation sud-ouest – nord-est, et par celui de ses affluents, la topographie de l'aire présente un **ASPECT MOLLEMENT ONDULÉ**. Dans les vues longues, fréquentes dans ce paysage ouvert au relief doux, ces ondulations se traduisent essentiellement sous la forme de lignes, parallèles à l'horizon.

S'ils ont participé au modelé du relief, les cours d'eau eux-mêmes restent peu perceptibles, simples fils creusant discrètement les prairies qui les bordent. Ils sont surtout repérables dans leurs tout proches environs grâce à ces prairies qui les accompagnent ou à la végétation (alignements de saules têtards ou de peupliers) qui souligne le plus souvent leur tracé. La **DENSITÉ HYDROGRAPHIQUE** et la récurrence du motif paysager qui y est associé (cours d'eau, prairies, végétation) participent néanmoins très clairement à la définition de l'identité de l'aire.

L'occupation du sol adopte la forme d'un puzzle assez serré, où s'imbriquent **CULTURES ET PRAIRIES**. Le morcellement de ces dernières est marqué et lié à la présence d'un assez grand nombre de fermes dispersées. Outre la végétation accompagnant les cours d'eau, on note aussi dans plusieurs zones des concentrations de rangées d'arbres qui longent certaines parcelles et des bouquets d'arbres semés ici et là. Situés dans l'aire adjacente, à l'ouest, les bois d'Enghien et de Ligne forment un front continu qui limite la longueur des vues.

L'aire se caractérise également par son **BÂTI GROUPÉ COUPLÉ À UNE DISPERSION INTERCALAIRE** constituée de hameaux et de fermes (cf. supra). Un caractère

rural se dégage de l'ensemble des villages et hameaux. Une légère influence de l'activité extractive toute proche se perçoit néanmoins par touches et plus nettement aux marges de l'aire à travers la présence de **MAISONS DE TYPE OUVRIER**. On observe aussi dans certains villages une densité bâtie plus importante. Des constructions plus récentes de type quatre façades sont également présentes. Les **NOMBREUSES FERMES ÉPARPILLÉES** au sein des zones agricoles sont de taille variable et souvent accompagnées de hangars. L'aire intègre peu d'autres constructions : le château d'eau de la Belle Croix, situé sur l'un des plus hauts sommets d'interfluve de l'aire et extrêmement visible depuis les alentours, est une des seules exceptions.

L'aire se caractérise par un **RÉSEAU VIAIRE** qui adopte le principe de l'organisation en étoile à partir des villages et celui d'un maillage irrégulier dans les zones de dispersion intercalaire. Tantôt les chemins épousent le relief, permettant depuis les sommets des interfluves ou les versants de nombreuses vues plus ou moins longues sur l'aire et ses voisines, tantôt ils sont creux, encadrés de talus. À cette desserte exclusivement locale et au tracé relativement tortueux se surimposent trois routes presque parfaitement rectilignes : la chaussée Brunehaut, d'origine probablement romaine (cf. partie mise en place, p. 72), et deux routes d'importance régionale (la N57 et la N55) tracées au cours du 19^e siècle et qui relient respectivement Ghislenghien et Enghien à Soignies (tous trois situés en dehors de l'aire).

L'aire offre un **PAYSAGE SONORE PARTICULIÈREMENT CALME**, où les seuls bruits perceptibles sont souvent les chants des oiseaux.

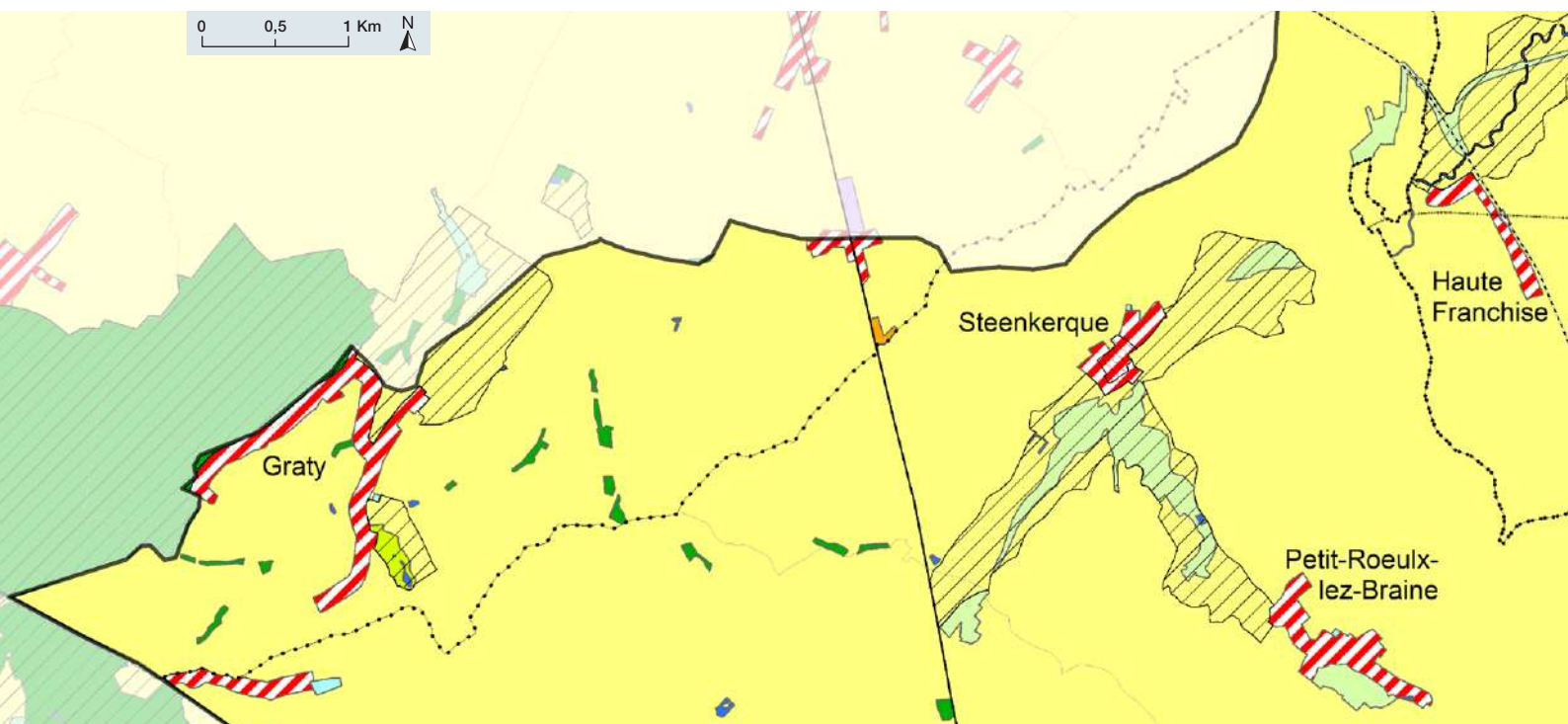


Depuis les nombreux interfluvés répartis régulièrement dans l'aire, les vues sont longues et dégagées. Le relief et ses ondulations assez douces se marquent alors surtout par des plans successifs, visibles sous forme de lignes entrecroisées. La ligne d'horizon, quant à elle, reste généralement plane. Ci-dessus, une vue vers le sud-ouest, sur les vallées de la Senne et du Boussemont, depuis l'une des crêtes entre Steenkerque (Braine-le-Comte) et Horrues (Soignies). Ci-dessous, une vue prise vers l'ouest et le village de Petit-Roeulx-lez-Braine (Braine-le-Comte), installé parallèlement à la Brainette, sur le bas du versant de rive droite de sa vallée. Outre le village, étiré dans le creux, on perçoit également le morcellement des terres agricoles et la dispersion interstitielle du bâti, renforcée par la végétation qui l'accompagne bien souvent.



Durant la période défeuillée, les ruisseaux (ci-contre la Brainette à Petit-Roeulx-lez-Braine, Braine-le-Comte) se marquent par un simple sillon qui serpente dans les prairies et est scandé de manière plus ou moins discontinue par des alignements verticaux de peupliers ou de saules, parfois par des bouquets d'arbres et des buissons. En période feuillue, le ruisseau lui-même (ci-dessous, l'Horlebecq, au nord du village de Graty, Silly) peut disparaître derrière les frondaisons. Sa présence se signale alors par celles-ci, les prairies qui, bien souvent, l'accompagnent ou encore le creux léger formé par la vallée associée.





Source : SPWTLPE (2019). Plan de secteur.

Certains villages et hameaux présents dans l'aire, comme Graty (Silly, ci-dessous à gauche), Petit-Roeulx-lez-Braine (Braine-le-Comte) ou Haute Franchise (Rebecq), présentent des extensions de villas quatre façades, la plupart du temps dans l'axe du flux de circulation principal. D'autres villages et hameaux, comme Steenkerque (Braine-le-Comte, en bas), ont une forme qui reste ramassée. La progression du bâti dans l'aire au cours des cinquante dernières années est demeurée, de manière générale, assez circonscrite et a permis de maintenir un environnement essentiellement rural. Le Plan de secteur (ci-dessus) montre clairement la faible superficie accordée à l'habitat (hachuré rouge et blanc). La césure entre centre ancien et habitat pavillonnaire plus récent se marque assez nettement, comme ci-dessous à droite à Graty (vue prise depuis l'angle de la place du village, vers le nord).





Dans les noyaux des villages et au sein des hameaux, l'architecture du 20^e siècle voisine avec l'architecture rurale régionale, dont de nombreux témoins ont subi diverses transformations au fil du temps. La brique – parfois blanchie, généralement mélangée au moellon – et la tuile dominent dans les constructions les plus anciennes. Les matériaux plus récents sont extrêmement variés.

À gauche, la place de Graty (Silly) où cohabitent des bâtisses du 18^e au 20^e siècle ; au centre, une habitation au volume blanchi au hameau de La Belle Croix (Soignies) ; à droite, Horrues (Soignies), où s'observent des maisons de type ouvrier, rappelant que l'activité extractive est toute proche et a partiellement transformé les campagnes des environs.



Certaines fermes sont intégrées aux groupements d'habitat et en constituent des éléments marquants. D'autres, en grand nombre et éparpillées sur le territoire, participent de la dispersion. Leur lieu d'implantation varie considérablement : crête, versant, creux. Certaines de ces constructions continuent d'être exploitées dans leur fonction première, d'autres connaissent une nouvelle affectation. Si quelques bâtiments ont été récemment rénovés, beaucoup présentent des signes de délabrement. Ci-dessus, une ferme rénovée (au sud de Steenkerque, Braine-le-Comte), utilisée pour la résidence ; ci-dessous à gauche, la ferme de l'Hosté (Steenkerque, Braine-le-Comte), cense fortifiée aux fossés toujours emplis d'eau et dont les bâtiments blanchis datent des 17^e, 18^e et 19^e siècles ; ci-dessous à droite, Les Cantines (Braine-le-Comte), hameau constitué presque exclusivement d'exploitations agricoles (corps de ferme et nombreux hangars).



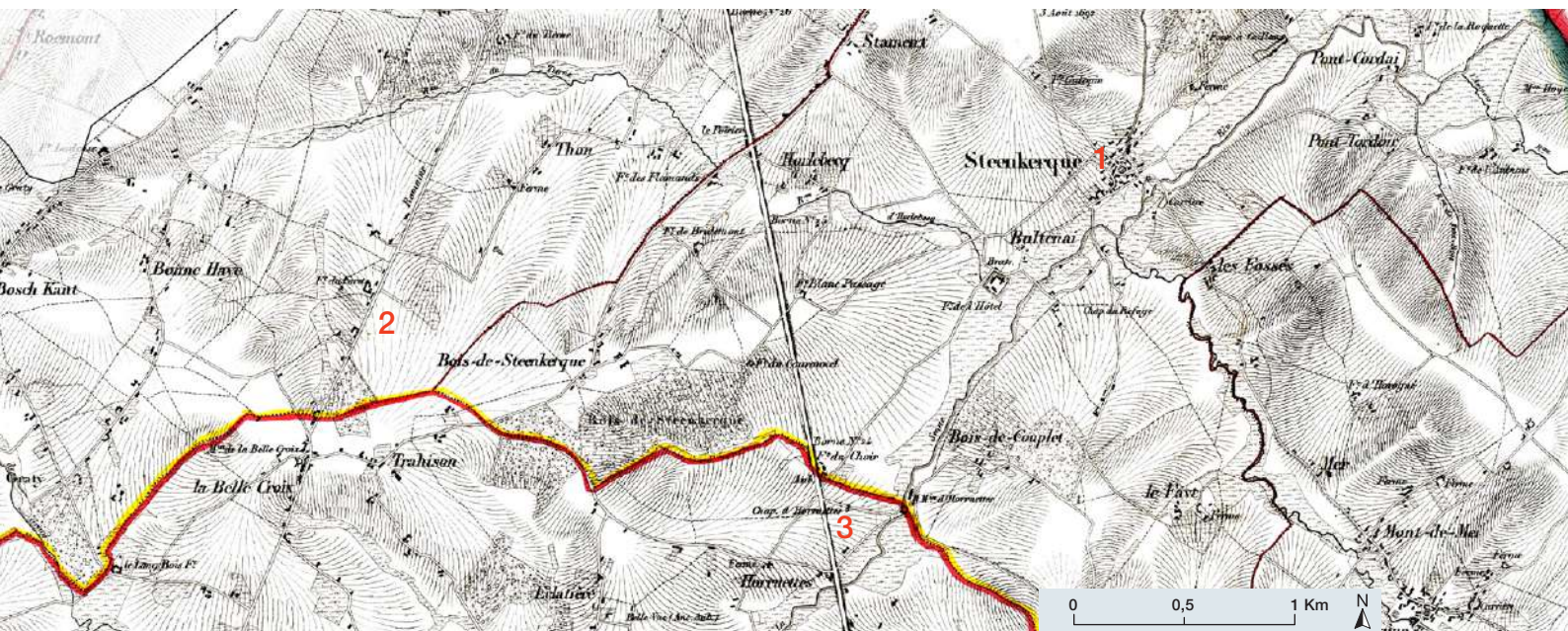


De petits mais nombreux rideaux ou groupements d'arbres parsèment le territoire (le long des ruisseaux, sur le bord d'une parcelle, autour de certaines fermes...). Ils en constituent une des caractéristiques les plus fortes. La plupart font l'objet d'un entretien régulier, comme l'illustre cet étiépage printanier de saules (ci-dessus à gauche, près de Petit-Roeulx-lez-Braine, Braine-le-Comte). Certains arbres sont coupés mais pas nécessairement replantés (en témoigne cet ancien alignement, ci-dessus à droite, au nord de Graty, Silly). La physionomie du paysage peut ainsi localement changer rapidement. Une parcelle de sapins de Noël isolée (il en existe également dans d'autres aires) semble incongrue dans ce paysage qui évolue considérablement au fil des saisons (ci-contre au sud-ouest de Steenkerque, Braine-le-Comte).



Dans ce paysage très homogène, deux éléments attirent particulièrement le regard car ils tranchent avec la régularité des motifs : les bois d'Enghien et de Ligne qui constituent une limite visuelle dans l'ouest de l'aire (ci-contre depuis la chaussée Brunehaut à hauteur de La Belle Croix, Soignies) ; le château d'eau planté sur la crête au niveau du hameau de La Belle Croix, et que l'on distingue d'un peu partout dans la partie sud de l'aire (ci-dessous, depuis la zone à l'ouest d'Horrues, Soignies).





Source : SPW - Dpt de la Géomatique. Carte de Vandermaelen (1846-1854).

Comme le montre la carte de Vandermaelen ci-dessus, le réseau des chemins articule organisation en étoile à partir des villages (par exemple ici Steenkerque, Braine-le-Comte – 1) et maillage plus ou moins serré pour relier les multiples fermes et hameaux interstitiels. Le tracé des chemins est sinueux. Il colle à la topographie et profite des crêtes ou des pentes, ou au contraire se dessine en creux (souvent d'un seul côté) dans le relief – ci-dessous à gauche au nord de Graty (Silly).

Trois routes se distinguent par leur tracé rectiligne. La chaussée Brunehaut (2), probablement d'origine romaine, coupe l'aire du nord-est au sud-ouest. Elle suit partiellement les crêtes et permet quelques vues longues sur l'aire. La route N57 parcourt très partiellement l'aire selon un axe nord-ouest – sud-est (elle n'est pas visible sur l'extrait de carte ci-dessus). Quant à la route N55 (3), elle traverse le centre de l'aire suivant une direction sud-nord. Ces deux routes ont été tracées dans la première moitié du 19^e siècle. Leur construction visait notamment l'exportation des produits du secteur extractif voisin.



La route N57 (ci-dessus à droite) présente une largeur importante et un profil de voie rapide. Elle est encadrée sur la plupart de son tracé d'alignements d'arbres. Quelques bâtiments (maisons, fermettes...) sont construits sur ses flancs, quelques-uns (notamment des hangars de stockage) tranchent avec les gabarits de l'aire.

Depuis la chaussée Brunehaut sur le versant droit de la vallée du ruisseau du Bousseumont (Soignies, ci-dessous), la vue embrasse l'ensemble des environs.



Constats et enjeux

- ▶ L'environnement essentiellement rural présente un équilibre harmonieux entre les cultures et les prairies et une urbanisation relativement maîtrisée associant groupements et dispersion interstitielle. Qu'en sera-t-il si la pression urbanistique (venant du sud et du nord) augmente ?
- ▶ L'aire conserve des bâtiments ruraux traditionnels mais la plupart ont été transformés et de nombreuses fermes sont dans un état de délabrement avancé (voir les enjeux globaux, pages 414 et 415).
- ▶ La végétation qui rythme le paysage (bosquets, bouquets et alignements d'arbres) est caractéristique. Le développement de certaines cultures (comme celle des sapins de Noël) pourrait parasiter cette spécificité du paysage (voir les enjeux globaux, pages 416 et 417).
- ▶ L'aire se distingue par la qualité de son paysage sonore (calme, chant des oiseaux...).

Objectifs paysagers

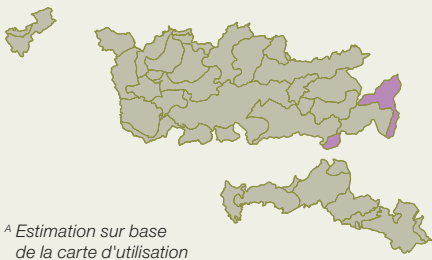
| | |
|---|--------------------------------|
| 1. Continuer à limiter le mitage afin d'assurer la pérennité de l'équilibre entre agriculture, semis villageois et dispersion intercalaire. | GESTION |
| 2. Rénover et entretenir les fermes qui participent de la dispersion. | GESTION-AMÉNAGEMENT-PROTECTION |
| 3. Veiller à la préservation du caractère spécifique de la végétation arborée des espaces agricoles. | GESTION |
| 4. Préserver la qualité du paysage sonore. | GESTION-PROTECTION |

Pistes d'action

- ▶ Développer une réflexion transcommunale pour encadrer le potentiel développement résidentiel des villages et hameaux et garder à l'aire son homogénéité.
- ▶ Formuler des recommandations d'insertion paysagère relatives aux développements éventuels d'infrastructures agricoles.
- ▶ Valoriser les témoins encore relativement préservés du bâti rural ancien et y sensibiliser les acteurs et la population locale.
- ▶ Sensibiliser les agriculteurs aux spécificités paysagères liées à la végétation ligneuse feuillue au sein de l'aire.
- ▶ Intégrer la dimension sonore dans les préoccupations paysagères.



Vallonnements ruraux de la Sennette, de la Samme et de la Wanze

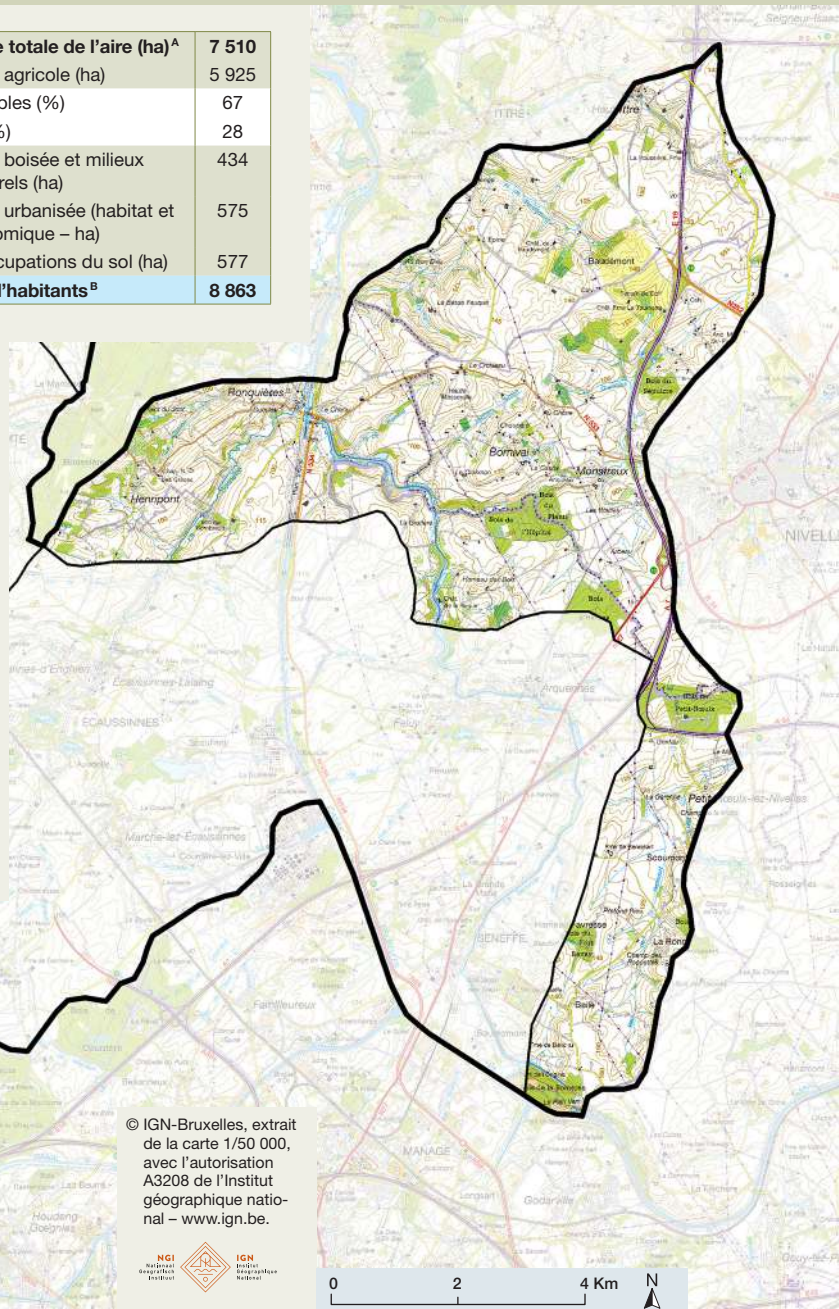


^A Estimation sur base de la carte d'utilisation du sol wallon (2018).

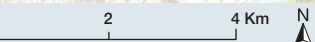
^B Estimation sur base des données de Statbel (2019).

| | |
|--|--------------|
| Superficie totale de l'aire (ha)^A | 7 510 |
| Superficie agricole (ha) | 5 925 |
| Terres arables (%) | 67 |
| Prairies (%) | 28 |
| Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha) | 434 |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha) | 575 |
| Autres occupations du sol (ha) | 577 |
| Nombre d'habitants^B | 8 863 |

Dans cette aire en deux parties, le chevelu serré des rivières et ruisseaux produit des vallonnements assez marqués, à l'amplitude verticale moyenne. Le paysage est resté fort rural. Il associe petits noyaux villageois installés le plus souvent en fond ou pied de versant et habitat dispersé, entremêlés de prairies, de bosquets, d'alignements d'arbres et de haies. Les lambeaux de plateaux découpés par le réseau hydrographique et les pentes douces sont quant à eux occupés par des cultures. Les vues parfois assez longues sont régulièrement circonscrites par de petits bois.



© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3208 de l'Institut géographique national – www.ign.be.





L'aire des Vallonnements ruraux de la Sennette, de la Samme et de la Wanze est subdivisée en **DEUX PARTIES**, l'une articulée autour de la Wanze, l'autre autour de la Sennette et de la Samme. Cette partie, localisée au nord-est, est située aux confins orientaux de l'ensemble paysager et s'observe comme une transition avec l'ensemble paysager des vallonnements brabançons et celui des bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon. Elle présente plusieurs caractéristiques communes, notamment en termes de relief et d'occupation du sol, avec les aires de ces ensembles qui lui sont jointives.

L'aire arbore un **RELIEF RELATIVEMENT MOUVEMENTÉ**, composé de vallonnements d'amplitude marquée. Cette topographie s'explique par la présence d'un **RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DENSE** qui, en érodant la couverture sablo-limoneuse constituée de sables et d'argiles tertiaires, a créé une multitude de creux s'imbriquant les uns dans les autres, auxquels s'associent quelques **LAMBEAUX DE PLATEAU RÉSIDUELS**. Le réseau viaire, tributaire de ce relief, alterne constamment chemins creux, talutés et routes qui dominent les environs.

Le réseau hydrographique est composé principalement de la Wanze, de la Sennette et de la Samme doublée des ondulations souples de l'ancien canal (300 tonnes) reliant Charleroi à Bruxelles. Dans la partie nord-est s'y greffent une multitude de petits affluents. Ces cours d'eau aux **VALLÉES BIEN MARQUÉES** se distinguent d'autant plus lisiblement au sein du paysage de l'aire qu'ils sont souvent soulignés d'un ruban arboré. Une petite portion du canal Charleroi – Bruxelles actuel (1 350 tonnes) traverse également la partie nord-orientale de l'aire et modifie localement sa topographie. Le **PLAN INCLINÉ DE RONQUIÈRES**, qui s'étend sur près d'un kilomètre et demi et permet de franchir un dénivelé de soixante-huit mètres, crée une césure nette au sein du paysage et tranche par un gabarit en rupture avec le reste du bâti. La tour qui l'accompagne est visible de très loin et constitue un repère paysager important.

Le bâti est structuré en **PETITS VILLAGES ET HAMEAUX**, peu développés, installés en fond de vallée ou sur les versants. Une certaine densification et la construction de nouveaux lotissements s'observent néanmoins ici et là dans la partie nord-est. Un **HABITAT DISPERSÉ** voire des groupements plus lâches s'intercalent entre les noyaux relativement bien délimités. Plusieurs **GROSSES FERMES** (le plus souvent en carré) participent de la dispersion. Le bâti rural ancien, même s'il a subi diverses modifications au fil du temps, semble en bon état général.

L'aire se distingue aussi par la présence de nombreuses prairies dans les vallées et près des habitations. Des **HAIES**, localement bien entretenues, soulignent un certain nombre de parcelles, surtout dans les vallonnements de la Sennette et de la Samme. Il s'agit d'une des rares aires de l'ensemble présentant ce cloisonnement. Outre les arbres et la végétation bordant les cours d'eau, les espaces agricoles sont également animés par des rideaux ou des bouquets d'arbres, des arbres isolés (saules têtards, peupliers...) et quelques vergers résiduels. Plusieurs **BOIS DE PETITE TAILLE** parsèment le territoire. Tous ces éléments végétaux contribuent à une occultation partielle des avant et moyen-plans et à une fermeture des horizons durant les saisons feuillues tandis que le paysage apparaît plus ouvert en hiver. Il est également à noter que le bois de la Houssière (situé en dehors de l'aire, au nord-ouest) constitue un obstacle visuel récurrent. Les terres cultivées, bien présentes elles aussi, occupent davantage les versants et les fragments de plateaux et permettent ainsi, depuis ceux-ci, des vues lointaines et dégagées.

Assez classiquement, l'aire est parcourue par plusieurs lignes à haute tension. Des éoliennes apparaissent dans les vues longues de même que l'un ou l'autre château d'eau. À l'extrémité nord-est de l'aire, l'autoroute E19 encadrée de boisements constitue une limite visuelle mais aussi un fond sonore en rupture avec la quiétude relative du reste de l'aire. Un certain nombre de haras et un golf s'insèrent également dans le paysage.



Depuis le nord du village de Bornival (Nivelles) en regardant vers l'ouest, le regard porte sur les vallonnements successifs créés par deux ruisseaux (le Ri Mathieu Simon et le Ri de Bornival). À l'arrière-plan, comme dans de nombreuses autres vues dans le nord de la partie orientale de l'aire, la tour qui accompagne le plan incliné de Ronquières se détache de l'horizon (flèche) de même que la masse sombre du bois de la Houssière. Devant apparaissent quelques témoins de l'habitat dispersé, la végétation qui accompagne les ruisseaux, quelques haies, des bouquets d'arbres ou l'une ou l'autre parcelle boisée. Prairies et champs se partagent le reste de l'espace. Selon les saisons et le type de cultures, les unes et les autres sont parfois difficiles à distinguer.



Depuis les lambeaux de plateaux (ici à l'est de Seneffe), l'horizon apparaît plus plat et les champs dominent les vues. Plusieurs fermes isolées sont disséminées au milieu des cultures. Les vallonnements, les prairies, les bouquets d'arbres et les petits bois semblent lointains. À l'arrière-plan se dressent plusieurs éoliennes et pylônes électriques.



La limite méridionale de la partie sud de l'aire s'étend sur le haut du versant de la vallée de la Haine permettant des vues très longues vers la dépression (voir l'Atlas des Paysages de Wallonie n°4, La Haine et le Sambre) d'où émerge le terroir boisé de Havré (1). À l'horizon se dessinent les éoliennes d'Estinnes (2), occupant le bas-plateau sud-hennuyer.



Les rivières et ruisseaux sont modestes (à gauche, la Sennette au sud de Ronquières, Braine-le-Comte ; au centre, la Wanze à Gottignies, Le Roeulx) mais ont érodé de manière assez marquée le plateau. Le long de ceux-ci, les prairies et la végétation rivulaire prédominent, camouflant souvent le cours d'eau lui-même (par exemple, le ruisseau de Renissart – flèche –, à la Ronce, Seneffe, à droite).



L'ancien canal Charleroi – Bruxelles (à gauche) emprunte la vallée de la Samme, qui coule à ses côtés. Laisse à l'abandon, il est progressivement gagné par la végétation et forme notamment des roselières accueillant une faune et flore d'une grande diversité. Le plan incliné de Ronquières (à droite), ouvrage d'art monumental de l'actuel canal Charleroi – Bruxelles, et le canal lui-même constituent des éléments forts mais de rupture au sein du paysage de l'aire.



Le bâti groupé (en haut à gauche, Henripont, Braine-le-Comte ; au centre, Monstreux, Nivelles ; à droite, Gottignies) se complète d'une dispersion intercalaire, constituée notamment de hameaux lâches ou de grosses fermes (ci-dessus, flèche, la ferme de Renissart à Seneffe). La silhouette des villages aux habitations massées autour de l'église reste généralement très lisible, le mitage étant relativement limité. Certains villages sont posés sur le haut versant (en haut à gauche), d'autres occupent l'intégralité de celui-ci, tandis que d'autres encore sont plutôt nichés au creux d'une vallée (au centre).



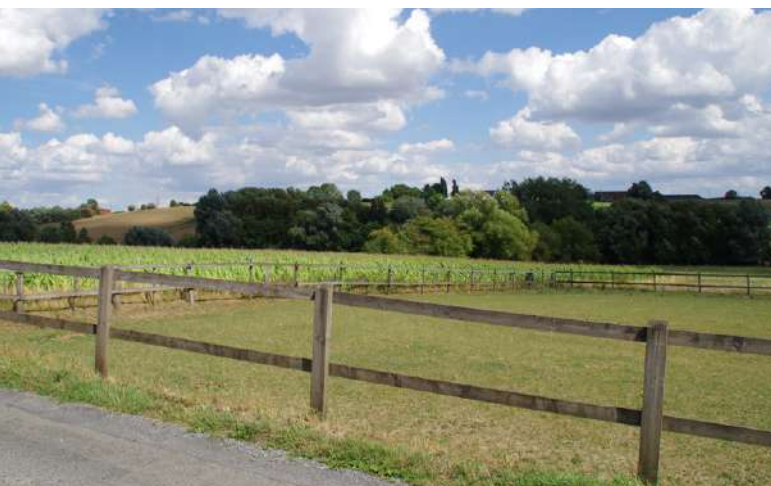
Sources : SPW – Dpt de la Géomatique, Orthophotoplan 2016 ; SPWARNE-DNF-Direction des ressources forestières (2019). Arbres et haies remarquables (AHREM) – série.

Comme pour une partie des aires adjacentes, les vallonnements de la Sennette et de la Samme (partie nord-est de l'aire) se distinguent par la densité des arbres et haies remarquables (ci-contre), répertoriés par la Wallonie notamment pour leur intérêt esthétique, paysager ou botanique.

L'aire compte d'autres spécimens en assez grand nombre, non spécifiquement répertoriés, mais qui scandent ou ponctuent les parcelles et participent fondamentalement à l'identité des paysages.



Certaines haies sont entretenues, d'autres croissent librement, apportant certaines nuances au paysage (à gauche, à Bornival, Nivelles). Ces dernières sont également amenées par quelques vergers (au centre, à Henripont, Braine-le-Comte). L'aire se définit aussi par une alternance marquée dans la forme des chemins, et ceci en lien avec le relief (à droite un des nombreux chemins creux de l'aire, à Seneffe).



Un certain nombre de haras sont installés au sein des Vallonnements (à gauche, à Seneffe). Ils se reconnaissent facilement aux hautes barrières en bois qui clôturent les parcelles et à la concentration (à la bonne saison) des chevaux dans les prés. Au nord-est de la partie orientale de l'aire, le parcours du vaste golf de la Tournette (Nivelles, à droite) s'intègre, par certains détails (arbres, haies), dans le paysage environnant.

Constats et enjeux

- Le paysage possède un caractère essentiellement rural. Il affiche un équilibre harmonieux entre cultures et prairies, habitat groupé et dispersion intercalaire (composée notamment de grosses fermes isolées au sein des cultures). Il est encore relativement prémuni du mitage, mais pourrait dans le futur être davantage soumis à la pression immobilière des espaces environnants (Ittre, Nivelles, Mons, Charleroi) et de Bruxelles.
- L'aire accueille un maillage de villages où la structure traditionnelle reste souvent lisible (voir les enjeux globaux, pages 414 et 415).
- L'aire se caractérise par la présence d'une végétation importante parmi laquelle des bosquets, des alignements d'arbres ou encore de nombreuses haies. Certaines sont entretenues, d'autres pas (voir les enjeux globaux, pages 416 et 417).
- Des activités de loisirs potentiellement modificatrices du paysage (haras, golf) existent dans l'aire et sont susceptibles de s'y développer davantage.

Objectifs paysagers

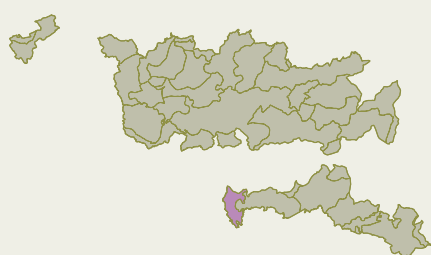
| | |
|--|---------------------|
| 1. Continuer à limiter le mitage et protéger les parties ouvertes du paysage afin d'assurer la pérennité de l'équilibre entre semis villageois, dispersion intercalaire, espaces de cultures et de prairies. | GESTION |
| 2. Atteindre une densité en accord avec la structure traditionnelle du tissu villageois lors de la mise en œuvre des réserves foncières et assurer la bonne intégration sitologique des villages. | GESTION-AMÉNAGEMENT |
| 3. Maintenir et mettre en valeur les fermes imposantes et encore relativement bien entretenues. | PROTECTION-GESTION |
| 4. Veiller à la préservation du caractère spécifique de la végétation ligneuse accompagnant le réseau hydrographique, les prairies et les habitations. | PROTECTION-GESTION |
| 5. Veiller au maintien et à l'entretien des (fragments de) haies. | PROTECTION-GESTION |
| 6. Encadrer paysagèrement le développement des loisirs. | GESTION-AMÉNAGEMENT |

Pistes d'action

- Formuler des recommandations d'insertion paysagère relative aux développements d'équipements agricoles sur les plateaux.
- Imposer une densité raisonnée lors des procédures de mise en œuvre des réserves foncières.
- Valoriser les témoins du bâti rural ancien et y sensibiliser les acteurs et la population locale.
- Mettre en place des collaborations transcommunales pour l'identification des réseaux de haies existants, leur gestion et le développement d'actions de sensibilisation à destination de la population.



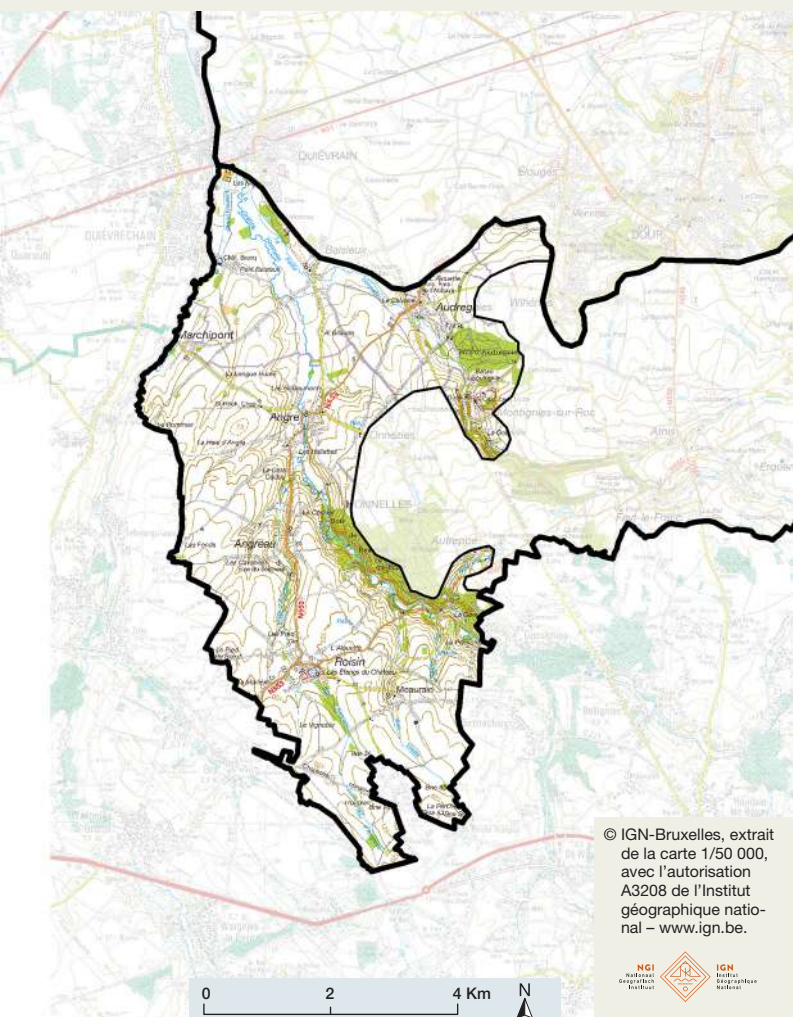
Bas-plateau vallonné des Honnelles



| | |
|--|--------------|
| Superficie totale de l'aire (ha)^A | 3 570 |
| Superficie agricole (ha) | 2 871 |
| Terres arables (%) | 69 |
| Prairies (%) | 25 |
| Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha) | 263 |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha) | 252 |
| Autres occupations du sol (ha) | 184 |
| Nombre d'habitants^B | 5 009 |

^A Estimation sur base de la carte d'utilisation du sol wallon (2018).

^B Estimation sur base des données de Statbel (2019).



Le Bas-plateau vallonné des Honnelles se caractérise par un paysage de vastes étendues ondulées dominées par les champs. Le réseau hydrographique y a néanmoins formé une série de vallons orientés nord-sud aux versants colonisés de prairies et boisements. L'habitat est groupé en villages denses, mais homogènes et discrets. L'aire, éloignée des grands axes de communication, présente un caractère rural affirmé, seulement remis en cause dans les perspectives longues vers les territoires transfrontaliers et urbanisés de la dépression de la Haine.



La topographie de l'aire est définie par les **ONDULATIONS** relativement profondes qui animent le plateau limoneux. S'étirant selon un axe nord-sud, les creux des vallonnements sont occupés par une succession de ruisseaux. Par sa longueur et sa largeur, la vallée de la Grande Honnelle domine néanmoins ses voisines. Se dirigeant vers la Haine et sa dépression, ces vallées convergent presque insensiblement pour se rejoindre aux confins septentrionaux de l'aire.

Peu peuplée, l'aire est cependant caractérisée par un maillage régulier de villages et de deux hameaux frontaliers qui concentrent l'**HABITAT**. Les villages, de taille similaire, sont localisés sur les bas de versants, à l'exception de Montignies-sur-Roc, cantonné au haut de versant, en surplomb de l'escarpement rocheux de la vallée de la Petite Honnelle.

Cette implantation des noyaux bâtis impose régulièrement de fortes pentes au réseau viaire intravillageois, expliquant en partie l'orientation préférentielle des bâtiments selon un axe perpendiculaire à la voirie.

Si le bâti villageois présente une densité plutôt élevée, de nombreuses **PLACES** aèrent les groupements d'habitat. Autreppe présente toutefois une structure atypique, à la fois plus lâche et plus linéaire.

Largement préservés de l'urbanisation récente, les centres d'habitat sont principalement composés d'un **BÂTI ANCIEN**. À front de rue, il présente le plus souvent des façades aux teintes rougeâtres empruntées au style tournaisien et des toitures en matériaux et aux coloris plus hétérogènes. Des prolongements bâtis d'époques différentes s'immiscent, çà et là, à la sortie de certains villages, sans pour autant les joindre. La succession de villas récentes entre Baisieux et Quiévrain (hors aire) fait figure d'exception à cet égard.

Cette configuration de l'habitat laisse le champ libre aux **CULTURES**, dédiées principalement aux céréales et aux pommes de terre, sur les surfaces planes du plateau

épargnées par l'érosion hydrographique. Ces espaces agricoles de type openfield autorisent, du fait de leur position topographique dominante, des vues lointaines embrassant une grande partie du territoire de l'aire et, au-delà, les paysages plus urbanisés et transfrontaliers de la vallée de la Haine. Perdues au cœur du finage, quelques fermes, accompagnées de leurs hangars modernes, agissent comme points d'appel.

Comme souvent dans les paysages limoneux wallons, les parcelles de **PRAIRIES** constellées d'arbres auréolent les différents villages. Elles sont parfois cloisonnées par des haies, comme au sud d'Angre, et complétées de quelques vergers, dont certains récemment aménagés sous l'impulsion du **PARC NATUREL DES HAUTS-PAYS**. Ces zones vouées au pâturage relient également entre eux l'ensemble des villages en suivant l'axe des vallées.

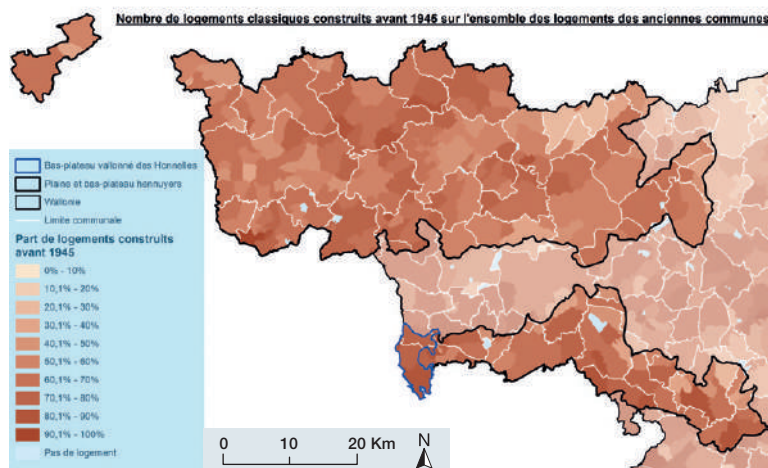
Un petit **MASSIF FORESTIER** se localise sur les pentes orientales de la vallée de la Grande Honnelle et se poursuit sur le plateau, au-delà de l'aire. Entièrement en zone Natura 2000, comme le reste des rives de la Grande Honnelle et une grande partie de celles des ruisseaux d'Angreau et de la Petite Honnelle, ce bois présente un grand intérêt biologique du fait de sa topographie accidentée et de son sous-sol calcaire anciennement exploité. Ces éléments ainsi que sa gestion sylvicole participent aujourd'hui à la diversité des peuplements et donc à la création d'un paysage forestier varié.

Outre l'agriculture et la sylviculture, les activités économiques sont limitées à une offre touristique diffuse et peu prégnante qui repose sur l'attrait paysager de cet environnement rural. Pratiquement inexistante aujourd'hui, l'activité industrielle tirait autrefois profit de la force motrice des cours d'eau et exploitait les affleurements rocheux mis au jour par ceux-ci, comme en témoignent certains bâtiments reconvertis ou abandonnés à la végétation.



Les zones d'interfluve, majoritaires, sont dévolues aux grandes cultures. Ces champs se distinguent particulièrement des prairies lorsqu'ils sont aux premiers stades de leur développement, comme ci-dessus, au sud-ouest de Baisieux (Quiévrain). Depuis le plateau, on devine un premier vallon (grâce aux couronnes des arbres, aux toitures de maisons ou aux clochers d'églises) formé par la Grande Honnelle, où s'est implanté le village d'Angre (1). Il est suivi d'un second, creusé par la Petite Honnelle et se rapprochant du premier en direction du nord (gauche de la photo). Il accueille les villages d'Audregnies (2) et de Montignies-sur-Roc. Un second espace de cultures, au sein duquel est installée une ferme de grande taille (3), émerge à l'interfluve de ces deux vallées.

Au sein des concavités créées par les cours d'eau, les pâturages occupent largement l'espace. Ils sont parsemés de quelques boisements, en particulier en fond de vallée, par exemple en amont d'Angre, Honnelles (ci-dessous). Cette composante prend un caractère dominant sur certains versants orientaux escarpés (ci-contre dans le bois d'Angre, Honnelles).



Source : par les auteurs, d'après Statbel (2015).

L'aire possède un bâti constitué presque exclusivement de logements. Une grande majorité d'entre eux sont de construction ancienne. Ainsi, entre 70 et 90 % des logements de l'aire sont antérieurs à la fin de la Seconde Guerre mondiale (voir carte).

La place Fulgence Masson à Montignies-sur-Roc (Honnelles) présente, outre son espace central structuré autour d'un terrain de balle pelote et encadré successivement par des rangées de tilleuls et de platanes, une unité architecturale de style tournaisien datant des 18^e et 19^e siècles (1).

Bien que limité, le développement de constructions contemporaines impacte parfois significativement le paysage en fonction de leur localisation ou de leur morphologie. À Audregnies (Quiévrain), quelques maisons récentes et le dépôt céréalier qui leur fait face prolongent le tissu bâti ancien et émergent ainsi de la vallée de la Petite Honnelle. À l'arrière-plan, une maison de repos domine le village tout en offrant de larges perspectives paysagères à ses pensionnaires (2).



Les villages de l'aire partagent une même configuration compacte. Ils se structurent autour de l'église et d'une place principale, souvent distantes d'une petite centaine de mètres. Ci-dessus à gauche, l'espace bâti qui sépare l'église (à l'arrière-plan) de la place de Baisieux (non visible). La place d'Audregnies (ci-dessus à droite) bénéficie d'une superficie hors norme qui en fait la plus grande place hennuyère. Elle occupe l'espace historiquement dévolu aux jardins potagers d'un couvent disparu. La brique rouge, parfois badigeonnée de peinture blanche, est le matériau dominant. Quelques spécificités se distinguent cependant localement. À Montignies-sur-Roc, l'activité érosive de la Petite Honnelle a permis aux couches gréseuses d'affleurer (voir carte page 51). Intégrés aux façades, des moellons de pierre y offrent, avec la brique, un camaïeu rougeâtre (1). À Autreppe (Honnelles), c'est le calcaire extrait des affleurements exploités dans la vallée de la Grande Honnelle qui accompagne la brique (2). De nombreuses fermes de grandes dimensions sont localisées en bordure, voire insérées au sein du tissu bâti. Elles présentent parfois des signes de détérioration importants (3, Meaurain).



Entre les villages, le réseau viaire local épouse le relief et est, de ce fait, relativement sinueux. Nombre de dessertes ont conservé un revêtement pavé qui renforce le sentiment de ruralité de l'aire.

C'est le cas d'une partie de la route reliant Baisieux à Angre, qui se signale, depuis l'interfluve entre Petite et Grande Honnelle, par son double alignement d'arbres (ci-dessus). Il s'ajoute au cordon boisé de la Grande Honnelle, visible à l'arrière-plan. Irrégulier, cet alignement se resserre à l'approche d'Angre (vers la gauche de la photo). Les houppiers se rejoignent alors pour former une cathédrale végétale (ci-contre, en haut).



Faisant exception à la sinuosité du réseau local, deux chaussées rectilignes, rayonnent depuis Bavay (France) et encadrent l'aire au sud et à l'est. Ci-contre en bas, celle localisée en contre haut de la vallée de la Petite Honnelle au sud d'Audregnies. Invisible jusqu'il y a peu depuis ses versants escarpés, elle se devine désormais par un alignement d'arbres juvéniles.

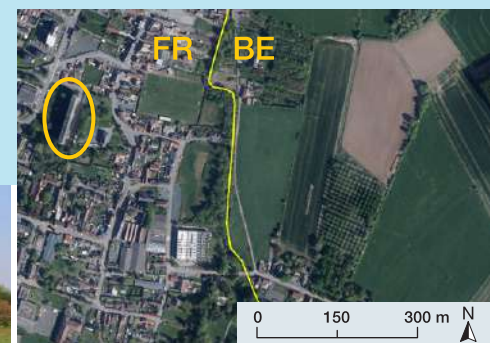


Dans l'extrême nord de l'aire, les vallées de l'Anneau et des deux Honnelles convergent pour former une large plaine aux horizons plats. Des étendues de labours ou de pâtures y côtoient des parcelles de peupliers parfaitement alignés (à gauche), des cordons boisés le long des ruisseaux (à droite, le cours sinueux de l'Anneau à hauteur du hameau frontalier de Petit Baisieux, Quiévrain) et des alignements sporadiques de saules têtards. Cette vaste zone agricole, enclavée entre Quiévrain et Quiévrechain (France), pourrait être traversée par une voirie, réservée au Plan de secteur, visant à dévier le trafic de transit passant actuellement par le centre de Quiévrain.



Si les limites occidentales et méridionales de l'aire sont imposées par la frontière avec la France, la continuité paysagère y est, la plupart du temps, assurée. Ainsi, la silhouette villageoise de Gussignies ne laisse pas deviner son appartenance française (ci-dessus à gauche). Au hameau frontalier de Marchipont (Honnelles), l'homogénéité du paysage bâti n'est perturbée que par les panneaux de signalisation frontaliers (ci-dessus au centre, en direction de la France). En rase campagne, seule la récente présence de panneaux Viapass* signale l'entrée en Belgique (ci-dessus à droite).

En revanche, dans la plaine au nord de l'aire, une forte dualité s'observe entre caractère urbain, côté français, et rural, côté wallon (ci-contre). Caché pendant les saisons feuillues, le paysage urbain de Quiévrechain, et en particulier son imposant immeuble rectangulaire de logements sociaux (flèche ci-dessous et ellipse jaune ci-contre), tranche avec le cadre campagnard de l'aire.



Source : SPW – Dpt de la Géomatique, Orthophotoplan 2020.



Le tracé du RAVeL L98a domine généralement les vallées. Episodiquement, il offre de ce fait de belles perspectives, notamment lors de son enjambée de la vallée de la Petite Honnelle (à gauche, Audregnies) ou en direction de la dépression de la Haine (au centre, Wihéries, Dour). Cependant, les vues y sont parfois limitées par le développement d'une végétation arbustive à ses abords (à droite, Audregnies). Aménagée récemment jusqu'au bois d'Angre, cette liaison doit, à terme, se prolonger jusqu'à l'ancienne gare-frontière de Roisin-Autrepepe.

Constats et enjeux

- Le Bas-plateau vallonné des Honnelles est imprégné de ruralité. Les infrastructures modernes sont peu présentes et les noyaux bâtis sont majoritairement composés d'habitations anciennes. De petite taille, ces noyaux sont dissimulés dans les vallées, cédant la place aux larges espaces de champs ouverts sur les plateaux. Les constructions récentes sont pour l'instant relativement limitées, notamment par la faible étendue des zones d'habitat au Plan de secteur.
- De grandes fermes sont localisées en bordure de villages ou isolées sur le plateau, ce qui les rend largement perceptibles. Alors que certaines sont abandonnées et se dégradent, d'autres ont pu pérenniser leurs activités et des installations modernes s'y sont greffées (voir les enjeux globaux, pages 414 et 415).
- Le RAVeL L98a, une fois totalement finalisé, traversera le territoire de l'aire de part en part. Il représente de ce fait une opportunité de jouir de la variété de ses paysages. À certains endroits, un écran végétal arbustif masque pourtant les perspectives.

Objectifs paysagers

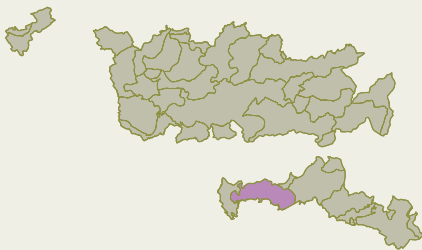
| | |
|---|---------------------|
| 1. Préserver l'homogénéité du bâti ancien, en particulier autour des places d'Audregnies et de Montignies-sur-Roc. | PROTECTION |
| 2. Limiter le développement bâti en dehors des vallées afin de conserver le caractère confidentiel des noyaux d'habitat et d'épargner les zones de cultures du plateau. | GESTION |
| 3. Restaurer les fermes à l'abandon et veiller à l'intégration paysagère des exploitations agricoles actuelles. | GESTION-AMÉNAGEMENT |
| 4. Réfléchir à une meilleure valorisation touristique et paysagère du RAVeL L98a. | AMÉNAGEMENT |

Pistes d'action

- Envisager le recours à des outils d'aménagement du territoire (ZEC*, SOL* ou révision du Plan de secteur) afin de différer ou d'empêcher l'urbanisation des terrains situés en zones d'habitat qui priverait des vues plongeantes offertes par la topographie (Baisieux, Autreppe) ou qui perturberait la lisibilité des entrées de villages (Montignies-sur-Roc).
- Sensibiliser, notamment par le biais du Parc naturel des Hauts-Pays, la population (actuelle et future) aux spécificités paysagères de l'aire et, en particulier, à l'homogénéité et aux caractéristiques du bâti villageois ancien.
- Stimuler une reprise d'activité ou une reconversion pour le bâti ancien abandonné ou en manque d'entretien, notamment pour les bâtiments agricoles localisés sur le plateau (voir les enjeux globaux, pages 414 et 415).
- Aménager les abords de la partie méridionale du RAVeL L98a afin de mettre en valeur les paysages traversés (entretien de la végétation rudérale, panneaux d'interprétation paysagère), tout en tenant compte du rôle de ces espaces pour la biodiversité.



Bas-plateau agricole et boisé des Hauts-Pays

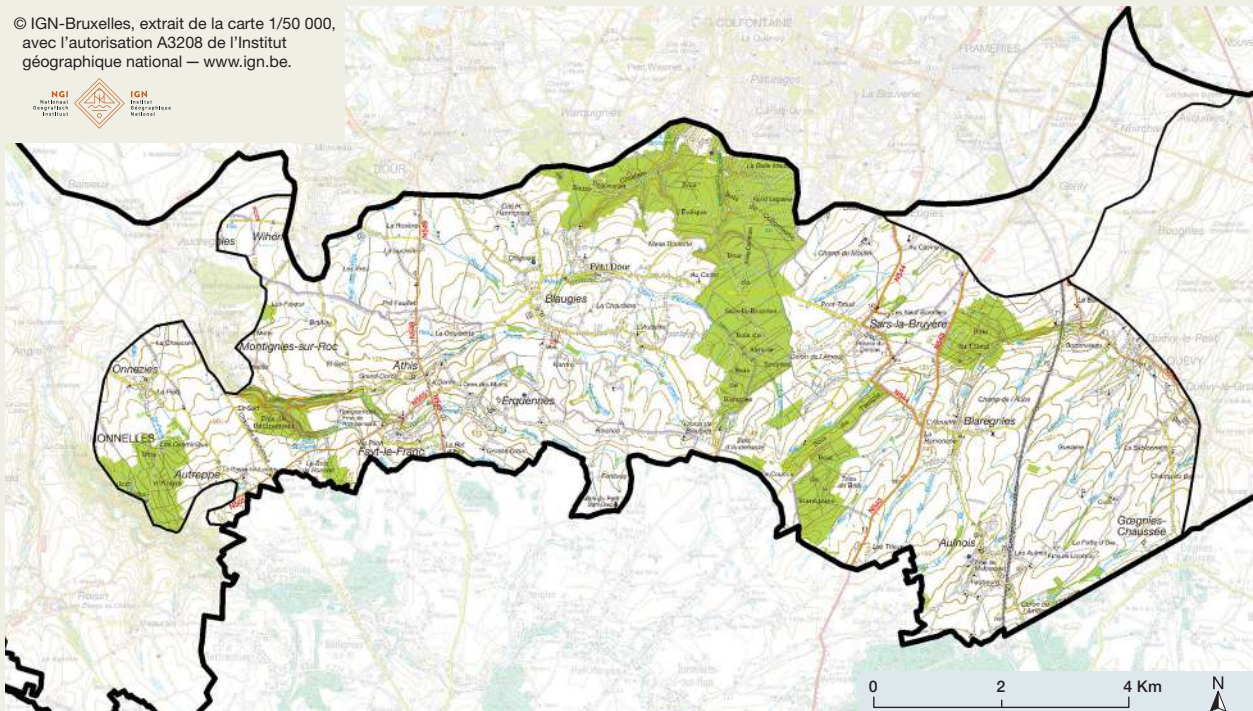


| | |
|--|--------------|
| Superficie totale de l'aire (ha)^A | 7 712 |
| Superficie agricole (ha) | 5 565 |
| Terres arables (%) | 73 |
| Prairies (%) | 21 |
| Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha) | 1 315 |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha) | 558 |
| Autres occupations du sol (ha) | 275 |
| Nombre d'habitants^B | 8 510 |

^A Estimation sur base de la carte d'utilisation du sol wallon (2018).

^B Estimation sur base des données de Statbel (2019).

© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3208 de l'Institut géographique national – www.ign.be.



Le Bas-plateau agricole et boisé des Hauts-Pays s'étend dans la partie occidentale du bas-plateau limoneux sud-hennuyer. Son relief est très faiblement marqué, mais localement entaillé par d'étroites vallées encaissées. Les espaces agricoles, principalement consacrés aux cultures, sont cloisonnés par de multiples boisements. Le bâti villageois est étiré dans les dépressions formées par les vallées des ruisseaux, l'habitat intercalaire étant rare sur les zones de plateau.



Le Bas-plateau agricole et boisé des Hauts-Pays est situé dans l'ouest du bas-plateau limoneux sud-hennuyer, sur la partie belge du plateau de Bavay.

Le plateau, au **RELIEF TRÈS CALME**, s'abaisse légèrement vers le nord, en direction de la vallée de la Haine. Localement toutefois, le plateau est entaillé par des vallées relativement encaissées. C'est le cas notamment de la Petite Honnelle et, en zone forestière, du ruisseau d'Elwasmes.

La couverture limoneuse offre des sols fertiles, majoritairement consacrés aux **LABOURS**. Les zones de prairies apparaissent surtout dans les creux topographiques humides, autour des localités qui y sont implantées.

La **COMPOSANTE BOISÉE** est importante et apparaît constamment dans les arrière-plans. C'est particulièrement le cas dans la partie médiane de l'aire, occupée en grande partie par les massifs de la forêt de Colfontaine. Les paysages agricoles sont ainsi compartimentés de plusieurs manières : par les lisières de bois, par les petites peupleraies disséminées au sein des terres agricoles, par les fourrés longeant d'anciennes voies de chemin de fer et les versants encaissés de la Petite Honnelle et de son affluent le Fond Saint-Pierre ou encore par les cordons arborés bordant les ruisseaux.

Les **VILLAGES** apparaissent **LONGUEMENT ÉTIRÉS**, généralement établis dans le léger creux des vallées ou en bordure de celles-ci, sur le haut d'un versant. Ils sont organisés le long de rues peu ramifiées, leur bâti se succédant en ordre lâche, environné de jardins, prairies et vergers. Les anciennes maisons rurales et petites fermes bordent la voirie tantôt parallèlement, tantôt perpendiculairement, ou encore en oblique. Elles côtoient quelques fermes plus importantes, au corps de logis en retrait derrière une cour pavée, ou de grosses bâtisses bourgeoises. Un habitat pavillonnaire disparate plus ou moins récent poursuit l'étirement lâche des villages.

Certaines localités, agrandies au tournant des 19^e et 20^e siècles par l'installation d'une population ouvrière active dans le bassin industriel du Borinage ou dans les usines métallurgiques françaises, présentent des alignements plus ou moins uniformes de maisons mitoyennes modestes en brique.

Le territoire est traversé par plusieurs **CHAUSSÉES**, dont certaines, d'origine romaine, reliaient la ville française de Bavay à la Flandre et au sud des Pays-Bas. Plusieurs de ces axes routiers sont bordés de grands arbres d'alignement. Les autres se déroulent dans un paysage totalement ouvert.

L'est du Bas-plateau agricole et boisé des Hauts-Pays est parcouru par la ligne de chemin de fer Mons – Quévy. Celle-ci est relativement discrète dans le paysage, principalement signalée par ses poteaux de caténaires qui se dessinent au milieu des étendues agricoles.

L'aire est inscrite dans le **PARC NATUREL DES HAUTS-PAYS**. Des actions en faveur de la biodiversité, ayant un impact sur la qualité des paysages, y sont menées, telles que la restauration ou la mise en place de réseaux de haies et de vergers.



Le Bas-plateau agricole et boisé des Hauts-Pays présente un relief généralement calme, légèrement ridé par les vallons des nombreux cours d'eau qui le parcourent.

À Quévy (en haut), dans la partie orientale du plateau, les paysages agricoles sont striés par les lignes arbustives qui bordent la succession de ruisseaux qui s'écoulent, parallèles les uns aux autres, du sud-ouest au nord-est (1, ruisseau de Prissart ; 2, ruisseau de Louvroit). Ils réservent toutefois des vues très étendues.

Le boisement du paysage s'accroît dans les parties occidentale et surtout centrale de l'aire, où s'étendent plusieurs bois et peupleraies. S'y joignent les formations arborées qui longent les cours d'eau et colonisent les versants des vallées, qui bordent d'anciennes lignes ferroviaires et qui environnent les localités. Les fronts boisés engendrent un important cloisonnement des vues dans ce contexte de relief peu marqué. Les paysages de plateau agricole se présentent sous forme d'une série de compartiments plus ou moins étendus (en bas à gauche, le bois de Blaregnies au lieu-dit « Bois d'Audenaerde » à Sars-la-Bruyère, Frameries ; en bas à droite, l'arrière-plan est barré par les boisements développés sur les versants escarpés de la Petite Honnelle, à Montignies-sur-Roc, Honnelles).



Le massif forestier de Colfontaine, principalement peuplé de chênes et de hêtres, occupe la partie médiane de l'aire, couvrant plus de 800 hectares. Il est traversé par de longues allées rectilignes (à gauche, vue depuis le Pavillon de Chasse, Sars-la-Bruyère, Frameries).

Inscrit dans le domaine phytogéographique atlantique (voir p. 70), le bois se colore de bleu en avril, lorsque fleurissent les tapis de jacinthes (à droite).

Bas-plateau des Hauts-Pays



Les localités de l'aire sont particulièrement étirées. Elles se développent le long d'une ou plusieurs rues peu ramifiées, généralement en suivant les creux opérés par le réseau hydrographique, et se prolongent le long des chaussées qui traversent le plateau.

Dans la partie occidentale de l'aire (ci-contre), plusieurs localités s'étendent jusqu'à se joindre, brouillant les limites de chacune d'entre elles : Athis, Fayt-le-Franc et Erquennes d'une part, Petit-Dour, Blaugies et Offignies d'autre part.

Source : SPW – Dpt de la Géomatique. Ortophotoplan 2015.



De nombreuses petites fermes en long de la deuxième moitié du 18^e siècle et du siècle suivant peuplent les villages. Elles présentent différents axes d'implantation par rapport à la voirie, notamment oblique, et sont devancées par un jardinet (à gauche à Athis, Honnelles).

Les corps de fermes plus importantes se distinguent souvent par la composition classique de leur façade en brique, soubassements en moellons et éléments décoratifs en pierre taillée (à droite, l'ancienne ferme Houzeau, construite en 1827, au hameau frontalier de Passe-tout-Outre à Autreppe).

Certaines localités proches du bassin industriel du Borinage ont connu un important développement dans le courant du 19^e siècle et au tournant du siècle suivant.

Le tissu bâti mis en place à cette époque présente, à front de rue, des alignements de petites maisons ouvrières en brique (à gauche, Petit-Dour, Dour).



L'apparition de la ligne de chemin de fer Mons – Paris au milieu du 19^e siècle a également modifié la typologie des villages desservis. C'est particulièrement le cas à Aulnois (Quévy, à droite), devenu un important poste transfrontalier influencé par la proximité des industries métallurgiques françaises de l'Avesnois. Un alignement d'habitations destinées aux ouvriers et aux employés des douanes ou des chemins de fer, construites au début du 20^e siècle, forme un front bâti cohérent.



L'aire est traversée par plusieurs chaussées rectilignes d'origine romaine, qui rayonnaient depuis Bavay (France). Elles sont aujourd'hui des axes de circulation importants (à gauche, à Montignies-sur-Roc, Honnelles, l'antique chaussée qui reliait Bavay à la Flandre) ou de simples chemins de terre (à droite, la chaussée Bavay – Utrecht à Sars-la-Bruyère, Frameries).



À la limite sud-orientale de l'aire, le village de Goegnies-Chaussée (Quévy) est partagé entre la Wallonie et la France. L'axe de la rue de la Chaussée, qui suit le tracé de l'ancienne voie romaine Bavay – Cologne, symbolise la frontière. La partie belge déroule son bâti en bordure nord de la chaussée, face à la localité française où s'ouvre la place du village et son église (ci-dessus à gauche).

Ailleurs, le passage de la frontière est localement signalé par la présence d'anciens postes de douane (ci-dessus à droite, au lieu-dit « Le Coucou » à Sars-la-Bruyère, Frameries).

Le long des chemins de campagne, seule la présence de bornes de pierre matérialise parfois la démarcation dans un paysage agricole continu (ci-contre, au lieu-dit « Champ du Touquet » à Erquennes, Honnelles).



Dans cette région au relief peu marqué, les châteaux d'eau constituent des éléments d'accroche dans le paysage. Leur haute silhouette verticale se détache sur la ligne d'horizon (à gauche, Erquennes, Honnelles ; à droite, Petit-Dour, Dour).

Constats et enjeux

- Les rénovations et les agrandissements des anciennes maisons rurales et fermettes villageoises, parfois peu soucieux de leurs caractéristiques architecturales originelles, altèrent la qualité paysagère de certains villages (voir enjeux globaux, pages 414 et 415).
- Les maisons construites depuis l'après Seconde Guerre mondiale, insérées de manière sporadique dans le tissu villageois ou constituant de nouveaux quartiers, apparaissent souvent en rupture avec la typologie des anciennes bâtisses rurales. Leur développement parfois important affecte la qualité paysagère de certaines localités.
- Les prairies qui s'étendent au contact des lieux d'habitat participent, avec leurs éléments arborés, à la qualité du cadre paysager villageois. Elles disparaissent toutefois peu à peu, grignotées par les nouveaux développements résidentiels.
- Avec les nécessités de développement des énergies renouvelables, plusieurs zones de plateau seront, à terme, susceptibles d'accueillir des parcs éoliens, engendrant des modifications des paysages ruraux.

Objectifs paysagers

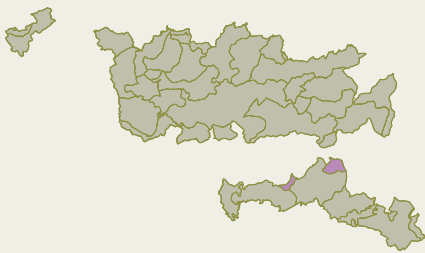
| | |
|--|-------------------------|
| 1. Encadrer l'évolution de l'habitat rural. | GESTION- PROTECTION |
| 2. Envisager la dimension et l'impact paysagers de tout nouveau développement résidentiel. | GESTION |
| 3. Assurer un choix de localisation et de mise en œuvre de futurs parcs éoliens, qui respecte les qualités paysagères de l'aire. | GESTION- AMÉNAGEMENT |

Pistes d'action

- Voir les enjeux globaux pour les pistes d'action concernant le bâti rural et à vocation agricole.
- Voir les enjeux globaux pour les pistes d'action concernant les éléments arborés dans le paysage agricole (vergers, prairies).
- Garantir une localisation globale stratégique des futurs parcs éoliens prenant en compte les enjeux paysagers, via par exemple la réalisation d'un plan d'implantation à l'échelle de l'aire.



Bordures charbonnières des Hauts-Pays

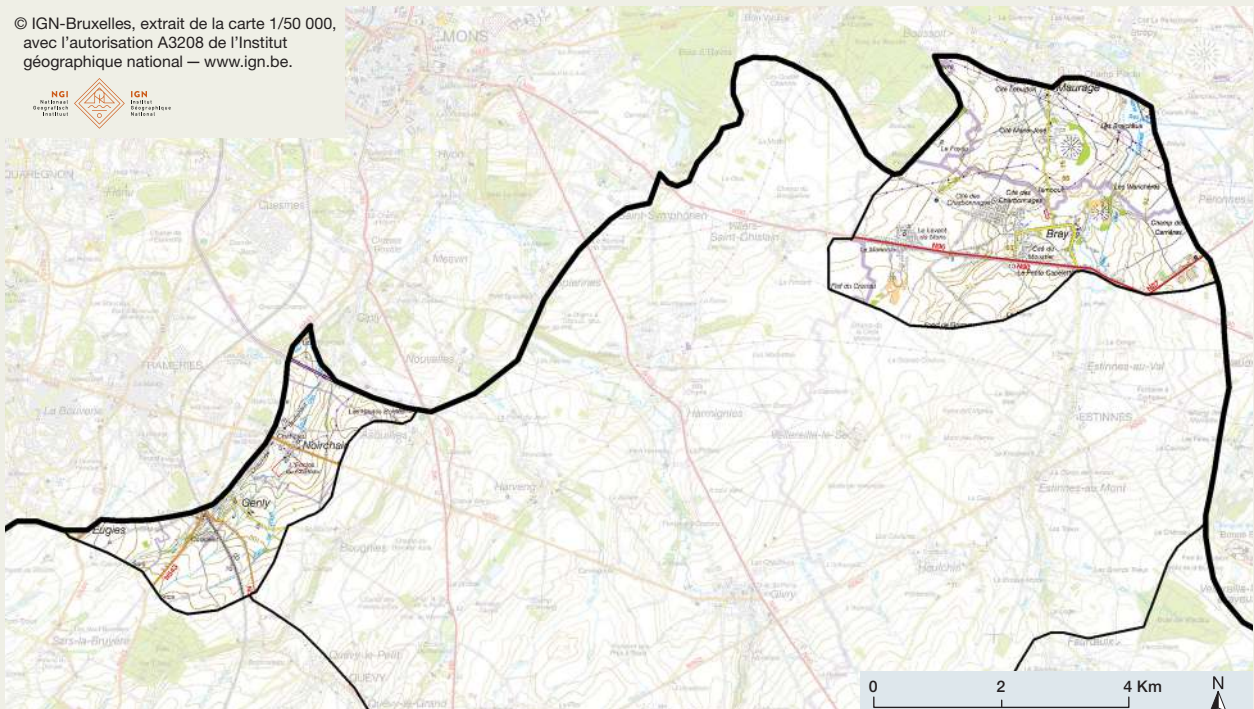


| | |
|--|--------------|
| Superficie totale de l'aire (ha)^A | 2 347 |
| Superficie agricole (ha) | 1 946 |
| Terres arables (%) | 82 |
| Prairies (%) | 15 |
| Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha) | 10 |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha) | 199 |
| Autres occupations du sol (ha) | 191 |
| Nombre d'habitants^B | 4 900 |

^A Estimation sur base de la carte d'utilisation du sol wallon (2018).

^B Estimation sur base des données de Statbel (2019).

© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3208 de l'Institut géographique national – www.ign.be.



L'aire des Bordures charbonnières des Hauts-Pays forme deux petites enclaves situées au contact des anciens bassins industriels du Borinage et du Centre. Les paysages agricoles sont marqués par la présence de terrils boisés qui recomposent le relief. Dans les centres villageois, un habitat ouvrier se mêle au bâti rural plus ancien, tandis qu'à leur périphérie s'organisent des cités où les blocs d'habitations se répètent à l'identique.



L'aire des Bordures charbonnières des Hauts-Pays couvre deux petites enclaves situées aux marges du bas-plateau limoneux sud-hennuyer. Celles-ci dessinent une transition avec les paysages de l'ensemble paysager de la Haine et de la Sambre (présenté dans le quatrième volume des Atlas des paysages de Wallonie). La partie occidentale s'étend aux limites du Borinage, la partie orientale en périphérie de l'ancien bassin minier du Centre.

Le relief du plateau, à l'origine calme, est marqué par la présence de plusieurs **TERRILS**, qui se dressent dans l'aire elle-même ou dans l'ensemble paysager voisin. Ces hautes collines artificielles, créées par l'accumulation des déchets minéraux générés par l'industrie charbonnière autrefois active à proximité, sont aujourd'hui couvertes de boisements.

Entre les terrils s'étendent de **GRANDS ESPACES AGRICOLES**, partagés entre parcelles de grandes cultures, occupant le plateau, et prairies, dans le fond des vallons et autour des lieux d'habitat.

Les anciens noyaux villageois occupent le creux des vallées des ruisseaux. Ceux-ci s'écoulent vers la vallée de la Haine. L'activité charbonnière dans les bassins industriels proches a engendré la construction de nombreuses **MAISONS OUVRIÈRES** en brique, qui, au 19^e siècle et au début du siècle suivant, ont étoffé et agrandi le tissu bâti rural plus ancien.

Dans le courant du 20^e siècle, plusieurs **CITÉS** destinées aux ouvriers et à leur famille ont été aménagées à proximité des sites extractifs. Elles sont implantées sur le plateau de l'enclave orientale, à l'écart des centres villageois. Ces quartiers sont composés d'une répétition de blocs d'immeubles d'architecture et de volume identiques. Certains, restés aux mains des pouvoirs publics, ont conservé leur homogénéité originelle. D'autres l'ont perdue, les maisons ayant été vendues à des particuliers soucieux d'individualiser leur bien.

Le paysage bâti des localités est complété par des maisons pavillonnaires entourées de leur jardin et construites à partir des années 1950. Ce bâti d'aspect très disparate s'étend plus ou moins longuement en bordure des voiries qui sortent des centres villageois et des grand-routes tracées à proximité. C'est particulièrement le cas à Bray, dans la partie orientale de l'aire, où des successions de villas relient le noyau villageois aux cités des Charbonnages et du Moustier autrefois implantées à l'écart.



Les terrils, situés en majeure partie dans l'ensemble paysager voisin de la Haine et de la Sambre, imposent leur silhouette dans les paysages agricoles ouverts de l'aire. Dans la partie occidentale de l'aire (en haut), à l'ouest de Genly (Quévy) et Noirchain (Frameries), se profile la chaîne des terrils du Borinage.

Les terrils de Bray (1) et Marie-José (2) se dressent dans la partie orientale de l'aire (en bas à droite). Le centre villageois de Bray (3) est implanté dans le creux de la vallée du ruisseau des Estinnes. Au sud-ouest se distinguent les buttes des terrils de l'ancien charbonnage du Levant de Mons (encadré) et, hors aire, les éoliennes du parc d'Estinnes (4).

Les localités de l'aire ont connu un important développement à partir du milieu du 19^e siècle, conjointement à l'expansion des charbonnages. À partir de cette époque, un bâti de typologie urbaine s'impose dans les villages, côtoyant quelques fermes et autres habitations rurales plus anciennes. Cette mixité témoigne néanmoins souvent d'une certaine homogénéité dans les gabarits et les implantations.

Ci-contre, des habitations mitoyennes de la seconde moitié du 19^e siècle, parmi lesquelles des maisons ouvrières, succèdent à une ferme de style tournaisien du 18^e siècle (flèche) le long de la rue Grande à Genly (Quévy).



La cité du Levant de Mons, construite entre 1925 et 1931 à proximité du charbonnage dont elle porte le nom, est établie le long de la chaussée de Mons à Bray (Binche). Elle s'articule autour d'une vaste place gazonnée et arborée, sur laquelle pointe le haut clocher de l'église Notre-Dame du Travail, édifice en béton de style Art déco (à gauche). En bordure de la grand-route, les groupes d'habitations de facture identique se succèdent derrière leurs haies et leurs jardinets (à droite).

D'aspect fort hétéroclite, les quartiers de maisons pavillonnaires ont particulièrement gonflé le tissu villageois de Bray (Binche) au cours des dernières décennies (ci-contre, à gauche). C'est le cas également des environs du terril Marie-José à Maurage (La Louvière), où l'urbanisation se poursuit sur le site de l'ancien charbonnage (à droite ; la flèche montre l'un des rares anciens bâtiments industriels subsistants).



Constats et enjeux

- Les cités ouvrières mises en place dans la partie orientale de l'aire avec le développement des charbonnages formaient à l'origine des ensembles urbanistiques d'une grande homogénéité. Plusieurs d'entre elles ont été altérées par la privatisation des habitations, le souci d'individualisme de leurs propriétaires et les rénovations destinées à les adapter aux normes de confort.
- Les terrils présents dans la partie orientale de l'aire, à Bray, Maurage et au Levant de Mons, ne sont pas accessibles au public, privant l'observateur de vues étendues sur les paysages environnants.
- L'habitat résidentiel de type pavillonnaire se développe de manière importante, particulièrement en périphérie de Bray et de Maurage (dont le centre est situé dans l'ensemble paysager de la Haine et de la Sambre). Il a produit et continue à engendrer un paysage peu structuré, notamment au détriment des anciennes prairies (pour celles-ci, voir les enjeux globaux, pages 416 et 417).

Objectifs paysagers

| | |
|---|----------------------------|
| 1. Assurer le maintien de l'homogénéité des cités ouvrières et recomposer la cohérence visuelle des ensembles déstructurés. | AMÉNAGEMENT- PROTECTION |
| 2. Rendre accessibles au public certains terrils susceptibles d'offrir des vues intéressantes sur les paysages alentour. | GESTION- AMÉNAGEMENT |
| 3. Envisager la dimension et l'impact paysagers de tout nouveau développement résidentiel. | GESTION |

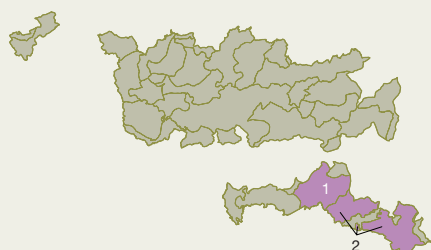
Pistes d'action

- Sensibiliser les nouveaux propriétaires, les gestionnaires des sociétés de logements sociaux et les acteurs communaux aux spécificités paysagères des ensembles bâtis d'origine ouvrière ou sociale.
- Sensibiliser les propriétaires de terrils à aménager leur accès public.
- Accompagner de prescriptions urbanistiques à portée paysagère les développements contemporains du bâti villageois.
- Voir les enjeux globaux pour les pistes d'action concernant les éléments arborés dans le paysage agricole (vergers, prairies).



Bas-plateau agricole d'Estinnes¹

Bas-plateau agricole de Thudinie²



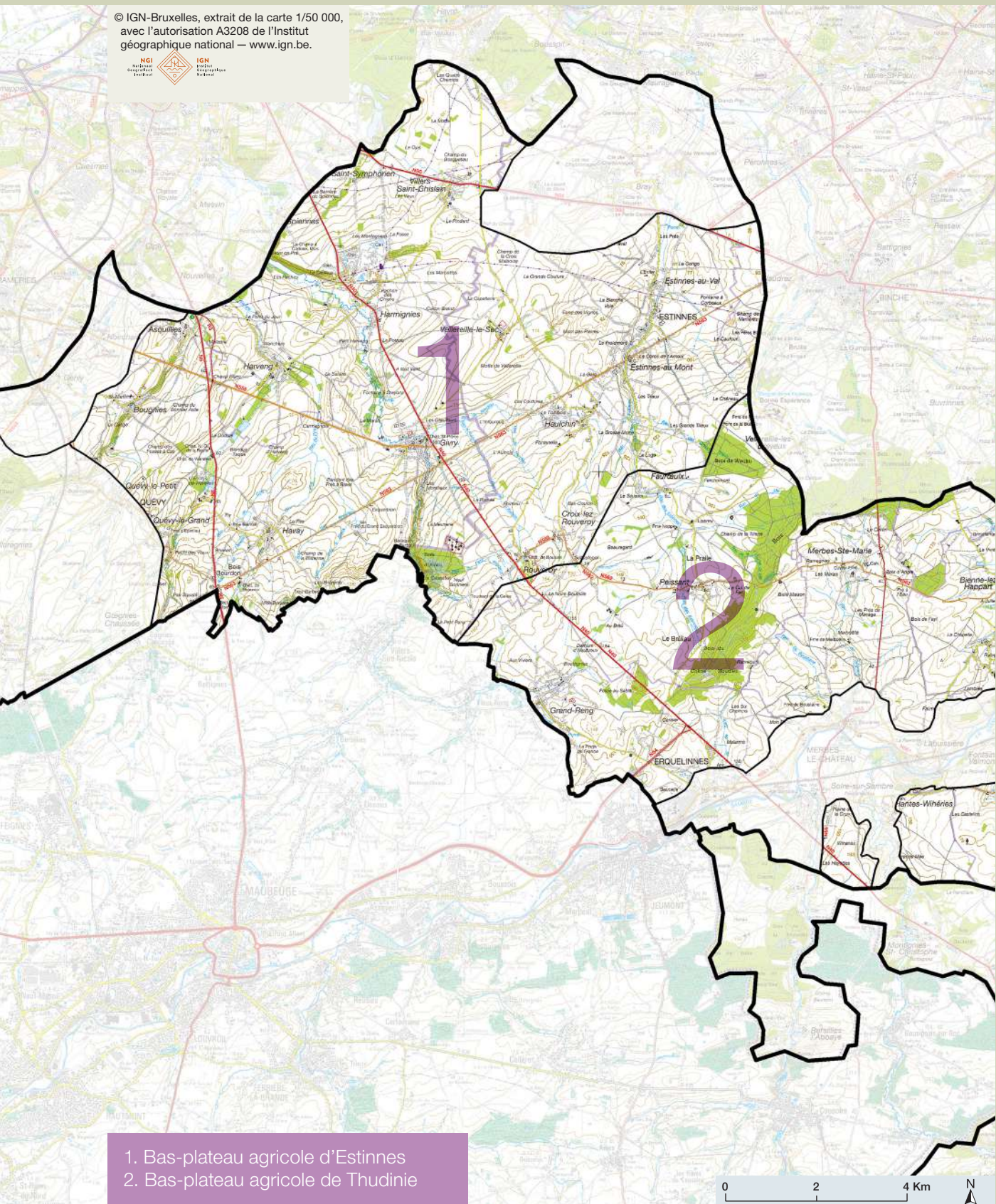
| | 1 | 2 |
|--|---------------|---------------|
| Superficie totale de l'aire (ha)^A | 10 839 | 17 716 |
| Superficie agricole (ha) | 9 307 | 14 913 |
| Terres arables (%) | 83 | 79 |
| Prairies (%) | 14 | 18 |
| Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha) | 289 | 1 020 |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha) | 784 | 1 068 |
| Autres occupations du sol (ha) | 459 | 715 |
| Nombre d'habitants^B | 11 974 | 14 816 |

^A Estimation sur base de la carte d'utilisation du sol wallon (2018).

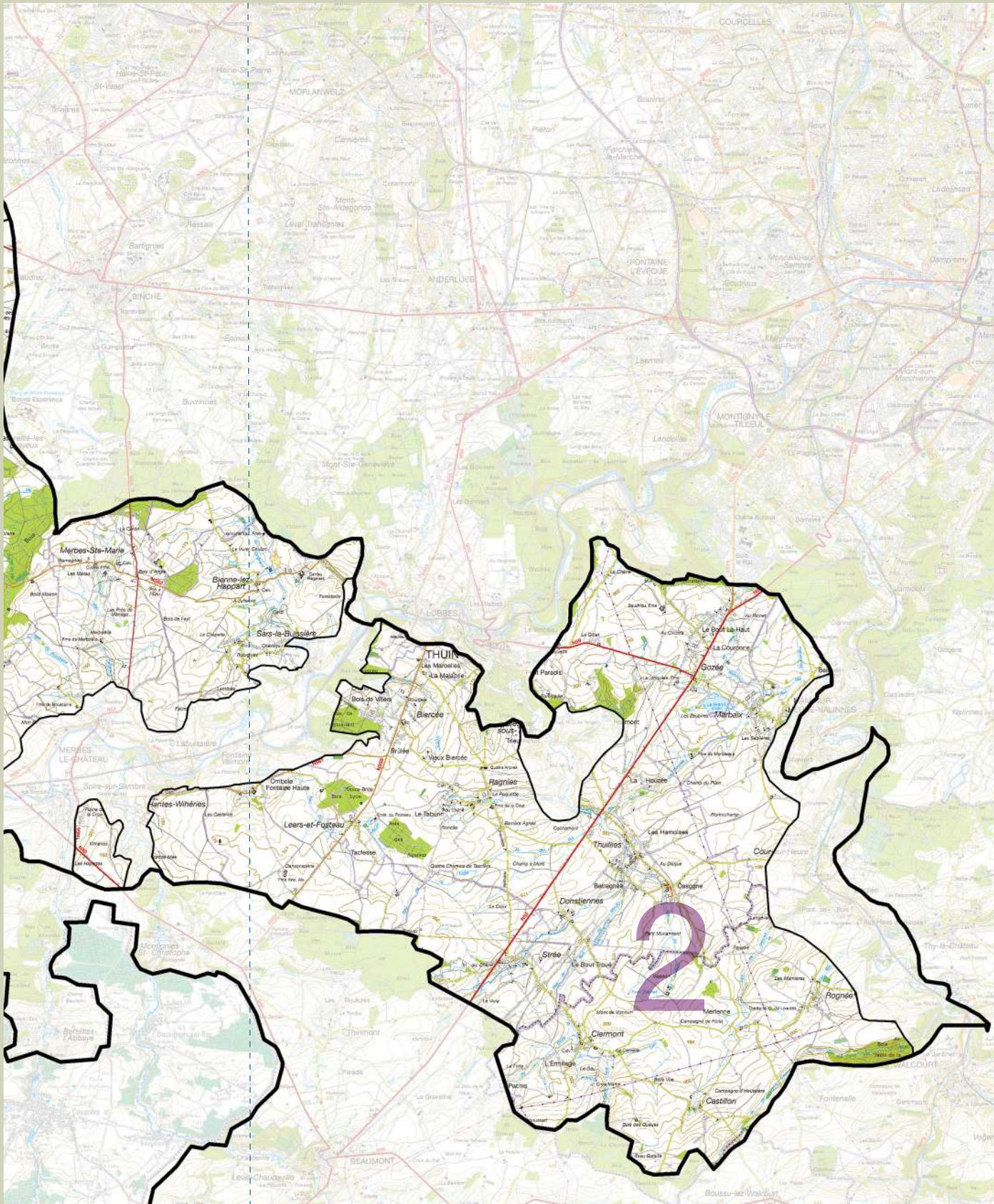
^B Estimation sur base des données de Statbel (2019).

Cette famille formée de deux aires couvre la majeure partie du centre et de l'est du bas-plateau limoneux sud-hennuyer. Les deux aires présentent des paysages de plateau doucement ondulé et couvert de terres agricoles très ouvertes où prédominent les champs de céréales. Les villages sont étirés dans le pli des vallées et l'habitat intermédiaire est rare sur les zones de plateau, mis à part quelques grosses fermes isolées.

© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000,
avec l'autorisation A3208 de l'Institut
géographique national – www.ign.be.



1. Bas-plateau agricole d'Estinnes
2. Bas-plateau agricole de Thudinie





La famille d'aires formée par le Bas-plateau agricole d'Estinnes et le Bas-plateau de Thudinie s'étend sur les parties centrale et orientale du bas-plateau limoneux sud-hennuyer. La première aire couvre l'arrière-pays de Mons, sur le nord-est du plateau de Bavay dont l'altitude décroît du sud vers le nord, en direction de la vallée de la Haine. La seconde, scindée en deux par la vallée de la Haute Sambre, qui constitue une aire à part entière, s'étale sur le prolongement occidental du plateau condrusien et, dans sa partie nord, sur la crête d'interfluve séparant les bassins de la Haine et de la Sambre.

Le relief est animé d'AMPLES ONDULATIONS. Les sols limoneux, bénéficiant généralement de très bonnes aptitudes agronomiques, sont principalement dédiés aux grandes cultures. Les CÉRÉALES y prédominent largement, apportant aux paysages les variations de teinte liées à leur cycle cultural. Les vastes étendues de champs permettent des vues dégagées et lointaines depuis les élévations de terrain. Les herbages se localisent principalement dans les fonds humides et dans le bas des versants des vallées.

Des BOSQUETS et des peupleraies ponctuent par endroits le paysage, localisés principalement sur des terrains peu perméables en raison de la nature du sous-sol (argiles, grès, schistes, psammites). C'est le cas notamment du front boisé qui se dessine sur la ligne de crête séparant les bassins de la Haine et de la Sambre, sur le plateau thudinien. Des écrans arborés bordent également les anciennes lignes de chemin de fer, dont bon nombre sont aujourd'hui aménagées en RAVeL.

Les LOCALITÉS sont majoritairement implantées dans les creux tracés par le réseau hydrographique. Elles sont étirées dans le fond des vallées et sur les versants. Serré le long des rues du centre villageois, le bâti se relâche et s'étend plus ou moins longuement en périphérie.

Les anciennes fermettes, généralement basses et construites en long, se disposent tantôt parallèlement à la rue, tantôt perpendiculairement, recherchant la meilleure exposition au soleil. Elles apparaissent en bord de voirie ou en retrait, souvent derrière une pelouse agrémentée de plantations. Entre ces bâtisses modestes s'ouvrent parfois des cours de fermes plus imposantes, entourées de leurs dépendances. Cet habitat traditionnel mêle, en proportions variables, brique et moellon de pierre. Ce dernier s'impose particulièrement dans le bâti du sud de la Thudinie. Les toitures sont couvertes, soit de tuile, soit d'ardoise.

Un bâti en brique, plus tardif, de type urbain, ainsi qu'un habitat pavillonnaire plus ou moins récent, complètent les paysages villageois.

Sur le plateau, le bâti se raréfie. Il est limité aux extensions de villages le long des chaussées et, en Thudinie surtout, à quelques grosses fermes en carré qui s'imposent au milieu des terres agricoles.

Le plateau est traversé par plusieurs GRAND-ROUTES RECTILIGNES. Certaines empruntent le tracé d'anciennes chaussées romaines qui rayonnaient depuis la ville française de Bavay. Ces axes routiers sont en partie rythmés par les alignements d'arbres qui les bordent et qui forment un corridor vert en période de végétation.

Deux grands PARCS ÉOLIENS se dressent sur le plateau, l'un à Estinnes, l'autre à Quévy. Les hauts mâts blancs et leurs pales s'aperçoivent de très loin et apportent d'importants contrastes d'échelle avec le bâti villageois environnant.

Traits communs



Les Plateaux agricoles sud-hennuyers présentent de grandes étendues de champs ouverts, exemptes d'éléments bâtis, comme ci-dessus entre Donstiennes (Thuin) et Strée (Beaumont), en Thudinie. Les cultures céréalières y prédominent largement, blondissant le paysage peu avant la moisson. Des fourrés arborés apparaissent en bordure de ruisseaux, tandis que çà et là des éléments isolés ponctuent les limites de parcelles (1). Des petits bois (2) et des peupleraies (3) occupent des terrains humides ou difficiles à travailler et marquent les espaces agricoles.

Les prairies se développent principalement sur les terrains humides bordant les cours d'eau, dans les creux du plateau (ci-contre à Faulroeuux, Estinnes). Des rangées de saules têtards et autres rideaux arbustifs structurent le paysage.



L'habitat est regroupé en villages, implantés le plus souvent à proximité des cours d'eau. Le tissu bâti se blottit et s'étire de façon lâche dans les creux plus ou moins marqués des vallées et vallons, à l'exemple du village de Clermont (Walcourt), en Thudinie. La localité se développe principalement sur le versant nord, bien exposé, de la vallée du Ri du Gau.

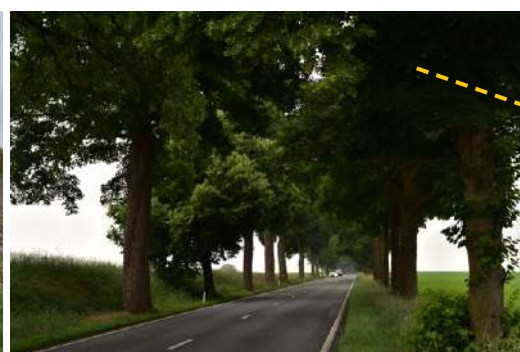


Les fermettes villageoises sont allongées et basses, souvent édifiées en retrait de la voirie, derrière un petit jardin ou une courrette pavée. Leurs murs, lorsqu'ils ne sont pas peints en blanc, montrent une association de pierre et de brique. Les toits sont tantôt gris foncé, couverts d'ardoise ou d'asbeste-ciment, tantôt rouges, couverts de tuile (à gauche, Castillon, Walcourt, en Thudinie ; à droite, Faulroëux, Estinnes).



Le style tournaisien marque bon nombre de bâtisses rurales cossues construites ou transformées au 18^e siècle et parfois encore au 19^e siècle (voir p. 60). Il est caractérisé par l'usage de la brique, traditionnellement chaulée, de la pierre, soigneusement taillée aux encadrements de portes et fenêtres, et de l'ardoise, en toiture.

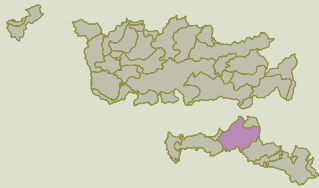
Les grosses fermes en carré de cette époque, qui s'imposent dans ou en périphérie de nombreux villages, présentent généralement ces caractéristiques architecturales. C'est le cas de la Cense d'Aulne (ci-contre) dans le village thudinien de Donstiennes (Thuin), dont la porte cochère donnant accès à la cour est surmontée d'une tour-pigeonnier.



Les longues routes rectilignes tracées au travers des plateaux agricoles sud-hennuyers permettent d'en découvrir les paysages et d'en percevoir les ondulations.

Certaines chaussées, dépourvues d'arbres, dessinent un long ruban gris entre les espaces agricoles (à gauche, à Havay, Quévy, la route N563 suit l'ancienne chaussée romaine Bavay – Cologne).

D'autres grand-routes ont conservé leur alignement d'arbres qui, lorsqu'ils atteignent une grande taille et sont en feuilles, forment une voûte végétale continue dans l'axe de la voirie. La chaussée est alors localisable au loin (au centre et à droite, la route N53 à Thuillies, Thuin).



Bas-plateau agricole d'Estinnes



Animé de douces ondulations, le Bas-plateau agricole d'Estinnes s'incline progressivement du sud vers le nord, passant de 140-150 mètres à une cinquantaine de mètres d'altitude en moyenne. Depuis les sommets du plateau, le paysage agricole ouvert permet des vues particulièrement longues vers le nord, en direction de la dépression de la Haine et de ses terrils.

Ci-dessus, depuis la route reliant Rouveroy et Croix-lez-Rouveroy (Estinnes), la cimenterie de la carrière de craie d'Harmignies (1) se détache par sa teinte blanche. C'est le cas également des éoliennes du parc d'Estinnes (2) et, plus lointaines, de celles du parc de Quévy (3). À l'horizon se dessinent les terrils du Borinage à l'ouest (4) et du Centre à l'est (5).



Entre Harmignies et Haulchin, le sous-sol crayeux est recouvert d'une couche de limon peu épaisse. La terre, mélangée à la craie lors des travaux agricoles, présente une teinte blanchâtre caractéristique (champ de pommes de terre à Vellerville-le-Sec, Estinnes).



À Haulchin (Estinnes), le vignoble des Agais, le plus grand de Wallonie, est implanté sur un terrain crayeux, dont la nature drainante convient particulièrement bien aux pieds de vigne. Le strict alignement de ces derniers imprime des motifs géométriques sur le flanc sud et bien exposé d'un bombement du plateau (ci-dessus et ci-contre à droite, en été ; ci-contre à gauche, en hiver).





À Harmignies (Mons), la craie était, jusqu'il y a peu, extraite du sous-sol dans une vaste carrière creusée dans le front d'une cuesta* s'étirant au nord de la localité. La roche était transformée dans la cimenterie jouxtant le site d'extraction et dont la masse des infrastructures, vue depuis la route N40, semble « écraser » le tissu bâti villageois (ci-dessus à gauche, flèche, et à droite).

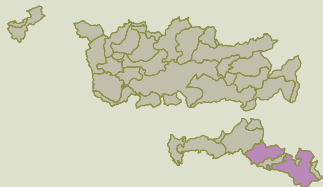
On ne peut s'approcher des excavations, mais les parois mises à nu, jaune pâle, sont partiellement visibles (flèche) depuis la route d'Harmignies à Villers-Saint-Ghislain (ci-contre, flèche).



La Trouille et le ruisseau des Estinnes, qui traversent l'aire du sud vers le nord, sont très présents dans les paysages villageois de Givry (à gauche) et d'Estinnes-au-Mont et au-Val (à droite). Ces villages se sont en effet respectivement développés dans le fond de vallée de ces cours d'eau. Canalisés et traversés par des ponts et passerelles, ils sillonnent le long des rues et entre les propriétés.



Les éoliennes du parc d'Estinnes, hautes de près de 200 mètres, sont considérées parmi les plus puissantes au monde. Elles engendrent une forte rupture d'échelle avec le village d'Estinnes-au-Val, implanté en contrebas, dans le creux de la vallée du Ruisseau des Estinnes (à gauche).
De facture plus classique, les éoliennes du parc de Quévy s'imposent notamment dans le paysage villageois de Quévy-le-Grand (à droite).



Bas-plateau agricole de Thudinie

Bois de Pincemaille



Le Bas-plateau agricole de Thudinie, aux amples ondulations, est couvert de champs qui s'étendent à perte de vue (ci-dessus, vue vers le nord depuis le lieu-dit « Dansonspenne » à Fontaine-Valmont, Merbes-le-Château). Des petits bois parsèment le paysage agricole ouvert. Ils sont généralement maintenus sur des terrains moins propices aux cultures et constituent souvent d'anciennes réserves de chasse.

À l'horizon se dessinent les fronts boisés (flèche) qui marquent les limites de l'aire paysagère. Celui du bois de Pincemaille se détache également, coiffant la ligne de crête qui sépare les bassins de la Haine et de la Sambre (ci-contre, la lisière du bois vue depuis le plateau de rive gauche de la Sambre à Merbes-le-Château).



Dans l'est de l'aire, de grandes parcelles agricoles sont affectées à la culture du miscanthus, une plante pérenne utilisée pour la production d'énergie par combustion. Les plants, dont les tiges peuvent dépasser trois mètres de hauteur en fin de croissance, forment des fourrés très denses qui ferment totalement les vues du début de l'été à la fin de l'hiver, moment de leur récolte.

Ci-dessus à gauche, jeunes pousses de miscanthus au début du mois de juin (Ragnies, Thuin) ; ci-dessus à droite, les plants atteignent leur hauteur maximale en juillet (Ossogne, Thuin) ; ci-contre, les tiges et feuilles, desséchées et jaunies depuis l'automne, restent en place durant l'hiver (Ossogne, Thuin).



Dans le sud de l'aire, les fermettes anciennes sont principalement construites en pierre. Lorsque les murs sont à nu, les tonalités grises du calcaire ou brunâtres du grès prédominent (à gauche, habitations en calcaire à Thuillies, Thuin ; au centre, fermette en long aux murs de grès, aujourd'hui divisée en plusieurs habitations, à Strée, Beaumont).

L'usage exclusif des moellons calcaires, soigneusement agencés, se retrouve dans quelques grandes fermes à l'approche de Condroz (à droite, la ferme du Jardinnet, datant des 17^e, 18^e et 19^e siècles, dans le hameau d'Ossogne, Thuin).



De grandes fermes apparaissent à distance des localités, isolées au milieu des terres agricoles. Nombre d'entre elles appartiennent à des abbayes, propriétaires des terres qu'elles exploitaient sur le plateau de Thudinie.

Ancienne dépendance de l'abbaye d'Aulne, la ferme de Marbisoeul (Gozée, Thuin, à gauche) est implantée dans le fond du vallon du ruisseau de Marbisoeul, petit affluent de la Biesmelle. Ses bâtiments en brique blanche et aux toitures d'ardoise forment un ample quadrilatère dont la construction s'est étalée du 17^e siècle au 19^e siècle.

Type de bâtisse plus exceptionnelle au sein de l'aire, le château-ferme du Fosteau, à l'écart du village de Leers-et-Fosteau (Thuin), est entouré des vastes prairies de son domaine (à droite). Flanqués d'anciennes tours de défense, ses volumes massifs en moellons de pierre, d'époque médiévale, sont complétés d'aménagements en brique plus tardifs.



Le Bas-plateau agricole de Thudinie accueille une zone d'activité économique, implantée sur le site de l'ancienne sucrerie de Donstiennes (Thuin) qui fut fermée à la fin des années 1980.

L'impact visuel du zoning, installé dans le creux de la vallée du ruisseau du Bief du Moulin, est très ponctuel (ci-dessus, vue depuis la route de Clermont à Thuillies, Thuin, au sud du site). La teinte claire de grands entrepôts (flèche) et de la tour qui accueille les bureaux des entreprises (encadré) rend toutefois ces bâtiments très visibles dans le paysage. Les boisements qui ont colonisé les bassins de décantation de la sucrerie, zones humides devenues des réserves naturelles en raison de leur intérêt biologique, masquent le reste du site.

De l'ancienne sucrerie, seul subsiste un bâtiment en brique servant d'entrepôt, en bordure de l'ancienne voie ferrée qui desservait l'usine. Cette dernière est aujourd'hui aménagée en RAVeL (ci-contre).

Bas-plateaux agricoles sud-hennuyers

1. Relief doucement ondulé.
2. Plateau limoneux couvert de champs ouverts.
3. Petit bois de feuillus sur des sols moins perméables.
4. Prairies ponctuées de saules têtards en fond de vallée.
5. Peupleraie aux arbres strictement alignés et située en fond de vallée.
6. Village implanté dans le fond de la vallée et sur le bas de versant.
7. Grande ferme en carré en bordure de village.
8. Grande ferme isolée sur le plateau, entourée de ses prairies.
9. Chaussée rectiligne bordée d'alignement d'arbres.



Dessin : Dina Kathelyn.

Constats et enjeux

- Les bas-plateaux agricoles sud-hennuyers offrent des paysages exceptionnellement ouverts et étendus, de grande qualité. Les routes qui les parcourent constituent des outils de découverte de ces paysages, mais sont peu exploitées en tant que tel.
- Avec la nécessité de développer les énergies renouvelables, de larges pans de plateau seront, à terme, susceptibles d'accueillir de nouveaux parcs éoliens, engendrant des modifications des paysages ruraux. Le Bas-plateau agricole de Thudinie pourrait être particulièrement marqué puisqu'il est aujourd'hui dépourvu de ce type d'infrastructures.
- Certains agriculteurs ont opté pour la culture du miscanthus à des fins de production énergétique, en particulier dans l'est de la Thudinie. Cette culture, qui tend à s'étendre, a un impact sur le paysage en engendrant d'importants cloisonnements de vue aux abords des parcelles où elle est pratiquée.
- Le parc d'activité économique de Donstiennes, situé sur le Bas-plateau agricole de Thudinie, est amené à poursuivre son développement. Il risque d'impacter davantage les paysages agricoles environnants. Par ailleurs, les bâtiments de l'ancienne sucrerie, témoins du passé du site, sont peu mis en valeur.

Objectifs paysagers

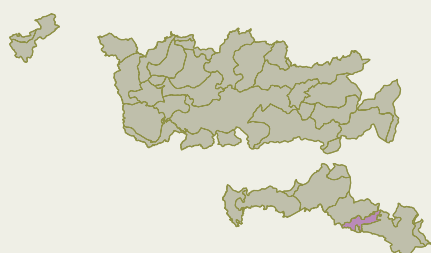
| | |
|---|--------------------------------|
| 1. Valoriser le réseau routier en tant qu'outil de découverte du paysage. | AMÉNAGEMENT |
| 2. Assurer un choix de localisation et de mise en œuvre de futurs parcs éoliens, qui respecte les qualités paysagères de l'aire. | GESTION-AMÉNAGEMENT |
| 3. Eviter l'extension des cultures de miscanthus sur les sommets des bas-plateaux. | GESTION |
| 4. Envisager la dimension et l'impact paysagers de toute nouvelle extension du parc d'activité économique de Donstiennes. Valoriser les bâtiments de l'ancienne sucrerie. | PROTECTION-GESTION-AMÉNAGEMENT |

Pistes d'action

- Ménager des points d'arrêt le long des routes, éventuellement équipés de table d'orientation, aux endroits présentant un intérêt paysager (vues depuis les sommets des bas-plateaux, vue sur un village ou un élément bâti intéressant...).
- Garantir une localisation globale et stratégique des futurs parcs éoliens, tout particulièrement sur le Bas-plateau agricole de Thudinie où ils sont aujourd'hui inexistantes, prenant en compte les enjeux paysagers, via, par exemple, la réalisation d'un plan d'implantation à l'échelle de l'aire.
- Sensibiliser les agriculteurs à l'importance du choix de localisation des cultures de miscanthus.
- Accompagner de prescriptions urbanistiques à portée paysagère toute extension du parc d'activité économique de Donstiennes, afin d'assurer l'insertion paysagère des nouvelles constructions et de valoriser les traces de l'ancienne sucrerie.



Vallée de la Haute Sambre

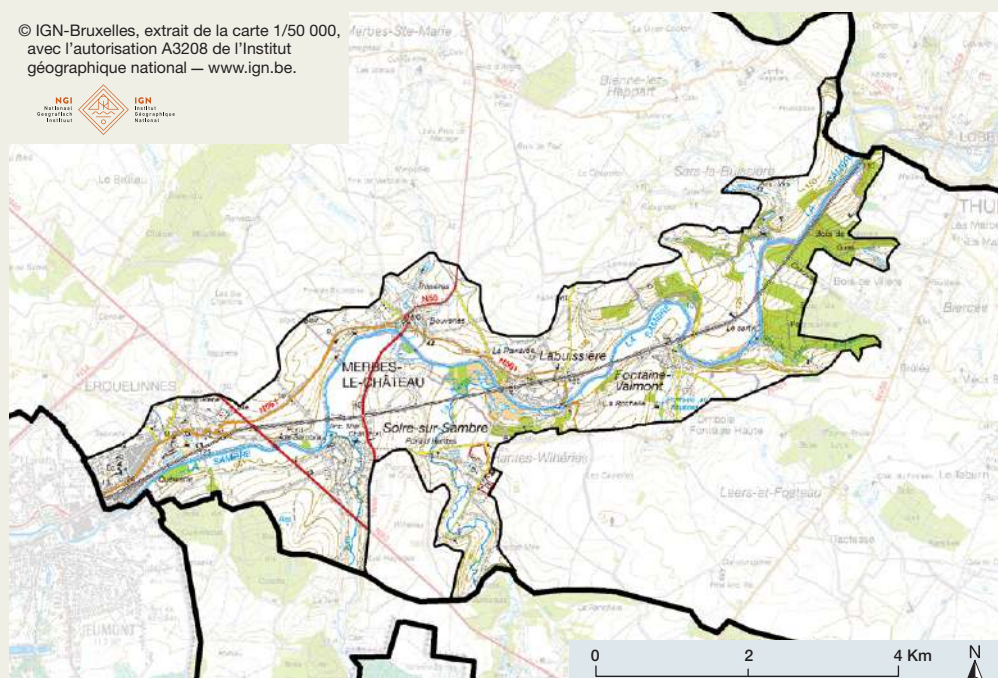


| | |
|--|--------------|
| Superficie totale de l'aire^A | 2 244 |
| Superficie agricole (ha) | 1 344 |
| Terres arables (%) | 53 |
| Prairies (%) | 38 |
| Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha) | 260 |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha) | 361 |
| Autres occupations du sol (ha) | 278 |
| Nombre d'habitants^B | 9 719 |

^A Estimation sur base de la carte d'utilisation du sol wallon (2018).

^B Estimation sur base des données de Statbel (2019).

© IGN-Bruxelles, extrait de la carte 1/50 000, avec l'autorisation A3208 de l'Institut géographique national — www.ign.be.



La Vallée de la Haute Sambre se différencie nettement au sein du bas-plateau sud-hennuyer, à la topographie calme et dominée par les labours. Les vues de l'aire sont courtes et diversifiées. La Sambre, canalisée, et ses principaux affluents ont fortement entaillé le relief et participent à une distribution locale du finage où les prairies et, dans une moindre mesure, les bois et les milieux semi-naturels occupent des superficies significatives. Le bâti, qui s'est notamment développé avec l'industrie extractive locale, se concentre dans la partie amont, plus évasée, de la vallée. En aval, où l'encaissement est plus marqué et les pentes largement boisées, le paysage revêt un caractère plus naturel.



La Vallée de la Haute Sambre dissèque le plateau limonéux sud-hennuyer de part en part. Elle s'étire depuis la frontière franco-belge jusqu'à la limite avec l'ensemble paysager de la Haine et de la Sambre. Le RELIEF est composé d'une vallée centrale relativement large et à l'encaissement croissant en direction de l'est. À l'ouest, les deux principaux affluents de la Sambre, la Thure et la Hantes, forment de petites vallées escarpées qui s'évasent en approchant de leurs sites de confluence, presque contigus. Quant aux autres affluents, ils ont créé de petits vallons dévalant vers la rivière.

La topographie et l'hydrographie de l'aire ont minimisé la dominance au sein des terres agricoles des cultures sur les PRAIRIES. Les premières profitent de l'adoucissement du relief à l'approche du plateau et de certaines terrasses alluviales. Les secondes occupent les fonds de vallées, l'auréole villageoise et certains versants, surtout en rive gauche. Les BOISEMENTS s'imposent sur les versants les plus raides. Ils se concentrent dans la partie orientale de l'aire, en particulier en rive droite, orientée au nord.

À l'exception de quelques fermes isolées dans le finage, l'habitat est concentré en VILLAGES DENSES, sans localisation préférentielle. Ils se situent tantôt en fond de vallée au niveau de confluences (Erquennes, Solre-sur-Sambre), tantôt sur la totalité des versants (Fontaine-Valmont, Merbes-le-Château, Hantes-Wihéries).

La Sambre, par son activité érosive, a dévoilé des affleurements calcaires dans la partie amont de son cours et gréseux dans sa partie aval. La nature du sous-sol se reflète dans les matériaux de construction présents au sein des noyaux villageois anciens, ces matériaux se combinant presque toujours avec la brique. Ainsi, le grès rouge domine à Sars-la-Buissière alors que le calcaire, plus lumineux, est majoritaire partout ailleurs.

Le cours naturel de la SAMBRE a été canalisé dès 1829 afin de permettre le transport de marchandises par péniche entre la région carolorégienne et la France. Cet

aménagement, suivi d'une voie ferrée quelques vingt ans plus tard, a grandement participé au développement des activités humaines au sein de la vallée. Malgré le recoupement de certains méandres, la rivière a conservé une sinuosité marquée. Le chemin de halage qui la longe est bordé, à intervalles réguliers, d'alignements de peupliers.

Grâce à la création de ces deux voies de communication, la Vallée de la Haute Sambre a connu une importante PHASE D'INDUSTRIALISATION au début du 19^e siècle. Si la majorité de ces activités économiques a périéclité durant la première moitié du 20^e siècle, l'industrialisation a profondément transformé le paysage de l'aire. À Labuissière, l'exploitation marbrière et les activités industrielles associées ont entraîné le développement d'un habitat ouvrier mitoyen, en brique. Mais, c'est à ERQUELINES, favorisé par sa situation frontalière, que l'impact paysager de cet essor économique est le plus visible aujourd'hui encore. Un tissu bâti au profil urbain, développé durant la phase d'industrialisation, s'étale sur l'ensemble du versant de rive gauche, depuis la gare ferroviaire et l'ancienne darse industrielle.

Du fait de son isolement relatif par rapport aux axes routiers principaux, la Vallée de la Haute Sambre est pour l'instant peu impactée par la périurbanisation. Des constructions au type standardisé se multiplient cependant le long ou à proximité de la route N40.

Malgré le passé industriel de la vallée et l'urbanisation qui s'en est suivie, une forte concentration d'ESPACES PROTÉGÉS, ou identifiés comme de grand intérêt biologique, caractérise l'aire paysagère. Ces espaces prennent la forme d'une mosaïque de milieux humides dans le lit majeur de la Sambre, notamment entre Solre-sur-Sambre et Labuissière, et de forêts indigènes sur les versants en aval de Fontaine-Valmont. Outre leurs rôles de préservation de la biodiversité et de limitation des inondations, ils contribuent également à la variété du paysage, notamment via la forte présence de l'avifaune aquatique.



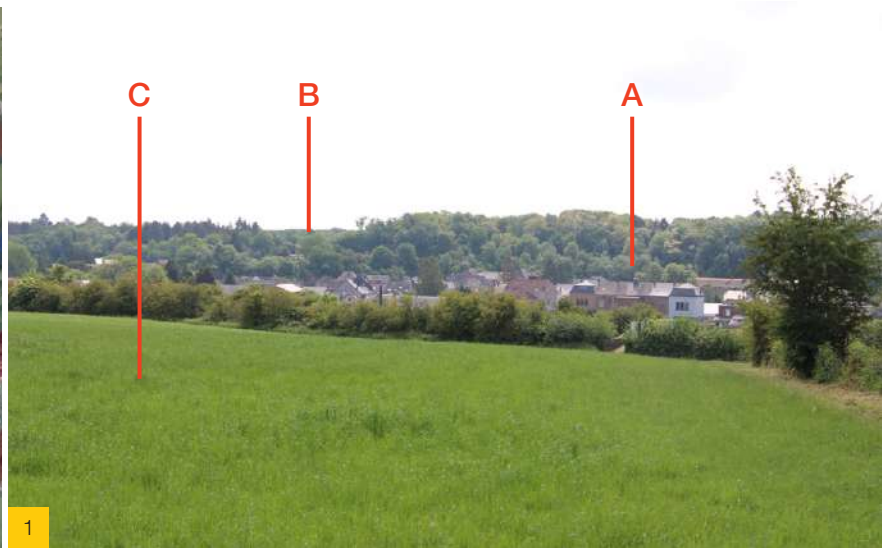
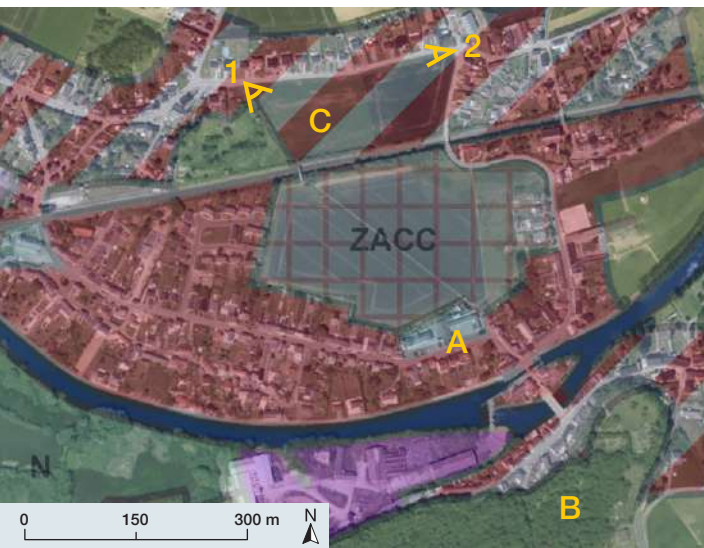
Au sein de l'aire, la densité de l'urbanisation est concomitante avec l'évolution morphologique de la vallée. L'habitat et les activités industrielles sont concentrés dans la partie occidentale, où la vallée sambrienne, large et peu encaissée, a facilité l'implantation des activités humaines. Ci-dessus à gauche (depuis la lisière du bois le Comte, Erquelinnes), vue vers Solre-sur-Sambre et son château (2) et Merbes-le-Château, dont l'église du 11^e siècle (1), avec sa tour au clocher bulbeux, se détache de la silhouette villageoise. Entre ces deux entités, les silos à grains métalliques (4) et les cônes de gravats et de matières premières (3) d'entreprises de construction du zoning de Solre-sur-Sambre tranchent dans le paysage. Vers l'est de l'aire et vers l'amont de la vallée de la Hantes, les constructions humaines se raréfient avec le rétrécissement et le creusement plus marqué des vallées. Le paysage alterne alors larges étendues agricoles dévalant les versants et ponctuées de fermes isolées (ci-dessus



Témoins des nombreux marécages qui se succédaient avant la canalisation de la Sambre, des zones humides permanentes (notamment sous forme de méandres recoupés) ou temporaires occupent le lit majeur du cours d'eau. À gauche, la réserve naturelle des marais de la Haute Sambre constitue un site de grand intérêt ornithologique. À droite, une prairie au niveau de la rive convexe d'un méandre de la Sambre à Fontaine-Valmont (Merbes-le-Château) est inondée en hiver.



Au 19^e siècle, l'extraction du marbre a entraîné l'industrialisation de Labuissière, et mené au développement d'un bâti ouvrier entre le centre du village et la gare. À l'écart du chemin de fer mais bénéficiant d'un site enviable, Merbes-le-Château a été impacté indirectement par cette mutation industrielle. Les résidences bourgeoises s'y sont concentrées dans la rue Saint-Martin, qui surmonte la Sambre. À gauche, le château Puissant, érigé pour l'industriel du même nom dans les années 1860, héberge désormais l'administration communale. Au centre, l'ancien bassin industriel d'Erquelinnes, également associé à cette période de prospérité économique, est transformé en port de plaisance. Les activités industrielles actuelles se font rares et se concentrent au sein du parc d'activité économique de Solre-sur-Sambre (Erquelinnes, à droite). Celui-ci, éloigné des axes routiers majeurs et à moitié occupé, va être réduit et réorienté vers des entreprises d'artisanat et de services.



Sources : SPW – Dpt de la Géomatique. Orthophotoplan 2017 ; SPWTLPE (2020). Plan de secteur.

Avec l'encaissement progressif de la vallée vers l'aval, les versants autorisent des vues variées vers le fond de vallée et les pentes de la rive opposée. C'est le cas à Labuissière (Merbes-le Château), où sont visibles, depuis la crête militaire du versant de rive gauche (1, plan et photo ci-dessus) : le centre du village (A), localisé en fond de vallée de part et d'autre de la Sambre (et partiellement caché par la végétation arbustive entourant la voie ferrée), et le versant méridional, ancienne marbrière désormais colonisée par les boisements (B). Cette perspective paysagère est pour l'instant maintenue malgré l'affectation en zone d'habitat à caractère rural des terrains à l'avant-plan (C ; plan et photo ci-dessus). En effet, les constructions récentes sont jusqu'ici circonscrites au nord de la voirie (2, plan ci-dessus et photo ci-contre).



Autrefois hameau agricole de taille modeste, Erquelines a connu une croissance démographique exponentielle au tournant du 20^e siècle grâce au développement industriel transfrontalier exploitant les voies de communication préalablement établies (voie ferrée et Sambre canalisée). Concentrant approximativement un tiers de la population de l'aire, le bourg se démarque aujourd'hui par ses paysages citadins. Ceux-ci sont surtout observables à l'ouest : à la frontière franco-belge (1), sur le versant septentrional de la vallée sambrienne, occupé par des maisons ouvrières mitoyennes (2), ou dans la rue Albert 1^{er}, longeant la gare et sa cour à marchandises désaffectée où se déroule le marché hebdomadaire (3). Une urbanisation contemporaine, dominée par des enseignes commerciales aux grands bâtiments parallélépipédiques, a également essaimé autour de la route N40 (4). Quant au noyau d'habitat historique, ceinturé entre ces deux développements urbains postérieurs, il est structuré autour de la place du Béguinage et de la Grand-Place (5, la Grand-Place) et a conservé un aspect villageois, renforcé par la présence de plusieurs fermes de grande taille.





Bien que rectifié lors de sa canalisation, le cours de la Sambre est resté sinueux. Ses courbes, l'urbanisation limitée de ses rives et ses berges envahies par la végétation contribuent à un paysage paisible et d'aspect naturel (ci-dessus à gauche à Solre-sur-Sambre). Un RAVeL emprunte le chemin de halage. Si la navigation est désormais essentiellement de plaisance, le passage épisodique de chalands rompt délicatement et momentanément la quiétude des lieux (ci-dessus à droite).

Les ouvrages canalisant le cours d'eau présentent une organisation spatiale récurrente avec, de gauche à droite sur la photo ci-contre : la maison de l'éclusier (1), l'écluse (2), la maison du barragiste (3), et le barrage (4). La Haute Sambre est reconnue comme vallée touristique par le SDT.



Mise en service en 1852, la ligne de chemin de fer 130A impacte de manière inégale le paysage de l'aire. Immanquable lorsqu'elle coupe en deux le village de Fontaine-Valmont (Merbes-le-Château) à proximité de son église (à gauche), seules les caténaïres (flèche, au centre) la distinguent des espaces boisés depuis le RAVeL longeant la Sambre en aval de Sars-la-Buissière (Lobbes). Compte tenu de son statut frontalier, la gare d'Erquelines dispose d'une large emprise spatiale, désormais en mal de reconversion (à droite).



Souvent isolées sur les crêtes militaires d'où elles dominent la vallée, de grandes fermes émaillent les paysages de l'aire. D'une qualité architecturale et paysagère élevée, ce patrimoine se dégrade au gré de l'abandon progressif des activités agricoles associé à la concentration des exploitations. Pour autant, des projets de reconversion voient le jour. Ainsi, la Ferme de Forestaille (à gauche, Lobbes) a été partiellement réhabilitée en logements et en un centre de réinsertion sociale sans en dénaturer l'apparence. La commune ambitionne de lui adjoindre une fonction touristique, en lien avec la Sambre toute proche. Quant à la ferme Le Grand Pré à Hantes-Wihéries (à droite, Erquelines), au badigeon blanc éclatant, elle a été reconvertie en restaurant et salle de fêtes.

Constats et enjeux

- L'aire de la Vallée de la Haute Sambre condense, sur un territoire restreint, une large palette de paysages qui tranchent avec ceux observables sur le plateau agricole ouvert qui l'entoure. Ces paysages variés sont principalement le reflet de l'action érosive de la Sambre et de ses affluents ainsi que de son passé industriel. Pour autant, ces spécificités paysagères sont peu mises en avant actuellement.
- L'absence de grands axes routiers facilitant l'accès aux bassins d'emploi a probablement limité les phénomènes de périurbanisation contemporains. L'éventuel prolongement de la route N54 (entre Lobbes et Erquelinnes) serait susceptible de les accélérer (voir les enjeux globaux, pages 414 et 415).

Objectifs paysagers

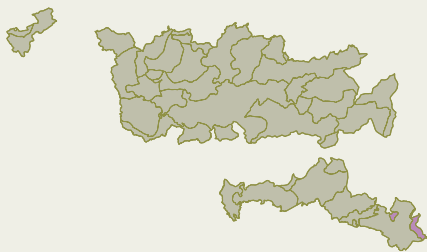
| | |
|--|------------------------|
| 1. Valoriser (touristiquement) le patrimoine naturel et industriel de la vallée de la Sambre afin d'associer la population à la préservation de ces composantes paysagères. | PROTECTION-AMÉNAGEMENT |
| 2. Veiller à aménager des points de vue plongeants depuis les versants encaissés des vallées et à les préserver, de l'urbanisation notamment. | PROTECTION-AMÉNAGEMENT |
| 3. Conserver le caractère rural des auréoles et noyaux villageois en limitant le développement bâti, en particulier linéaire, hors de ces noyaux et en respectant les gabarits et matériaux qui les caractérisent. | GESTION |

Pistes d'action

- Développer une signalétique, tout au long de la vallée de la Sambre, afin d'offrir une lecture paysagère du passé industriel de la vallée (résidences bourgeoises, écluses, carrières, moulins...), ainsi que des espaces protégés ou de grand intérêt biologique (noues, marais, forêts indigènes).
- Établir ou redéfinir des priorités de mise en œuvre de zones urbanisables au Plan de secteur (par exemple, via un schéma de développement communal) ou initier une procédure de révision accélérée de certaines de ces zones de manière à éviter toute urbanisation qui privatiserait les échappées visuelles vers les fonds des vallées de la Sambre et de ses deux principaux tributaires.
- Profiter du remodelage du parc d'activité économique de Solre-sur-Sambre pour repenser dans la globalité son intégration paysagère et environnementale, notamment en tenant compte de sa proximité avec la Sambre, les marais de Labuissière et la silhouette villageoise de Merbes-le-Château.



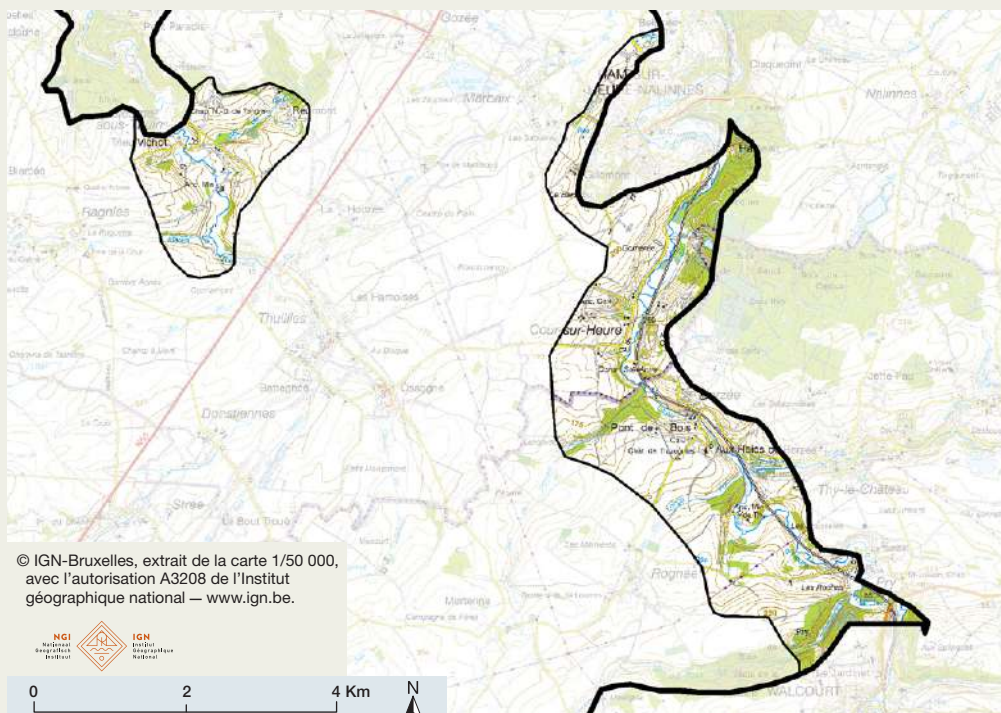
Creusements de la Biesmelle et de l'Eau d'Heure thudiniennes



| | |
|--|--------------|
| Superficie totale de l'aire (ha)^A | 1 648 |
| Superficie agricole (ha) | 1 145 |
| Terres arables (%) | 55 |
| Prairies (%) | 37 |
| Superficie boisée et milieux semi-naturels (ha) | 211 |
| Superficie urbanisée (habitat et act. économique – ha) | 137 |
| Autres occupations du sol (ha) | 155 |
| Nombre d'habitants^B | 2 969 |

^A Estimation sur base de la carte d'utilisation du sol wallon (2018).

^B Estimation sur base des données de Statbel (2019).



Les Creusements de la Biesmelle et de l'Eau d'Heure thudiniennes forment de profondes entailles dans la partie extrême-orientale du bas-plateau sud-hennuyer. Dans la vallée de l'Eau d'Heure, la pierre calcaire prédomine dans le bâti ancien. Les villages, initialement étirés en bordure des plaines alluviales, présentent un habitat récent vers le haut des versants. Ils sont principalement environnés de prairies et, sur les versants les plus pentus, de zones boisées.



L'aire des Creusements de la Biesmelle et de l'Eau d'Heure thudinienne, située aux limites sud-orientales des Plaine et bas-plateau hennuyers, est scindée en deux parties.

La partie occidentale couvre la vallée de la Biesmelle en aval de Thuillies, jusqu'à Biesme-sous-Thuin. S'y insèrent également l'aval des vallées des petits ruisseaux affluents du Marais et de Reumont.

La partie orientale de l'aire s'étend le long de la vallée de l'Eau d'Heure, de Pry à Ham-sur-Heure, entre les plateaux de Thudinie méridionale et du Condroz. Elle englobe les vallées aval des ruisseaux affluents du Fond des Bois, des Longs Prés et de Peruwé en rive gauche, du Thyria et du Moulin en rive droite.

Relativement encaissées, ces vallées **ENTAILLENT PROFONDÉMENT** les plateaux environnants, les dénivelés atteignant cinquante à septante mètres. En contrebas, l'Eau d'Heure et la Biesmelle serpentent entre les cordons arborés qui occupent leurs berges.

Des **PRAIRIES**, ponctuées d'arbres isolés et de fourrés, s'étendent dans les plaines alluviales des deux rivières et sur les pentes modérément prononcées des versants. De grandes parcelles cultivées apparaissent également par endroits dans le fond des vallées et se généralisent sur les versants en faible déclivité et les bords des plateaux. Les terrains les plus pentus sont couverts de **BOISEMENTS** principalement feuillus, aux couleurs changeant au fil des saisons. Les masses boisées s'imposent tout particulièrement au nord-est de la vallée de l'Eau d'Heure, où elles se prolongent en rive droite sur le plateau condrusien. Dans cette dernière vallée, localement, des peupleraies sont plantées dans la plaine alluviale, ce qui engendre un cloisonnement de vues.

Les localités sont implantées en bordure des plaines alluviales, organisées dans l'axe d'une rue principale longeant le pied et le flanc des versants. La **PIERRE CALCAIRE** s'impose dans les villages de la vallée de l'Eau d'Heure, annonçant la proximité du Condroz. Les assises de moellon gris, parfois peintes en blanc, typent les constructions anciennes et les murs de soutènement

bordant les rues en pente. Elles forment également les murs imposants de grands **CHÂTEAUX-FERMES** qui apparaissent à l'entrée des localités de Cour-sur-Heure et de Berzée.

La brique est davantage présente dans la vallée de la Biesmelle, à Biesme-sous-Thuin et à Reumont, où se mêlent des maisons traditionnelles fortement modifiées et un bâti plus tardif. Un habitat résidentiel pavillonnaire d'aspect hétérogène, mis en place depuis la seconde moitié du 20^e siècle et localisé principalement sur le haut des versants, complète le tissu villageois.

Deux anciens **MOULINS À EAU** se dressent à l'écart des centres villageois, l'un en bord de Biesmelle à Biesme-sous-Thuin, l'autre, isolé dans la vallée de l'Eau d'Heure, entre Berzée et Pry.

L'exploitation des roches calcaires, affleurant dans la vallée de l'Eau d'Heure, a laissé quelques traces visibles dans les paysages de Cour-sur-Heure et ses environs : parois rocheuses des anciennes carrières creusées dans le flanc des versants (voir p. 53), fours où le minerai extrait était transformé en chaux...

Le fond des vallées est emprunté par des **LIGNES FERROVIAIRES**. Celle parcourant la vallée de l'Eau d'Heure, reliant Charleroi à Couvin, s'accompagne de passerelles et de ponts qui marquent localement le paysage villageois. L'ancienne voie Mons – Chimay, qui emprunte la vallée de la Biesmelle, est aujourd'hui désaffectée et aménagée en chemin RAVeL.



L'aire couvre deux vallées qui impriment des creux marqués et riches en boisements. Elles apparaissent en contraste avec les paysages de plateau qui les environnent : à gauche, la vallée de la Biesmelle à Biesme-sous-Thuin (Thuin) et, au centre, celle de l'Eau d'Heure entre Pry et Ham-sur-Heure (Berzée, Walcourt).

L'aval relativement encaissé de plusieurs affluents est également inscrit dans l'aire (à droite, la vallée boisée du ruisseau de Peruwé, affluent de rive gauche de l'Eau d'Heure, Berzée, Walcourt).



Dans la vallée de l'Eau d'Heure, le bâti ancien est principalement constitué de pierre calcaire et d'ardoise, apportant une dominante grise dans les paysages villageois (à gauche, Pry, Walcourt). Edifiés dans ces matériaux, les murs et tourelles d'imposants châteaux-fermes se dressent en bordure des villages de Cour-sur-Heure et Berzée (au centre, le château-ferme de Trazegnies à Berzée, Walcourt).

Dans les localités de la vallée de la Biesmelle et de son affluent, le ruisseau de Reumont, la brique s'impose (à droite, Reumont, Thuin).

D'anciens moulins à eau, construits aux côtés de leur ferme, se distinguent dans le fond des vallées. Le moulin de Biesme-sous-Thuin (Thuin) borde la Biesmelle, en périphérie du village (à gauche). Il a conservé le système de vannes qui régule le débit de la chute d'eau actionnant les roues à aubes.

Dans la vallée de l'Eau d'Heure, plusieurs fours à chaux bordent les voies de chemin de fer, à proximité des anciennes carrières. Ils sont reconnaissables à leurs solides murs en moellon calcaire percés, à leur base, de multiples ouvertures en arc de cercle. Inaccessibles, ils ne sont visibles qu'à distance (à droite, Cour-sur-Heure).



Les quartiers de maisons quatre façades construites à partir des années 1950 se développent principalement sur le haut des versants (à gauche, Biesme-sous-Thuin, Thuin). Réduisant les vues vers le bas des vallées, cet habitat disparate est à l'inverse très exposé visuellement depuis le versant opposé (à droite, le versant de rive gauche à Cour-sur-Heure, Ham-sur-Heure-Nalinnes).

Constats et enjeux

- Le haut des versants, en périphérie des localités, accueille depuis la seconde moitié du 20^e siècle les principaux développements résidentiels. Les quartiers de maisons quatre façades et leurs jardins plantés d'essences diverses, d'aspect très disparate, limitent les vues vers le fond de la vallée et sont très exposés visuellement depuis le versant opposé.
- La plantation de plusieurs peupleraies dans le fond de la vallée de l'Eau d'Heure, à Cour-sur-Heure, ferme les vues autrefois ouvertes sur les zones de prairies.
- Les anciens fours à chaux présents dans la vallée de l'Eau d'Heure constituent d'importants témoignages du passé industriel des lieux. Ils sont toutefois peu mis en valeur et d'approche difficile en raison de leur localisation à proximité des voies de chemin de fer (voir les enjeux globaux, pages 418 et 419).

Objectifs paysagers

| | |
|--|--------------------|
| 1. Assurer des ouvertures visuelles sur les vallées depuis le haut des versants. | GESTION |
| 2. Accompagner le développement du bâti afin qu'il soit en cohérence avec l'implantation traditionnelle des localités aux franges de la plaine alluviale et sur le bas des versants. | GESTION |
| 3. Limiter le développement des peupleraies dans les plaines alluviales. | GESTION |
| 4. Mettre en valeur, dans la vallée de l'Eau d'Heure, le patrimoine constitué par les anciens fours à chaux. | PROTECTION-GESTION |

Pistes d'action

- Accompagner de prescriptions urbanistiques à portée paysagère les développements contemporains du bâti. Veiller en particulier à la cohérence des extensions vers les sommets des versants, très exposés visuellement.
- Établir des prescriptions urbanistiques visant à préserver des ouvertures visuelles vers le fond des vallées lors du développement de nouveaux éléments bâtis sur le haut des versants.
- Définir une stratégie de gestion paysagère des plaines alluviales permettant leur ouverture, notamment via les méthodes agro-environnementales (encouragement des herbages, limitation des peupleraies).
- Voir les enjeux globaux pour les pistes d'action concernant le bâti industriel lié aux activités extractives.

